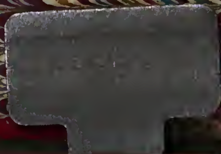
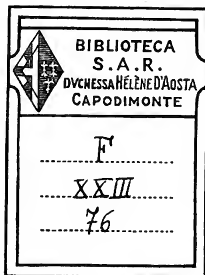

GALLIÆ
HELENÆ
AVGVSTÆ
DVCISSÆ
AÑ. DM
EX LIBRIS
MCMV






BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE
F
XXIII
76

CLASSIQUES FRANÇOIS

COLLECTION

DU

PRINCE IMPÉRIAL

DÉDIÉE

A SON ALTESSE IMPÉRIALE

AVEC

L'AUTORISATION DE L'EMPEREUR.



PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
RUE GARANCIÈRE, 8.

ŒUVRES COMPLÈTES

ET POSTHUMES

DE J. RACINE.

TOME CINQUIÈME.





PARIS,

HENRI PLON, ÉDITEUR,

10, RUE GARANCIÈRE.

BRIÈRE, BIBLIOPHILE.

MDCCCLXXI

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Les OEuvres posthumes de Racine ne devaient point entrer dans le cadre de notre *Collection des Classiques français;* mais le succès, par là nous entendons le jugement favorable que le public a fait de notre travail de révision des textes, pour chaque auteur déjà publié, a fait naître chez un grand nombre de lecteurs le désir de nous le voir appliquer aux ouvrages en prose restés longtemps inédits après la mort de Racine, et dont il n'existait aucune édition en petit format.

Nous nous faisons un devoir de donner au public la satisfaction demandée.

Pour la réimpression des *OEuvres poétiques*, seule partie de ses écrits que Racine ait publiée, la constitution d'un texte irréprochable n'offrait aucune difficulté. Pour l'établir il nous a suffi de suivre la dernière leçon de l'auteur dans son édition de 1692, et de recueillir les nombreuses variantes émanées du poëte lui-même, telles que les présentent les éditions de 1675, 1678, 1682, 1687, ainsi que les éditions originales de chaque pièce de théâtre.

Pour les ouvrages en prose, dont la publication, d'abord fort incomplète, n'a commencé qu'un demi-siècle environ après la mort de l'auteur [1] pour se continuer jusqu'à nos jours [2], nous avons dû nous livrer à une scrupuleuse

[1] En 1742. — C'est sous cette date que parut la première partie de l'*Histoire de Port-Royal*. Voyez à ce sujet les *Mémoires de Louis Racine*, pages 198, 199 de ce volume.

[2] Voyez au tome VII, p. 217 à 252, les *Extraits de Pline l'Ancien*, et dans le même volume, p. 253 à 275, les *Questions d'Aulnay*, qui paraissent pour la première fois.

collation des manuscrits que nous savions exister soit dans nos bibliothèques publiques, soit dans quelques bibliothèques particulières. L'inexactitude, nous pourrions dire l'infidélité des éditions antérieures à 1865, nous faisait une loi rigoureuse de ce travail.

Loin de nous cependant la pensée de déprécier ces éditions à tout autre point de vue que l'absence du respect dû aux textes. Il serait injuste de méconnaître la valeur des travaux littéraires dont Luneau de Boisgermain, La Harpe, Germain Garnier (*Anonyme*), Petitot, Aignan et surtout Aimé-Martin, ont enrichi leurs publications. Ces travaux attestent la science, le goût et l'érudition de leurs auteurs; mais ils ne nous ôtent pas le droit de reprocher à ces estimables écrivains d'avoir été trop avares de leur temps, qu'ils n'ont pas voulu sacrifier à la gloire d'autrui, et d'avoir ainsi failli à leurs devoirs d'éditeurs, en abandonnant à des subalternes la tâche modeste et

trop peu méritoire à leurs yeux d'une collation scrupuleuse des textes.

Cette remarque s'applique spécialement à la Correspondance. Le lecteur en trouvera le développement motivé dans l'Avertissement placé dans notre tome VII, aux pages 312 et suivantes.

Une note spéciale mise en tête de chaque ouvrage qui nous a paru l'exiger, nous dispense d'entrer ici dans de plus longs détails sur les améliorations dont cette nouvelle édition a été l'objet.

Notre publication des chefs-d'œuvre de la langue française, entreprise dans le but unique de reproduire dans toute leur pureté les leçons originales de nos grands écrivains, ne comportait par cela même ni notes critiques ni commentaires. Néanmoins, le caractère historique de la plupart des ouvrages posthumes de Racine nous a fait conserver une notable partie des notes biographiques dont nos devan-

ciers ont enrichi leurs éditions. Elles étaient indispensables à l'égard de personnages et de faits presque oubliés de nos jours.

Pour éviter la répétition du nom d'un auteur à la fin de chaque note qui lui appartient, nous avons employé, pour le faire connaître, les initiales dont voici la clef :

L. R.	signifie	Louis Racine.
L.	—	Luneau de Boisgermain.
V.	—	Voltaire.
H.	—	La Harpe.
G.	—	Geoffroy.
G. G.	—	Germain-Garnier.
A. M.	—	Aimé-Martin.
A.	—	Aignan.
P. M.	—	Paul Menard.

Les notes de l'éditeur ne sont pas signées.

Cet Avertissement serait incomplet si nous négligions d'adresser à MM. les conservateurs de la Bibliothèque nationale l'expression de notre reconnaissance pour l'extrême bien-

veillance avec laquelle ils ont facilité et souvent éclairé nos recherches. Nos remercîments sont particulièrement dus à MM. de Wailly et Claude, du département des Manuscrits, dont la savante expérience n'est jamais consultée en vain. Notre gratitude est également acquise à M. l'abbé Adrien de La Roque, petit-fils de Louis Racine. Auteur d'un volume du plus haut intérêt sur la vie de ses illustres aïeux, M. de La Roque a fait au domaine public le généreux abandon de son droit de propriété à vingt-sept lettres de J. Racine, dont il a autorisé l'insertion, à leur ordre de date, dans la Correspondance générale.

Les autographes de ces lettres, publiées pour la première fois en 1862[1], sont pieu-

[1] Dans un volume ayant pour titre : *Lettres inédites de Jean Racine et de Louis Racine, précédées de la Vie de Jean Racine et d'une Notice sur Louis Racine*, par leur petit-fils, l'abbé ADRIEN DE LA ROQUE, chanoine titulaire d'Autun, ancien vicaire général du même diocèse. *Paris*, L. Hachette et Cie, 1862, in-8°.

sement conservés par les descendants de Madame Rivière (Marie Racine), unique sœur de l'auteur. — Ils se trouvent partagés aujourd'hui entre deux familles, dont l'une[1] habite La Ferté-Milon, et l'autre[2] Soissons.

[1] La famille Masson.

[2] La famille Paquenot.

MÉMOIRES

CONTENANT QUELQUES PARTICULARITÉS SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE JEAN RACINE.

[PAR LOUIS RACINE.]

MÉMOIRES

CONTENANT QUELQUES PARTICULARITÉS SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE JEAN RACINE[1].

[PAR LOUIS RACINE.]

Lorsque je fais connoître mon père, mieux que ne l'ont fait connoître jusqu'à présent ceux qui ont écrit sa vie, en rendant ce que je dois à sa mémoire,

[1] Ces *Mémoires*, publiés pour la première fois en 1747, ont été réimprimés à Amsterdam en 1750. Aucune autre édition n'ayant paru durant la vie de l'auteur, le texte de 1750 a été pris pour copie des nombreuses réimpressions faites antérieurement à 1865; c'est-à-dire jusqu'au moment où les recherches de M. Paul Mesnard nous ont révélé l'existence d'un exemplaire de l'édition de 1747, sur lequel Louis Racine a fait *de sa main* de nombreuses additions et des corrections importantes, destinées évidemment à la publication d'une troisième édition qu'il projetait en 1755, quand un affreux accident lui enleva le fils unique auquel ces *Mémoires* étaient adressés.

L'exemplaire corrigé, que nous suivons textuellement, est conservé à la Bibliothèque impériale (*Réserve*) sous la marque L $\frac{27}{n}$ / 16878.

j'ai une double satisfaction : fils et père à la fois, je remplis un de mes devoirs envers vous, MON CHER FILS[1], puisque je mets devant vos yeux celui qui, pour la piété, pour l'amour de l'étude, et pour toutes les qualités du cœur, doit être votre modèle. J'avois toujours approuvé la curiosité que vous aviez témoignée pour entendre lire les *Mémoires* dans lesquels vous saviez que j'avois rassemblé diverses particularités de sa vie; et je l'avois approuvée sans la satisfaire, parce que j'y trouvois quelque danger pour votre âge. Je craignois aussi de paroître plus prédicateur qu'historien, quand je vous dirois qu'il n'avoit eu la moitié de sa vie que du mépris pour le talent des vers, et pour la gloire que ce talent lui avoit acquise. Mais maintenant qu'à ces *Mémoires*

[1] Ces *Mémoires* ont été écrits pour Jean Racine, fils unique de Louis. Né en 1734, il avait treize ans quand la première édition de cet ouvrage parut. C'était un jeune homme de la plus belle espérance; un affreux accident l'enleva à sa famille le 1er novembre 1755, jour où se trouvant sur la chaussée de Cadix, au moment du tremblement de terre de Lisbonne, il fut entraîné par les flots déchaînés.

Cette perte cruelle brisa le cœur de Louis Racine, qui tomba bientôt dans une mélancolie profonde, et ne tarda pas à se détacher de toute distraction mondaine. Il vendit sa bibliothèque, ainsi qu'une collection d'estampes d'une valeur considérable, et ce fut dans ces circonstances qu'il fit don à la Bibliothèque royale d'un grand nombre de manuscrits autographes de son père, des siens propres, et en particulier du volume de ses *Mémoires corrigés* (édition in-12, Lausanne et Genève, 1747), préparé pour une troisième édition.

je suis en état d'ajouter un recueil de ses lettres, et qu'au lieu de vous parler de lui, je puis vous le faire parler lui-même, j'espère que cet ouvrage, que j'ai fait pour vous, produira en vous les fruits que j'en attends, par les instructions que vous y donnera celui qui doit faire sur vous une si grande impression.

Vous n'êtes pas encore en état de goûter les lettres de Cicéron, qui étoient les compagnes de tous ses voyages; mais il vous est d'autant plus aisé de goûter les siennes, que vous pouvez les regarder comme adressées à vous-même. Je parle de celles qui composent le troisième recueil.

Ne jetez les yeux sur les lettres de sa jeunesse que pour y apprendre l'éloignement que l'amour de l'étude lui donnoit du monde, et les progrès qu'il avoit déja faits, puisqu'à dix-sept ou dix-huit ans il étoit rempli des auteurs grecs, latins, italiens, espagnols, et en même temps possédoit si bien sa langue, quoiqu'il se plaigne de n'en avoir qu'*une petite teinture*, que ces lettres, écrites sans travail, sont dans un style toujours pur et naturel.

Vous ne pourrez sentir que dans quelque temps le mérite de ses lettres à Boileau, et de celles de Boileau : ne soyez donc occupé aujourd'hui que de ses dernières lettres, qui, quoique simplement écrites, sont plus capables que toute autre lecture de former votre cœur, parce qu'elles vous dévoileront le sien. C'est un père qui écrit à son fils comme à son ami. Quelle attention, sans qu'elle ait rien

d'affecté, pour le rappeler toujours à ce qu'il doit à Dieu, à sa mère et à ses sœurs! Avec quelle douceur il fait des réprimandes, quand il est obligé d'en faire! Avec quelle modestie il donne des avis! Avec quelle franchise il lui parle de la médiocrité de sa fortune! Avec quelle simplicité il lui rend compte de tout ce qui se passe dans son ménage! Et gardez-vous bien de rougir quand vous l'entendrez répéter souvent les noms de *Babet, Fanchon, Madelon, Nanette,* mes sœurs; apprenez au contraire en quoi il est estimable. Quand vous l'aurez connu dans sa famille, vous le goûterez mieux lorsque vous viendrez à le connoître sur le Parnasse; vous saurez pourquoi ses vers sont toujours pleins de sentiment.

Plutarque a déja pu vous apprendre que Caton l'ancien préféroit la gloire d'être bon mari à celle d'être grand sénateur, et qu'il quittoit les affaires les plus importantes pour aller voir sa femme remuer et emmaillotter son enfant. Cette sensibilité antique n'est-elle donc plus dans nos mœurs, et trouvons-nous qu'il soit honteux d'avoir un cœur? L'humanité, toujours belle, se plaît surtout dans les belles ames; et les choses qui paroissent des foiblesses puériles aux yeux d'un bel esprit, sont les vrais plaisirs d'un grand homme. Celui dont on vous a dit tant de fois, et trop souvent peut-être, que vous deviez ressusciter le nom, n'étoit jamais si content que quand, libre de quitter la cour, où il trouva dans les premières années de si grands

agréments, il pouvoit venir passer quelques jours avec nous. En présence même d'étrangers, il osoit être père; il étoit de tous nos jeux; et je me souviens (je le puis écrire, puisque c'est à vous que j'écris), je me souviens de processions dans lesquelles mes sœurs étoient le clergé, j'étois le curé, et l'auteur d'*Athalie*, chantant avec nous, portoit la croix.

C'est une simplicité de mœurs si admirable dans un homme tout sentiment et tout cœur, qui est cause qu'en copiant pour vous ses lettres, je verse à tous moments des larmes, parce qu'il me communique la tendresse dont il étoit rempli.

Oui, mon fils, il étoit né tendre, et vous l'entendrez assez dire; mais il fut tendre pour Dieu lorsqu'il revint à lui; et du jour qu'il revint à ceux qui dans son enfance lui avoient appris à le connoître, il le fut pour eux sans réserve; il le fut pour ce Roi dont il avoit tant de plaisir à écrire l'histoire; il le fut toute sa vie pour ses amis; il le fut, depuis son mariage et jusqu'à la fin de ses jours, pour sa femme, et pour tous ses enfants sans prédilection; il l'étoit pour moi-même, qui ne faisois pour ainsi dire que de naître quand il mourut[1], et à qui ma mémoire ne peut rappeler que ses caresses.

Attachez-vous donc uniquement à ses dernières lettres, et aux endroits de la seconde partie de ces *Mémoires* où il parle à un fils qu'il vouloit éloigner

[1] Né à Paris, le 6 novembre 1692, Louis Racine était alors âgé de six ans et cent soixante cinq jours (un peu moins de six mois).

de la passion des vers, que je n'ai que trop écoutée, parce que je n'ai pas eu les mêmes leçons. Il lui faisoit bien connoître que les succès les plus heureux ne rendent pas le poëte heureux, lorsqu'il lui avouoit que la plus mauvaise critique lui avoit toujours causé plus de chagrin que les plus grands applaudissements ne lui avoient fait de plaisir. Retenez surtout ces paroles remarquables qu'il lui disoit dans l'épanchement d'un cœur paternel : « Ne « croyez pas que ce soient mes pièces qui m'attirent « les caresses des grands. Corneille fait des vers cent « fois plus beaux que les miens, et cependant personne « ne le regarde ; on ne l'aime que dans la bouche de « ses acteurs : au lieu que, sans fatiguer les gens du « monde du récit de mes ouvrages, dont je ne leur « parle jamais, je les entretiens de choses qui leur « plaisent. Mon talent avec eux n'est pas de leur faire « sentir que j'ai de l'esprit, mais de leur apprendre « qu'ils en ont. »

Vous ne connoissez pas encore le monde, vous ne pouvez qu'y paroître quelquefois, et vous n'y avez jamais paru sans vous entendre répéter que vous portiez le nom d'un poëte fameux, qui avoit été fort aimé à la cour. Qui peut mieux que ce même homme vous instruire des dangers de la poésie et de la cour? La fortune qu'il y a faite vous sera connue, et vous verrez dans ces *Mémoires* ses jours abrégés par un chagrin, pris à la vérité trop vivement, mais sur des raisons capables d'en donner. Vous verrez aussi que la passion des vers égara sa

jeunesse, quoique nourrie de tant de principes de religion, et que la même passion éteignit pour un temps, dans ce cœur si éloigné de l'ingratitude, les sentiments de reconnoissance pour ses premiers maîtres.

Il revint à lui-même; et sentant alors combien ce qu'il avoit regardé comme bonheur étoit frivole, il n'en chercha plus d'autre que dans les douceurs de l'amitié, et dans la satisfaction à remplir tous les devoirs de chrétien et de père de famille. Enfin ce poëte, qu'on vous a dépeint comme environné des applaudissements du monde, et accablé des caresses des grands, n'a trouvé de consolation que dans les sentiments de religion dont il étoit pénétré. C'est en cela, mon fils, qu'il doit être votre modèle; et c'est en l'imitant dans sa piété et dans les aimables qualités de son cœur, que vous serez l'héritier de sa véritable gloire, et que son nom, que je vous ai transmis, vous appartiendra.

Le desir que j'en ai m'a empêché de vous témoigner le desir que j'aurois encore de vous voir embrasser l'étude avec la même ardeur. Je vous ai montré des livres tout grecs, dont les marges sont couvertes de ses apostilles, lorsqu'il n'avoit que quinze ans[1]. Cette vue, qui vous aura peut-être effrayé, doit vous faire sentir combien il est utile de se nourrir de bonne heure d'excellentes choses. Platon, Plu-

[1] Racine avait seize ans quand il entra à Port-Royal, il était donc un peu plus âgé lorsqu'il écrivait les notes dont parle son fils.

tarque, et les lettres de Cicéron, n'apprennent point à faire des tragédies; mais un esprit formé par de pareilles lectures devient capable de tout.

Je m'aperçois qu'à la tête d'un Mémoire historique, je vous parle trop longtemps : le cœur m'a emporté; et, pour vous en expliquer les sentiments, j'ai profité de la plus favorable occasion que jamais père ait trouvée.

La *Vie* de mon père qui se trouve à la tête de la dernière édition de ses *OEuvres*, faite à Paris en 1736, ne mérite aucune attention, parce que celui[1] qui s'est donné la peine de la faire ne s'est pas donné celle de consulter la famille[2]. Au lieu d'une Vie ou d'un Éloge historique, on ne trouve dans l'*Histoire de l'Académie françoise* qu'une lettre de M. de Valincour, qu'il appelle lui-même *un amas informe d'anecdotes cousues bout à bout et sans ordre.* Elle est fort peu exacte, parce qu'il l'écrivoit à la hâte, en faisant valoir à M. l'abbé d'Olivet,

[1] Bruzen de la Martinière.

[2] Le peu qu'en a écrit M. Perrault, dans ses *Hommes illustres,* est vrai parce qu'il consulta la famille, et par la même raison, l'article du Supplément de Moréri, 1735, est exact; mais le Père Niceron et les auteurs de l'*Histoire des théâtres** n'ont fait que compiler la *Vie* qui est à la tête de l'édition de 1736, ou la lettre de M. de Valincour, les notes de Brossette, et le *Bolæana,* recueil très-peu sûr en plusieurs endroits. J'aurai occasion d'en parler dans la suite. (L. R.)

* Les frères Parfait. Leur ouvrage a pour titre : *Histoire du théâtre françois.*

qui la lui demandoit, la complaisance qu'il avoit d'interrompre ses occupations pour le contenter; et il appelle *corvée* ce qui pouvoit être pour lui un agréable devoir de l'amitié, et même de la reconnoissance. Personne n'étoit plus en état que lui de faire une Vie exacte d'un ami qu'il avoit fréquenté si longtemps, au lieu que les autres qui en ont voulu parler ne l'ont point du tout connu. Je ne l'ai pas connu moi-même; mais je ne dirai rien que sur le rapport de mon frère aîné, ou d'anciens amis, que j'ai souvent interrogés. J'ai aussi quelquefois interrogé l'illustre compagnon de sa vie et de ses travaux, et Boileau a bien voulu m'apprendre quelques particularités. Comme ils ont dans tous les temps partagé entre eux les faveurs des Muses et de la cour, où, appelés d'abord comme poëtes, ils surent se faire plus estimer encore par leurs mœurs que par les agréments de leur esprit, je ne séparerai point dans ces *Mémoires* deux amis que la mort seule a pu séparer. Pour ne point répéter cependant sur Boileau ce que ses commentateurs en ont dit, je ne rapporterai que ce qu'ils ont ignoré ou ce qu'ils n'ont pas su exactement. La vie de deux hommes de lettres, et de deux hommes aussi simples dans leur conduite, ne peut fournir des faits nombreux et importants; mais comme le public est toujours curieux de connoître le caractère des auteurs dont il aime les ouvrages, et que de petits détails le font souvent connoître, je serai fidèle à rapporter les plus petites choses.

Ne pouvant me dispenser de rappeler au moins en peu de mots l'histoire des pièces de théâtre de mon père, je diviserai cet ouvrage en deux parties. Dans la première, je parlerai du poëte, en évitant, autant qu'il me sera possible, de redire ce qui se trouve déja imprimé en plusieurs endroits. Dans la seconde, le poëte ayant renoncé aux vers, auxquels il ne retourna que sur la fin de ses jours et comme malgré lui, je n'aurai presque à parler que de la manière dont il a vécu à la cour, dans sa famille, et avec ses amis. Je ne dois jamais louer le poëte ni ses ouvrages : le public en est le juge. S'il m'arrive cependant de louer en lui plus que ses mœurs, et si je l'approuve en tout, j'espère que je serai moi-même approuvé, et que, quand même j'oublierois quelquefois la précision du style historique, mes fautes seront ou louées ou du moins excusées, parce que je dois être, plus justement encore que Tacite écrivant la vie de son beau-père, *professione pietatis aut laudatus aut excusatus*.

PREMIÈRE PARTIE.

Les Racine, originaires de la Ferté-Milon, petite ville du Valois, y sont connus depuis longtemps, comme il paroît par quelques tombes qui y subsistent encore dans la grande église, et entre autres par celle-ci :

« Cy gissent honorables personnes, Jean Racine, receveur pour le Roi notre SIRE et la Reine, tant du domaine et duché de Valois, que des greniers à sel de la Ferté-Milon et Crespy en Valois, mort en 1593 ; et Dame Anne Gosset, sa femme. »

Je crois pouvoir sans soupçon de vanité remonter jusqu'aux aïeux que me fait connoître la charge de contrôleur du petit grenier à sel de la Ferté-Milon. La charge de receveur du domaine et du duché de Valois, que possédoit Jean Racine, mort en 1593, ayant été supprimée, Jean Racine, son fils, prit celle de contrôleur du grenier à sel de la Ferté-Milon, et épousa Marie Desmoulins. De ce mariage naquit Agnès Racine, et Jean Racine, qui posséda la même charge, et épousa en 1638 Jeanne Sconin, fille de Pierre Sconin, procureur du Roi des eaux et forêts de Villers-Coterets. Leur union ne dura pas long-

temps. La femme mourut le 24 janvier 1641, et le mari le 6 février 1643. Ils laissèrent deux enfants, Jean Racine, mon père, né le 22 décembre 1639, et une fille qui a vécu à la Ferté-Milon jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Ces deux jeunes orphelins furent élevés par leur grand-père Sconin. Les grandes fêtes de l'année, ce bonhomme traitoit toute sa famille, qui étoit fort nombreuse, tant enfants que petits-enfants. Mon père disoit qu'il étoit comme les autres invité à ces repas, mais qu'à peine on daignoit le regarder. Après la mort de ce grand-père Sconin, Marie Desmoulins, qui étant demeurée veuve, avoit vécu avec lui, se retira à Port-Royal des Champs[1], où elle avoit deux sœurs religieuses et sa fille Agnès, dont j'ai parlé plus haut, qui fut abbesse de cette maison et est connue sous le nom d'*Agnès de Sainte-Thècle Racine*.

Dans les premiers troubles qui avoient agité cette abbaye, quelques-uns de ses fameux solitaires, qui avoient été obligés d'en sortir pour un temps, s'étoient retirés à la Chartreuse de Bourg-Fontaine, voisine de la Ferté-Milon; et en 1638 MM. Le Maître, Lancelot et de Séricourt choisirent pour le lieu de leur retraite la Ferté-Milon, de sorte que plusieurs personnes de cette petite ville entendirent parler de la vie qu'on menoit à Port-Royal. Voilà quelle fut la cause que les deux sœurs et la fille de Marie Desmoulins s'y firent religieuses, qu'elle-même y

[1] Elle y mourut le 12 août 1663. (L. R.)

passa les dernières années de sa vie, et que mon père y passa les premières années de la sienne.

Il fut d'abord envoyé pour apprendre le latin dans la ville de Beauvais, dont le collége étoit sous la direction de quelques ecclésiastiques de mérite et de savoir : il y apprit les premiers principes du latin. Ce fut alors que la guerre civile s'alluma à Paris, et se répandit dans toutes les provinces. Les écoliers s'en mêlèrent aussi, et prirent parti chacun suivant son inclination. Mon père fut obligé de se battre comme les autres, et reçut au front un coup de pierre, dont il a toujours porté la cicatrice au-dessus de l'œil gauche. Il disoit que le principal de ce collége le montroit à tout le monde comme un brave, ce qu'il racontoit en plaisantant. On verra dans une de ses lettres, écrite de l'armée à Boileau, qu'il ne vantoit pas sa bravoure.

Il sortit de ce collége le 1er octobre 1655, et fut mis à Port-Royal, où il ne resta que trois ans, puisque je trouve qu'au mois d'octobre 1658 il fut envoyé à Paris pour faire sa philosophie au collége d'Harcourt.

Quoiqu'il soit naturel de penser qu'un génie aussi vif que le sien, animé par une grande passion pour l'étude, et conduit par d'excellents maîtres, ait fait en peu de temps à Port-Royal de grands progrès, on a cependant peine à comprendre comment en trois ans ils ont pu être si rapides. Je juge de ces progrès par les extraits qu'il faisoit des auteurs grecs et latins qu'il lisoit.

J'ai ces extraits écrits de sa main. Ses facultés, qui étoient fort médiocres, ne lui permettant pas d'acheter les belles éditions des auteurs grecs, il les lisoit dans les éditions faites à Bâle sans traduction latine. J'ai hérité de son Platon et de son Plutarque, dont les marges, chargées de ses apostilles, sont la preuve de l'attention avec laquelle il les lisoit[1]; et ces mêmes livres font connoître l'extrême attention qu'on avoit à Port-Royal pour la pureté des mœurs, puisque dans ces éditions mêmes, quoique toutes grecques, les endroits un peu libres, ou pour mieux dire trop naïfs, qui se trouvent dans les narrations de Plutarque, historien d'ailleurs si grave, sont effacés avec un grand soin. On ne confioit pas à un jeune homme un livre tout grec sans précaution.

M. Le Maître, qui trouva dans mon père une grande vivacité d'esprit avec une étonnante facilité pour apprendre, voulut conduire ses études, dans l'intention de le rendre capable d'être un jour avocat : il le prit dans sa chambre, et avoit tant de tendresse pour lui, qu'il ne l'appeloit que son fils, comme on verra par ce billet, dont l'adresse est : *Au petit Racine,* et que je rapporte quoique fort simple, à cause de sa simplicité même; M. Le Maître l'écrivit de Bourg-Fontaine, où il avoit été obligé de se retirer.

« Mon fils, je vous prie de m'envoyer au plus

[1] Ces livres existent encore; la Bibliothèque impériale les a recueillis en grande partie.

« tôt l'*Apologie des saints Pères,* qui est à moi, et qui « est de la première impression. Elle est reliée en « veau marbré, in-quarto. J'ai reçu les cinq volumes « de mes *Conciles,* que vous aviez fort bien empa- « quetés. Je vous en remercie. Mandez-moi si tous « mes livres sont bien arrangés sur des tablettes, « et si mes onze volumes de saint Jean Chrysostome « y sont; et voyez-les de temps en temps pour les « nettoyer. Il faudroit mettre de l'eau dans des « écuelles de terre, où ils sont, afin que les souris « ne les rongent pas. Faites mes recommandations « à votre bonne tante, et suivez bien ses conseils « en tout. La jeunesse doit toujours se laisser « conduire, et tâcher de ne point s'émanciper. Peut- « être que Dieu nous fera revenir où vous êtes. « Cependant il faut tâcher de profiter de cet évé- « nement, et faire en sorte qu'il nous serve à nous « détacher du monde, qui nous paroît si ennemi « de la piété. Bonjour, mon cher fils; aimez toujours « votre papa comme il vous aime; écrivez-moi de « temps en temps. Envoyez-moi aussi mon Tacite « in-folio[1]. »

M. Le Maître ne fut pas longtemps absent : il eut la permission de revenir; mais en arrivant il tomba dans la maladie dont il mourut; et après sa mort, M. Hamon prit soin des études de mon père.

[1] Louis Racine ne reproduit pas exactement ici le texte de la lettre qu'Antoine Le Maître écrivait à son père le 21 mars 1656. Nous la donnerons conforme à l'autographe dans le tome VIII de cette édition.

Entre les connoissances qu'il fit à Port-Royal, je ne dois point oublier celle de M. le duc de Chevreuse, qui a conservé toujours pour lui une amitié très-vive, et qui, par les soins assidus qu'il lui rendit dans sa dernière maladie, a bien vérifié ce que dit Quintilien, que les amitiés qui commencent dans l'enfance, et que des études communes font naître, ne finissent qu'avec la vie.

On appliquoit mon père, quoique très-jeune, à des études fort sérieuses. Il traduisit le commencement du *Banquet de Platon*[1], fit des extraits tout grecs de quelques traités de saint Basile, et quelques remarques sur Pindare et sur Homère. Au milieu de ces occupations, son génie l'entraînoit tout entier du côté de la poésie, et son plus grand plaisir étoit de s'aller enfoncer dans les bois de l'abbaye avec Sophocle et Euripide, qu'il savoit presque par cœur.

[1] S'il n'a pas fait cette traduction à Port-Royal, il l'a faite à Uzès : c'est un ouvrage de sa jeunesse. Quoique la traduction soit bonne, un fragment si peu considérable ne méritait peut-être pas d'être imprimé; il le fut cependant chez Gandouin en 1732. On a mis à la tête une lettre sans date d'année, qui m'est inconnue, et ne se trouve point parmi les autres lettres écrites à Boileau qui sont entre mes mains. (L. R.) — La traduction du *Banquet* n'a été faite ni à Port-Royal, ni à Uzès, mais beaucoup plus tard, pour l'abbesse de Fontevrault. La lettre de Racine à Boileau, en lui envoyant sa traduction, ne laisse aucune incertitude sur ce point; et l'on ne comprend pas comment L. Racine peut donner sérieusement à entendre qu'il doute de l'authenticité de cette lettre. (*Note de M. Paul Ménard.*)

Il avoit une mémoire surprenante. Il trouva par hasard le roman grec des amours de Théagène et de Chariclée. Il le dévoroit, lorsque le sacristain Claude Lancelot, qui le surprit dans cette lecture, lui arracha le livre et le jeta au feu. Il trouva moyen d'en avoir un autre exemplaire, qui eut le même sort, ce qui l'engagea à en acheter un troisième; et pour n'en plus craindre la proscription, il l'apprit par cœur, et le porta au sacristain, en lui disant : « Vous pouvez brûler encore celui-ci comme les autres. »

Il fit connoître à Port-Royal sa passion plutôt que son talent pour les vers, par six odes qu'il composa sur les beautés champêtres de sa solitude, sur les bâtiments de ce monastère, sur le paysage, les prairies, les bois, l'étang, etc. Le hasard m'a fait trouver ces odes, qui n'ont rien d'intéressant, même pour les personnes curieuses de tout ce qui est sorti de la plume des écrivains devenus fameux : elles font seulement voir qu'on ne doit pas juger du talent d'un jeune homme par ses premiers ouvrages. Ceux qui lurent alors ces odes ne durent pas soupçonner que l'auteur deviendroit dans peu l'auteur d'*Andromaque*.

Je n'en rapporterai que quatre strophes, qui ne donneront pas envie de voir les autres. Il parle de l'étang, et des merveilles qu'on voit sur ses bords.

Je vois les tilleuls et les chênes,
Ces géants de cent bras armés,
Ainsi que d'eux-mêmes charmés,
Y mirer leurs têtes hautaines.

Je vois aussi leurs grands rameaux
Si bien tracer dedans les eaux
  Leur mobile peinture,
Qu'on ne sait si l'onde en tremblant
  Fait trembler leur verdure,
Ou plutôt l'air même et le vent.

Là l'hirondelle voltigeante,
Rasant les flots clairs et polis,
Y vient avec cent petits cris
Baiser son image naissante.
Là mille autres petits oiseaux
Peignent encore dans les eaux
  Leur éclatant plumage.
L'œil ne peut juger au dehors
  Qui vole ou bien qui nage,
De leurs ombres et de leurs corps.

Quelles richesses admirables
N'ont point ces nageurs marquetés,
Les poissons aux dos argentés,
Sur leurs écailles agréables!
Ici je les vois s'assembler,
Se mêler et se démêler
  Dans leur couche profonde;
Là je les vois (dieux, quels attraits!)
  Se promenant dans l'onde,
Se promener dans les forêts.

Je les vois en troupes légères
S'élancer dans leur lit natal;
Puis tombant, peindre en ce cristal
Mille couronnes passagères.
L'on diroit que comme envieux
De voir nager dedans ces lieux
  Tant de bandes volantes,

Perçant les remparts entr'ouverts
De leurs prisons brillantes,
Ils veulent s'enfuir dans les airs.

Il étoit, à cet âge, plus heureux dans la versification latine que dans la françoise; il composa quelques pièces en vers latins, qui sont pleines de feu et d'harmonie. Je ne rapporterai pas une élégie sur la mort d'un gros chien qui gardoit la cour de Port-Royal, à la fin de laquelle il promet par ses vers l'immortalité à ce chien, qu'il nomme Rabotin :

Semper honor, Rabotine, tuus, laudesque manebunt;
Carminibus vives tempus in omne meis.

On jugera mieux de ses vers latins par la pièce suivante[1], que je ne donne pas entière, quoique dans l'ouvrage d'un poëte de quinze ou seize ans[2] tout soit excusable.

AD CHRISTUM.

Sancte parens, facilem præbe implorantibus aurem,
Atque humiles placida suscipe mente preces;
Hanc tutare domum, quæ per discrimina mille,
Mille per insidias vix superesse potest.
Aspice ut infandis jacet objectata periclis,
Ut timet hostiles irrequieta manus.
Nulla dies terrore caret, finemque timoris
Innovat infenso major ab hoste metus.

[1] Il la fit apparemment à l'occasion des troubles arrivés à Port-Royal en 1656. (L. R.)

[2] Quand Racine écrivit ces odes, il devait avoir dix-sept ans.

Undique crudelem conspiravere ruinam,
  Et miseranda parant vertere tecta solo.
Tu spes sola, Deus, miseræ. Tibi vota precesque
  Fundit in immensis nocte dieque malis....
Aspice virgineum castis penetralibus agmen,
  Aspice devotos, sponse benigne, choros.
Hic sacra illæsi servantes jura pudoris,
  Te veniente die, te fugiente vocant.
Cœlestem liceat sponsum superare precando :
  Fas sentire tui numina magna Patris.
Huc quoque nos quondam tot tempestatibus actos
  Abripuit flammis gratia sancta suis.
Ast eadem insequitur mœstis fortuna periclis;
  Ast ipso in portu sæva procella furit.
Pacem, summe Deus, pacem te poscimus omnes;
  Succedant longis paxque quiesque malis.
Te duce disruptas pertransiit Israel undas :
  Hos habitet portus, Te duce, vera salus.

En parlant des ouvrages de sa première jeunesse, qu'on peut appeler son enfance, je ne dois pas oublier sa traduction des hymnes des Féries du *Bréviaire romain*. Boileau disoit qu'il l'avoit faite à Port-Royal, et que M. de Sacy, qui avoit traduit celles des dimanches et de toutes les fêtes pour les *Heures* de Port-Royal, en fut jaloux, et voulant le détourner de faire des vers, lui représenta que la poésie n'étoit point son talent. Ce que disoit Boileau demande une explication. Les hymnes des Féries imprimées dans le *Bréviaire romain* traduit par M. Le Tourneux ne sont pas certainement l'ouvrage d'un jeune homme; et celui qui faisoit les odes dont j'ai rapporté quatre strophes n'étoit pas encore

capable de faire de pareils vers. Je ne doute pas cependant qu'il ne soit auteur de la traduction de ces hymnes; mais il faut qu'il les ait traduites dans un âge avancé, ou qu'il les ait depuis retouchées avec tant de soin, qu'il en ait fait un nouvel ouvrage. On lit, en effet, dans les *Hommes illustres* de M. Perrault que longtemps après les avoir composées, il leur donna la dernière perfection. La traduction du *Bréviaire romain* fut condamnée[1] par l'archevêque de Paris, pour des raisons qui n'avoient aucun rapport à la traduction de ces hymnes. Cette condamnation donna lieu dans la suite à un mot que rapportent plusieurs personnes, et que je ne garantis pas. Le Roi, dit-on, exhortoit mon père à faire quelques vers de piété: « J'en ai voulu faire, répondit-il, on « les a condamnés. »

Au sortir de Port-Royal, il vint à Paris, et fit sa logique au collége d'Harcourt, d'où il écrivoit à un de ses amis :

> Lisez cette pièce ignorante,
> Où ma plume si peu coulante
> Ne fait voir que trop clairement,
> Pour vous parler sincèrement,
> Que je ne suis pas un grand maître.
> Hélas! comment pourrois-je l'être?
> Je ne respire qu'arguments;
> Ma tête est pleine à tous moments
> De majeures et de mineures, etc.

[1] Elle fut condamnée uniquement comme version en langue vulgaire. (L. R.)

En 1660, le mariage du Roi ouvrit à tous les poëtes une carrière dans laquelle ils signalèrent à l'envi leur zèle et leurs talents. Mon père, très-inconnu encore, entra comme les autres dans la carrière, et composa l'ode intitulée *la Nymphe de la Seine*. Il pria M. Vitart, son oncle[1], de la porter à Chapelain, qui présidoit alors sur tout le Parnasse, et par sa grande réputation poétique, qu'il n'avoit point encore perdue, et par la confiance qu'avoit en lui M. Colbert pour ce qui regardoit les lettres. Chapelain découvrit un poëte naissant dans cette ode, qu'il loua beaucoup; et parmi quelques fautes qu'il y remarqua, il releva la bévue du jeune homme, qui avoit mis des Tritons dans la Seine. L'auteur, honoré des critiques de Chapelain, corrigea son ode; et la nécessité de changer une stance pour réparer sa bévue, le mit en très-mauvaise humeur contre les Tritons, comme il paroît par une de ses lettres. Chapelain le prit en amitié, lui offrit ses avis et ses services, et non content de les lui offrir, parla de lui et de son ode si avantageusement à M. Colbert, que ce ministre lui envoya cent louis de la part du Roi, et peu après le fit mettre sur l'état pour une pension de six cents livres en qualité d'homme de lettres. Les honneurs soutiennent les arts. Quel sujet d'émulation pour un jeune homme, très-inconnu au public et à la cour,

1 Nicolas Vitart était son oncle à la mode de Bretagne.

de recevoir de la part du Roi et de son ministre une bourse de cent louis! Et quelle gloire pour le ministre qui sait découvrir les talents qui ne commencent qu'à naître, et que ne connoît pas encore celui même qui les possède!

Il composa en ce même temps un sonnet qui, quoique fort innocent, lui attira, aussi bien que son ode, de vives réprimandes de Port-Royal, où l'on craignoit beaucoup pour lui sa passion démesurée pour les vers. On eût mieux aimé qu'il se fût appliqué à l'étude de la jurisprudence, pour se rendre capable d'être avocat, ou que du moins il eût voulu consentir à accepter quelqu'un de ces emplois qui, sans conduire à la fortune, procurent une aisance de la vie capable de consoler de l'ennui de cette espèce de travail, et de la dépendance plus ennuyeuse encore que le travail. Il ne vouloit point entendre parler d'occupations contraires au génie des Muses; il n'aimoit que les vers, et craignoit en même temps les réprimandes de Port-Royal. Cette crainte étoit cause qu'il n'osoit montrer ses vers à personne, et qu'il écrivoit à un ami : « Ne « pouvant vous consulter, j'étois prêt à consulter, « comme Malherbe, une vieille servante qui est « chez nous, si je ne m'étois aperçu qu'elle est « janséniste comme son maître, et qu'elle pourroit « me déceler, ce qui seroit ma ruine entière, vu « que je reçois tous les jours lettres sur lettres, ou « plutôt excommunications sur excommunications « à cause de mon triste sonnet. » Voici ce triste

sonnet; il le fit pour célébrer la naissance d'un enfant de madame Vitart, sa tante :

Il est temps que la nuit termine sa carrière :
Un astre tout nouveau vient de naître en ces lieux;
Déja tout l'horizon s'aperçoit de ses feux,
Il échauffe déja dans sa pointe première.

Et toi, fille du jour, qui nais devant ton père,
Belle Aurore, rougis, ou te cache à nos yeux :
Cette nuit, un soleil est descendu des cieux,
Dont le nouvel éclat efface ta lumière.

Toi qui dans ton matin parois déja si grand,
Bel astre, puisses-tu n'avoir point de couchant!
Sois toujours en beautés une aurore naissante.

A ceux de qui tu sors puisses-tu ressembler!
Sois digne de Daphnis et digne d'Amarante :
Pour être sans égal, il les faut égaler.

Ce sonnet, dont il étoit sans doute très-content à cause de la chute, et à cause de ce vers : *Fille du jour, qui nais devant ton père*, prouve, ainsi que les strophes des odes que j'ai rapportées, qu'il aimoit alors ces faux brillants dont il a été depuis si grand ennemi. Les principes du bon goût, qu'il avoit pris dans la lecture des anciens et dans les leçons de Port-Royal, ne l'empêchoient pas, dans le feu de sa première jeunesse, de s'écarter de la nature, dont il s'écarte encore dans plusieurs vers de *la Thébaïde*. Boileau sut l'y ramener.

Il fut obligé d'aller passer quelque temps à

Chevreuse, où M. Vitart, intendant de cette maison, et chargé de faire faire quelques réparations au château, l'envoya, en lui donnant le soin de ces réparations. Il s'ennuya si fort de cette occupation et de ce séjour, qui lui parut une captivité, qu'il datoit les lettres qu'il en écrivoit, *de Babylone*. On en trouvera deux parmi celles de sa jeunesse.

On songea enfin sérieusement à lui faire prendre un parti; et l'espérance d'un bénéfice le fit résoudre à aller en Languedoc, où il étoit à la fin de 1661, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit à La Fontaine, et par celle-ci, datée du 17 janvier 1662, dans laquelle il écrit à M. Vitart : « Je passe mon « temps avec mon oncle, saint Thomas, et Virgile. « Je fais force extraits de théologie, et quelques-uns « de poésie. Mon oncle a de bons desseins pour « moi; il m'a fait habiller de noir depuis les pieds « jusqu'à la tête; il espère me procurer quelque « chose. Ce sera alors que je tâcherai de payer mes « dettes. Je n'oublie point les obligations que je « vous ai; j'en rougis en vous écrivant : *Erubuit « puer, salva res est*. Mais cette sentence est bien « fausse, mes affaires n'en vont pas mieux. »

Pour être au fait de cette lettre et de celles qu'on trouvera à la suite de ces *Mémoires*, il faut savoir qu'il avoit été appelé en Languedoc par un oncle maternel, nommé le Père Sconin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, homme fort estimé dans cette congrégation, dont il avoit été général, et qui avoit beaucoup d'esprit. Comme il passoit

pour inquiet, c'est-à-dire que par son zèle pour la régularité il inquiétoit les autres, dès que le temps de son généralat fut expiré, pour s'en défaire on l'envoya à Uzès, où l'on avoit joint pour lui le prieuré de Saint-Maximin à un canonicat de la cathédrale : il étoit, outre cela, official et grand vicaire. Ce bonhomme étoit tout disposé à résigner son bénéfice à son neveu; mais il falloit être régulier; et le neveu, qui auroit fort aimé le bénéfice, n'aimoit pas cette condition, à laquelle cependant la nécessité l'auroit fait consentir si tous les obstacles qui survinrent ne lui eussent fait connoître qu'il n'étoit pas destiné à l'état ecclésiastique.

Par complaisance pour son oncle, il étudioit la théologie; et en lisant saint Thomas, il lisoit aussi l'Arioste, qu'il cite souvent, avec tous les autres poëtes, dans ses premières lettres, adressées à un jeune abbé Le Vasseur, qui n'avoit pas plus de vocation que lui pour l'état ecclésiastique, dont il quitta l'habit dans la suite. Dans ces lettres, écrites en toute liberté, il rend compte à son ami de ses occupations et de ses sentiments, et ne fait paroître de passion que pour l'étude et les vers. Sa mauvaise humeur contre les habitants d'Uzès, qu'il pousse un peu trop loin, semble venir de ce qu'il est dans un pays où il craint d'oublier la langue françoise, qu'il avoit une extrême envie de bien posséder. Je juge de l'étude particulière qu'il en faisoit, par des remarques écrites de sa main sur

celles de Vaugelas, sur la traduction de Quinte-Curce, et sur quelques traductions de d'Ablancourt. On voit encore par ces lettres qu'il fuyoit toute compagnie, et surtout celle des femmes, aimant mieux la compagnie des poëtes grecs[1]. Son goût pour la tragédie lui en fit commencer une dont le sujet étoit *Théagène et Chariclée.* Il avoit conçu dans son enfance une passion extraordinaire pour Héliodore : il admiroit son style et l'artifice merveilleux avec lequel sa fable est conduite. Il abandonna enfin cette tragédie, dont il n'a rien laissé, ne trouvant pas vraisemblablement que des aventures romanesques méritassent d'être mises sur la scène tragique[2]. Il retourna à Euripide, et y prit le sujet de *la Thébaïde,* qu'il avança beaucoup, en même temps qu'il s'appliquoit à la théologie.

Quoique alors la plus petite chapelle lui parût une fortune, las enfin des incertitudes de son oncle, et des obstacles que faisoit renaître continuellement un

[1] On croit cependant que ce fut à cette époque, et pendant son séjour dans cette délicieuse contrée, qu'il éprouva les premiers traits de cette passion dont il fut dans la suite un si habile peintre. (A. M.)

[2] Il présenta cette tragédie à Molière, alors directeur du théâtre du Palais-Royal, et qui avoit la réputation de bien accueillir les jeunes auteurs. Molière entrevit sans doute dans cette production, toute foible qu'elle étoit, le germe d'un heureux talent; il encouragea le jeune homme, loua ses dispositions; on assure même qu'il le secourut de sa bourse, et lui prêta cent louis, l'excitant à traiter le sujet de la Thébaïde comme plus théâtral. (A. M.)

moine nommé dom Cosme[1], dont il se plaint beaucoup dans ses lettres, il revint à Paris, où il fit connoissance avec Molière, et acheva *la Thébaïde*.

Il donna d'abord son ode intitulée *la Renommée aux Muses*, et la porta à la cour, où il falloit qu'il eût quelques protecteurs, puisqu'il dit dans une de ses lettres : « *La Renommée* a été assez heureuse ; « M. le comte de Saint-Aignan la trouve fort belle : « je ne l'ai pas trouvé au lever du Roi, mais j'y ai « trouvé Molière, à qui le Roi a donné assez de « louanges. J'en ai été bien aise pour lui, et il a « a été bien aise aussi que j'y fusse présent. » On peut juger par ces paroles que le jeune Roi aimoit déja à voir les poëtes à sa cour. Il fit payer à mon père une gratification de six cents livres, « pour lui donner le moyen de continuer son application aux belles-lettres, » comme il est dit dans l'ordre signé par M. Colbert, le 26 août 1664.

La Thébaïde fut jouée la même année; et comme je ne trouve rien qui m'apprenne de quelle manière elle fut reçue, je n'en dirai rien davantage. Je ne dois parler ici qu'historiquement de ses tragédies, et presque tout ce que j'en puis dire d'historique se trouve ailleurs[2]. Je laisse aux auteurs de l'*Histoire*

[1] Ce moine était un frère du Père Sconin. — Voyez les lettres des 13 juin et 25 juillet 1662 à Vitart.

[2] Il est dit dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal* que « lié avec les savants solitaires qui habitoient « le désert de Port-Royal, cette solitude lui fit produire *la* « *Thébaïde*. » Ces paroles, que les auteurs de l'*Histoire*

du théâtre françois le soin de recueillir ces particularités, dont plusieurs sont peu curieuses, et toutes fort incertaines, parce qu'il n'en a rien raconté dans sa famille; et je ne suis pas mieux instruit qu'un autre de ce temps de sa vie, dont il ne parloit jamais.

Le jeune Despréaux, qui n'avoit que trois ans plus que lui, étoit connu de l'abbé Le Vasseur, qui lui porta l'ode de *la Renommée*, sur laquelle Despréaux fit des remarques qu'il mit par écrit. Le poëte critiqué trouva les remarques très-judicieuses, et eut une extrême envie de connoître son critique. L'ami commun lui en procura la connoissance, et forma les premiers nœuds de cette union si constante et si étroite, qu'il est comme impossible de faire la vie de l'un sans faire la vie de l'autre. J'ai déja prévenu que je rapporterois de celle de Boileau les particularités que ses commentateurs n'apprennent point, ou n'apprennent qu'imparfaitement, parce qu'ils n'étoient pas mieux instruits.

Il n'étoit point né à Paris, comme on l'a toujours écrit, mais à Crône, petit village près Villeneuve-Saint-Georges[1] : son père y avoit une mai-

des théâtres rapportent avec surprise*, ne prouvent que la simplicité de celui qui a écrit cet article, et qui, n'ayant jamais, selon les apparences, lu de tragédies, s'est imaginé, à cause de ce titre, *la Thébaïde*, que celle-ci avoit quelque rapport à une solitude. Il se trompe aussi quand il dit que cette tragédie fut commencée à Port-Royal. (L. R.)

[1] Boileau est né à Paris, c'est un fait mis hors de doute

* *Histoire du théâtre françois*, par les frères Parfait. T. I, p. 197.

son où il passoit tout le temps des vacances du Palais; et ce fut le 1er novembre 1636 que ce onzième enfant y vint au monde. Pour le distinguer de ses frères, on le surnomma *Despréaux,* à cause d'un petit pré qui étoit au bout du jardin. Quelque temps après, une partie du village fut brûlée, et les registres de l'église ayant été consumés dans cet incendie[1], lorsque Boileau, dans le temps qu'on recherchoit les usurpateurs de la noblesse, en vertu de la déclaration du 4 septembre 1696, fut injustement attaqué, il ne put, faute d'extrait baptistaire, prouver sa naissance que par le registre de son père. Il eut à souffrir dans son enfance l'opération de la taille, qui fut mal faite, et dont il lui resta pour toute sa vie une très-grande incommodité. On lui donna pour logement dans la maison paternelle une guérite au-dessus du grenier, et quelque temps après on l'en fit descendre, parce qu'on trouva le moyen de lui construire un petit cabinet dans ce grenier, ce qui lui faisoit dire qu'il avait commencé sa fortune par descendre au grenier; et il ajoutoit, dans sa vieillesse, qu'il n'accepteroit pas une nouvelle vie, s'il falloit la commencer encore par une jeu-

par les recherches de M. Berriat-Saint-Prix. Il fut baptisé le 2 novembre 1636, lendemain de sa naissance, à la Sainte-Chapelle royale du Palais. Voyez dans les *OEuvres de Boileau* la lettre que l'abbé Boileau adressait à Brossette le 27 mars 1711.

[1] Ce sont les registres de la Sainte-Chapelle et non ceux de Crône qui ont été détruits par un incendie.

nesse aussi pénible. La simplicité de sa physionomie et de son caractère faisoit dire à son père, en le comparant à ses autres enfants : « Pour Collin, ce sera « un bon garçon, qui ne dira mal de personne. »

Après ses premières études, il voulut s'appliquer à la jurisprudence; il suivit le barreau, et même plaida une cause, dont il se tira fort mal. Comme il étoit près de la commencer, le procureur s'approcha de lui pour lui dire : « N'oubliez pas de demander que la « partie soit interrogée sur faits et articles. — Et « pourquoi, lui répondit Boileau, la chose n'est-elle « pas déja faite? Si tout n'est pas prêt, il ne faut donc « pas me faire plaider. » Le procureur fit un éclat de rire, et dit à ses confrères : « Voilà un jeune « avocat qui ira loin; il a de grandes dispositions. » Il n'eut pas l'ambition d'aller plus loin : il quitta le palais, et alla en Sorbonne; mais il la quitta bientôt par le même dégoût. Il crut, comme dit M. de Boze dans son éloge historique, y trouver encore la chicane sous un autre habit. Prenant le parti de *dormir chez un greffier la grasse matinée,* il se livra tout entier à son génie, qui l'emportoit vers la poésie; et lorsqu'on lui représenta que s'il s'attachoit à la satire, il se feroit des ennemis qui auroient toujours les yeux sur lui et ne chercheroient qu'à le décrier : « Eh bien! répondit-il, je serai honnête homme, et « je ne les craindrai point. »

On l'exhortoit à ne point attaquer Chapelain, parce que, lui disoit-on, il est protégé par M. de Montausier, et reçoit quelquefois la visite de

M. Colbert. « Et quand le Pape, répondit-il, l « rendroit visite, ses vers en seroient-ils meilleurs?

Il prit d'abord Juvénal pour son modèle, persuadé que notre langue étoit plus propre à imiter la force de ce style que l'élégante simplicité du style d'Horace. Il changea bientôt de sentiment. Sa première satire fut celle-ci : *Damon, ce grand auteur*, etc. Il la fit tout entière dans le goût de Juvénal; et pour en imiter le ton de déclamation, il la finissoit par la description des embarras de Paris. Il s'aperçut que la pièce étoit trop longue, et devenoit languissante : il en retrancha cette description, dont il fit une satire à part. Son second ouvrage fut la satire qui est aujourd'hui la septième dans le recueil de ses œuvres : *Muses, changeons de style*, etc. Après celle-ci, il en adressa une à Molière, et fit son *Discours au Roi*. Ensuite il entreprit la satire du *Festin* et celle *sur la Noblesse*, travaillant à toutes les deux en même temps, et imitant Juvénal dans l'une et Horace dans l'autre. Ses ennemis débitèrent que, dans la satire *sur la Noblesse*, il avoit eu dessein de railler M. de Dangeau. Il n'en eut jamais la pensée. Il l'adressoit d'abord à M. de La Rochefoucauld; mais trouvant que ce nom, qui devoit revenir plusieurs fois, n'avoit pas de grace en vers, il pri[t] le parti d'adresser l'ouvrage à M. de Dangeau, l[e] seul homme de la cour, avec M. de La Rochefoucauld, qu'il connût alors.

La satire du *Festin* eut pour fondement un repa[s] qu'on lui donna à Château-Thierry, où il étoi[t]

allé se promener avec La Fontaine, qui ne fut pas du repas, pendant lequel le lieutenant général de la ville lâcha ces phrases : « Pour moi, j'aime le beau « françois..... Le Corneille est quelquefois joli. » Ces deux phrases donnèrent au poëte, mécontent peut-être de la chère, l'idée de la description d'un repas également ennuyeux par l'ordonnance et par la conversation des convives. Il composa ensuite la satire à M. Le Vayer, et celle qu'il adresse à son esprit. Celle-ci fut très-mal reçue, lorsqu'il en fit les premières lectures. Il la lut chez M. de Brancas, en présence de madame Scarron, depuis madame de Maintenon, et de madame de la Sablière. La pièce fut si peu goûtée, qu'il n'eut pas le courage d'en finir la lecture. Pour se consoler de cette disgrace, il fit la satire sur l'homme, qui eut autant de succès que l'autre en avoit eu peu[1].

Comme il ne vouloit pas faire imprimer ses satires, tout le monde le recherchoit pour les lui entendre réciter. Un autre talent que celui de faire des vers le faisoit encore rechercher : il savoit contrefaire ceux qu'il voyoit, jusqu'à rendre parfaitement leur démarche, leurs gestes et leur ton de voix. Il m'a raconté qu'ayant entrepris de contre-

[1] Boileau, qui avoit quelques obligations à Brossette, à cause d'une rente à Lyon qu'il lui faisoit payer, lui donnoit quelques éclaircissements sur ses ouvrages, quand il les lui demandoit; mais Brossette n'ayant pas vécu avec lui familièrement, n'a pas été instruit de tout, et son commentaire, où il y a de bonnes choses, est fort imparfait. (L. R.)

faire un homme qui venoit d'exécuter une danse fort difficile, il exécuta avec la même justesse la même danse, quoiqu'il n'eût jamais appris à danser. Il amusa un jour le Roi en contrefaisant devant lui tous les comédiens. Le Roi voulut qu'il contrefît aussi Molière, qui étoit présent, et demanda ensuite à Molière s'il s'étoit reconnu. « Nous ne pouvons, « répondit Molière, juger de notre ressemblance; « mais la mienne est parfaite s'il m'a aussi bien « imité qu'il a imité les autres. » Quoique ce talent, qui le faisoit rechercher dans les parties de plaisir, lui procurât des connoissances agréables pour un jeune homme, il m'a avoué qu'enfin il en eut honte, et qu'ayant fait réflexion que c'étoit faire un personnage de baladin, il y renonça, et n'alla plus aux repas où on l'invitoit, que pour réciter ses ouvrages, qui le rendirent bientôt très-fameux.

Il se fit un devoir de n'y nommer personne, même dans les traits de raillerie qui avoient pour fondement des faits très-connus. Son Alidor, *qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde*, étoit si connu alors, qu'au lieu de dire la maison de l'Institution, on disoit souvent par plaisanterie la maison de la Restitution. Il ne nommoit pas d'abord Chapelain : il avoit mis *Patelin;* et ce fut la seule chose qui fâcha Chapelain. « Pourquoi, disoit-il, défigurer mon nom? » Chapelain étoit fort bon homme, et, content du bien que le satirique disoit de ses mœurs, lui pardonnoit le mal qu'il disoit de ses vers. Gilles Boileau, ami de Chapelain

et de Cotin, ne fut pas si doux : il traita avec beaucoup de hauteur son cadet, lui disant qu'il étoit bien hardi d'oser attaquer ses amis. Cette réprimande ne fit qu'animer davantage Despréaux contre ces deux poëtes. Ce Gilles Boileau, de l'Académie françoise[1], avoit aussi, comme l'on sait, du talent pour les vers. Tous ces frères avoient de l'esprit. L'abbé Boileau, depuis docteur de Sorbonne, s'est fait connoître par des ouvrages remarquables par les sujets et par le style. M. Pui-Morin, qui fut contrôleur des Menus, étoit très-aimable dans la société; mais l'amour du plaisir le détourna de toute étude. Ce fut lui qui, étant invité à un grand repas par deux juifs fort riches, alla à midi chercher son frère Despréaux, et le pria de l'accompagner, l'assurant que ces messieurs seroient charmés de le connoître. Despréaux, qui avoit quelques affaires, lui répondit qu'il n'étoit pas en humeur de s'aller réjouir. Pui-Morin le pressa avec tant de vivacité, que son frère perdant patience, lui dit d'un ton de colère : « Je ne veux point aller manger chez des « coquins qui ont crucifié Notre-Seigneur. — Ah ! « mon frère, s'écria Pui-Morin en frappant « du pied contre terre, pourquoi m'en faites-« vous souvenir lorsque le dîner est prêt, et « que ces pauvres gens m'attendent? » Il s'avisa un jour, devant Chapelain, de parler mal de *la Pucelle :* « C'est bien à vous à en juger, lui dit Cha-

[1] En 1659, vingt-cinq ans avant Nicolas Boileau.

« pelain, vous qui ne savez pas lire. » Pui-Morin lui répondit : « Je ne sais que trop lire, depuis que vous faites imprimer », et fut si content de sa réponse, qu'il voulut la mettre en vers. Mais comme il ne put en venir à bout, il eut recours à son frère et à mon père, qui tournèrent ainsi cette réponse en épigramme :

Froid, sec, dur, rude auteur, digne objet de satire,
De ne savoir pas lire oses-tu me blâmer?
Hélas! pour mes péchés, je n'ai su que trop lire,
Depuis que tu fais imprimer.

Mon père représenta que le premier hémistiche du second vers rimant avec le vers précédent et avec l'avant-dernier vers, il valoit mieux dire *de mon peu de lecture*. Molière décida qu'il falloit conserver la première façon : « Elle est, leur « dit-il, plus naturelle; et il faut sacrifier toute « régularité à la justesse de l'expression : c'est l'art « même qui doit nous apprendre à nous affranchir « des règles de l'art. »

Molière étoit alors de leur société, dont étoient encore La Fontaine et Chapelle, et tous faisoient de continuelles réprimandes à Chapelle sur sa passion pour le vin. Boileau, le rencontrant un jour dans la rue, lui en voulut parler. Chapelle lui répondit : « J'ai résolu de m'en corriger; je sens « la vérité de vos raisons : pour achever de me « persuader, entrons ici; vous me parlerez plus à « votre aise. » Il le fit entrer dans un cabaret, et

demanda une bouteille, qui fut suivie d'une autre. Boileau, en s'animant dans son discours contre la passion du vin, buvoit avec lui, jusqu'à ce qu'enfin le prédicateur et le nouveau converti s'enivrèrent.

Je reviens à l'histoire des tragédies de mon père, qui, après avoir achevé celle d'*Alexandre*, la voulut montrer à Corneille, pour recevoir les avis du maître du théâtre. M. de Valincour rapporte ce fait dans sa lettre à M. l'abbé d'Olivet, et m'a assuré qu'il le tenoit de mon père même. Corneille, après avoir entendu la lecture de la pièce, dit à l'auteur qu'il avoit un grand talent pour la poésie, mais qu'il n'en avoit point pour la tragédie; et il lui conseilla de s'appliquer à un autre genre. Ce jugement, très-sincère sans doute, fait voir qu'on peut avoir de grands talents, et être un mauvais juge des talents.

Il y avoit alors deux troupes de comédiens : celle de Molière et celle de l'hôtel de Bourgogne. L'*Alexandre* fut joué d'abord par la troupe de Molière; mais l'auteur, mécontent des acteurs, leur retira sa pièce, et la donna aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne[1] : il fut cause en même temps que la meilleure actrice de Molière[2] le

[1] C'est ainsi que cette pièce, dans sa naissance, fut jouée par les deux troupes; mais dans l'*Histoire du théâtre françois*, tom. IX, il est dit qu'elle fut jouée le même jour sur les deux théâtres : ce qui n'est pas vraisemblable. (L. R.)

[2] La du Parc.

quitta pour passer sur le théâtre de Bourgogne; ce qui mortifia Molière, et causa entre eux deux un refroidissement qui dura toujours, quoiqu'ils se rendissent mutuellement justice sur leurs ouvrages. On verra bientôt de quelle manière Molière parla de la comédie des *Plaideurs;* et le lendemain de la première représentation du *Misanthrope*, qui fut très-malheureuse, un homme, qui crut faire plaisir à mon père, courut lui annoncer cette nouvelle en lui disant : « La pièce est tombée : rien n'est « si froid; vous pouvez m'en croire; j'y étois. — « Vous y étiez, reprit mon père, et je n'y étois pas; « cependant je n'en croirai rien, parce qu'il est « impossible que Molière ait fait une mauvaise « pièce; retournez-y, et examinez-la mieux. »

Alexandre eut beaucoup de partisans et de censeurs, puisque Boileau, qui composa, cette même année 1665, sa troisième satire, y fait dire à son campagnard :

Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre.

La lecture de cette tragédie fit écrire à Saint-Évremont « que la vieillesse de Corneille ne l'alar-« moit plus, et qu'il n'avoit plus à craindre de « voir finir avec lui la tragédie »; et cet aveu de Saint-Évremont dut consoler le poëte de la critique que le même écrivain, dont les jugements avoient alors un grand crédit, fit de cette même tragédie. Il est vrai qu'elle avoit plusieurs défauts, et que le jeune auteur s'y livroit encore à sa prodigieuse

facilité de rimer. Boileau sut la modérer par ses conseils, et s'est toujours vanté de lui avoir appris à rimer difficilement.

Ce fut enfin l'année suivante que les satires de Boileau parurent imprimées. On lit dans le *Bolæana* par quelle raison on fut près de révoquer le privilége que le libraire avoit obtenu par adresse, et l'indifférence de Boileau sur cet événement. Jamais poëte n'eut tant de répugnance à donner ses ouvrages au public. Il s'y vit forcé, lorsqu'on lui en montra une édition faite furtivement, et remplie de fautes. A cette vue il consentit à remettre son manuscrit, et ne voulut recevoir aucun profit du libraire. Il donna en 1674, avec la même générosité, ses *Épîtres*, son *Art poétique*, *le Lutrin* et le *Traité du Sublime*. Quoique fort économe de son revenu, il étoit plein de noblesse dans les sentiments : il m'a assuré que jamais libraire ne lui avoit payé un seul de ses ouvrages; ce qui l'avoit rendu hardi à railler dans son *Art poétique*, chant IV, les auteurs qui *mettent leur Apollon aux gages d'un libraire*, et qu'il n'avoit fait les deux vers qui précèdent :

> Je sais qu'un noble esprit peut sans honte et sans crime
> Tirer de son travail un tribut légitime,

que pour consoler mon père, qui avoit retiré quelque profit de l'impression de ses tragédies. Le profit qu'il en tira fut très-modique, et il donna dans la suite *Esther* et *Athalie* au libraire, de la manière dont Boileau avoit donné tous ses ouvrages.

Andromaque, qui parut en 1667, fit connoître que le jeune poëte à qui Boileau avoit appris à rimer difficilement, avoit en peu de temps fait de grands progrès. Mais je suis obligé d'interrompre l'histoire de ses tragédies, pour raconter celle de deux ouvrages d'une nature bien différente.

Le public ne les attendoit ni d'un jeune homme occupé de tragédies, ni d'un élève de Port-Royal. La vivacité du poëte, qui se crut offensé dans son talent, ce qu'il avoit de plus cher, lui fit oublier ce qu'il devoit à ses premiers maîtres, et l'engagea à entrer, sans réflexion, dans une querelle qui ne le regardoit pas.

Desmarets de Saint-Sorlin, que le mauvais succès de son *Clovis* avoit rebuté, las d'être poëte, voulut être prophète, et prétendit avoir la clef de l'*Apocalypse*. Il annonça une armée de cent quarante-quatre mille victimes, qui rétabliroit, sous la conduite du Roi, la vraie religion. Par tous les termes mystiques qu'inventoit son imagination échauffée, il en avoit déja échauffé plusieurs autres. Il eut l'honneur d'être foudroyé par M. Nicole, qui écrivit contre lui les lettres qu'il intitula *Visionnaires*, parce qu'il les écrivoit contre un grand visionnaire, auteur de la comédie des *Visionnaires*. Il fit remarquer, dans la première de ces lettres, que ce prétendu illuminé ne s'étoit d'abord fait connoître dans le monde que par des romans et des comédies : « qualités, ajouta-t-il, qui ne sont pas « fort honorables au jugement des honnêtes gens,

« et qui sont horribles, considérées suivant les « principes de la religion chrétienne. Un faiseur « de romans et un poëte de théâtre est un empoi- « sonneur public, non des corps, mais des ames. Il « se doit regarder comme coupable d'une infinité « d'homicides spirituels, ou qu'il a causés en effet, « ou qu'il a pu causer. »

Mon père, à qui sa conscience reprochoit des occupations qu'on regardoit à Port-Royal comme très-criminelles, se persuada que ces paroles n'avoient été écrites que contre lui, et qu'il étoit celui qu'on appeloit un empoisonneur public. Il se croyoit d'autant mieux fondé dans cette persuasion, qu'à cause de sa liaison avec les comédiens, il avoit été comme exclu de Port-Royal par une lettre de la mère Racine, sa tante, qui est si bien écrite, qu'on ne sera pas faché de la lire.

GLOIRE A JÉSUS-CHRIST

ET AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

« Ayant appris que vous aviez dessein de faire « ici un voyage, j'avois demandé permission à « notre mère de vous voir, parce que quelques « personnes nous avoient assurées que vous étiez « dans la pensée de songer sérieusement à vous; « et j'aurois été bien aise de l'apprendre par vous- « même, afin de vous témoigner la joie que j'aurois, « s'il plaisoit à Dieu de vous toucher : mais j'ai

« appris depuis peu de jours une nouvelle qui m'a
« touchée sensiblement. Je vous écris dans l'amer-
« tume de mon cœur, et en versant des larmes que
« je voudrois pouvoir répandre en assez grande
« abondance devant Dieu pour obtenir de lui votre
« salut, qui est la chose du monde que je souhaite
« avec le plus d'ardeur. J'ai donc appris avec dou-
« leur que vous fréquentiez plus que jamais des
« gens dont le nom est abominable à toutes les
« personnes qui ont tant soit peu de piété, et
« avec raison, puisqu'on leur interdit l'entrée de
« l'église, et la communion des fidèles, même à la
« mort, à moins qu'ils ne se reconnoissent. Jugez
« donc, mon cher neveu, dans quel état je puis
« être, puisque vous n'ignorez pas la tendresse que
« j'ai toujours eue pour vous, et que je n'ai jamais
« rien desiré sinon que vous fussiez tout à Dieu
« dans quelque emploi honnête. Je vous conjure
« donc, mon cher neveu, d'avoir pitié de votre
« ame, et de rentrer dans votre cœur pour y con-
« sidérer sérieusement dans quel abîme vous vous
« êtes jeté. Je souhaite que ce qu'on m'a dit ne soit
« pas vrai : mais si vous êtes assez malheureux
« pour n'avoir pas rompu un commerce qui vous
« déshonore devant Dieu et devant les hommes,
« vous ne devez pas penser à nous venir voir ; car
« vous savez bien que je ne pourrois pas vous
« parler, vous sachant dans un état si déplorable,
« et si contraire au christianisme. Cependant je ne
« cesserai point de prier Dieu qu'il vous fasse mi-

« séricorde, et à moi en vous la faisant, puisque « votre salut m'est si cher. »

Voilà une de ces lettres que son neveu, dans sa ferveur pour le théâtre, appeloit des excommunications. Il crut donc que M. Nicole, en parlant contre les poëtes, avoit eu dessein de l'humilier : il prit la plume contre lui et contre tout Port-Royal, et il fit une lettre pleine de traits piquants, qui, pour les agréments du style, fut goûtée de tout le monde. « Je ne sais, dit l'auteur de la continua- « tion de l'*Histoire de l'Académie françoise*[1], si « nous avons rien de mieux écrit ni de plus ingé- « nieux en notre langue. » Les ennemis de Port-Royal encouragèrent le jeune écrivain à continuer, et même, à ce qu'on prétend, lui firent espérer un bénéfice. Tandis que M. Nicole et les autres solitaires de Port-Royal gardoient le silence, il parut deux réponses, dont la première, fort solide, et qui fut d'abord attribuée à M. de Sacy, étoit de M. du Bois : la seconde, fort inférieure, étoit de M. Barbier d'Aucour. Mon père connut bien au style qu'elles ne venoient pas de Port-Royal, et il les méprisa. Mais peu après, ces deux mêmes réponses parurent dans une édition des *Visionnaires*, faite en Hollande, en deux volumes; et il étoit écrit dans l'*Avertissement*, à la tête de cette édition, qu'on avoit inséré dans ce recueil

[1] L'abbé d'Olivet : lettre à M. de Valincour.

« les deux réponses faites à un jeune homme « qui, s'étant chargé de l'intérêt commun de tout « le théâtre, avoit conté des histoires faites à plai- « sir, parce que ces deux réponses feroient plaisir, « ayant pour leur bonté partagé les juges, dont les « uns estimoient plus la première, tandis que les « autres se déclaroient hautement pour la seconde. »

Mon père, moins piqué de ces deux réponses que du soin que messieurs de Port-Royal prenoient de les faire imprimer dans leurs ouvrages avec un pareil avertissement, fit contre eux la seconde lettre, et mit à la tête une préface qui n'a jamais été imprimée[1], et qu'il assaisonna des mêmes railleries qui règnent dans les deux lettres. Après avoir dit qu'il n'y a point de plaisir à rire avec des gens délicats qui se plaignent qu'on les déchire dès qu'on les nomme, et qui, aussi sensibles que les gens du monde, ne souffrent volontiers que les mortifications qu'ils s'imposent à eux-mêmes, il s'adressoit ainsi à M. Nicole directement : « Je « demande à ce vénérable théologien en quoi j'ai « erré, si c'est dans le droit ou dans le fait. J'ai « avancé que la comédie étoit innocente : le Port- « Royal dit qu'elle est criminelle, mais je ne crois « pas qu'on puisse taxer ma proposition d'hérésie ; « c'est bien assez de la taxer de témérité. Pour le « fait, ils n'ont nié que celui des Capucins ; encore

[1] Elle a été imprimée en 1807 pour la première fois ; nous la donnons dans ce volume.

« ne l'ont-ils pas nié tout entier. Toute la grace « que je lui demande est qu'il ne m'oblige pas « non plus à croire un fait qu'il avance, lors-« qu'il dit que le monde fut partagé entre les « deux réponses qu'on fit à ma lettre, et qu'on « disputa longtemps laquelle des deux étoit la « plus belle : il n'y eut pas la moindre dispute « là-dessus, et, d'une commune voix, elles furent « jugées aussi froides l'une que l'autre. Mais « tout ce qu'on fait pour ces messieurs a un « caractère de bonté que tout le monde ne connoît « pas.

« Il est aisé de connoître, ajoutoit-il, par le soin « qu'ils ont pris d'immortaliser ces réponses, « qu'ils y avoient plus de part qu'ils ne disoient. « A la vérité, ce n'est pas leur coutume de laisser « rien imprimer pour eux qu'ils n'y mettent quelque « chose du leur. Ils portent aux docteurs les appro-« bations toutes dressées. Les avis de l'imprimeur « sont ordinairement des éloges qu'ils se donnent « à eux-mêmes; et l'on scelleroit à la chancellerie « des priviléges fort éloquents si leurs livres s'im-« primoient avec privilége. »

Content de cette préface, dont je n'ai rapporté qu'une partie, et de sa seconde lettre, il alla montrer ces nouvelles productions à Boileau, qui, toujours amateur de la vérité, quoiqu'il n'eût encore aucune liaison avec Port-Royal, lui représenta que cet ouvrage feroit honneur à son esprit, mais n'en feroit pas à son cœur, parce qu'il attaquoit des

hommes fort estimés, et le plus doux de tous[1], auquel il avoit lui-même, comme aux autres, de grandes obligations. « Eh bien! répondit mon père, « pénétré de ce reproche, le public ne verra jamais « cette seconde lettre. » Il retira tous les exemplaires qu'il put trouver de la première; et elle étoit devenue fort rare, lorsqu'elle parut dans des jour-

[1] M. Nicole, qui avoit régenté la troisième à Port-Royal, avoit été son maître. Tout le monde sait quelle étoit sa douceur: il subsistoit du profit de ses ouvrages; et le grand débit des trois volumes de *la Perpétuité* fit dire dans le public qu'il profitoit du travail d'autrui, parce qu'on croyoit cet ouvrage commun entre lui et M. Arnauld, qui avoit seulement mis un chapitre de sa façon dans le premier volume, et ne vit pas les autres. M. Nicole souffrit ces discours sans y répondre. Lorsque le Père Bouhours, en écrivant sur la langue françoise, releva plusieurs expressions des traductions de Port-Royal, M. de Sacy dit qu'il ne se soumettroit point à ces remarques: M. Nicole dit qu'il se corrigeroit, et en effet n'employa point dans les *Essais de morale* celles qui lui parurent justement critiquées. Dans les petits troubles qui arrivoient à Port-Royal sur quelques diversités de sentiments, il ne prenoit aucun parti, disant qu'il n'étoit point des guerres civiles. Madame de Longueville, qui, de l'envie de connoître les hommes fameux, passoit souvent, comme bien d'autres, à l'ennui de les voir trop longtemps, ne changea jamais à l'égard de M. Nicole, qu'elle trouvoit fort poli. Dans les conversations où il étoit contredit, ce qui arrivoit plus d'une fois, elle prenoit toujours son parti; ce qui lui fit dire, quand elle mourut, qu'il avoit perdu tout son crédit: « J'ai même, disoit-il, perdu mon abbaye, » parce qu'elle l'appeloit toujours M. l'abbé Nicole. (L. R.)

naux. Brossette, qui la fit imprimer dans son édition de Boileau, quoiqu'elle n'eût aucun rapport aux ouvrages de cet auteur, joignit en note que le Port-Royal, « alarmé d'une lettre qui le menaçoit d'un « écrivain aussi redoutable que Pascal, trouva le « moyen d'apaiser et de regagner le jeune Racine. » Brossette étoit fort mal instruit. Le Port-Royal garda toujours le silence et ne fit aucune démarche pour la réconciliation. Mon père fit lui seul, dans la suite, toutes les démarches que je dirai. On n'ignore pas le repentir qu'il a témoigné; et un jour il fit une réponse si humble à un de ses confrères[1], qui l'attaqua dans l'Académie par une plaisanterie au sujet de ce démêlé, que personne dans la suite n'osa le railler sur le même sujet. Lorsque Brossette fit imprimer la première lettre, il ne connoissoit pas la seconde, qui n'étoit connue de personne, ni de nous-mêmes. Elle fut trouvée, je ne sais par quel hasard, dans les papiers de M. l'abbé du Pin[2]; et ceux qui en furent les maîtres après sa mort la firent imprimer.

Je reprends l'histoire des pièces de théâtre, et je viens à *Andromaque*. Elle fut représentée en 1667, et fit, au rapport de M. Perrault, à peu près le même bruit que *le Cid* avoit fait dans les premières représentations. On voit, par l'épître dédicatoire, que l'auteur avoit eu auparavant l'honneur de la

[1] L'abbé Tallemant.

[2] L'abbé Louis Ellies du Pin était cousin de Racine.

lire à Madame : il remercie Son Altesse Royale des conseils qu'elle a bien voulu lui donner. Cette pièce coûta la vie à Montfleuri, célèbre acteur; il y représenta le rôle d'Oreste avec tant de force, qu'il s'épuisa entièrement, ce qui fit dire à l'auteur du *Parnasse réformé*, que tout poëte désormais voudra avoir l'honneur de faire crever un comédien.

La tragédie d'*Andromaque* eut trop d'admirateurs pour n'avoir pas d'ennemis. Saint-Évremont ne fut ni du nombre des ennemis, ni du nombre des admirateurs, puisqu'il n'en fit que cet éloge : « Elle a bien des belles choses; il ne s'en faut pres- « que rien qu'il n'y ait du grand. »

Un comédien, nommé Subligny, se signala par une critique en forme de comédie[1]; elle ne fut pas inutile à l'auteur critiqué, qui corrigea, dans la seconde édition d'*Andromaque*, quelques négligences de style, et laissa néanmoins subsister certains tours nouveaux, que Subligny mettoit au nombre des fautes de style, et qui ayant été approuvés depuis comme tours heureux, sont devenus familiers à notre langue. Les critiques les plus sérieuses contre cette pièce tombèrent sur le personnage de Pyrrhus, qui parut au grand Condé trop violent et trop emporté, et que d'autres accusèrent d'être un malhon-

[1] Subligny n'étoit pas comédien, il étoit avocat, ou du moins il en prenoit le titre. Sa comédie étoit intitulée *la Folle Querelle*, ou *la Critique d'Andromaque*. Elle fut jouée au mois de mai 1668, et imprimée la même année. (A. M.)

nête homme, parce qu'il manque de parole à Hermione. L'auteur, au lieu de répondre à une critique si peu solide, entreprit de faire dans sa tragédie suivante le portrait d'un parfaitement honnête homme. C'est ce que Boileau donne à penser quand il dit à son ami, en lui représentant l'avantage qu'on retire des critiques :

Au Cid persécuté Cinna doit sa naissance;
Et ta plume peut-être aux censeurs de Pyrrhus
Doit les plus nobles traits dont tu peignis Burrhus.

La comédie des *Plaideurs* précéda *Britannicus*, et parut en 1668. En voici l'origine. Mon père avoit enfin obtenu un bénéfice, puisque le privilége de la première édition d'*Andromaque*, qui est du 28 décembre 1667, est accordé au sieur Racine, prieur de l'Épinay, titre qui ne lui est plus donné dans un autre privilége accordé quelques mois après, parce qu'il n'étoit déja plus prieur. Boileau le fut huit ou neuf ans; mais quand il reconnut qu'il n'avoit point de dispositions pour l'état ecclésiastique, il se fit un devoir de remettre le bénéfice entre les mains du collateur; et, pour remplir un autre devoir encore plus difficile, après avoir calculé ce que le prieuré lui avoit rapporté pendant le temps qu'il l'avoit possédé, il fit distribuer cette somme aux pauvres, et principalement aux pauvres du lieu. Rare exemple donné par un poëte accusé d'aimer l'argent.

Son ami eût imité une si belle action, s'il eût eu

à restituer des biens d'Église; mais sa vertu ne fut jamais à une pareille épreuve. A peine eut-il obtenu son bénéfice, qu'un régulier vint le lui disputer, prétendant que ce prieuré ne pouvoit être possédé que par un régulier; il fallut plaider; et voilà ce procès « que ni ses juges ni lui n'entendirent », comme il le dit dans la Préface des *Plaideurs*. C'étoit ainsi que la Providence lui opposoit toujours de nouveaux obstacles pour entrer dans l'état ecclésiastique, où il ne vouloit entrer que par des vues d'intérêt. Fatigué enfin du procès, las de voir des avocats et de solliciter des juges, il abandonna le bénéfice, et se consola de cette perte par une comédie contre les juges et les avocats.

Il faisoit alors de fréquents repas chez un fameux traiteur[1] où se rassembloient Boileau, Chapelle, Furetière, et quelques autres. D'ingénieuses plaisanteries égayoient ces repas, où les fautes étoient sévèrement punies. Le poëme de *la Pucelle*, de Chapelain, étoit sur une table, et on régloit le nombre de vers que devoit lire un coupable, sur la qualité de sa faute. Elle étoit fort grave quand il étoit condamné à en lire vingt vers; et l'arrêt qui condamnoit à lire la page entière étoit l'arrêt

[1] C'étoit un cabaret à l'enseigne de *la Croix de Lorraine*, place du cimetière Saint-Jean. Les cafés n'étoient point encore établis. C'est dans une de ces réunions que furent esquissés les premiers traits de cette plaisanterie de *Chapelain décoiffé par la Serre*, qui courut dans le public sans l'aveu des auteurs. (A. M.)

de mort. Plusieurs traits de la comédie des *Plaideurs* furent le fruit de ces repas; chacun s'empressoit d'en fournir à l'auteur. M. de Brilhac, conseiller au parlement de Paris, lui apprenoit les termes de palais. Boileau lui fournit l'idée de la dispute entre Chicaneau et la Comtesse; il avoit été témoin de cette scène, qui s'étoit passée chez son frère le greffier, entre un homme très-connu alors, et une comtesse, que l'actrice qui joua ce personnage contrefit jusqu'à paroître sur le théâtre avec les mêmes habillements, comme il est rapporté dans le *Commentaire* sur la seconde satire de Boileau[1]. Plusieurs autres traits de cette comédie avoient également rapport à des personnes alors très-connues; et par l'Intimé, qui, dans la cause du chapon, commence, comme Cicéron, *pro Quintio : Quæ res duæ plurimum possunt... gratia et eloquentia*, etc., on désignoit un avocat qui s'étoit servi du même exorde dans la cause d'un pâtissier contre un boulanger. Soit que ces plaisanteries eussent attiré des ennemis à cette pièce, soit que le parterre ne fût pas d'abord sensible au sel attique dont elle est remplie, elle fut mal reçue; et les comédiens, dégoûtés de la seconde représentation, n'osèrent hasarder la troisième. Molière, qui étoit présent à cette seconde représentation, quoique alors brouillé

[1] L'original de cette comtesse, dit Germain Garnier, étoit la comtesse de Crissé, plaïdeuse de profession, et qui avoit dissipé en mauvais procès une fortune considérable.

avec l'auteur, ne se laissa séduire ni par aucun intérêt particulier, ni par le jugement du public : il dit tout haut en sortant, que cette comédie étoit excellente, et que ceux qui s'en moquoient méritoient qu'on se moquât d'eux. Un mois après, les comédiens, représentant à la cour une tragédie, osèrent donner à la suite cette malheureuse pièce. Le Roi en fut frappé, et ne crut pas déshonorer sa gravité ni son goût par des éclats de rire si grands, que la cour en fut étonnée.

Louis XIV jugea de la pièce comme Molière en avoit jugé. Les comédiens, charmés d'un succès qu'ils n'avoient pas espéré, pour l'annoncer plus promptement à l'auteur, revinrent toute la nuit à Paris, et allèrent le réveiller. Trois carrosses pendant la nuit, dans une rue où l'on n'étoit pas accoutumé d'en voir pendant le jour, réveillèrent le voisinage[1] : on se mit aux fenêtres, et comme on savoit qu'un conseiller des requêtes avoit fait un grand bruit contre la comédie des *Plaideurs*, on ne douta point de la punition du poëte qui avoit osé railler les juges en plein théâtre. Le lendemain tout Paris le croyoit en prison, tandis qu'il se félicitoit de l'approbation que la cour avoit donnée à sa pièce, dont le mérite fut enfin reconnu à Paris.

L'année suivante[2], 1668, il reçut une gratification

[1] Racine logeait alors à l'hôtel des Ursins, dans la Cité.

[2] L'année 1688 n'est pas l'année suivante; il faut lire la même année.

de douze cents livres, sur un ordre particulier de M. Colbert[1].

Britannicus, qui parut en 1670[2], eut aussi beaucoup de contradictions à essuyer, et l'auteur avoue dans sa préface qu'il craignit quelque temps que cette tragédie n'eût une destinée malheureuse. Je ne connois cependant aucune critique imprimée dans le temps contre *Britannicus*[3]. Ces sortes de critiques, à la vérité, tombent peu après dans l'oubli; mais il se trouve toujours dans la suite

[1] En voici la copie. « Maître CHARLES LE BÈGUE, con-
« seiller du Roi, trésorier général de ses bâtiments, NOUS
« VOUS MANDONS que des deniers de votre charge de la
« présente année, même de ceux destinés par Sa Majesté
« pour les pensions et gratifications des gens de lettres,
« tant françois qu'étrangers, qui excellent en toutes sortes
« de sciences, vous payiez comptant au sieur Racine la
« somme de douze cents livres, que NOUS lui avons or-
« donnée pour la pension et gratification que Sa Majesté
« lui a accordée, en considération de son application aux
« belles-lettres, et des pièces de théâtre qu'il donne au
« public. Rapportant la présente, et quittance sur ce suf-
« fisante, ladite somme de douze cents livres sera passée
« et allouée en la dépense de vos comptes, par messieurs
« des comptes à Paris; lesquels NOUS prions ainsi le faire
« sans difficulté.
« Fait à Paris, le dernier jour de décembre 1668.
« COLBERT. LA MOTTE COQUART. » (L. R.)

[2] *Britannicus* fut joué en décembre 1669; mais il ne fut imprimé qu'en 1670.

[3] Boursault, dans son roman d'*Artémise et Poliante*, imprimé en 1670, 1 vol. in-12, a cependant laissé sur cette pièce des remarques du plus mauvais goût.

quelque faiseur de recueil qui veut les en retirer. Tout est bon pour ceux qui, moins curieux de la reconnoissance du public que de la rétribution du libraire, n'ont d'autre ambition que celle de faire imprimer un livre nouveau; et, dans le recueil des pièces fugitives faites sur les tragédies de nos deux poëtes fameux, qu'en 1740 Gissey imprima en deux volumes[1], je ne trouve rien sur *Britannicus*.

On sait l'impression que firent sur Louis XIV quelques vers de cette pièce. Lorsque Narcisse rapporte à Néron les discours qu'on tient contre lui, il lui fait entendre qu'on raille son ardeur à briller par des talents qui ne doivent point être les talents d'un empereur :

Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains,
A venir prodiguer sa voix sur un théâtre....

Ces vers frappèrent le jeune monarque, qui avoit quelquefois dansé dans les ballets; et, quoiqu'il dansât avec beaucoup de noblesse, il ne voulut plus paroître dans aucun ballet, reconnoissant qu'un roi ne doit point se donner en spectacle. On trouvera ce que je dis ici confirmé par une des lettres de Boileau. Ce fut en remarquant combien les vers

[1] Ce reproche s'adresse à l'abbé Granet, qui répara, dans le tome XI de ses *Réflexions sur les ouvrages de littérature*, l'omission signalée dans le *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine*, Paris, Gissey, M.DCC.XL, 2 vol. in-12.

de *Britannicus* étoient travaillés, qu'il dit pour la première fois ce qu'il a souvent répété : « C'est moi « qui ai appris à M. Racine à faire des vers diffi-« cilement. »

Ceux qui ajoutent foi en tout au *Bolœana* croient que Boileau, qui trouvoit les vers de *Bajazet* trop négligés, trouvoit aussi le dénoûment de *Britannicus* puéril, et reprochoit à l'auteur d'avoir fait Britannicus trop petit devant Néron. Il y a grande apparence que M. de Monchenay, mal servi par sa mémoire lorsqu'il composa ce recueil, s'est trompé en cet endroit, comme en plusieurs autres. Je n'ai jamais entendu dire que Boileau eût fait de pareilles critiques; je sais seulement qu'il engagea mon père[1] à supprimer une scène entière de cette pièce avant que de la donner aux comédiens; et par cette raison cette scène n'est encore connue de personne. Ces deux amis avoient un égal empressement à se communiquer leurs ouvrages avant que de les montrer au public, égale sévérité de critique l'un pour l'autre, et égale docilité. Voici cette scène, que Boileau avoit conservée, et qu'il nous a remise : elle étoit la première du troisième acte.

BURRHUS, NARCISSE.

BURRHUS.

Quoi! Narcisse, au palais obsédant l'empereur,
Laisse Britannicus en proie à sa fureur!

[1] Voyez à la page 198 du tome II de cette édition des *Œuvres de Racine*, les observations de Boileau à ce sujet.

Narcisse, qui devroit d'une amitié sincère
Sacrifier au fils tout ce qu'il tient du père;
Qui devroit, en plaignant avec lui son malheur,
Loin des yeux de César détourner sa douleur?
Voulez-vous qu'accablé d'horreur, d'inquiétude,
Pressé du désespoir qui suit la solitude,
Il avance sa perte en voulant l'éloigner,
Et force l'empereur à ne plus l'épargner?
Lorsque de Claudius l'impuissante vieillesse
Laissa de tout l'empire Agrippine maîtresse,
Qu'instruit du successeur que lui gardoient les dieux,
Il vit déja son nom écrit dans tous les yeux;
Ce prince, à ses bienfaits mesurant votre zèle,
Crut laisser à son fils un gouverneur fidèle,
Et qui, sans s'ébranler, verroit passer un jour
Du côté de Néron la fortune et la cour.
Cependant aujourd'hui sur la moindre menace
Qui de Britannicus présage la disgrâce,
Narcisse, qui devoit le quitter le dernier,
Semble dans le malheur le plonger le premier.
César vous voit partout attendre son passage.

NARCISSE.

Avec tout l'univers je viens lui rendre hommage,
Seigneur : c'est le dessein qui m'amène en ces lieux.

BURRHUS.

Près de Britannicus vous le servirez mieux.
Craignez-vous que César n'accuse votre absence?
Sa grandeur lui répond de votre obéissance.
C'est à Britannicus qu'il faut justifier
Un soin dont ses malheurs se doivent défier.
Vous pouvez sans péril respecter sa misère;
Néron n'a point juré la perte de son frère;
Quelque froideur qui semble altérer leurs esprits,
Votre maître n'est point au nombre des proscrits.
Néron même en son cœur touché de votre zèle
Vous en tiendroit peut-être un compte plus fidèle

Que de tous ces respects vainement assidus,
Oubliés dans la foule aussitôt que rendus.

NARCISSE.

Ce langage, seigneur, est facile à comprendre;
Avec quelque bonté César daigne m'entendre :
Mes soins trop bien reçus pourroient vous irriter....
A l'avenir, seigneur, je saurai l'éviter.

BURRHUS.

Narcisse, vous réglez mes desseins sur les vôtres :
Ce que vous avez fait, vous l'imputez aux autres.
Ainsi lorsque inutile au reste des humains,
Claude laissoit gémir l'empire entre vos mains,
Le reproche éternel de votre conscience
Condamnoit devant lui Rome entière au silence.
Vous lui laissiez à peine écouter vos flatteurs,
Le reste vous sembloit autant d'accusateurs
Qui, prêts à s'élever contre votre conduite,
Alloient de nos malheurs développer la suite,
Et, lui portant les cris du peuple et du sénat,
Lui demander justice au nom de tout l'État.
Toutefois pour César je crains votre présence :
Je crains, puisqu'il vous faut parler sans complaisance,
Tous ceux qui, comme vous, flattant tous ses desirs,
Sont toujours dans son cœur du parti des plaisirs.
Jadis à nos conseils l'empereur plus docile
Affectoit pour son frère une bonté facile,
Et de son rang pour lui modérant la splendeur,
De sa chute à ses yeux cachoit la profondeur.
Quel soupçon aujourd'hui, quel desir de vengeance
Rompt du sang des Césars l'heureuse intelligence?
Junie est enlevée, Agrippine frémit;
Jaloux et sans espoir Britannicus gémit :
Du cœur de l'empereur son épouse bannie,
D'un divorce à toute heure attend l'ignominie.
Elle pleure; et voilà ce que leur a coûté
L'entretien d'un flatteur qui veut être écouté.

NARCISSE.

Seigneur, c'est un peu loin pousser la violence;
Vous pouvez tout; j'écoute, et garde le silence.
Mes actions un jour pourront vous repartir :
Jusque-là....

BURRHUS.

Puissiez-vous bientôt me démentir!
Plût aux dieux qu'en effet ce reproche vous touche!
Je vous aiderai même à me fermer la bouche.
Sénèque, dont les soins devroient me soulager,
Occupé loin de Rome, ignore ce danger.
Réparons, vous et moi, cette absence funeste :
Du sang de nos Césars réunissons le reste.
Rapprochons-les, Narcisse, au plus tôt, dès ce jour,
Tandis qu'ils ne sont point séparés sans retour.

On ne trouve rien dans cette scène qui ne réponde au reste de la versification, mais son ami craignit qu'elle ne produisît un mauvais effet sur les spectateurs : « Vous les indisposerez, lui dit-il, en leur « montrant ces deux hommes ensemble. Pleins « d'admiration pour l'un, et d'horreur pour l'autre, « ils souffriront pendant leur entretien. Convient-il « au gouverneur de l'empereur, à cet homme si « respectable par son rang et sa probité, de s'abaisser « à parler à un misérable affranchi, le plus scé- « lérat de tous les hommes? Il le doit trop mépriser « pour avoir avec lui quelque éclaircissement. Et « d'ailleurs quel fruit espère-t-il de ses remon- « trances? Est-il assez simple pour croire qu'elles « feront naître quelques remords dans le cœur de « Narcisse? Lorsqu'il lui fait connoître l'intérêt « qu'il prend à Britannicus, il découvre son secret

« à un traître, et au lieu de servir Britannicus, il « en précipite la perte. » Ces réflexions parurent justes, et la scène fut supprimée.

Cette pièce fit connoître que l'auteur n'étoit pas seulement rempli des poëtes grecs, et qu'il savoit également imiter les fameux écrivains de l'antiquité. Que de vers heureux, et combien d'expressions énergiques prises dans Tacite! Tout ce que Burrhus dit à Néron quand il se jette à ses pieds, et qu'il tâche de l'attendrir en faveur de Britannicus, est un extrait de ce que Sénèque a écrit de plus beau dans son *Traité sur la Clémence*, adressé à ce même Néron. Ce passage du panégyrique de Trajan par Pline : *Insulas quas modo senatorum, jam delatorum turba compleverat*, etc., a fourni ces deux beaux vers :

Les déserts autrefois peuplés de sénateurs,
Ne sont plus habités que par leurs délateurs.

M. de Fontenelle, dans la *Vie de Corneille*, son oncle, nous dit que *Bérénice* fut un duel. En effet, ce vers de Virgile :

Infelix puer atque impar congressus Achilli,

fut appliqué alors par quelques personnes au jeune combattant, à qui cependant la victoire demeura. Elle ne fut pas même disputée; la partie n'étoit pas égale. Corneille n'étoit plus le Corneille du *Cid* et des *Horaces*; il étoit devenu l'auteur d'*Agé-*

silas. Une princesse[1] fameuse par son esprit et par son amour pour la poésie avoit engagé les deux rivaux à traiter ce même sujet. Ils lui donnèrent en cette occasion une grande preuve de leur obéissance, et les deux *Bérénice* parurent en même temps, en 1671[2].

L'abbé de Villars voulut faire briller son esprit aux dépens de l'une et de l'autre pièce; ses plaisanteries furent trouvées très-fades, et ses critiques parurent outrées à Subligny lui-même, qui, prenant alors la défense du même poëte dont il avoit critiqué l'*Andromaque*, fit voir que l'écrivain ingénieux du *Peuple élémentaire* n'entendoit pas les matières poétiques. Tout sert aux auteurs sages. L'abbé de Villars avoit vivement relevé cette exclamation, *Dieux!* échappée à Bérénice. L'auteur, en reconnoissant sa faute, en corrigea deux autres de la même nature, dont son critique ne s'étoit pas aperçu. Bérénice disoit à la fin du premier acte :

Rome entière, en ce même moment,
Fait des vœux pour Titus, et, par des sacrifices,
De son règne naissant consacre les prémices.
Je prétends quelque part à des souhaits si doux :
Phénice, allons nous joindre aux vœux qu'on fait pour nous.

Et dans l'acte suivant Bérénice disoit à Titus :

Pourquoi des immortels attester la puissance?

[1] Henriette-Anne d'Angleterre. (L. R.)

[2] Cette date est celle de l'impression; les deux pièces avaient été jouées en 1670.

Dans la seconde édition, l'auteur changea ces expressions, qu'il avoit mises dans la bouche de Bérénice sans faire attention qu'elle étoit Juive.

Sa tragédie, quoique honorée du suffrage du grand Condé par l'heureuse application qu'il avoit faite de ces deux vers :

Depuis trois ans entiers chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la première fois,

fut très-peu respectée sur le Théâtre-Italien. Il assista à cette parodie bouffonne[1], et y parut rire comme les autres; mais il avouoit à ses amis qu'il n'avoit ri qu'extérieurement. La rime indécente qu'Arlequin mettoit à la suite de *la reine Bérénice* le chagrinoit au point de lui faire oublier le concours du public à sa pièce, les larmes des spectateurs, et les éloges de la cour. C'étoit dans de pareils moments qu'il se dégoûtoit du métier de poëte, et qu'il faisoit résolution d'y renoncer : il reconnoissoit la foiblesse de l'homme, et la vanité de notre amour-propre, que si peu de chose humilie. Il fut encore frappé d'un mot de Chapelle, qui fit plus d'impression sur lui que toutes les critiques de l'abbé de Villars, qu'il avoit su mépriser. Ses meilleurs amis vantoient l'art avec lequel il avoit traité un sujet si simple, en ajoutant que le sujet n'avoit pas été bien choisi. Il ne l'avoit pas choisi; la prin-

[1] Composée par Nolant de Fatouville, conseiller au parlement de Normandie, qui la fit représenter le 11 octobre 1683.

cesse que j'ai nommée lui avoit fait promettre qu'il le traiteroit : et comme courtisan, il s'étoit engagé. « Si je m'y étois trouvé, disoit Boileau, je l'aurois « bien empêché de donner sa parole. » Chapelle, sans louer ni critiquer, gardoit le silence. Mon père enfin le pressa vivement de se déclarer : « Avouez-« moi en ami, lui dit-il, votre sentiment. Que « pensez-vous de *Bérénice?* — Ce que j'en pense? « répondit Chapelle : Marion pleure, Marion crie, « Marion veut qu'on la marie. » Ce mot, qui fut bientôt répandu, a été depuis attribué mal à propos à d'autres.

La parodie bouffonne faite sur le Théâtre-Italien, les railleries de Saint-Évremont, et le mot de Chapelle, ne consoloient pas Corneille, qui voyoit la *Bérénice* rivale de la sienne raillée et suivie, tandis que la sienne étoit entièrement abandonnée.

Il avoit depuis longtemps de véritables inquiétudes, et n'en avoit point fait mystère à son ami Saint-Évremont, lorsque, le remerciant des éloges qu'il avoit reçus de lui dans sa Dissertation sur l'*Alexandre,* il lui avoit écrit : « Vous m'honorez « de votre estime dans un temps où il semble qu'il « y ait un parti fait pour ne m'en laisser aucune. « C'est un merveilleux avantage pour moi, qui ne « peux douter que la postérité ne s'en rapporte à « vous. Aussi je vous avoue que je pense avoir « quelque droit de traiter de ridicules ces vains « trophées qu'on établit sur les anciens héros refon-« dus à notre mode. »

Cette critique injuste a ébloui quelques personnes, surtout depuis qu'un écrivain célèbre l'a renouvelée[1]. « Pourquoi, dit-il, ces héros ne nous font-« ils pas rire? c'est que nous ne sommes pas savants; « nous ignorons les mœurs des Grecs et des Ro-« mains. Il faudroit, pour en rire, des gens éclairés. « La chose est assez risible, mais il manque des « *rieurs*. » Quand le parterre seroit rempli de gens instruits des mœurs grecques et romaines, les rieurs manqueroient encore, puisque ceux qui ont formé leur goût dans les lettres grecques et romaines connoissent encore mieux que les autres le mérite de ces tragédies, qui paroissoient *risibles* à M. de Fontenelle. Le souvenir d'une ancienne épigramme peut-il rester si longtemps sur le cœur?

Corneille étoit excusable quand il cherchoit quelques prétextes pour se consoler. Il avoit des chagrins, et ces chagrins lui avoient fait prendre en mauvaise part une plaisanterie de la comédie des *Plaideurs*, où ce vers du *Cid*,

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits,

est appliqué à un vieux sergent. « Ne tient-il donc, « disoit-il, qu'à un jeune homme de venir ainsi « tourner en ridicule les vers des gens? » L'offense n'étoit pas grave, mais il n'étoit pas de bonne humeur.

Segrais rapporte qu'étant auprès de lui à la représentation de *Bajazet*, qui fut joué en 1672,

[1] M. de Fontenelle, dans son *Histoire du théâtre*. (L. R.)

Corneille lui fit observer que tous les personnages de cette pièce avoient, sous des habits turcs, des sentiments françois : « Je ne le dis qu'à vous, ajouta-« t-il ; d'autres croiroient que la jalousie me fait « parler. » Eh ! pourquoi s'imaginer que les Turcs ne savent pas exprimer comme nous les sentiments de la nature ? Si Corneille eût voulu jeter les yeux sur tant de lauriers et sur tant d'années dont il étoit chargé, il n'auroit point compromis une gloire qui ne pouvoit plus croître. Tantôt il se flattoit que ses rivaux attendoient sa mort avec impatience, ce qui lui faisoit dire :

Si mes quinze lustres
Font encor quelque peine aux modernes illustres,
S'il en est de fâcheux jusqu'à s'en chagriner,
Je n'aurai pas longtemps à les importuner [1].

Tantôt s'imaginant que les pièces qu'on préféroit aux siennes ne devoient leur succès qu'aux brigues, il disoit :

Pour me faire admirer je ne fais point de ligue ;
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue ;
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de réduit en réduit.....
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée [2].....

Son malheur venoit de sa tendresse inconcevable pour les enfants de sa vieillesse, qu'il croyoit que tout le monde devoit admirer comme il les admiroit.

[1] P. Corneille, tome XII, page 132 de la *Collection du Prince Impérial.*

[2] P. Corneille, tome XII, pages 32 et 33.

Cependant il étoit obligé d'avoir recours à la troupe des comédiens du Marais, parce que celle de l'hôtel de Bourgogne, occupée des pièces de son rival, refusoit les siennes. Les pièces du grand Corneille refusées par les comédiens! *O vieillesse ennemie!* A quelle humiliation est exposé un poëte qui veut l'être trop longtemps!

Si Corneille avoit ses chagrins, son rival avoit aussi les siens. Il entendoit dire souvent que les beautés de ses tragédies étoient des beautés de mode, qui ne dureroient pas. Madame de Sévigné, comme beaucoup d'autres, se faisoit une vertu de rester fidèle à ce qu'elle appeloit *ses vieilles admirations*. Voici quelques endroits de ses lettres qui feront connoître les différents discours qu'on tenoit alors; et ces endroits, quoique pleins de jugements précipités, plairont à cause de ce style qu'on admire dans une dame, et qui fait lire tant de lettres qui n'apprennent presque rien. C'est ainsi qu'elle parle de *Bajazet* avant que de l'avoir vu. « Cette pièce, « dit-on, est autant au-dessus des pièces de Corneille, « que celles de Corneille sont au-dessus de celles « de Boyer : voilà ce qui s'appelle louer.

Du bruit de *Bajazet* mon ame importunée

« fait que je veux aller à la comédie; enfin nous « en jugerons par nos yeux et nos oreilles[1]. »

[1] *Lettre à madame de Grignan*, du 13 janvier 1672. L. Racine ne reproduit point ici le texte exact de madame de Sévigné.

Après avoir vu la pièce, elle l'envoie à sa chère fille, en lui disant : « Je vous envoie *Bajazet;* je voudrois aussi vous envoyer la Chammêlay (Champmeslé) pour réchauffer la pièce... Il y a des choses « agréables, rien de parfaitement beau, rien qui « enlève, point de ces tirades de Corneille qui font « frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui « comparer Racine; sentons-en la différence. Jamais « il n'ira plus loin qu'*Andromaque*.... Il fait des « comédies pour la Chammêlay, et non pas pour « les siècles à venir : si jamais il n'est plus jeune « et qu'il cesse d'être amoureux[1], ce ne sera plus « la même chose. Vive donc notre vieil ami Cor- « neille! Pardonnons-lui de méchants vers en « faveur des divines et sublimes beautés qui nous « transportent. Ce sont des traits de maître qui sont « inimitables. Despréaux en dit encore plus que « moi; en un mot, c'est le bon goût : tenez-vous-y[2]. »

Ces prophéties se sont trouvées fausses. L'auteur de *Britannicus* fit voir qu'il pouvoit aller encore plus loin, et qu'il travailloit pour l'avenir. Je dirai bientôt pourquoi on lui reprochait de travailler pour la Chammêlay[3], et je détruirai cette accu-

[1] Il avoit déja été plus loin qu'*Andromaque*, puisqu'il avoit fait *Britannicus*. Pouvoit-elle dire que *Britannicus* ne fût que l'ouvrage d'un jeune amoureux? (L. R.)

[2] *Lettre à madame de Grignan*, du 16 mars 1672. Comme dans la citation précédente, L. Racine a altéré le texte de madame de Sévigné.

[3] Racine écrit toujours *Chammêlay;* les éditeurs modernes écrivent *Champmeslé*.

sation. Personne ne croira que Boileau ait jamais pensé comme madame de Sévigné le fait ici penser, puisqu'on est au contraire porté à croire qu'il louoit trop son ami. Le Père Tournemine, dans une lettre imprimée [1], avance qu'il ne décria l'*Agésilas* et l'*Attila* « que pour immoler les dernières pièces de Corneille « à Racine son idole. » Ce n'étoit pas certainement lui immoler de grandes victimes; et Boileau ne pensa jamais à élever son idole (pour répéter le terme du Père Tournemine) au-dessus de Corneille : il savoit rendre justice à l'un et à l'autre; il les admiroit tous deux, sans décider sur la préférence.

Le parti de Corneille s'affoiblit beaucoup plus l'année suivante, quand *Mithridate,* paroissant avec toute sa haine pour Rome, sa dissimulation et sa jalousie cruelle, fit voir que le poëte savoit donner aux anciens héros toute leur ressemblance.

Je ne trouve point que cette tragédie ait essuyé d'autres contradictions que d'être confondue, comme les autres, dans la misérable satire intitulée, *Apollon vendeur de Mithridate;* ouvrage qui, rempli des jeux de mots les plus insipides, ne fit aucun honneur à Barbier d'Aucour.

En cette même année, mon père fut reçu à l'Académie françoise, et sa réception ne fut pas remarquable comme l'avoit été celle de Corneille, par un remercîment ampoulé. Corneille, dans une

[1] Cette lettre est à la tête des *Œuvres posthumes de Corneille*, imprimées en 1738. (L. R.) Elle a pour titre, *Défense du grand Corneille*.

pareille occasion, se nomma « un indigne mignon « de la fortune », et ne pouvant exprimer sa joie, l'appela « un épanouissement du cœur, une liqué- « faction intérieure, qui relâche toutes les puissances « de l'ame » ; de sorte que Corneille, qui savoit bien faire parler les autres, se perdit en parlant pour lui-même. Le remercîment de mon père fut fort simple et fort court, et il le prononça d'une voix si basse, que M. Colbert, qui étoit venu pour l'entendre, n'en entendit rien, et que ses voisins mêmes en entendirent à peine quelques mots. Il n'a jamais paru dans les Recueils de l'Académie, et ne s'est point trouvé dans ses papiers après sa mort. L'auteur apparemment n'en fut pas content, quoique, suivant quelques personnes éclairées, il fût né autant orateur que poëte. Ces personnes en jugent par les deux discours académiques dont je parlerai bientôt, et par une harangue au Roi, dont elles disent qu'il fut l'auteur : elle fut prononcée par une autre bouche que la sienne, en 1685, et se trouve dans les *Mémoires du clergé*.

Un de ses confrères dans l'Académie se déclara son rival, en traitant comme lui le sujet d'*Iphigénie*. Les deux tragédies parurent en 1675[1] : celle de Le

[1] Les auteurs de l'*Histoire du théâtre françois* disent en 1674, et se fondent sur une autorité qui peut être douteuse. C'est ce que je ne puis décider. (L. R.) — L'*Iphigénie* de Racine fut jouée à Versailles au mois d'août 1674. Celle de Le Clerc fut représentée pour la première fois sur le théâtre de Molière, le vendredi 24 mai 1675.

Clerc n'est plus connue que par l'épigramme faite sur sa chute, et la gloire de l'autre fut célébrée par Boileau :

> Jamais Iphigénie, en Aulide immolée,
> N'a coûté tant de pleurs à la Grèce assemblée, etc.

C'étoit en 1677 que Boileau parloit ainsi : et comme il avoit acquis une grande autorité sur le Parnasse, depuis qu'en 1674 il avoit donné son *Art poétique* et ses quatre *Épîtres*, il étoit bien capable de rassurer son ami, attaqué par tant de critiques. A la fin de l'épître qu'il lui adresse, il souhaite, pour le bonheur de leurs ouvrages,

> Qu'à Chantilly Condé les lise quelquefois,

parce qu'ils étoient tous deux fort aimés du grand Condé, qui rassembloit souvent à Chantilly les gens de lettres, et se plaisoit à s'entretenir avec eux de leurs ouvrages, dont il étoit bon juge. Lorsque dans ces conversations littéraires il soutenoit une bonne cause, il parloit avec beaucoup de grace et de douceur; mais quand il en soutenoit une mauvaise, il ne falloit pas le contredire : sa vivacité devenoit si grande qu'on voyoit bien qu'il étoit dangereux de lui disputer la victoire. Le feu de ses yeux étonna une fois si fort Boileau dans une dispute de cette nature, qu'il céda par prudence, et dit tout bas à son voisin : « Dorénavant je serai

« toujours de l'avis de M. le Prince, quand il aura « tort[1]. »

J'ignore en quel temps Boileau et son ami travaillèrent à un opéra, par ordre du Roi, à la sollicitation de madame de Montespan[2]. Cette particularité seroit fort inconnue, si Boileau, qui auroit bien pu se dispenser de faire imprimer dans la suite son prologue[3], ne l'avoit racontée dans l'avertissement qui le précède. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu un seul vers de mon père en ce genre d'ouvrage, qu'il essayoit à contre-cœur. Les poëtes n'ont que leur génie à suivre, et ne doivent jamais travailler par ordre. Le public ne leur sait aucun gré de leur obéissance.

Un rival aussi peu à craindre que Le Clerc se rendit bien plus redoutable que lui, quand la *Phèdre* parut en 1677. Il en suspendit quelque temps le succès, par la tragédie qu'il avoit composée sur le même sujet, et qui fut représentée en même temps[4]. La curiosité de chercher la cause de la première

[1] L'auteur du *Bolæana* rapporte ce mot d'une manière à faire croire qu'il ne l'a pas compris. Il en a de même défiguré plusieurs autres. (L. R.)

[2] M. Berriat-Saint-Prix donne la date de 1680 comme la plus probable.

[3] Voyez ce prologue, tome II, page 191 et suivantes du Boileau de la *Collection du Prince Impérial.*

[4] La *Phèdre* de Racine fut représentée pour la première fois le 1er janvier 1677, celle de Pradon le 3 du même mois.

fortune de la *Phèdre* de Pradon est le seul motif qui la puisse faire lire aujourd'hui. La véritable raison de cette fortune fut le crédit d'une puissante cabale dont les chefs s'assembloient à l'hôtel de Bouillon. Ils s'avisèrent d'une nouvelle ruse qui leur coûta, disoit Boileau, quinze mille livres : ils retinrent les premières loges pour les six premières représentations de l'une et de l'autre pièce, et par conséquent ces loges étoient vides ou remplies quand ils vouloient.

Les six premières représentations furent si favorables à la *Phèdre* de Pradon, et si contraires à celle de mon père, qu'il étoit près de craindre pour elle une véritable chute, dont les bons ouvrages sont quelquefois menacés, quoiqu'ils ne tombent jamais. La bonne tragédie rappela enfin les spectateurs, et l'on méprisa le sonnet qui avait ébloui d'abord :

Dans un fauteuil doré Phèdre mourante et blême, etc.

Ce sonnet avoit été fait par madame Deshoulières, qui protégeoit Pradon, non par admiration pour lui, mais parce qu'elle étoit amie de tous les poëtes qu'elle ne regardoit pas comme capables de lui disputer le grand talent qu'elle croyoit avoir pour la poésie. On ne s'avisa pas de soupçonner madame Deshoulières du sonnet : on se persuada fort mal à propos que l'auteur étoit M. le duc de Nevers, parce qu'il faisoit des vers, et qu'il étoit du parti de l'hôtel de Bouillon. On répondit à ce sonnet par une parodie sur les mêmes rimes, et on ne

respecta dans cette parodie ni le duc de Nevers, ni sa sœur la duchesse de Mazarin, retirée en Angleterre. Quand les auteurs de la parodie n'eussent fait que plaisanter M. le duc de Nevers sur sa passion pour rimer, ils avoient tort, puisqu'ils attaquoient un homme qui n'avoit cherché querelle à personne; mais dans leurs plaisanteries ils passoient les bornes d'une querelle littéraire, en quoi ils n'étoient pas excusables. Je ne rapporte ni leur parodie, ni le sonnet : on trouve ces pièces dans les longs commentateurs de Boileau, et dans plusieurs recueils. On ne douta point d'abord que cette parodie ne fût l'ouvrage du poëte offensé, et que son ami Boileau n'y eût part. Le soupçon étoit naturel. Le duc irrité annonça une vengeance éclatante. Ils désavouèrent la parodie, dont en effet ils n'étoient point les auteurs, et M. le duc Henri-Jules les prit tous deux sous sa protection, en leur offrant l'hôtel de Condé pour retraite. « Si vous êtes « innocents, leur dit-il, venez-y; et si vous êtes « coupables, venez-y encore. » La querelle fut apaisée quand on sut que quelques jeunes seigneurs très-distingués avoient fait dans un repas la parodie du sonnet.

La *Phèdre* resta victorieuse de tant d'ennemis; et Boileau, pour relever le courage de son ami, lui adressa sa septième Épître sur l'utilité qu'on retire de la jalousie des envieux. L'auteur de *Phèdre* étoit flatté du succès de sa tragédie, moins pour lui que pour l'intérêt du théâtre. Il se félicitoit d'y

avoir fait goûter une pièce où la vertu avoit été mise dans tout son jour, où la seule pensée du crime étoit regardée avec autant d'horreur que le crime même; et il espéroit par cette pièce réconcilier la tragédie « avec quantité de personnes célèbres par « leur piété et par leur doctrine. » L'envie de se rapprocher de ses premiers maîtres le faisoit ainsi parler dans sa préface; et d'ailleurs il étoit persuadé que l'amour, à moins qu'il ne soit entièrement tragique, ne doit point entrer dans les tragédies.

On se trompe beaucoup quand on croit qu'il remplissoit les siennes de cette passion parce qu'il en étoit lui-même rempli. Les poëtes se conforment au goût de leur siècle. Un jeune auteur qui cherche à plaire à la cour d'un jeune roi où l'on respire l'amour et la galanterie, fait respirer le même air à ses héros et héroïnes. Cette raison et la nécessité de suivre une route différente de Corneille en marchant dans la même carrière, lui fit traiter ses sujets dans un goût différent; et lorsque la tendresse qui règne dans ses tragédies est attribuée par M. de Valincour à un caractère plein de passion, il parle lui-même suivant ce préjugé naturel, qu'un auteur se peint dans ses ouvrages; mais M. de Valincour ne pouvoit ignorer que son ami, quoique né si tendre, n'avoit jamais été esclave de l'amour, que peut-être, à cause de la tendresse même de son cœur, il regardoit comme plus dangereux encore pour lui que pour un autre. Il en étoit un habile peintre, parce qu'étant né poëte, il étoit habile

imitateur : il a su peindre parfaitement la fierté et l'ambition dans le personnage d'Agrippine, quoiqu'il fût bien éloigné d'être fier et ambitieux. Madame de Sévigné, dans un endroit de ses Lettres que j'ai rapporté, fait entendre qu'il étoit très-amoureux de la Chammêlay, et que même il faisoit ses tragédies conformément au goût de la déclamation de cette actrice. Dans sa Vie imprimée à la tête de la dernière édition de ses *OEuvres*[1], on lit qu'il en avoit un fils naturel, et que l'infidélité de cette comédienne, qui lui préféra le comte de Tonnerre, fut cause qu'il renonça à cette actrice et aux pièces de théâtre.

Puisque de pareils discours, faussement répandus dans le temps, subsistent encore aujourd'hui à la tête de ses *OEuvres*, c'est à moi à les détruire ; mais, quoique certain de leur fausseté, c'est à regret que je parle de choses dont je voudrois que la mémoire fût effacée. Ce prétendu fils naturel n'a jamais existé[2]; et même, selon toutes les apparences, mon père n'a jamais eu pour la Chammêlay cette passion qu'on a conjecturée de ses assiduités auprès d'elle, sur lesquelles je garderois le silence, si je n'étois obligé d'en dire la véritable raison.

Cette femme n'étoit point née actrice. La nature ne lui avoit donné que la beauté, la voix et la

[1] Édition de 1736 ; donnée par l'abbé Joly : déjà citée ci-devant page 10.

[2] Ce conte est d'autant plus ridiculement inventé que la Chammêlay étoit mariée. (L. R.)

mémoire : du reste, elle avoit si peu d'esprit, qu'il falloit lui faire entendre les vers qu'elle avoit à dire, et lui en donner le ton. Tout le monde sait le talent que mon père avoit pour la déclamation, dont il donna le vrai goût aux comédiens capables de le prendre. Ceux qui s'imaginent que la déclamation qu'il avoit introduite sur le théâtre étoit enflée et chantante, sont, je crois, dans l'erreur. Ils en jugent par la Duclos, élève de la Chammélay, et ne font pas attention que la Chammélay, quand elle eut perdu son maître, ne fut plus la même, et que venue sur l'âge elle poussoit de grands éclats de voix qui donnèrent un faux goût aux comédiens. Lorsque Baron, après vingt ans de retraite, eut la foiblesse de remonter sur le théâtre, il ne jouoit plus avec la même vivacité qu'autrefois, au rapport de ceux qui l'avoient vu dans sa jeunesse : c'étoit le vieux Baron; cependant il répétoit encore tous les mêmes tons que mon père lui avoit appris. Comme il avoit formé Baron, il avoit formé la Chammélay, mais avec beaucoup plus de peine. Il lui faisoit d'abord comprendre les vers qu'elle avoit à dire, lui montroit les gestes, et lui dictoit les tons, que même il notoit. L'écolière, fidèle à ses leçons, quoique actrice par art, sur le théâtre paroissoit inspirée par la nature; et comme par cette raison elle jouoit beaucoup mieux dans les pièces de son maître que dans les autres, on disoit qu'elles étoient faites pour elle, et on en concluoit l'amour de l'auteur pour l'actrice.

Je ne prétends pas soutenir qu'il ait toujours été exempt de foiblesse, quoique je n'en aie entendu raconter aucune; mais (et ma piété pour lui ne me permet pas d'être infidèle à la vérité) j'ose soutenir qu'il n'a jamais connu par expérience ces troubles et ces transports qu'il a si bien dépeints. Ceux qui veulent croire qu'il étoit fort amoureux doivent croire aussi que les lettres tendres et les petites pièces galantes n'étoient pas pour lui un travail. Les vers d'amour lui auroient-ils coûté? Ces petites pièces qui passent bientôt de main en main, ne s'anéantissent pas, lorsqu'elles sont faites par un auteur connu. Dans le Recueil des pièces fugitives de Corneille, imprimé en 1738[1], plusieurs petites pièces galantes ont trouvé place, parce qu'elles sont de Corneille, c'est-à-dire du poëte qu'on a surnommé *le Sublime*. Pourquoi n'en trouve-t-on pas de celui qu'on a surnommé *le Tendre*, et pourquoi ses plus anciens amis n'ont-ils jamais dit qu'ils en eussent vu une seule? De tous ceux qui l'ont fréquenté dans le temps qu'il travailloit pour le théâtre, et que j'ai connus depuis, aucun ne m'a nommé une personne qui ait eu sur lui le moindre empire; et je suis certain que depuis son mariage jusqu'à sa mort, la tendresse conjugale a régné seule dans son cœur, quoiqu'il ait été bien reçu dans une

[1] Ce recueil publié par l'abbé Granet, chez Gissey et Bordelet, a pour titre *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1 vol. in-12.

cour aimable qui le trouvoit aimable lui-même et par la conversation et par la figure. Il n'étoit point de ces poëtes qui ont un Apollon refrogné; il avoit au contraire une physionomie belle et ouverte : ce qu'il m'est permis de dire, puisque Louis XIV la cita un jour comme une des plus heureuses, en parlant des belles physionomies qu'il voyoit à sa cour. A ces graces extérieures il joignoit celles de la conversation, dans laquelle jamais distrait, jamais poëte ni auteur, il songeoit moins à faire paroître son esprit que l'esprit des personnes qu'il entretenoit. Il ne parloit jamais de ses ouvrages, et répondoit modestement à ceux qui lui en parloient : doux, tendre, insinuant, et possédant le langage du cœur, il n'est pas étonnant qu'on se persuade qu'il l'ait parlé quelquefois. Son caractère l'y portoit; mais suivant la maxime qu'il fait dire à Burrhus, « On n'aime point, si l'on ne veut aimer; » il ne le vouloit point par raison, avant même que la religion vînt à son secours. Il vécut dans la société des femmes comme Boileau, avec une politesse toujours respectueuse, sans être leur fade adulateur : ni l'un ni l'autre n'eurent besoin d'elles pour faire prôner leur mérite et leurs ouvrages.

Une chanson[1] tendre que Boileau a faite ne lui fut point inspirée par l'amour, qu'il n'a jamais connu : il la fit pour montrer qu'un poëte peut

[1] Voyez cette chanson tome II, page 164 des *OEuvres de Boileau*, édition du Prince Impérial.

chanter *une Iris en l'air*[1]. Dans la dernière édition de ses *OEuvres*, achevée à Paris depuis deux mois[2], on lui attribue trois épigrammes qu'il n'a jamais faites, quoiqu'il ne soit pas nécessaire de lui en chercher : il en a assez donné lui-même. J'ai été surtout surpris d'en trouver une qui a pour titre : *A une demoiselle que l'auteur avoit dessein d'épouser*. Tous ceux qui l'ont connu un peu familièrement, savent qu'il n'a jamais songé au mariage, et n'en ignorent pas la raison. Il avoit, comme son ami, les mœurs fort douces; mais son caractère n'étoit pas tout à fait si liant. Il n'avoit pas la même répugnance à se prêter aux conversations qui rouloient sur des matières poétiques; il aimoit au contraire qu'on parlât vers, et ne haïssoit point qu'on lui parlât des siens. On trouvoit aisément en lui le poëte, et dans mon père on le cherchoit.

Après *Phèdre*, il avoit encore formé quelques projets de tragédies, dont il n'est resté dans ses papiers aucun vestige, si ce n'est le plan du premier acte d'une *Iphigénie en Tauride*. Quoique ce plan n'ait rien de curieux, je le joindrai à ses lettres, pour faire connoître de quelle manière, quand il entreprenoit une tragédie, il disposoit chaque acte en prose. Quand il avoit ainsi lié toutes les scènes

[1] M. Berriat-Saint-Prix dit que cette Iris était Marie Poncher de Bretonville, que Boileau avait passionnément aimée. — Voyez *OEuvres de Boileau*, t. II, p. 164.

[2] L'édition de Saint-Marc, Paris, 1747, 5 vol. in-8°.

entre elles, il disoit : « Ma tragédie est faite, » comptant le reste pour rien.

Il avoit encore eu le dessein de traiter le sujet d'*Alceste*, et M. de Longepierre m'a assuré qu'il lui en avoit entendu réciter quelques morceaux; c'est tout ce que j'en sais. Quelques personnes prétendent[1] qu'il vouloit aussi traiter le sujet d'*Œdipe :* ce que je ne puis croire, puisqu'il a dit souvent qu'il avoit osé jouter contre Euripide, mais qu'il ne seroit jamais assez hardi pour jouter contre Sophocle. L'eût-il osé, surtout dans la pièce qui est le chef-d'œuvre de l'antiquité? Il est vrai que le sujet d'*Œdipe*, où l'amour ne doit jamais trouver place sans avilir la grandeur du sujet, et même sans choquer la vraisemblance, convenoit au dessein qu'il avoit de ramener la tragédie des anciens, et de faire voir qu'elle pouvoit être parmi nous, comme chez les Grecs, exempte d'amour. Il vouloit purifier entièrement notre théâtre; mais ayant fait réflexion qu'il avoit un meilleur parti à prendre, il prit le parti d'y renoncer pour toujours, quoiqu'il fût encore dans toute sa force, n'ayant qu'environ trente-huit ans, et quoique Boileau le félicitât de ce qu'il étoit le seul capable de consoler Paris de la vieillesse de Corneille. Beaucoup plus sensible, comme il l'a avoué lui-même, aux mauvaises critiques qu'essuyoient ses ouvrages, qu'aux louanges

[1] Fénelon l'a dit dans une *lettre à M. Dacier sur les occupations de l'Académie*, écrite en 1714.

qu'il en recevoit, ces amertumes salutaires que Dieu répandoit sur son travail le dégoûtèrent peu à peu du métier de poëte. Par sa retraite, Pradon resta maître du champ de bataille, ce qui fit dire à Boileau :

Et la scène françoise est en proie à Pradon.

Comme j'ai parlé de l'union qui régna d'abord entre Molière, Chapelle, Boileau et mon père, il semble que la jeunesse de ces poëtes auroit dû me fournir plusieurs traits amusants, pour égayer la première partie de ces *Mémoires*. Quelque curieux que j'aie été d'en apprendre, je n'ai rien trouvé de certain en ce genre, que ce que Grimaretz rapporte dans la *Vie de Molière* d'un souper fait à Auteuil, où Molière rassembloit quelquefois ses amis dans une petite maison qu'il y avoit louée. Ce fameux souper, quoique peu croyable, est très-véritable.

Mon père heureusement n'en étoit pas : le sage Boileau, qui en étoit, y perdit la raison comme les autres. Le vin ayant jeté tous les convives dans la morale la plus sérieuse, leurs réflexions sur les misères de la vie, et sur cette maxime des anciens, « que le premier bonheur est de ne pas naître, et le second de mourir promptement, » leur fit prendre l'héroïque résolution d'aller sur-le-champ se jeter dans la rivière. Ils y alloient, et elle n'étoit pas loin. Molière leur représenta qu'une si belle action ne devoit pas être ensevelie dans les ténèbres de la nuit, et qu'elle méritoit d'être faite en plein jour.

Ils s'arrêtèrent, et se dirent en se regardant les uns les autres : « Il a raison » ; à quoi Chapelle ajouta : « Oui, messieurs, ne nous uoyons que demain « matin, et en attendant allons boire le vin qui « nous reste. » Le jour suivant changea leurs idées; et ils jugèrent à propos de supporter encore les misères de la vie. Boileau a raconté plus d'une fois cette folie de sa jeunesse.

J'ai parlé, dans mes *Réflexions sur la Poésie*[1], d'un autre souper fait chez Molière, pendant lequel La Fontaine fut accablé des railleries de ses meilleurs amis, du nombre desquels étoit mon père. Ils ne l'appeloient tous que *le Bonhomme* : c'étoit le surnom qu'ils lui donnoient à cause de sa simplicité. La Fontaine essuya leurs railleries avec tant de douceur, que Molière, qui en eut enfin pitié, dit tout bas à son voisin : « Ne nous moquons pas du Bon-« homme; il vivra peut-être plus que nous tous. »

La société entre Molière et mon père ne dura pas longtemps. J'en ai dit la raison. Boileau resta uni à Molière, qui venoit le voir souvent, et faisoit grand cas de ses avis. [Ce fut lui qui fournit à Molière l'idée de la scène des *Femmes savantes* entre Trissotin et Vadius. La même scène s'étoit passée entre Gilles Boileau et l'abbé Cotin. Enfin il lui fournit aussi le compliment latin qui termine *le Malade imaginaire*[2].] Dans la suite, Boileau lui

[1] Tome II, page 256, édition de 1747.

[2] Les trois phrases entre [.....] sont une addition de l'*exemplaire corrigé*.

conseilla de quitter le théâtre, du moins comme acteur : « Votre santé, lui dit-il, dépérit, parce « que le métier de comédien vous épuise : que n'y « renoncez-vous? — Hélas! lui répondit Molière « en soupirant, c'est le point d'honneur qui me « retient. — Et quel point d'honneur? répondit « Boileau. Quoi! vous barbouiller le visage d'une « moustache de Sganarelle, pour venir sur un « théâtre recevoir des coups de bâton? Voilà un « beau point d'honneur pour un philosophe comme « vous! »

Il regarda toujours Molière comme un génie unique : et le Roi lui demandant un jour quel étoit le plus rare des grands écrivains qui avoient honoré la France pendant son règne, il lui nomma Molière. « Je ne le croyois pas, répondit le Roi; « mais vous vous y connoissez mieux que moi. »

Boileau se vanta toute sa vie d'avoir appris à mon père à rimer difficilement : à quoi il ajoutoit que des vers aisés n'étoient pas des vers aisément faits. Il ne faisoit pas aisément les siens, et il a eu raison de dire : « Si j'écris quatre mots j'en effa- « cerai trois. » Un de ses amis le trouvant dans sa chambre fort agité, lui demanda ce qui l'occupoit : « Une rime, répondit-il; je la cherche depuis « trois heures. — Voulez-vous, lui dit cet ami, que « j'aille vous chercher un dictionnaire de rimes? Il « pourra vous être de quelque secours. — Non, « non, reprit Boileau, cherchez-moi plutôt le dic- « tionnaire de la raison. »

Il ne s'est jamais vanté, comme il est dit dans le *Bolæana,* d'avoir le premier parlé en vers de notre artillerie, et son dernier commentateur prend une peine fort inutile, en rappelant plusieurs vers d'anciens poëtes pour prouver le contraire. La gloire d'avoir parlé le premier du fusil et du canon n'est pas grande. Il se vantoit d'en avoir le premier parlé poétiquement, et par de nobles périphrases.

Il composa la fable du *Bûcheron,* dans sa plus grande force, et, suivant ses termes, dans son bon temps. Il trouvoit cette fable languissante dans La Fontaine. Il voulut essayer s'il ne pourroit pas mieux faire, sans imiter le style de Marot, désapprouvant ceux qui écrivoient dans ce style. « Pour« quoi, disoit-il, emprunter une autre langue que « celle de son siècle? »

L'épitaphe, bonne ou mauvaise, qui se trouve parmi ses épigrammes, et sur laquelle ses commentateurs n'ont rien dit parce qu'ils n'ont pu l'entendre, fut faite sur M. de Gourville : elle commence par ce vers :

Ci-gît, justement regretté, etc.

Quoiqu'il ait été accusé d'aimer l'argent, accusation fondée sur ce qu'il paroissoit le dépenser avec peine, il avoit les sentiments nobles et désintéressés. La fierté dans les manières étoit, selon lui, le vice des sots, et la fierté du cœur la vertu des honnêtes gens. J'ai fait connoître la générosité

avec laquelle il donna tous ses ouvrages aux libraires et le scrupule qui lui fit rendre aux pauvres tout le revenu de son bénéfice. Comme il avoit eu quelque part à l'opéra de *Bellérophon*, Lulli, soit pour le récompenser, soit pour le réconcilier avec l'Opéra, lui offrit un présent considérable, qu'il refusa. On sait ses libéralités pour Patru et Cassandre, et la manière dont il fit rétablir la pension du grand Corneille, en offrant le sacrifice de la sienne : action très-véritable, que m'a racontée un témoin encore vivant[1]; on a eu tort de la révoquer en doute, puisque Boursault, qui ne devait pas être disposé à le louer, la rapporte dans ses lettres aussi bien que celle qui regarde Cassandre, en ajoutant ces paroles remarquables : « J'ai été ennemi de monsieur Despréaux; et quand « je le serois encore, je ne pourrois m'empêcher « d'en bien parler..... Quoique rien ne soit plus « beau que ses poésies, je trouve les actions que « je viens de dire encore plus belles. » La bourse de Boileau, comme il est dit dans son *Éloge historique* par M. de Boze, fut ouverte à beaucoup d'autres gens de lettres, et même à Linière, qui souvent avec l'argent qu'il venoit d'en recevoir, alloit boire au premier cabaret, et y faisoit une chanson contre son bienfaiteur.

[1] Dans les *Mémoires de Trévoux*, et dans la lettre du Père Tournemine, imprimée à la tête des *OEuvres diverses de Corneille*, 1738. (L. R.)

Boileau aimoit la société, et étoit très-exact à tous les rendez-vous : « Je ne me fais jamais « attendre, disoit-il, parce que j'ai remarqué que « les défauts d'un homme se présentent toujours « aux yeux de celui qui l'attend. » Loin d'aimer à choquer ceux à qui il parloit, il tâchoit de ne leur rien dire que d'agréable, quand même il ne pensoit pas comme eux, quoiqu'il ne fût nullement flatteur. Dans une compagnie où il étoit, une demoiselle dansa, chanta et joua du clavecin, pour faire briller tous ses talents. Comme il trouva qu'elle n'excelloit ni dans le clavecin, ni dans le chant, ni dans la danse, il lui dit : « On vous a « tout appris, mademoiselle, hormis à plaire : « c'est pourtant ce que vous savez le mieux. »

Il mortifia cependant, sans le vouloir, Barbin le libraire, qui s'étoit fait une fête de lui donner à dîner dans une maison de campagne très-petite, mais très-ornée, dont il faisoit ses délices. Après le dîner, Barbin le mène admirer son jardin, qui étoit très-peigné, mais fort petit, comme la maison. Boileau après en avoir fait le tour, appelle son cocher, et lui ordonne de mettre ses chevaux. « Eh! pour-« quoi donc, lui dit Barbin, voulez-vous vous en « retourner si promptement? — C'est, répondit « Boileau, pour aller à Paris prendre l'air. »

Il pouvoit dire de lui-même comme Horace :

Irasci celerem, tamen ut placabilis essem.

Il eut un jour une dispute fort vive avec son

frère le chanoine[1], qui lui donna un démenti d'une manière assez dure. Les amis communs voulurent mettre la paix, et l'exhortèrent à pardonner à son frère : « De tout mon cœur, répondit-il, parce « que je me suis possédé : je ne lui ai dit aucune « sottise. S'il m'en étoit échappé une, je ne lui « pardonnerois de ma vie. »

Il avoit l'esprit trop solide pour être homme à bons mots; mais il a fait souvent des réponses pleines de sens. Elles sont presque toutes mal rendues et défigurées dans le *Bolæana*. J'en rapporterai quelques-unes dans la suite de ces *Mémoires,* quand l'occasion s'en présentera, et je ne rapporterai que celles dont je me croirai bien instruit.

Quoiqu'il ait respecté dans tous les temps de sa vie la sainteté de la religion, il n'en n'étoit pas encore assez pénétré, lorsque mon père se détermina à ne plus faire de tragédies profanes, pour croire qu'elle l'obligeât à ce sacrifice. Édifié cependant du motif qui faisoit prendre à son ami une si grande résolution, il ne songea jamais à l'en détourner, et resta toujours également uni avec lui malgré la vie différente qu'il embrassa, et dont je vais rendre compte.

[1] Jacques Boileau, chanoine à la Sainte-Chapelle du Palais.

SECONDE PARTIE.

J'arrive enfin à l'heureux moment où les grands sentiments de religion dont mon père avoit été rempli dans son enfance, et qui avoient été longtemps comme assoupis dans son cœur, sans s'y éteindre, se réveillèrent tout à coup. Il avoua que les auteurs de pièces de théâtre étoient des empoisonneurs publics, et il reconnut qu'il étoit peut-être le plus dangereux de ces empoisonneurs. Il résolut non-seulement de ne plus faire de tragédies, et même de ne plus faire de vers; il résolut encore de réparer ceux qu'il avoit faits, par une rigoureuse pénitence. La vivacité de ses remords lui inspira le dessein de se faire chartreux. Un saint prêtre de sa paroisse, docteur de Sorbonne, qu'il prit pour confesseur, trouva ce parti trop violent. Il représenta à son pénitent qu'un caractère tel que le sien ne soutiendroit pas longtemps la solitude; qu'il feroit plus prudemment de rester dans le monde et d'en éviter les dangers en se mariant à une personne remplie de piété; que la société d'une épouse sage l'obligeroit à rompre avec toutes les pernicieuses sociétés où l'amour du théâtre l'avoit entraîné. Il lui fit espérer en même temps

que les soins du ménage l'arracheroient malgré lui à la passion qu'il avoit le plus à craindre, qui étoit celle des vers. Nous savons cette particularité, parce que, dans la suite de sa vie, lorsque des inquiétudes domestiques, comme les maladies de ses enfants, l'agitoient, il s'écrioit quelquefois : « Pourquoi m'y suis-je exposé? Pourquoi m'a-t-on « détourné de me faire chartreux? Je serois bien « plus tranquille. »

Lorsqu'il eut pris la résolution de se marier, l'amour ni l'intérêt n'eurent aucune part à son choix; il ne consulta que la raison pour une affaire si sérieuse; et l'envie de s'unir à une personne très-vertueuse, que de sages amis lui proposèrent, lui fit épouser, le 1er juin 1677, Catherine de Romanet, fille d'un trésorier de France du bureau des finances d'Amiens.

Suivant l'état du bien énoncé dans le contrat de mariage, il paroît que les pièces de théâtre n'étoient pas alors fort lucratives pour les auteurs, et que le produit, soit des représentations, soit de l'impression des tragédies de mon père, ne lui avoit procuré que de quoi vivre, payer ses dettes, acheter quelques meubles, dont le plus considérable étoit sa bibliothèque, estimée 1,500 livres, et ménager une somme de 6,000 livres, qu'il employa aux frais de son mariage.

La gratification de 600 livres que le Roi lui avoit fait payer en 1664, ayant été continuée tous les ans sous le titre de pension d'homme de lettres,

fut portée dans la suite à 1,500 livres, et enfin à 2,000 livres. M. Colbert le fit, outre cela, favoriser d'une charge de trésorier de France[1] au bureau des finances de Moulins, qui étoit tombée aux parties casuelles. La demoiselle qu'il épousa lui apporta un revenu pareil au sien. Lorsqu'il eut l'honneur d'accompagner le Roi dans ses campagnes, il reçut de temps en temps des gratifications sur la cassette, par les mains du premier valet de chambre. J'ignore si Boileau en recevoit de pareilles. Voici celles que reçut mon père, suivant ses registres de recette et de dépense, qu'il tint avec une grande exactitude depuis son mariage. Je rapporte cet état pour faire connoître les bontés de Louis XIV. C'est un hommage que doit ma reconnoissance à la mémoire d'un prince si généreux.

Le 12 avril 1678, reçu sur la cassette. .	500 louis.
Le 22 octobre 1679.	400
Le 2 juin 1681.	500
Le 28 février 1683.	500
Le 8 avril 1684.	500
Le 10 mai 1685.	500
Le 24 avril 1688.	1000
	3900

[1] Cette charge, qui conférait la noblesse transmissible aux enfants, fut pour Racine une véritable sinécure; il n'allait jamais à Moulins, dispensé qu'il était par un arrêt du Roi, rendu en conseil, de faire aucune fonction de sa charge.

Ces différentes gratifications (les louis valoient alors 11 livres) faisoient la somme de 42,900 livres. Il fut gratifié d'une charge ordinaire de gentilhomme de Sa Majesté le 12 décembre 1690, à condition de payer 10,000 livres à la veuve de celui dont on lui donnoit la charge; et il eut enfin, comme historiographe, une pension de 4,000 livres. Voilà sa fortune, qui n'a pu augmenter que par ses épargnes, autant que peut épargner un homme obligé de faire des voyages continuels à la cour et à l'armée, et qui se trouve chargé de sept enfants.

Sa plus grande fortune fut le caractère de la personne qu'il avoit épousée. L'auteur d'un roman assez connu[1] a cru faire une peinture fort admirable de cette union, en disant « qu'on doit à sa « tendresse conjugale tous les beaux sentiments « d'amour répandus dans ses tragédies, parce que, « quand il avoit de pareils sentiments à exprimer, « il alloit passer une heure dans l'appartement de « sa femme, et, tout rempli d'elle, remontoit dans « son cabinet pour faire ses vers. » Comme il n'a composé aucune tragédie profane depuis son mariage, le merveilleux de cet endroit du roman est très-romanesque : mais je le puis remplacer par un autre très-véritable, et beaucoup plus merveilleux.

Il trouva dans la tendresse conjugale un avan-

[1] *Mémoires d'un homme de qualité.* (L. R.) Ouvrage de l'abbé Prévost, publié en 1728.

tage bien plus solide que celui de faire de bons vers. Sa compagne sut, par son attachement à tous les devoirs de femme et de mère, et par son admirable piété, le captiver entièrement, faire la douceur du reste de sa vie, et lui tenir lieu de toutes les sociétés auxquelles il venoit de renoncer. Je ferois connoître la confiance avec laquelle il lui communiquoit ses pensées les plus secrètes, si j'avois retrouvé les lettres qu'il lui écrivoit, et que sans doute, pour lui obéir, elle ne conservoit pas. Je sais que les termes tendres répandus dans de pareilles lettres ne prouvent pas toujours que la tendresse soit dans le cœur, et que Cicéron, à qui sa femme, lorsqu'il étoit en exil, paroissoit sa lumière, sa vie, sa passion, sa très-fidèle épouse, *mea lux..... mea vita..... mea desideria..... fidelissima et optima conjux*, répudia quelque temps après sa chère Terentia pour épouser une jeune fille fort riche : mais je parle de deux époux que la religion avoit unis, quoiqu'aux yeux du monde ils ne parussent pas faits l'un pour l'autre. L'un n'avoit jamais eu de passion plus vive que celle de la poésie ; l'autre porta l'indifférence pour la poésie jusqu'à ignorer toute sa vie ce que c'étoit qu'un vers ; et m'ayant entendu parler, il y a quelques années, de rimes masculines et féminines, elle m'en demanda la différence : à quoi je répondis qu'elle avoit vécu avec un meilleur maître que moi. Elle ne connut ni par les représentations, ni par la lecture, les tragédies auxquelles elle devoit s'inté-

resser; elle en apprit seulement les titres par la conversation. Son indifférence pour la fortune parut un jour inconcevable à Boileau. Je rapporte ce fait, après avoir prévenu que la vie d'un homme de lettres ne fournit pas des faits bien importants. Mon père rapportoit de Versailles la bourse de mille louis dont j'ai parlé et trouva ma mère qui l'attendoit dans la maison de Boileau à Auteuil. Il courut à elle, et l'embrassant : « Félicitez-moi, lui dit-il, voici une « bourse de mille louis que le Roi m'a donnée. » Elle lui porta aussitôt des plaintes contre un de ses enfants qui depuis deux jours ne vouloit point étudier. « Une autre fois, reprit-il, nous en parle-« rons : livrons-nous aujourd'hui à notre joie. » Elle lui représenta qu'il devoit en arrivant faire des réprimandes à cet enfant, et continuoit ses plaintes, lorsque Boileau, qui, dans son étonnement, se promenoit à grands pas, perdit patience et s'écria : « Quelle insensibilité! Peut-on ne pas « songer à une bourse de mille louis! »

On peut comprendre qu'un homme, quoique passionné pour les amusements de l'esprit, préfère à une femme enchantée de ces mêmes amusements, et éclairée sur ces matières, une compagne uniquement occupée du ménage, ne lisant de livres que ses livres de piété, ayant d'ailleurs un jugement excellent, et étant d'un très-bon conseil en toutes occasions. On avouera cependant que la religion a dû être le lien d'une si parfaite union entre deux caractères si opposés : la vivacité de l'un lui faisant

prendre tous les événements avec trop de sensibilité, et la tranquillité de l'autre la faisant paroître presque insensible aux mêmes événements. L'on pourroit faire la même réflexion sur la liaison des deux fidèles amis. A la vérité, leur manière de penser des ouvrages d'esprit étant la même, ils avoient le plaisir de s'en entretenir souvent; mais comme ils avoient tous deux un différent caractère, leur union constante a dû avoir pour lien la probité; puisque, comme dit Cicéron[1], il ne peut y avoir de véritable amitié qu'entre des gens de bien.

Un des premiers soins de mon père, après son mariage, fut de se réconcilier avec MM. de Port-Royal. Il ne lui fut pas difficile de faire sa paix avec M. Nicole, qui ne savoit ce que c'étoit que la guerre, et qui le reçut à bras ouverts, lorsqu'il le vint voir, accompagné de M. l'abbé Dupin. Il ne lui étoit pas si aisé de se réconcilier avec M. Arnauld, qui avoit toujours sur le cœur les plaisanteries écrites sur la mère Angélique, sa sœur; plaisanteries fondées, par faute d'examen, sur des faits qui n'étoient pas exactement vrais. Boileau, chargé de la négociation, avoit toujours trouvé M. Arnauld intraitable. Un jour il s'avisa de lui porter un exemplaire de la tragédie de *Phèdre*, de la part de l'auteur. M. Arnauld demeuroit alors dans le faubourg Saint-Jacques. Boileau, en allant le voir,

1 « Hoc sentio nisi in bonis amicitiam esse non posse. » (*De amicitia*, cap. v.)

prend la résolution de lui prouver qu'une tragédie peut être innocente aux yeux des casuistes les plus sévères; et ruminant sa thèse en chemin : « Cet « homme, disoit-il, aura-t-il toujours raison, et « ne pourrai-je parvenir à lui faire avoir tort? Je « suis bien sûr qu'aujourd'hui j'ai raison : s'il n'est « pas de mon avis, il aura tort. » Plein de cette pensée, il entre chez M. Arnaud, où il trouve une nombreuse compagnie. Il lui présente la tragédie, et lui lit en même temps l'endroit de la préface où l'auteur témoigne tant d'envie de voir la tragédie réconciliée avec les personnes de piété. Ensuite, déclarant qu'il abandonnoit acteurs, actrices, et théâtre, sans prétendre les soutenir en aucune façon, il élève sa voix en prédicateur, pour soutenir que si la tragédie étoit dangereuse, c'étoit la faute des poëtes, qui en cela même alloient directement contre les règles de leur art; mais que la tragédie de *Phèdre*, conforme à ces règles, n'avoit rien que d'utile. L'auditoire, composé de jeunes théologiens, l'écoutoit en souriant, et regardoit tout ce qu'il avançoit comme les paradoxes d'un poëte peu instruit de la bonne morale. Cet auditoire fut bien surpris, lorsque M. Arnauld prit ainsi la parole : « Si les « choses sont comme il le dit, il a raison, et la « tragédie est innocente. » Boileau rapportoit qu'il ne s'étoit jamais senti de sa vie si content. Il pria M. Arnauld de vouloir bien jeter les yeux sur la pièce qu'il lui laissoit, pour lui en dire son sentiment. Il revint quelques jours après le demander,

et M. Arnauld lui donna ainsi sa décision : « Il n'y « a rien à reprendre au caractère de Phèdre, puisque « par ce caractère il nous donne cette grande leçon, « que lorsqu'en punition de fautes précédentes, « Dieu nous abandonne à nous-mêmes, et à la « perversité de notre cœur, il n'est point d'excès « où nous ne puissions nous porter, même en les « détestant. Mais pourquoi a-t-il fait Hippolyte « amoureux? » Cette critique est la seule qu'on puisse faire contre cette tragédie; et l'auteur, qui se l'étoit faite à lui-même, se justifioit en disant : « Qu'auroient pensé les petits-maîtres d'un Hippo- « lyte ennemi de toutes les femmes? Quelles mau- « vaises plaisanteries n'auroient-ils point faites! » Boileau, charmé d'avoir si bien conduit sa négociation, demanda à M. Arnauld la permission de lui amener l'auteur de la tragédie. Ils vinrent chez lui le lendemain; et quoiqu'il fût encore en nombreuse compagnie, le coupable, entrant avec l'humilité et la confusion peintes sur le visage, se jeta à ses pieds : M. Arnauld se jeta aux siens; tous deux s'embrassèrent. M. Arnauld lui promit d'oublier le passé, et d'être toujours son ami : promesse fidèlement exécutée.

En 1674, l'Université projetoit une requête qu'elle devoit présenter au Parlement, pour demander que la philosophie de Descartes ne fût point enseignée. On en parloit chez M. le premier président de Lamoignon, qui dit qu'on ne pourroit se dispenser de rendre un arrêt conforme à cette requête. Boileau,

présent à cette conversation, imagina l'*Arrêt burlesque* qu'il composa avec mon père, et Bernier, le fameux voyageur, leur ami commun. M. Dongois, neveu de Boileau, y mit le style du palais; et quand l'*Arrêt* fut en état, il le joignit à plusieurs expéditions qu'il devoit porter à signer à M. le président, avec qui il étoit fort familier. M. de Lamoignon ne se laissa pas surprendre : à peine eut-il jeté les yeux sur l'*Arrêt* : « Voilà, dit-il, un tour de Des-« préaux. » Cet *Arrêt burlesque* eut un succès que n'eût peut-être point eu une pièce sérieuse; il sauva l'honneur des philosophes et des magistrats. L'Université ne songea plus à présenter sa requête.

Quoique Boileau et mon père n'eussent encore aucun titre qui les appelât à la cour, ils y étoient fort bien reçus tous les deux. M. Colbert les aimoit beaucoup. Étant un jour enfermé avec eux dans sa maison de Sceaux, on vint lui annoncer l'arrivée d'un évêque; il répondit avec colère : « Qu'on lui « fasse tout voir, excepté moi. »

Les inscriptions mises au bas des tableaux sur les victoires du Roi, peintes par M. Le Brun dans la galerie de Versailles, étoient pleines d'emphase, parce que M. Charpentier, qui les avoit faites, croyoit qu'on devoit mettre de l'esprit partout. Ces pompeuses déclamations déplurent avec raison à M. de Louvois, qui, par ordre du Roi, les fit effacer, pour mettre à la place les inscriptions simples que Boileau et mon père lui fournirent. Mon père a donné, dans quelques occasions, des

devises qui, dans leur simplicité, ont été trouvées fort heureuses, comme celle dont le corps étoit une orangerie, et l'ame, *conjuratos ridet aquilones*. Elle fut approuvée, parce qu'elle avoit également rapport à l'orangerie de Versailles, bâtie depuis peu, et à la ligue qui se formoit contre la France. Je n'en rapporte pas quelques autres qu'il donna dans la *petite Académie*, parce que l'honneur de pareilles choses doit être partagé entre tous ceux qui composent la même compagnie.

C'étoit lui-même qui avoit donné l'idée de rassembler cette compagnie. Il fut par là comme le fondateur de l'Académie des médailles, qu'on nomma d'abord la *petite Académie*, et qui, devenue beaucoup plus nombreuse, prit sous une autre forme le nom d'*Académie des belles-lettres*. Elle ne fut composée dans son origine que d'un très-petit nombre de personnes, qu'on choisit pour exécuter le projet d'une histoire en médailles des principaux événements du règne de Louis XIV. On devoit, au bas de chaque médaille gravée, mettre en peu de mots le récit de l'événement qui avoit donné lieu à la médaille; mais on trouva que des récits fort courts n'apprendroient les choses qu'imparfaitement, et qu'une histoire suivie du règne entier seroit beaucoup plus utile. Ce projet fut agité et résolu chez madame de Montespan. C'étoit elle qui l'avoit imaginé; « et quoique la flatterie en fût l'objet, « comme l'écrivoit depuis madame la comtesse de « Caylus, on conviendra que ce projet n'étoit pas

« celui d'une femme commune, ni d'une maîtresse « ordinaire. » Lorsqu'on eut pris ce parti, madame de Maintenon proposa au Roi de charger du soin d'écrire cette histoire, Boileau et mon père. Le Roi, qui les en jugea capables, les nomma ses historiographes en 1677.

Mon père, toujours attentif à son salut, regarda le choix de Sa Majesté comme une grace de Dieu, qui lui procuroit cette importante occupation pour le détacher entièrement de la poésie. Boileau lui-même parut aussi s'en détacher. Il est certain qu'il passa douze ou treize ans sans donner d'autres ouvrages en vers que les deux derniers chants du *Lutrin*, parce qu'il voulut finir l'action de ce poëme.

Les deux poëtes, résolus de ne plus l'être, ne songèrent qu'à devenir historiens; et pour s'en rendre capables, ils passèrent d'abord beaucoup de temps à se mettre au fait et de l'histoire générale de France, et de l'histoire particulière du règne qu'ils avoient à écrire. Mon père, pour se mettre ses devoirs devant les yeux, fit une espèce d'extrait du traité de Lucien sur la manière d'écrire l'histoire. Il remarqua dans cet excellent traité des traits qui avoient rapport à la circonstance dans laquelle il se trouvoit, et il les rassembla dans l'écrit qui se trouvera à la suite de ses lettres[1]. Il fit ensuite des extraits de Mézeray et de Vittorio Siri, et se mit

[1] Dans cette édition des *OEuvres de Racine*, le traité traduit de Lucien se trouve au tome VI; le second des *OEuvres* en prose.

à lire les mémoires, lettres, instructions et autres pièces de cette nature dont le Roi avoit ordonné qu'on lui donnât la communication.

Dans la campagne de cette année 1677, les villes que le Roi assiégea tombèrent quand il parut; et lorsque, de retour de ses rapides conquêtes, il vit à Versailles ses deux historiens, il leur demanda pourquoi ils n'avoient pas eu la curiosité de voir un siége : « Le voyage, leur dit-il, n'étoit pas long. « — Il est vrai, reprit mon père, mais nos tailleurs « furent trop lents. Nous leur avions commandé « des habits de campagne : lorsqu'ils nous les « apportèrent, les villes que Votre Majesté assiégeoit « étoient prises. » Cette réponse fut bien reçue du Roi, qui leur dit de prendre leurs mesures de bonne heure, parce que dorénavant ils le suivroient dans toutes ses campagnes, pour être témoins des choses qu'ils devoient écrire.

La foible santé de Boileau ne lui permit que de faire une campagne, qui fut celle de Gand, l'année suivante. Mon père, qui les fit toutes, avoit soin de rendre compte à son associé dans l'emploi d'écrire l'histoire de tout ce qui se passoit à l'armée, et une partie de ses lettres se trouvera à la suite de ces *Mémoires*. Ce fut dans leur première campagne que Boileau apprenant que le Roi s'étoit si fort exposé, qu'un boulet de canon avoit passé à sept pas de Sa Majesté, alla à lui et lui dit : « Je « vous prie, Sire, en qualité de votre historien, de « ne pas me faire finir sitôt mon histoire. »

Lorsqu'ils partirent en 1678, on vit pour la première fois deux poëtes suivre une armée pour être témoins de siéges et de combats : ce qui donna lieu à des plaisanteries dont on amusoit le Roi. On prétendoit les surprendre en plusieurs occasions dans l'ignorance des choses militaires, et même des choses les plus communes. Leurs meilleurs amis étoient ceux qui leur tendoient des piéges. S'ils n'y tomboient pas, on faisoit accroire qu'ils y étoient tombés. Tout ce qu'on dit de leur simplicité n'est peut-être pas exactement vrai. Je rapporterai cependant ce que j'ai entendu dire à d'anciens seigneurs de la cour.

La veille de leur départ pour la première campagne, M. de Cavoye s'avisa, dit-on, de demander à mon père s'il avoit eu l'attention de faire ferrer ses chevaux à forfait. Mon père, qui n'entend rien à cette question, lui en demande l'explication. « Croyez-vous donc, lui dit M. de Cavoye, que quand « une armée est en marche, elle trouve partout des « maréchaux? Avant que de partir on fait un forfait « avec un maréchal de Paris, qui vous garantit « que les fers qu'il met aux pieds de votre cheval « y resteront six mois. » Mon père répond (ou plutôt on lui fait répondre) : « C'est ce que j'ignorois; « Boileau ne m'en a rien dit; mais je n'en suis pas « étonné, il ne songe à rien. » Il va trouver Boileau pour lui reprocher sa négligence. Boileau avoue son ignorance, et lui dit qu'il faut promptement s'informer du maréchal le plus fameux pour ces

sortes de forfaits. Ils n'eurent pas le temps de le chercher. Dès le soir même, M. de Cavoye raconta au Roi le succès de sa plaisanterie. Un fait pareil, quand il seroit véritable, ne feroit aucun tort à leur réputation.

Puisque les plus petit faits, quand on parle de certains hommes, intéressent toujours, j'en rapporterai encore un de la même nature. Un jour, après une marche fort longue, Boileau très-fatigué se jeta sur un lit en arrivant, sans vouloir souper. M. de Cavoye, qui le sut, alla le voir après le souper du Roi, et lui dit avec un air consterné, qu'il avoit à lui apprendre une fâcheuse nouvelle : « Le « Roi, ajouta-t-il, n'est point content de vous; il « a remarqué aujourd'hui une chose qui vous fait « un grand tort. — Eh quoi donc? s'écria Boileau « tout alarmé. — Je ne puis, continua M. de Ca- « voye, me résoudre à vous la dire; je ne saurois « affliger mes amis. » Enfin, après l'avoir laissé quelque temps dans l'agitation, il lui dit : « Puisqu'il « faut vous l'avouer, le Roi a remarqué que vous « étiez tout de travers à cheval. — Si ce n'est que « cela, répondit Boileau, laissez-moi dormir. »

Quoique mon père fût son confrère dans l'honorable emploi d'écrire l'histoire du Roi et dans la *petite Académie,* il ne l'avoit point encore pour confrère dans l'Académie françoise : et comme il souhaitoit de le voir dans cette compagnie, il l'avoit sans doute en vue lorsqu'il fit valoir l'empressement de l'Académie à chercher des sujets, dans

le discours qu'il prononça le 30 octobre de cette même année 1678, à la réception de M. l'abbé Colbert, depuis archevêque de Rouen[1]. « Oui, « monsieur, lui disoit-il, l'Académie vous a choisi : « car nous voulons bien qu'on le sache, ce n'est « point la brigue, ce ne sont point les sollicitations « qui ouvrent les portes de l'Académie; elle va « elle-même au-devant du mérite, elle lui épargne « l'embarras de se venir offrir, elle cherche les « sujets qui lui sont propres, » etc.

J'ignore si l'Académie étoit alors dans l'usage, comme le disoit son directeur, de choisir et de chercher elle-même ses sujets. Je sais seulement que tous les académiciens ne songeoient pas à chercher Boileau; et il y en avoit plusieurs qu'il ne songeoit pas non plus à solliciter. Le Roi lui demanda un jour, pendant son souper, s'il étoit de l'Académie; Boileau répondit avec un air fort modeste qu'il n'étoit pas digne d'en être. « Je veux « que vous en soyez, » répondit le Roi. Quelque temps après une place vaqua, et La Fontaine, qui la vouloit solliciter, alla lui demander s'il seroit son concurrent. Boileau l'assura que non, et ne fit aucune démarche. Il eut cependant quelques voix; mais la pluralité fut pour La Fontaine : et lorsque, suivant l'usage, on alla demander au Roi son agrément pour cette nomination, le Roi répondit seulement : « Je verrai. » De manière que La Fontaine,

1 On peut voir ce discours au tome VII de cette édition.

quoique nommé, ne fut point reçu, et resta très-longtemps, ainsi que l'Académie, dans l'incertitude. Enfin, une nouvelle place vaqua, et l'Académie aussitôt nomma Boileau. Le Roi, lorsqu'on lui demanda son agrément, l'accorda en ajoutant : « Maintenant vous pouvez recevoir La Fontaine. » Boileau fut reçu le 3 juillet 1684. L'assemblée fut nombreuse le jour de sa réception. On étoit curieux d'entendre son discours. Il étoit obligé de louer et de s'humilier. Il recevoit une grace inespérée, et il n'étoit pas homme à faire un remercîment à genoux. Il se tira habilement de ce pas difficile. Il loua sans flatterie, il s'humilia noblement; et en disant que l'entrée de l'Académie lui devoit être fermée *par tant de raisons*, il fit songer à *tant d'académiciens* dont les noms étoient dans ses satires.

A la fin de cette même année, Corneille mourut, et mon père, qui, le lendemain de cette mort, entroit dans les fonctions de directeur, prétendoit que c'étoit à lui à faire faire, pour l'académicien qui venoit de mourir, un service suivant la coutume. Mais Corneille étoit mort pendant la nuit; et l'académicien qui étoit encore directeur la veille[1], prétendit que comme il n'étoit sorti de place que le lendemain matin, il étoit encore dans ses fonctions au moment de la mort de Corneille, et que par conséquent c'étoit à lui à faire faire le service.

L'abbé Louis Irland de Lavau

Cette dispute n'avoit pour motif qu'une généreuse émulation : tous deux vouloient avoir l'honneur de rendre les devoirs funèbres à un mort si illustre. Cette contestation glorieuse pour les deux parties fut décidée par l'Académie en faveur de l'ancien directeur : ce qui donna lieu à ce mot fameux que Benserade dit à mon père : « Nul autre que vous « ne pouvoit prétendre à enterrer Corneille, cepen- « dant vous n'avez pu y parvenir. »

La place de Corneille à l'Académie fut remplie par Thomas Corneille son frère, qui fut reçu avec M. Bergeret. Mon père, qui présidoit à cette réception en qualité de directeur, répondit à leurs remercîments par un discours qui fut très-applaudi; et il le prononça avec tant de grace, qu'il répara entièrement le discours de sa réception. La matière de celui-ci lui avoit plu davantage. L'admiration sincère qu'il avoit pour Corneille le lui avoit inspiré. Bayle, en rapportant que Sophocle, lorsqu'il apprit la mort d'Euripide, parut sur le théâtre en habits de deuil, et ordonna à ses acteurs d'ôter leurs couronnes, ajoute : « Ce que fit alors Sophocle « étoit une preuve très-équivoque de son regret, « parce que deux grands hommes qui aspirent à la « même gloire, qui veulent s'exclure l'un l'autre « du premier rang, s'entr'estiment intérieurement « plus qu'ils ne voudroient, mais ne s'entr'aiment « pas. L'un d'eux vient-il à mourir, le survivant « courra lui jeter de l'eau bénite, et en fera l'éloge « de bon cœur : il est délivré des épines de la con-

« currence. » Par cette même raison, Corneille avoit ait dire à Cornélie, sur la douleur de César à la mort de Pompée :

O soupirs ! ô regrets ! oh ! qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi quand il n'est plus à craindre !

Quiconque eût pensé la même chose en cette occasion, eût été très-injuste. Les deux rivaux depuis longtemps ne combattoient plus; et tous deux, retirés de la carrière, n'avoient plus rien à se disputer : c'étoit au public à décider. Il n'a point encore décidé; on s'est toujours contenté de les comparer entre eux. Le parallèle a été souvent fait, et presque toujours avec plus d'antithèses que de justesse. M. de Fontenelle, qui, malgré la douceur de son caractère, témoigne dans la *Vie de Corneille* un peu de passion contre le rival de Corneille, règle ainsi les places (je parle de cette *Vie* imprimée dans la dernière édition de ses *Œuvres*[1] : celle qui se trouve dans l'*Histoire de l'Académie françoise* ne contient pas les mêmes paroles) : « Corneille a la « première place, Racine la seconde. On fera à « son gré l'intervalle entre ces deux places un peu « plus ou moins grand. C'est là ce qui se trouve en « ne comparant que les ouvrages de part et d'autre. « Mais si on compare ces deux hommes, l'inégalité « est plus grande. Il peut être incertain que Racine « eût été, si Corneille n'eût pas été avant lui : il

[1] *Œuvres de Fontenelle*, 1742.

« est certain que Corneille a été par lui-même. » M. de Fontenelle, qui a toujours été applaudi quand il a écrit sur les matières qui font l'objet des travaux de l'Académie des sciences, a souvent rendu sur le Parnasse des décisions qui ont eu peu de partisans : ce qui me fait espérer que celle-ci sera du nombre.

Pour revenir au discours prononcé à la réception de Thomas Corneille, je ferai remarquer qu'il n'est pas étonnant que mon père, qui n'avoit pas été heureux dans le discours sur sa propre réception, l'ait été dans celui-ci, qui lui fournissoit pour sujet l'éloge de Corneille. Il le faisoit dans l'effusion de son cœur, parce qu'il étoit intérieurement persuadé que Corneille valoit beaucoup mieux que lui : et en cela seulement il pensoit comme M. de Fontenelle. Quelque crainte qu'il eût de parler de vers à mon frère, quand il le vit en âge de pouvoir discerner le bon du mauvais, il lui fit apprendre par cœur des endroits de *Cinna* : et lorsqu'il lui entendoit réciter ce beau vers :

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre [1],

« Remarquez bien cette expression, lui disoit-il « avec enthousiasme. On dit aspirer à monter ; « mais il faut connoître le cœur humain aussi bien « que Corneille l'a connu, pour avoir su dire de « l'ambitieux qu'il aspire à descendre. » On ne croira point qu'il ait affecté la modestie lorsqu'il

[1] *Cinna*, acte II, scène I.

parloit ainsi en particulier à son fils : il lui disoit ce qu'il pensoit.

Tout l'endroit de son discours dans l'Académie, qui contenoit l'éloge de Corneille, fut extrêmement goûté; et comme il avoit réussi parce qu'il louoit ce qu'il admiroit, il réussit également dans l'éloge de Louis XIV, lorsque, s'adressant à M. Bergeret, premier commis du secrétaire d'État des affaires étrangères, il fit voir combien les négociations étoient faciles sous un roi dont les ministres n'avoient tout au plus que « l'embarras de faire entendre « avec dignité aux cours étrangères ce qu'il leur « dictoit avec sagesse. » Là, il dépeignit le Roi, la veille du jour qu'il partit pour se mettre à la tête de ses armées, écrivant dans son cabinet six lignes pour les envoyer à son ambassadeur; et les puissances étrangères « ne pouvant s'écarter d'un seul « pas du cercle étroit qui leur étoit tracé par ces « six lignes » : paroles qui représentoient toutes ces puissances sous l'image du roi Antiochus, étonné, quoiqu'à la tête de ses armées, du cercle que l'ambassadeur romain traça autour de lui, et obligé de rendre sa réponse avant que d'en sortir.

Louis XIV informé du succès de ce discours, voulut l'entendre. L'auteur eut l'honneur de lui en faire la lecture, après laquelle le Roi lui dit : « Je suis « très-content[1] : je vous louerois davantage, si

[1] Il a dit une autre fois le même mot à Boileau, si ce que Brossette rapporte dans son commentaire est exact. (L. R.)

« vous m'aviez moins loué. » Ce mot fut bientôt répandu partout, et attira à mon père une lettre que je vais rapporter, parce qu'ayant été écrite par un homme qui étoit alors dans la disgrace[1], et qui écrivoit à un ami dans toute la sincérité de son cœur et la confiance du secret, elle fait voir de quelle manière pensoient de Louis XIV ceux même qui croyoient avoir quelque sujet de s'en plaindre :

« J'ai à vous remercier, Monsieur, du discours « qui m'a été envoyé de votre part. Rien n'est assu- « rément si éloquent; et le héros que vous y louez « est d'autant plus digne de vos louanges, qu'il y « a trouvé de l'excès. Il est bien difficile qu'il n'y « en ait toujours un peu : les plus grands hommes « sont hommes, et se sentent toujours par quelque « endroit de l'infirmité humaine. Je vous dirois « bien des choses sur cela, si j'avois le plaisir de « vous voir; mais il faudroit avoir dissipé un nuage « que j'ose dire être une tache dans ce soleil. Ce « ne seroit pas une chose difficile, si ceux qui le « pourroient faire avoient assez de générosité pour « l'entreprendre. Je vous assure que les pensées « que j'ai sur cela ne sont point intéressées, et que « ce qui peut me regarder me touche fort peu. Si « j'ai quelque peine, c'est d'être privé de la conso- « lation de voir mes amis. Un tête-à-tête avec vous « et avec votre compagnon me feroit bien du plaisir;

[1] Antoine Arnauld, exilé à Bruxelles.

« mais je n'achèterois pas ce plaisir par la moindre « lâcheté. Vous savez ce que cela veut dire : ainsi « je demeure en paix, et j'attends avec patience « que Dieu fasse connoître à ce prince si accompli « qu'il n'a point dans son royaume de sujet plus « fidèle, plus passionné pour sa véritable gloire, « et, si je l'ose dire, qui l'aime d'un amour plus pur « et plus dégagé de tout intérêt. Je pourrois ajouter « que je suis naturellement si sincère, que si je ne « sentois dans mon cœur la vérité de ce que je dis, « rien au monde ne seroit capable de me le faire « dire. C'est pourquoi aussi je ne pourrois me « résoudre à faire un pas pour avoir la liberté de « voir mes amis, à moins que ce ne fût à mon « prince seul que j'en fusse redevable[1].

« Je suis, etc. »

Boileau, nouvel académicien, fut longtemps assez exact aux assemblées, dans lesquelles il avoit souvent des contradictions à essuyer. Il parle, dans une lettre écrite à mon père, de ses disputes avec M. Charpentier[2]. Dans ces disputes littéraires, il ne trouvoit pas ordinairement le grand nombre

[1] Cette lettre, telle que la donne ici Louis Racine, est un composé de deux lettres qui se trouvent l'une et l'autre parmi les manuscrits de Jean Racine à la Bibliothèque impériale. Nous les donnerons dans notre huitième volume sous leurs dates (Bruxelles, 7 avril 1685 et 16 juillet 1693).

[2] Voyez *Œuvres de Boileau*, tome IV, page 96, édition du Prince Impérial. — Lettre du 28 août 1687.

pour lui, parce qu'il étoit environné de confrères peu disposés à être de son avis. Un jour cependant il fut victorieux; et quand il racontoit cette victoire, il ajoutoit en élevant la voix : « Tout le monde « fut de mon avis : ce qui m'étonna; car j'avois « raison, et c'étoit moi. »

Lorsqu'il fut question de recevoir à l'Académie M. le marquis de Saint-Aulaire, il s'y opposa vivement, et répondit à ceux qui lui représentoient qu'il falloit avoir des égards pour un homme de cette condition : « Je ne lui dispute pas ses titres de noblesse, « mais je lui dispute ses titres du Parnasse. » Un des académiciens ayant répliqué que M. de Saint-Aulaire avoit aussi ses titres du Parnasse, puisqu'il avoit fait de fort jolis vers : « Eh bien, monsieur, « lui dit Boileau, puisque vous estimez ses vers, « faites-moi l'honneur de mépriser les miens. »

En 1685, M. le marquis de Seignelay, devant donner dans sa maison de Sceaux une fête au Roi, demanda des vers à mon père, qui, malgré la résolution qu'il avoit prise de n'en plus faire, n'en put refuser dans une pareille occasion à un ministre auquel il étoit fort attaché, fils de son bienfaiteur. J'ai plus d'une fois entendu dire à M. le Chancelier[1] que l'antiquité (et qui la connoît mieux que lui?) ne nous offroit rien, dans un pareil genre, de si parfait que cette *Idylle sur la paix*. Il admire comment le poëte, en faisant parler des bergers,

[1] Le chancelier d'Aguesseau.

a su réunir aux sentiments tendres et aux peintures riantes les grandes et terribles images, dans un style toujours naturel, et sans sortir du ton de l'idylle. Puisqu'il m'est permis de rapporter historiquement les sentiments des autres, et que je rapporte ceux d'un grand juge, j'ajouterai que je l'ai entendu, à ce sujet, faire remarquer l'heureuse disposition du même auteur à écrire dans tous les genres différents. Est-il orateur? est-il historien? il excelle. Est-il poëte? s'il fait une comédie, il sait y faire rire et le parterre et ceux qui n'aiment que la fine plaisanterie : dans ses tragédies, il change de style suivant les sujets. La versification d'*Andromaque* n'est pas celle de *Britannicus;* celle de *Phèdre* n'est pas celle d'*Athalie*. Compose-t-il des chœurs et des cantiques? il a le lyrique le plus sublime. Fait-il des épigrammes? il les assaisonne du meilleur sel. Entreprend-il une idylle? il l'invente dans un goût nouveau. Quelques personnes prétendent que Lulli, chargé de la mettre en musique, trouva dans la force des vers un travail que les vers de Quinault ne lui avoient pas fait connoître. Il est pourtant certain que Lulli est aussi grand musicien dans cette idylle que dans ses opéras, et a parfaitement rendu le poëte : j'avouerai seulement qu'à ces deux vers,

> Retranchez de nos ans
> Pour ajouter à ses années,

la chute, à cause de la prononciation de la dernière

syllabe, ne satisfait pas l'oreille, et que ce n'est pas la faute du musicien, mais celle du poëte, qui n'avoit pas pour le musicien cette même attention qu'avoit Quinault.

Lorsque M. le comte de Toulouse fut sorti de l'enfance, madame de Montespan consulta mon père sur le choix de celui à qui on confieroit l'éducation du jeune prince. Elle demandoit un homme d'un mérite distingué, et d'un nom connu. Mon père voulant en cette occasion obliger M. du Trousset, qu'il estimoit beaucoup, dit à madame de Montespan : « Je vous propose sans crainte un homme « dont le nom n'est pas connu, mais il mérite de « l'être : ses ouvrages, qu'il n'a point donnés au « public sous son nom, en ont été bien reçus. » Ces ouvrages étoient la *Critique de la Princesse de Clèves*, la *Vie du duc de Guise*, et quelques petites pièces de vers fort ingénieuses. M. du Trousset, connu depuis sous le nom de Valincour, fut agréé. On lui confia l'éducation du prince. Il fut dans la suite secrétaire général de la marine, et, par l'estime qu'il acquit à la cour, justifia le choix de madame de Montespan, et le témoignage de celui qui le lui avoit fait connoître.

Je n'ai jamais pu lire sans une surprise extrême ce qu'il dit dans sa lettre à M. l'abbé d'Olivet, en parlant de l'histoire du Roi[1] : « Despréaux et

[1] *Histoire de l'Académie françoise*, tome II, page 334, édition de M. Ch. L. Livet; *Paris*, Didier et Cie, 1858.

« Racine, après avoir longtemps essayé ce travail, « sentirent qu'il étoit tout à fait opposé à leur génie. » M. de Valincour, associé pour ce travail à Boileau, après la mort de mon père, et chargé seul de la continuation de cette histoire après la mort de Boileau, suivant toute apparence n'a jamais rien composé sur cette matière. Il pouvoit avoir, aussi bien que ses prédécesseurs, le style historique; mais pourquoi a-t-il voulu faire entendre que, regardant ce travail comme opposé à leur génie, ils ne s'en occupoient pas, lui qui a su mieux qu'un autre combien ils s'en étoient occupés, et qui a été dépositaire, après leur mort, de ce qu'ils en avoient écrit? Le fatal incendie qui, en 1726, consuma la maison qu'il avoit à Saint-Cloud, fut si prompt, qu'on ne put sauver les papiers les plus importants de l'amirauté, et que les morceaux de l'histoire du Roi périrent avec plusieurs autres papiers précieux à la littérature. Le recueil des lettres de Boileau et de mon père fera connoître l'application continuelle qu'ils donnoient à l'histoire dont ils étoient chargés. Quand ils avoient écrit quelque morceau intéressant, ils alloient le lire au Roi.

Ces lectures se faisoient chez madame de Montespan. Tous deux avoient leur entrée chez elle, aux heures que le Roi y venoit jouer, et madame de Maintenon étoit ordinairement présente à la lecture. Elle avoit, au rapport de Boileau, plus de goût pour mon père que pour lui; et madame de Montespan avoit au contraire plus de goût pour Boileau que

pour mon père; mais ils faisoient toujours ensemble leur cour, sans aucune jalousie entre eux. Lorsque le Roi arrivoit chez madame de Montespan, ils lui lisoient quelque chose de son histoire, ensuite le jeu commençoit; et lorsqu'il échappoit à madame de Montespan, pendant le jeu, des paroles un peu aigres, ils remarquèrent, quoique fort peu clairvoyants, que le Roi, sans lui répondre, regardoit en souriant madame de Maintenon, qui étoit assise vis-à-vis lui sur un tabouret, et qui enfin disparut tout à coup de ces assemblées. Ils la rencontrèrent dans la galerie, et lui demandèrent pourquoi elle ne venoit plus écouter leur lecture. Elle leur répondit fort froidement : « Je ne suis plus admise à ces « mystères. » Comme ils lui trouvoient beaucoup d'esprit, ils en furent mortifiés et étonnés. Leur étonnement fut bien plus grand, lorsque le Roi, obligé de garder le lit, les fit appeler, avec ordre d'apporter ce qu'ils avoient écrit de nouveau sur son histoire, et qu'ils virent, en entrant, madame de Maintenon assise dans un fauteuil près du chevet du Roi, s'entretenant familièrement avec Sa Majesté. Ils alloient commencer leur lecture, lorsque madame de Montespan, qui n'étoit point attendue, entra, et après quelques compliments au Roi, en fit de si longs à madame de Maintenon, que, pour les interrompre, le Roi lui dit de s'asseoir, « n'étant « pas juste, ajouta-t-il, qu'on lise sans vous un « ouvrage que vous-même avez commandé. » Son premier mouvement fut de prendre une bougie

pour éclairer le lecteur : elle fit ensuite réflexion qu'il étoit plus convenable de s'asseoir, et de faire tous ses efforts pour paroître attentive à la lecture. Depuis ce jour le crédit de madame de Maintenon alla en augmentant d'une manière si visible, que les deux historiens lui firent leur cour autant qu'ils la savoient faire.

Mon père, dont elle goûtoit la conversation, étoit beaucoup mieux reçu que son ami, qu'il menoit toujours avec lui. Il s'entretenoit un jour avec elle de la poésie; et Boileau, déclamant contre le goût de la poésie burlesque, qui avoit régné autrefois, dit dans sa colère : « Heureusement ce misérable « goût est passé, et on ne lit plus Scarron, même « dans les provinces. » Son ami chercha promptement un autre sujet de conversation, et lui dit, quand il fut seul avec lui : « Pourquoi parlez-vous « devant elle de Scarron? Ignorez-vous l'intérêt « qu'elle y prend? — Hélas! non, reprit-il; mais « c'est toujours la première chose que j'oublie quand « je la vois. »

Malgré la remontrance de son ami, il eut encore la même distraction au lever du Roi. On y parloit de la mort du comédien Poisson : « C'est une perte, « dit le Roi; il étoit bon comédien..... — Oui, « reprit Boileau, pour faire un Don Japhet : il ne « brilloit que dans ces misérables pièces de Scarron. » Mon père lui fit signe de se taire, et lui dit en particulier : « Je ne puis donc paroître avec vous « à la cour, si vous êtes toujours si imprudent. —

« J'en suis honteux, lui répondit Boileau, mais « quel est l'homme à qui il n'échappe jamais une « sottise ? »

Incapable de trahir jamais sa pensée, il n'avoit pas toujours assez de présence d'esprit pour la taire : il avouoit que la franchise étoit une vertu souvent dangereuse; mais il se consoloit de ses imprudences par la conformité de caractère qu'il prétendoit avoir avec M. Arnauld, dont, pour se justifier, il racontoit le fait suivant, qui peut trouver place dans un ouvrage où je rassemble plusieurs traits de simplicité d'hommes connus. M. Arnauld, obligé de se cacher, trouva une retraite à l'hôtel de Longueville, à condition qu'il n'y paroîtroit qu'avec un habit séculier, une grande perruque sur la tête, et l'épée au côté. Il y fut attaqué de la fièvre; et madame de Longueville, ayant fait venir le médecin Brayer, lui recommanda d'avoir grand soin d'un gentilhomme qu'elle protégeoit particulièrement, et à qui elle avoit donné depuis peu une chambre dans son hôtel. Brayer monte chez le malade, qui, après l'avoir entretenu de sa fièvre, lui demande des nouvelles. « On parle, lui dit Brayer, d'un livre « nouveau de Port-Royal, qu'on attribue à M. Ar- « nauld, ou à M. de Sacy; mais je ne le crois pas « de M. de Sacy : il n'écrit pas si bien. » A ce mot, M. Arnauld, oubliant son habit gris et sa perruque, lui répond vivement : « Que voulez-vous dire? Mon « neveu écrit mieux que moi. » Brayer envisage son malade, se met à rire, descend chez madame

de Longueville, et lui dit : « La maladie de votre « gentilhomme n'est pas considérable ; je vous con« seille cependant de faire en sorte qu'il ne voie « personne. Il ne faut pas le laisser parler. » Madame de Longueville, étonnée des réponses indiscrètes qui échappoient souvent à M. Arnauld et à M. Nicole, disoit qu'elle aimeroit mieux confier son secret à un libertin.

Boileau ne savoit ni dissimuler ni flatter. Il eut cependant par hasard quelques saillies assez heureuses. Lorsque le Roi lui demanda son âge, il répondit : « Je suis venu au monde un an avant Votre Majesté, « pour annoncer les merveilles de son règne. »

Dans le temps que l'affectation de substituer le mot de *gros* à celui de *grand* régnoit à Paris comme en quelques provinces, où l'on dit *un gros chagrin* pour *un grand chagrin*, le Roi lui demanda ce qu'il pensoit de cet usage : « Je le condamne, répondit-il, « parce qu'il y a bien de la différence entre Louis « le Gros et Louis le Grand. »

Malgré quelques réponses de cette nature, il n'avoit pas la réputation d'être courtisan ; et mon père passoit pour plus habile que lui dans cette science, quoiqu'il n'y fût pas regardé non plus comme bien expert par les fins courtisans, et par le Roi même, qui dit, en le voyant un jour à la promenade avec M. de Cavoye : « Voilà deux « hommes que je vois souvent ensemble ; j'en devine « la raison : Cavoye avec Racine se croit bel esprit ; « Racine avec Cavoye se croit courtisan. » Si l'on

entend par courtisan un homme qui ne cherche qu'à mériter l'estime de son maître, il l'étoit; si l'on entend un homme qui, pour arriver à ses vues, est savant dans l'art de la dissimulation et de la flatterie, il ne l'étoit point, et le Roi n'en avoit pas pour lui moins d'estime.

Il lui en donna des preuves en l'attirant souvent à sa cour, où il voulut bien lui accorder un appartement dans le château, et même les entrées. Il aimoit à l'entendre lire, et lui trouvoit un talent singulier pour faire sentir la beauté des ouvrages qu'il lisoit. Dans une indisposition qu'il eut, il lui demanda de lui chercher quelque livre propre à l'amuser : mon père proposa une des *Vies* de Plutarque. « C'est du gaulois », répondit le Roi. Mon père répliqua qu'il tâcheroit, en lisant, de changer les tours de phrase trop anciens, et de substituer les mots en usage aux mots vieillis depuis Amyot. Le Roi consentit à cette lecture; et celui qui eut l'honneur de la faire devant lui sut si bien changer, en lisant, tout ce qui pouvoit, à cause du vieux langage, choquer l'oreille de son auditeur, que le Roi écouta avec plaisir, et parut goûter toutes les beautés de Plutarque : mais l'honneur que recevoit ce lecteur sans titre fit murmurer contre lui les lecteurs en charge.

Quelque agrément qu'il pût trouver à la cour, il y mena toujours une vie retirée, partageant son temps entre peu d'amis et ses livres. Sa plus grande satisfaction étoit de revenir passer quelques jours

dans sa famille; et, lorsqu'il se retrouvoit à sa table avec sa femme et ses enfants, il disoit qu'il faisoit meilleure chère qu'aux tables des grands.

Il revenoit un jour de Versailles pour goûter ce plaisir, lorsqu'un écuyer de M. le Duc[1] vint lui dire qu'on l'attendoit à dîner à l'hôtel de Condé. « Je « n'aurai point l'honneur d'y aller, lui répondit-il; « il y a plus de huit jours que je n'ai vu ma femme « et mes enfants, qui se font une fête de manger « aujourd'hui avec moi une très-belle carpe; je ne « puis me dispenser de dîner avec eux. » L'écuyer lui représenta qu'une compagnie nombreuse, invitée au repas de M. le Duc, se faisoit aussi une fête de l'avoir, et que le prince seroit mortifié s'il ne venoit pas. Une personne de la cour, qui m'a raconté la chose, m'a assuré que mon père fit apporter la carpe, qui étoit d'environ un écu, et que, la montrant à l'écuyer, il lui dit : « Jugez vous-même si « je puis me dispenser de dîner avec ces pauvres « enfants, qui ont voulu me régaler aujourd'hui, « et n'auroient plus de plaisir s'ils mangeoient ce plat « sans moi. Je vous prie de faire valoir cette raison « à Son Altesse Sérénissime. » L'écuyer la rapporta fidèlement, et l'éloge qu'il fit de la carpe devint l'éloge de la bonté du père, qui se croyoit obligé de la manger en famille. Quand un homme a mérité qu'on admire son caractère dans ces petites choses,

[1] Louis de Bourbon-Condé, petit-fils du grand Condé

il est permis de les rapporter, en disant de lui ce que dit Tacite de son beau-père, *bonum virum facile crederes, magnum libenter*[1].

Ce caractère n'est pas celui d'un homme ardent à saisir toutes les occasions de faire sa cour. Il ne les cherchoit jamais, et souvent sa piété l'empêchoit de profiter de celles qui se présentoient. On lui dit qu'il feroit plaisir au Roi d'aller donner quelques leçons de déclamation à une princesse qui est aujourd'hui dans un rang très-élevé. Il y alla; et quand il vit qu'il s'agissoit de faire répéter quelques endroits d'*Andromaque*, qu'on avoit fait apprendre par cœur à la jeune princesse, il se retira, et demanda en grace qu'on n'exigeât point de lui de pareilles leçons.

M. de Fontenelle nous apprend que Corneille, agité de quelques inquiétudes au sujet de ses pièces dramatiques, eut besoin d'être rassuré par des casuistes, qui lui firent toujours grace en faveur de la pureté qu'il avoit établie sur le théâtre. Mon père, qui fut son casuiste à lui-même, ne se fit aucune grace; et comme il ne rougissoit point d'avouer ses remords, il ne laissa ignorer à personne qu'il eût voulu pouvoir anéantir ses tragédies profanes, dont on ne lui parloit point à la cour, parce qu'on savoit qu'il n'aimoit point à en entendre parler.

On peut reprocher aux éditeurs la négligence des

[1] *Vie d'Agricola*, chap. XLIV.

dernières éditions de ses *OEuvres*[1]. Il n'est pas étonnant néanmoins qu'elles n'aient point été exactes depuis sa mort, puisqu'elles ne l'étoient pas de son vivant. Il ne présida qu'aux premières; et dans la suite ce fut Boileau qui, sans lui en parler, examina les épreuves. Le libraire obtint enfin de l'auteur même d'en revoir un exemplaire, et il ne put s'empêcher d'y faire plusieurs corrections : mais avant que de mourir il fit brûler cet exemplaire, comme je l'ai dit ailleurs[2]; et mon frère, qui fut le ministre de ce sacrifice, n'eut pas la liberté d'examiner de quelle nature étoient les corrections; il vit seulement qu'elles étoient plus nombreuses dans le premier volume que dans le second.

Toute sa crainte étoit d'avoir un fils qui eût envie de faire des tragédies. « Je ne vous dissimulerai « point, disoit-il à mon frère, que dans la chaleur « de la composition on ne soit quelquefois content « de soi; mais, et vous pouvez m'en croire, lorsqu'on « jette le lendemain les yeux sur son ouvrage, on « est tout étonné de ne plus rien trouver de bon

[1] C'est celui de nos poëtes qui a été imprimé avec le moins de soin. Non-seulement la dernière édition contient une *Vie* faite par un homme peu instruit, et des lettres pitoyables sur ses tragédies, mais on a remis dans le texte des vers que l'auteur avoit changés. (L. R.) — Quand L. Racine parle de la dernière édition des *OEuvres* de son père, il a toujours en vue celle de 1736, publiée par l'abbé Joly et Bruzen de la Martinière.

[2] *Réflexions sur la poésie*, t. I, p. 135, édit. de 1747.

« dans ce qu'on admiroit la veille; et quand on vient « à considérer, quelque bien qu'on ait fait, qu'on « auroit pu mieux faire, et combien on est éloigné « de la perfection, on est souvent découragé. Outre « cela, quoique les applaudissements que j'ai reçus « m'aient beaucoup flatté, la moindre critique, « quelque mauvaise qu'elle ait été, m'a toujours « causé plus de chagrin que toutes les louanges ne « m'ont fait de plaisir. »

Il comptoit au nombre des choses chagrinantes les louanges des ignorants; et lorsqu'il se mettoit en bonne humeur, il rapportoit le compliment d'un vieux magistrat qui, n'ayant jamais été à la comédie, s'y laissa entraîner par une compagnie, à cause de l'assurance qu'elle lui donna qu'il verroit jouer l'*Andromaque* de Racine. Il fut très-attentif au spectacle, qui finissoit par *les Plaideurs*. En sortant il trouva l'auteur, et lui dit : « Je suis, monsieur, « très-content de votre *Andromaque;* c'est une jolie « pièce : je suis seulement étonné qu'elle finisse si « gaiement. J'avois d'abord eu quelque envie de « pleurer, mais la vue des petits chiens m'a fait rire. » Le bonhomme s'étoit imaginé que tout ce qu'il avoit vu représenter sur le théâtre étoit *Andromaque.*

Boileau racontoit aussi qu'un de ses parents à qui il avoit fait présent de ses *Œuvres*, lui dit, après les avoir lues : « Pourquoi, mon cousin, « tout n'est-il pas de vous dans vos ouvrages? J'y « ai trouvé deux lettres à M. de Vivonne, dont « l'une est de Balzac, et l'autre de Voiture. »

Un homme qui vivoit à la cour, et qui depuis a été dans une grande place, lui demanda par quelle raison il avoit fait un traité sur le *Sublimé*. Il n'avoit fait qu'ouvrir le volume de ses *OEuvres*, dont Boileau lui avoit fait présent, et ayant lu *sublimé* pour *sublime*, il ne pouvoit comprendre qu'un poëte eût écrit sur un tel sujet.

Boileau allant toucher sa pension au trésor royal, remit son ordonnance à un commis, qui, y lisant ces paroles : « La pension que nous avons accordée « à Boileau à cause de la satisfaction que ses ouvrages « nous ont donnée », lui demanda de quelle espèce étoient ses ouvrages : « De maçonnerie, lui répon- « dit-il; je suis un architecte. »

Les poëtes, qui s'imaginent être connus et admirés de tout le monde, trouvent souvent des occasions qui les humilient. Ils doivent s'attendre encore que leurs ouvrages essuieront les discours les plus bizarres, et seront exposés tantôt aux critiques injustes des envieux, tantôt aux louanges stupides des ignorants, et tantôt aux fausses décisions de ceux qui se croient des juges. Un poëte, après avoir excité la terreur dans ses tragédies, peut s'entendre comparer à *une petite colombe gémissante*, comme je l'ai dit autre part[1];

[1] *Veneris columbulus. Réflexions sur la poésie*, tome II, page 186, édition de 1747. — La comparaison dont L. Racine se plaint se trouve dans un discours latin du Père Porée, prononcé le 13 mars 1733 et imprimé dans le recueil intitulé : *Caroli Porée orationes*, Paris, Bordelet, M.DCC.XXXV, 2 vol. in-12.

et tous ces discours, quoique méprisables, révoltent toujours l'amour-propre d'un auteur qui croit que tout le monde lui doit rendre justice.

Mon père, pour dégoûter encore mon frère de vers, et dans la crainte qu'il n'attribuât à ses tragédies les caresses dont quelques grands seigneurs l'accabloient, lui disoit : « Ne croyez pas que ce « soient mes vers qui m'attirent toutes ces caresses. « Corneille fait des vers cent fois plus beaux que « les miens, et cependant personne ne le regarde. « On ne l'aime que dans la bouche de ses acteurs; « au lieu que, sans fatiguer les gens du monde du « récit de mes ouvrages, dont je ne leur parle « jamais, je me contente de leur tenir des propos « amusants, et de les entretenir de choses qui leur « plaisent. Mon talent avec eux n'est pas de leur « faire sentir que j'ai de l'esprit, mais de leur « apprendre qu'ils en ont. Ainsi, quand vous voyez « M. le Duc passer souvent des heures entières « avec moi, vous seriez étonné, si vous étiez présent, « de voir que souvent il en sort sans que j'aie dit « quatre paroles; mais peu à peu je le mets en « humeur de causer, et il sort de chez moi encore « plus satisfait de lui que de moi. »

Le premier précepte qu'il lui donna quand il le fit entrer dans le monde fut celui-ci : « Ne prenez « jamais feu sur le mal que vous entendrez dire de « moi. On ne peut plaire à tout le monde, et je ne « suis pas exempt de fautes plus qu'un autre. Quand « vous trouverez des personnes qui ne vous paroî-

« tront pas estimer mes tragédies, et qui même les « attaqueront par des critiques injustes, pour toute « réponse, contentez-vous de les assurer que j'ai « fait tout ce que j'ai pu pour plaire au public, et « que j'aurois voulu pouvoir mieux faire. »

Il avoit eu dans sa jeunesse une passion démesurée pour la gloire. La religion l'avoit entièrement changé. Il reprochoit souvent à Boileau l'amour qu'il conservoit toujours pour ses vers, jusqu'à vouloir donner au public les moindres épigrammes faites dans sa jeunesse, et vider, comme il disoit, son portefeuille entre les mains d'un libraire. Loin d'être si libéral du sien, il ne nous l'a pas même laissé.

Il eût pu exceller dans l'épigramme. Je ne rapporterai point ici celles qu'il a faites. On connoît les meilleures, savoir : celles sur l'*Aspar*, sur l'*Iphigénie* de Le Clerc, et sur la *Judith* de Boyer. Cette dernière est regardée comme une épigramme parfaite. M. de Valincour remarque qu'il avoit l'esprit porté à la raillerie, et même à une raillerie amère; ce qui étoit cause qu'il disoit quelquefois des choses un peu piquantes, sans avoir intention de fâcher les personnes à qui il les disoit. Lorsqu'après la capitulation du château de Namur, le prince de Barbançon, qui en étoit gouverneur, en sortoit, il lui dit : « Voilà un mauvais temps pour déménager ; » ce qu'il ne lui disoit qu'à cause des pluies continuelles : le prince, qui crut qu'il le vouloit railler, répondit avec douceur : « Quand on déménage

« comme je fais, le plus mauvais temps est trop « beau; » et cette réponse plut fort au Roi.

Il est vrai, comme il est rapporté dans le *Bolæana*, que mon père dit à quelqu'un qui s'étonnoit de ce que la *Judith* de Boyer n'étoit point sifflée : « Les sifflets sont à Versailles aux sermons de l'abbé « Boileau. » Il estimoit infiniment l'abbé Boileau, et ne fit cette réponse que pour faire remarquer certaine bizarrerie d'uu goût passager, qui est cause qu'un bon prédicateur n'est pas goûté, tandis qu'un mauvais poëte est applaudi.

La piété, qui avoit éteint en lui la passion des vers, sut aussi modérer son penchant à la raillerie; et il n'avoit plus depuis longtemps qu'une plaisanterie agréable avec ses amis, comme lorsqu'il cria à M. de Valincour qui entroit dans la galerie de Versailles : « Eh! monsieur, où est le feu? » parce que M. de Valincour, avec un air empressé, marchoit toujours à grands pas, ou plutôt couroit comme un homme qui va annoncer que le feu est quelque part.

Boileau avoit contribué à faire sentir à mon père le danger de la raillerie, même entre amis. S'il recevoit de lui des conseils, il lui en donnoit à son tour; c'est le caractère de la véritable amitié, comme dit Cicéron. *Moneri et monere proprium est veræ amicitiæ*[1]. Dans une dispute qu'ils eurent sur quelque point de littérature, Boileau, accablé de

[1] CICERO, *De amicitia*, cap. XV.

ses railleries, lui dit d'un grand sang-froid, quand la dispute fut finie : « Avez-vous eu envie de me « fâcher? — Dieu m'en garde! répond son ami. « — Eh bien, répond Boileau, vous avez donc tort, « car vous m'avez fâché. »

Dans une autre dispute de même nature, Boileau, pressé par de bonnes raisons, mais dites avec chaleur et raillerie, perdit patience et s'écria : « Eh bien, oui, j'ai tort; mais j'aime mieux avoir « tort que d'avoir orgueilleusement raison. » Il trouvoit mon père trop enclin à la raillerie. « Dès « qu'il n'est plus tragique, disoit-il, il devient sati- « rique, et quand il quitte son style, il me dérobe « le mien. »

Il ne pouvoit assez admirer comment son ami, que la vivacité de son esprit et de son tempérament portoit à plusieurs passions dangereuses dans la société, pour soi-même et pour les autres, avoit toujours pu en modérer la violence, ce qu'il attribuoit aux sentiments de religion qu'il avoit eus gravés dans le cœur dès l'enfance, et qui le retinrent contre ses penchants dans les temps même les plus impétueux de sa jeunesse. Sur quoi il disoit : « La raison conduit ordinairement les autres à la « foi; c'est la foi qui a conduit M. Racine à la « raison[1]. »

Boileau avoit reçu de la nature un caractère plus

[1] Ce mot n'est pas exactement rapporté dans le *Boleana*. (L. R.)

propre à la tranquillité et au bonheur. Exempt de toutes passions, il n'eut jamais à combattre contre lui-même. Il n'étoit point satirique dans la conversation, ce qui faisoit dire à madame de Sévigné qu'il n'étoit cruel qu'en vers[1]. Sans être ce qu'on appelle dévot, il fut exact, dans tous les temps de sa vie, à remplir les principaux devoirs de la religion. Se trouvant, à Pâques, dans la terre d'un ami, il alla à confesse au curé, qui ne le connoissoit pas, et qui étoit un homme fort simple. Avant que d'entendre sa confession, il lui demanda quelles étoient ses occupations ordinaires : « De faire des « vers, répondit Boileau. — Tant pis, dit le curé. « Et quels vers? — Des satires, ajouta le pénitent. « Encore pis, répondit le confesseur. Et contre « qui? — Contre ceux, dit Boileau, qui font mal « des vers; contre les vices du temps, contre les « ouvrages pernicieux, contre les romans, contre « les opéras. — Ah! dit le curé, il n'y a donc pas « de mal, et je n'ai plus rien à vous dire. »

On peut bien assurer que ces deux poëtes n'ont jamais rougi de l'Évangile. Mon père, comme chef de famille, se croyoit obligé à une plus grande régularité. Il n'alloit jamais aux spectacles, et ne parloit devant ses enfants ni de comédie ni de tragédie profane. A la prière qu'il faisoit tous les soirs au milieu d'eux et de ses domestiques, quand il étoit à Paris, il ajoutoit la lecture de l'Évangile du jour,

[1] Lettre du 15 décembre 1673 à madame de Grignan.

que souvent il expliquoit lui-même par une courte exhortation proportionnée à la portée de ses auditeurs, et prononcée avec cette ame qu'il donnoit à tout ce qu'il disoit.

Pour occuper de lectures pieuses M. de Seignelay, malade, il alloit lui lire les *Psaumes*. Cette lecture le mettoit dans une espèce d'enthousiasme, dans lequel il faisoit sur-le-champ une paraphrase du psaume. J'ai entendu dire à M. l'abbé Renaudot, qui étoit un des auditeurs, que cette paraphrase leur faisoit sentir toute la beauté du psaume, et les enlevoit.

Un autre exemple de cet enthousiasme qui le saisissoit dans la lecture des choses qu'il admiroit, est rapporté par M. de Valincour. Il étoit avec lui à Auteuil, chez Boileau, avec M. Nicole et quelques autres amis distingués. On vint à parler de Sophocle, dont il étoit si grand admirateur, qu'il n'avoit jamais osé prendre un de ses sujets de tragédie. Plein de cette pensée, il prend un Sophocle grec, et lit la tragédie d'*OEdipe*, en la traduisant sur-le-champ. Il s'émut à tel point, dit M. de Valincour[1], que tous les auditeurs éprouvèrent les sentiments de terreur et de pitié dont cette pièce est pleine. « J'ai vu, ajoute-t-il, nos meilleures pièces repré- « sentées par nos meilleurs acteurs : rien n'a jamais « approché du trouble où me jeta ce récit; et, au

[1] Lettre à M. l'abbé d'Olivet. *Histoire de 'Académie rançoise*. (L. R.)

« moment que j'écris, je m'imagine voir encore « Racine le livre à la main, et nous tous consternés « autour de lui. » Voilà sans doute ce qui a fait croire qu'il avoit le dessein de composer un *Œdipe*.

Un morceau d'éloquence qui le mettoit dans l'enthousiasme, étoit la prière à Dieu qui termine le livre[1] contre M. Mallet. Il aimoit à la lire; et lorsqu'il se trouvoit avec des personnes disposées à l'entendre, il les attendrissoit, suivant ce que m'a raconté M. Rollin, qui avoit été présent à une de ces lectures.

Dans l'écrit intitulé *le Nouvel Absalon*[2], etc., qui fut imprimé par ordre de Louis XIV, il reconnoissoit l'éloquence de Démosthène contre Philippe; et l'on sait quelle admiration il avoit pour Démosthène : « Ce bourreau fera tant qu'il lui donnera de l'esprit, » dit-il un jour en entendant M. de Tourreil qui proposoit différentes manières d'en traduire une phrase. Boileau avoit la même admiration pour Démosthène : « Toutes les fois, disoit-il, que je « relis l'*Oraison pour la couronne*, je me repens « d'avoir écrit. »

M. de Valincour rapporte encore que quand mon père avoit un ouvrage à composer, il alloit se promener; qu'alors, se livrant à son enthousiasme,

[1] *Nouvelle défense de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons*, par Antoine Arnauld. Cologne, M.DC.LXXX, 2 vol. in-8.

[2] Pamphlet d'Antoine Arnauld contre Guillaume d'Orange

il récitoit ses vers à haute voix; et que, travaillant ainsi à la tragédie de *Mithridate* dans les Tuileries, où il se croyoit seul, il fut surpris de se voir entouré d'un grand nombre d'ouvriers, qui, occupés au jardin, avoient quitté leur ouvrage pour venir à lui. Il ne se crut pas un Orphée, dont les chants attiroient ces ouvriers pour les entendre, puisqu'au contraire, au rapport de M. de Valincour, ils l'entouroient, craignant que ce ne fût un homme au désespoir prêt à se jeter dans le bassin. M. de Valincour eût pu ajouter qu'au milieu même de cet enthousiasme, sitôt qu'il étoit abordé par quelqu'un, il revenoit à lui, n'avoit plus rien de poëte, et étoit tout entier à ce qu'on lui disoit.

Segrais, qui admiroit avec raison Corneille, mais qui n'avoit pas raison de le louer aux dépens de Boileau et de mon père, avance dans ses *Mémoires* que cette maxime de La Rochefoucauld : « C'est une grande pauvreté de n'avoir qu'une sorte « d'esprit », fut écrite à leur occasion, « parce que, « dit Segrais, tout leur entretien roule sur la poésie : « ôtez-les de là, ils ne savent plus rien. » Ce reproche injuste, à l'égard de Boileau même, l'est encore plus à l'égard de mon père. Un homme qui n'eût été que poëte, et qui n'eût parlé que vers, n'eût pas longtemps réussi à la cour. Il évitoit toujours, comme je l'ai déja dit, de parler de ses ouvrages; et lorsque quelques auteurs venoient pour lui montrer les leurs, il les renvoyoit à Boileau, en leur disant que, pour lui, il ne se mêloit plus

de vers. Quand il en parloit, c'étoit avec modestie, et lorsqu'il se trouvoit avec ce petit nombre de gens de lettres dont, ainsi que Boileau, il cultivoit la société. Ceux qu'ils voyoient le plus souvent étoient les Pères Bourdaloue, Bouhours, Rapin, et le comte de Tréville; MM. Nicole, Valincour, La Bruyère, La Fontaine et Bernier. Ils perdirent ce dernier en 1688. Sa mort eut pour cause une plaisanterie qu'il essuya de la part de M. le président de Harlay, étant à sa table. Ce philosophe, que ses voyages et les principes de Gassendi avoient mis au-dessus de beaucoup d'opinions communes, n'eut pas la fermeté de soutenir une raillerie assez froide. Comme il étoit d'un commerce fort doux, sa mort fut très-sensible à Boileau et à mon père.

Leurs amis étoient communs comme leurs sentiments. Tous deux respectoient autant qu'ils le devoient le Révérend Père Bourdaloue. Les grands hommes s'estiment mutuellement, quoique leurs talents soient différents. Boileau a publié combien l'estime du Père Bourdaloue étoit honorable pour lui, quand il a dit :

Ma franchise surtout gagna sa bienveillance :
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France
Que j'admirai le plus et qui m'aima le mieux.

En parlant de sa franchise, il en donne un exemple dans ces vers mêmes. Il eut, au rapport de madame de Sévigné, à un dîner chez M. de Lamoignon, une dispute fort vive avec le com-

pagnon du Père Bourdaloue, en présence de ce Père, de deux évêques, et de Corbinelli. Voici l'histoire de cette dispute, écrite par madame de Sévigné[1] :

« On parla des ouvrages des anciens et des « modernes. Despréaux soutint les anciens, à la « réserve d'un seul moderne, qui surpasse, à son « goût, et les vieux et les nouveaux. Le compagnon « du Père Bourdaloue, qui faisoit l'entendu, lui « demanda quel étoit donc ce livre si distingué « dans son esprit; il ne voulut pas le nommer. « Corbinelli lui dit : « Monsieur, je vous conjure « de me le dire, afin que je le lise toute la nuit. » « Despréaux lui répondit en riant : « Ah ! monsieur, « vous l'avez lu plus d'une fois, j'en suis assuré. » « Le Jésuite reprend, et presse Despréaux de « nommer cet auteur si merveilleux, avec un air « dédaigneux, un *cotal riso amaro*. Despréaux lui « dit : « Mon Père, ne me pressez point. » Le Père « continue. Enfin Despréaux le prend par le bras, « et, le serrant bien fort, il lui dit : « Mon Père, « vous le voulez : eh bien, c'est Pascal, morbleu ! — « Pascal ! dit le Père tout étonné ; Pascal est beau « autant que le faux le peut être. — Le faux ! dit « Despréaux, le faux ! Sachez qu'il est aussi vrai « qu'il est inimitable : on vient de le traduire en « trois langues. » Le Père répond : « Il n'en est « pas plus vrai pour cela. » Despréaux entame une

[1] Lettre du 15 janvier 1690. (L. R.) — Louis Racine ne rapporte pas le texte exact de madame de Sévigné.

« autre dispute : le Père s'échauffe de son côté ; et, « après quelques discours fort vifs de part et d'autre, « Despréaux prend Corbinelli par le bras, s'enfuit « au bout de la chambre : puis revenant et courant « comme un forcené, il ne voulut jamais se rap- « procher du Père, et alla rejoindre la compagnie. « Ici finit l'histoire, le rideau tombe. » J'ignore si madame de Sévigné n'a point orné son récit ; mais je sais que le Père Bouhours, s'entretenant avec Boileau sur la difficulté de bien écrire en françois, lui nommoit ceux de nos écrivains qu'il regardoit comme ses modèles, pour la pureté de la langue. Boileau rejetoit tous ceux qu'il nommoit, comme mauvais modèles. « Quel est donc, selon vous, lui « dit le Père Bouhours, l'écrivain parfait ? Que lirons- « nous ? — Mon Père, reprit Boileau, lisons les *Lettres « provinciales*, et, croyez-moi, ne lisons pas d'autre « livre. » Le même Père, en se plaignant à lui de quelques critiques imprimées contre sa traduction du *Nouveau Testament*, lui disoit : « Je sais d'où « elles partent ; je connois mes ennemis, je saurai « me venger d'eux. — Gardez-vous-en bien, reprit « Boileau ; ce seroit alors qu'ils auroient raison de « dire que vous n'avez pas entendu votre original, « qui ne prêche que le pardon des ennemis. »

Mon père avoit plus d'attention que Boileau à ne rien dire aux personnes à qui il parloit qui fût contraire à leur manière de penser. D'ailleurs il étoit moins souvent que lui dans le monde. Lorsqu'il pouvoit s'échapper de Versailles, il venoit

s'enfermer dans son cabinet, où il employoit son temps à travailler à l'histoire du Roi, qu'il ne perdoit jamais de vue, ou à lire l'Écriture sainte, qui lui inspiroit des réflexions pieuses qu'il mettoit quelquefois par écrit. Il lisoit avec admiration les ouvrages de M. Bossuet, et n'avoit pas à beaucoup près le même respect pour ceux de M. Huet. Il n'approuvoit pas l'usage que ce savant écrivain vouloit faire, en faveur de la religion, de son érudition profane. Il appliquoit au livre de *la Démonstration évangélique* ce vers de Térence :

Te cum tua
Monstratione magnus perdat Jupiter[1].

Il désapprouvoit surtout le livre du même auteur, intitulé *Quæstiones Alnetanæ,* dont il a fait un extrait.

Quoiqu'il se fût fait depuis plusieurs années un devoir de religion de ne plus penser à la poésie, il s'y vit cependant rappelé par un devoir de religion auquel il ne s'attendoit pas. Madame de Maintenon, attentive à tout ce qui pouvoit procurer aux jeunes demoiselles de Saint-Cyr une éducation convenable à leur naissance, se plaignit du danger qu'on trouvoit à leur apprendre à chanter et à réciter des vers, à cause de la nature de nos meilleurs vers, et de nos plus beaux airs. Elle communiqua sa peine à mon père, et lui demanda s'il ne seroit pas possible de réconcilier la poésie et la musique

[1] TERENT. *Adelp.*, v. 717, 718.

avec la piété. Le projet l'édifia et l'alarma. Il souhaita que tout autre que lui fût chargé de l'exécution. Ce n'étoit point le reproche de sa conscience qu'il craignoit dans ce travail; il craignoit pour sa gloire. Il avoit une réputation acquise, et il pouvoit la perdre, puisqu'il avoit perdu l'habitude de faire des vers, et qu'il n'étoit plus dans la vigueur de l'âge. Que diroient ses ennemis, et que se diroit-il à lui-même, si, après avoir brillé sur le théâtre profane, il alloit échouer sur un théâtre consacré à la piété? Je vais rapporter ce qu'une plume meilleure que la mienne a écrit sur ses craintes, sur l'origine de la tragédie d'*Esther,* et sur celle d'*Athalie.*

Une aimable élève de Saint-Cyr, quoique sortie depuis peu de cette maison, et mariée à M. le comte de Caylus, exécuta le prologue de la Piété, fait pour elle, et plusieurs fois le rôle d'Esther. Par les charmes de sa personne et de sa déclamation, elle contribua au succès de cette pièce, dont elle a parlé dans le recueil qu'elle fit un an avant sa mort, et qu'elle intitula : *Mes Souvenirs,* parce qu'elle y rassembla ce que lui rappela sa mémoire de plusieurs événements arrivés de son temps à la cour. C'est de ces *Souvenirs,* recueil si estimé des personnes qui en ont connoissance, qu'est tiré le morceau suivant, et un autre que je donnerai encore[1] :

[1] Le style de madame la comtesse de Caylus rend ces deux morceaux précieux : je les dois à M. le comte de Caylus, son fils, dont le zèle officieux est connu de tout le monde. (L. R.)

« Madame de Brinon, première supérieure de « Saint-Cyr, aimoit les vers et la comédie; et, au « défaut des pièces de Corneille et de Racine, « qu'elle n'osoit faire jouer, elle en composoit de « détestables, à la vérité; mais c'est cependant à « elle et à son goût pour le théâtre que l'on doit « les deux belles pièces que Racine a faites pour « Saint-Cyr. Madame de Brinon avoit de l'esprit, « et une facilité incroyable d'écrire et de parler; « car elle faisoit aussi des espèces de sermons fort « éloquents; et tous les dimanches, après la messe, « elle expliquoit l'Évangile comme auroit pu faire « M. Le Tourneux.

« Mais je reviens à l'origine de la tragédie de « Saint-Cyr. Madame de Maintenon voulut voir « une des pièces de madame de Brinon. Elle la « trouva telle qu'elle étoit, c'est-à-dire si mauvaise « qu'elle la pria de n'en plus faire jouer de sem- « blables, et de prendre plutôt quelque belle pièce « de Corneille ou de Racine, choisissant seulement « celles où il y auroit le moins d'amour. Ces petites « filles représentèrent *Cinna* assez passablement « pour des enfants qui n'avoient été formées au « théâtre que par une vieille religieuse. Elles « jouèrent aussi *Andromaque* : et, soit que les « actrices en fussent mieux choisies, ou qu'elles « commençassent à prendre des airs de la cour, « dont elles ne laissoient pas de voir de temps en « temps ce qu'il y avoit de meilleur, cette pièce « ne fut que trop bien représentée au gré de ma-

« dame de Maintenon, et elle lui fit appréhender « que cet amusement ne leur insinuât des sentiments « opposés à ceux qu'elle vouloit leur inspirer. « Cependant, comme elle étoit persuadée que ces « sortes d'amusements sont bons à la jeunesse, qu'ils « donnent de la grace, apprennent à mieux pro- « noncer, et cultivent la mémoire (car elle n'ou- « blioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à « l'éducation de ces demoiselles, dont elle se croyoit « avec raison particulièrement chargée), elle écrivit « à M. Racine, après la représentation d'*Andro-* « *maque :* « Nos petites filles viennent de jouer votre « *Andromaque,* et l'ont si bien jouée, qu'elles ne la « joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pièces. » « Elle le pria, dans cette même lettre, de lui faire, « dans ses moments de loisir, quelque espèce de « poëme, moral ou historique, dont l'amour fût « entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas « que sa réputation fût intéressée, parce que la « pièce resteroit ensevelie à Saint-Cyr, ajoutant « qu'il lui importoit peu que cet ouvrage fût contre « les règles, pourvu qu'il contribuât aux vues « qu'elle avoit de divertir les demoiselles de Saint- « Cyr en les instruisant. Cette lettre jeta Racine « dans une graude agitation. Il vouloit plaire à ma- « dame de Maintenon; le refus étoit impossible à « un courtisan, et la commission délicate pour un « homme qui comme lui avoit une grande réputation « à soutenir, et qui, s'il avoit renoncé à travailler « pour les comédiens, ne vouloit pas du moins

« détruire l'opinion que ses ouvrages avoient donnée « de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida « brusquement pour la négative. Ce n'étoit pas le « compte de Racine. Enfin, après un peu de « réflexion, il trouva dans le sujet d'Esther tout ce « qu'il falloit pour plaire à la cour. Despréaux lui-« même en fut enchanté, et l'exhorta à travailler avec « autant de zèle qu'il en avoit eu pour l'en détourner.

« Racine ne fut pas longtemps sans porter à ma-« dame de Maintenon, non-seulement le plan de « sa pièce (car il avoit accoutumé de les faire en « prose, scène pour scène, avant que d'en faire les « vers), il porta le premier acte tout fait. Madame « de Maintenon en fut charmée, et sa modestie ne « put l'empêcher de trouver dans le caractère « d'Esther, et dans quelques circonstances de ce « sujet, des choses flatteuses pour elle. La Vasthy « avoit ses applications, Aman des traits de ressem-« blance, et indépendamment de ces idées, l'histoire « d'Esther convenoit parfaitement à Saint-Cyr. Les « chœurs, que Racine, à l'imitation des Grecs, avoit « toujours en vue de remettre sur la scène, se « trouvoient placés naturellement dans *Esther;* et « il étoit ravi d'avoir eu cette occasion de les faire « connoître et d'en donner le goût. Enfin, je crois « que si l'on fait attention au lieu, au temps et « aux circonstances, on trouvera que Racine n'a « pas moins marqué d'esprit en cette occasion[1]

[1] Voilà parler en personne éclairée. Les ennemis de auteur ne parlèrent pas de même. Ils disoient qu'il enten-

« que dans d'autres ouvrages plus beaux en eux-
« mêmes.

« *Esther* fut représentée un an après la résolution
« que madame de Maintenon avoit prise de ne plus
« laisser jouer de pièces profanes à Saint-Cyr. Elle
« eut un si grand succès, que le souvenir n'en est
« pas encore effacé.

« Jusque-là il n'avoit point été question de moi,
« et on n'imaginoit pas que je dusse y représenter
« un rôle; mais me trouvant présente aux récits
« que M. Racine venoit faire à madame de Main-
« tenon de chaque scène à mesure qu'il les compo-
« soit, j'en retenois des vers : et comme j'eu récitois
« un jour à M. Racine, il en fut si content, qu'il
« demanda en grace à madame de Maintenon de
« m'ordonner de faire un personnage : ce qu'elle
« fit. Mais je ne voulus point de ceux qu'on avoit
« déja destinés : ce qui l'obligea de faire pour moi
« le prologue de sa pièce. Cependant ayant appris,
« à force de les entendre, tous les autres rôles, je
« les jouai successivement, à mesure qu'une des
« actrices se trouvoit incommodée : car on repré-
« senta *Esther* tout l'hiver; et cette pièce, qui
« devoit être renfermée dans Saint-Cyr, fut vue
« plusieurs fois du Roi et de toute la cour, toujours
« avec le même applaudissement. »

Esther fut représentée en 1689. Les demoiselles

doit mieux à parler d'amour que de Dieu. Ainsi ses premières craintes avoient été bien fondées, puisque *Esther* malgré son succès, fut très-critiquée. (L. R.)

avoient été formées à la déclamation par l'auteur même, qui en fit d'excellentes actrices. Pour cette raison, il étoit tous les jours, par ordre de madame de Maintenon, dans la maison de Saint-Cyr; et la mémoire qu'il y a laissée lui fait tant d'honneur, qu'il m'est permis d'en parler. J'ose dire qu'elle y est chérie et respectée, à cause de l'admiration qu'eurent toutes ces dames pour la douceur et la simplicité de ses mœurs. J'eus l'honneur d'entretenir, il y a deux mois, quelques-unes de celles qui le virent alors; elles m'en parlèrent avec une espèce d'enthousiasme, et toutes me dirent d'une commune voix : « Vous êtes fils d'un homme qui avoit un « grand génie et une grande simplicité. » Elles ont eu la bonté de chercher parmi les lettres de madame de Maintenon celles où il étoit fait mention de lui, et m'en ont communiqué quatre, que je joins au recueil des lettres.

Des applications particulières contribuèrent encore au succès de la tragédie d'*Esther : Ces jeunes et tendres fleurs, transplantées,* étoient représentées par les demoiselles de Saint-Cyr. La Vasthy, comme dit madame de Caylus, avoit quelque ressemblance. Cette Esther, qui *a puisé ses jours* dans la race proscrite par Aman, avoit aussi sa ressemblance : quelques paroles échappées à un ministre[1] avoient, dit-on, donné lieu à ces vers :

Il sait qu'il me doit tout, etc.

[1] Louvois.

On prétendoit aussi expliquer ces *ténèbres jetées sur les yeux les plus saints*, dont il est parlé dans le prologue : en sorte que l'auteur avoit suivi l'exemple des anciens, dont les tragédies ont souvent rapport aux événements de leur temps.

Madame de Sévigné parle dans ses lettres des applaudissements que reçut cette tragédie : « Le Roi « et toute la cour sont, dit-elle[1], charmés d'*Esther*. « M. le Prince y a pleuré, madame de Maintenon « et huit Jésuites, dont étoit le Père Gaillard, ont « honoré de leur présence la dernière représen- « tation. Enfin c'est un chef-d'œuvre de Racine. » Elle dit encore dans un autre endroit[2] : « Racine « s'est surpassé ; il aime Dieu comme il aimoit ses « maîtresses[3] ; il est pour les choses saintes comme « il étoit pour les profanes. La sainte Écriture est « suivie exactement. Tout est beau, tout est grand, « tout est écrit avec dignité. »

Les grandes leçons que contient cette tragédie pour les rois que leurs ministres trompent souvent, pour les ministres qu'aveugle leur fortune, et pour les innocents qui, prêts à périr, voient le ciel prendre leur défense ; les applaudissements réitérés de la cour, et surtout ceux du Roi, qui honora

[1] Lettre du 28 janvier 1689, à madame de Grignan.

[2] Lettre du 16 février 1689, à madame de Grignan.

[3] Lorsque madame de Sévigné parle de *maîtresses*, elle n'eût pu en nommer une autre que la Chammélay, et elle parle suivant le préjugé dont j'ai fait voir plus haut la cause et la fausseté. (L. R.)

plusieurs fois cette pièce de sa présence, devoient fermer la bouche aux critiques. Cependant elle fut vivement attaquée. Plusieurs même de ceux qui avoient répété si souvent dans leurs épîtres dédicatoires, ou dans leurs discours académiques, que le Roi étoit au-dessus des autres hommes autant par la justesse de son esprit que par la grandeur de son rang, ne regardèrent pas, dans cette occasion, sa décision comme une loi pour eux. Je juge de la manière dont cette tragédie fut critiquée, par une apologie qui en fut faite dans ce temps, et que j'ai trouvée par hasard.

L'auteur de cette apologie manuscrite, après avoir avoué que le jugement du public n'est pas favorable à la pièce, et qu'il est même déja un peu tard pour en appeler, entreprend de montrer qu'elle a été jugée sans examen, et que tout son mérite n'est pas connu. Après l'avoir relevée par la grandeur du sujet, par les caractères, et la régularité de la conduite, il s'arrête à faire observer ce que les connoisseurs y remarquèrent d'abord, cette manière admirable et nouvelle de faire parler d'amour, en conservant à un sujet saint toute sa sainteté, et en conservant à Assuérus toute la majesté d'un roi de Perse. L'amour s'accorde difficilement avec la fierté, encore plus difficilement avec la sagesse; cependant ce roi idolâtre parle d'amour de manière que rien n'est ni si pur ni si chaste, parce que devant Esther il est comme amoureux de la vertu même.

L'auteur de cette pièce fit, cette même année, pour la maison de Saint-Cyr, quatre cantiques tirés de l'Écriture sainte, qui auroient été plus utiles aux demoiselles de cette maison, si la musique avoit répondu aux paroles; mais le musicien à qui ils furent donnés, et qui avoit déja mis en chant les chœurs d'*Esther*, n'avoit pas le talent de Lulli.

Le Roi fit exécuter plusieurs fois ces cantiques devant lui; et la première fois qu'il entendit chanter ces paroles :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle!
Je trouve deux hommes en moi :
L'un veut que plein d'amour pour toi
Mon cœur te soit toujours fidèle;
L'autre à tes volontés rebelle
Me révolte contre ta loi...

il se tourna vers madame de Maintenon en lui disant : « Madame, voilà deux hommes que je « connois bien. »

La lettre suivante fut écrite, au sujet de ces cantiques, par un homme très-connu alors par son esprit et sa piété[1] :

[1] Cette lettre et la suivante, que depuis 1807 tous les éditeurs ont attribuées à Fénélon, ne sont sans doute pas de ce prélat. On voit parmi les manuscrits de la bibliothèque de Troyes (liasse nº 2337) une copie de la seconde lettre, en tête de laquelle on lit : « Extrait d'une lettre « du Père Quesnel du 14 février 1697. » M. Paul Mesnard, auquel nous empruntons ce renseignement, pense avec raison que les deux lettres sont du Père Quesnel.

« Que ces cantiques sont beaux! qu'ils sont « admirables, tendres, naturels, pleins d'onction! « Ils élèvent l'ame, et la portent où l'auteur l'a « voulu porter, jusqu'au ciel, jusqu'à Dieu. J'augure « un grand bien de ces cantiques, autorisés par « l'approbation du monarque, et de son goût, qui « sera le goût de tout le monde. Je regarde l'auteur « comme l'apôtre des Muses et le prédicateur du « Parnasse, dont il semble n'avoir appris le langage « que pour leur prêcher en leur langue l'Évangile, « et leur annoncer le Dieu inconnu. Je prie Dieu « qu'il bénisse sa mission, et qu'il daigne le rem- « plir de plus en plus des vérités qu'il fait passer « si agréablement dans les esprits des gens du « monde. »

Le même homme écrivit encore une lettre fort belle lorsqu'il apprit qu'une de mes sœurs se faisoit religieuse; et l'heureuse application qu'il y fait de quelques vers de ces cantiques m'engage à la rapporter ici.

Du 14 février 1697.

« Je prends, en vérité, beaucoup de part à la « douleur et à la joie de l'illustre ami. Car il y a « en cette occasion obligation d'unir ce que saint « Paul sépare, *flere cum flentibus, gaudere cum* « *gaudentibus*. La nature s'afflige et la foi se réjouit « dans le même cœur. Mais je m'assure que la foi « l'emportera bientôt, et que sa joie, se répandant

« sur la nature, en noiera tous les sentiments hu-« mains. Il est impossible qu'une telle séparation « n'ait fait d'abord une grande plaie dans un cœur « paternel : mais le remède est dans la plaie; et « cette affliction est la source de consolations infi-« nies pour l'avenir, et dès à présent. Je ne doute « point qu'il ne conçoive combien il a d'obligation « à la bonté de Dieu, d'avoir daigné choisir dans « son petit troupeau une victime qui lui sera con-« sacrée et immolée toute sa vie en un holocauste « d'amour et d'adoration, et de l'avoir cachée dans « le secret de sa face, pour y mettre à couvert de « la corruption du siècle toutes les bonnes qua-« lités qui ne lui ont été données que pour Dieu. « Au bout du compte, il s'en doit prendre un peu « à lui-même. La bonne éducation qu'il lui a donnée « et les sentiments de religion qu'il lui a inspirés « l'ont conduite à l'autel du sacrifice. Elle a cru ce « qu'il lui a dit, que de ces deux hommes qui sont « en nous,

L'un tout esprit et tout céleste
Veut qu'au ciel sans cesse attaché,
Et des biens éternels touché,
On compte pour rien tout le reste.

« Elle l'a de bonne foi compté pour rien sur sa « parole, et plus encore sur celle de Dieu, et s'est « résolue d'être sans cesse attachée au ciel et aux « biens éternels. Il n'y a donc qu'à louer et à bénir « Dieu, et à profiter de cet exemple de détache-

« ment des choses du monde que Dieu nous met à « tous devant les yeux dans cette généreuse retraite.

« Je vous prie d'assurer cet heureux père que « j'ai offert sa victime à l'autel, et que je suis, « avec beaucoup de respect, tout à lui. »

Ce père si tendre fut présent au sacrifice de sa fille, et pleuroit encore quand il en écrivit le récit dans une lettre qu'on trouvera la dernière de toutes ses lettres[1]. Il n'est pas étonnant qu'une victime qui étoit de son troupeau lui ait coûté beaucoup de larmes, puisqu'il n'assistoit jamais à une pareille cérémonie sans pleurer, quoique la victime lui fût indifférente : c'est ce qu'on apprendra par une des lettres de madame de Maintenon, qui écrivoit à Saint-Cyr, pour demander le jour de la profession d'une jeune personne, où elle vouloit assister. « Racine, qui veut pleurer, dit-elle, viendra à la « profession de la sœur Lalie. » La tendresse de son caractère paroissoit en toute occasion. Dans une représentation d'*Esther* devant le Roi, la jeune actrice qui faisoit le rôle d'Élise manqua de mémoire : « Ah! mademoiselle, s'écria-t-il, quel tort « vous faites à ma pièce! » La demoiselle consternée de la réprimande se mit à pleurer. Aussitôt il courut à elle, prit son mouchoir, essuya ses pleurs, et en répandit lui-même. Je ne crains point d'écrire de si petites choses, parce que cette facilité à verser des larmes fait connoître la bonté d'un

[1] 9 novembre 1698.

caractère, suivant cette maxime des anciens : ἄγαθοι δ' ἀριδάκρυες ἄνδρες[1].

Les applaudissements que sa tragédie avoit reçus ne l'empêchoient pas de reconnoître qu'elle n'étoit pas dans toute la grandeur du poëme dramatique. L'unité de lieu n'y étoit pas observée, et elle n'étoit qu'en trois actes : c'est mal à propos que dans quelques éditions on l'a partagée en cinq. Il avoit trouvé l'art d'y lier, comme les anciens, les chœurs avec l'action, mais il terminoit l'action par un chœur : chose inconnue aux anciens, et contraire à la nature du poëme dramatique, qui ne doit pas finir par des chants.

Il entreprit de traiter un autre sujet de l'Écriture sainte, et de faire une tragédie plus parfaite. Madame de Sévigné doutoit qu'il y pût réussir, et disoit dans une de ses lettres : « Il aura de la peine à « faire mieux qu'*Esther* : il n'y a plus d'histoire « comme celle-là. C'étoit un hasard, et un assorti- « ment de toutes choses; car Judith, Booz et Ruth, « ne sauroient rien faire de beau. Racine a pour- « tant bien de l'esprit; il faut espérer[2]. » Elle n'avoit point tort de penser ainsi. Elle ne s'attendoit pas que, dans un chapitre du quatrième livre des Rois, il dût trouver le plus grand sujet qu'aucun poëte eût encore traité, et en faire une tragédie qui, sans

1 « Les hommes qui pleurent facilement ont un bon « cœur. »

2 Lettre du 21 mars 1689, à madame de Grignan.

amour, sans épisodes, sans confidents, intéresseroit toujours; dans laquelle le trouble iroit croissant de scène en scène jusqu'au dernier moment, et qui seroit dans toute l'exactitude des règles.

Le mérite cependant de cette tragédie fut longtemps ignoré. Elle n'eut point le secours des représentations, qui font pour un temps la fortune des pièces médiocres. On avoit fait un scrupule à madame de Maintenon des représentations d'*Esther*, en lui disant que ces spectacles, où de jeunes demoiselles parées magnifiquement paroissoient devant toute la cour, étoient dangereux pour les spectateurs et pour les actrices même. On ne songeoit point à faire exécuter *Athalie* sur le théâtre des comédiens; l'auteur y avoit mis ordre, en faisant insérer dans le privilége d'*Esther*[1] la défense aux comédiens de représenter une tragédie faite pour Saint-Cyr. De pareils sujets ne conviennent point à de pareils acteurs : il falloit, comme dit madame de Sévigné, lettre 533[2], « des personnes « innocentes pour chanter les malheurs de Sion; « la Chammêlay nous eût fait mal au cœur. »

Madame la comtesse de Caylus a pensé de même;

[1] Le privilége, daté du 3 février 1689, est accordé aux dames de Saint-Cyr, et non pas à l'auteur; et il y est dit : « Ayant vu nous-mêmes plusieurs représentations dudit « ouvrage, dont nous avons été satisfaits, nous avons « donné par ces présentes aux dames de Saint-Cyr, avec « défense à tous acteurs, etc. (L. R.)

[2] Lettre du 21 mars 1689, à madame de Grignan.

et on lira avec plaisir ce qu'elle a écrit sur *Athalie*, dans ses *Souvenirs*, recueil dont j'ai parlé :

« Le grand succès d'*Esther* mit Racine en goût : « il voulut composer une autre pièce, et le sujet « d'Athalie (c'est-à-dire de la mort de cette reine « et la reconnoissance de Joas) lui parut le plus « beau de tous ceux qu'il pouvoit tirer de l'Écriture « sainte. Il y travailla sans perdre de temps ; et « l'hiver suivant, cette nouvelle pièce se trouva en « état d'être représentée : mais madame de Main- « tenon reçut de tous côtés tant d'avis et tant de « représentations des dévots, qui agissoient en cela « de bonne foi, et de la part des poëtes jaloux de « Racine, qui non contents de faire parler les gens « de bien, écrivirent plusieurs lettres anonymes, « qu'ils empêchèrent enfin *Athalie* d'être représentée « sur le théâtre de Saint-Cyr. On disoit à madame « de Maintenon qu'il étoit honteux à elle de faire « monter sur un théâtre des demoiselles ras- « semblées de toutes les parties du royaume pour « recevoir une éducation chrétienne, et que c'étoit « mal répondre à l'idée que l'établissement de Saint- « Cyr avoit fait concevoir. J'avois part aussi à ces « discours, et on trouvoit encore qu'il étoit indé- « cent à elle de me faire voir à toute la cour sur un « théâtre.

« Le lieu, le sujet des pièces, et la manière dont « les spectateurs s'étoient introduits à Saint-Cyr, « devoient justifier madame de Maintenon, et elle « auroit pu ne pas s'embarrasser de discours qui

« n'étoient fondés que sur l'envie et la malignité; « mais elle pensa différemment, et arrêta ces « spectacles dans le temps que tout étoit prêt pour « jouer *Athalie*. Elle fit seulement venir à Ver- « sailles, une fois ou deux, les actrices pour jouer « dans sa chambre devant le Roi, avec leurs habits « ordinaires. Cette pièce est si belle que l'action « n'en parut pas refroidie; il me semble même « qu'elle produisit alors plus d'effet qu'elle n'en a « produit sur le théâtre de Paris. Oui, je crois que « M. Racine auroit été fâché de la voir aussi défi- « gurée qu'elle m'a paru l'être par une Josabeth « fardée, par une Athalie outrée[1], et par un grand « prêtre plus capable d'imiter les capucinades du « petit Père Honoré que la majesté d'un prophète « divin. Il faut ajouter encore que les chœurs qui « manquoient aux représentations faites à Paris « ajoutoient une grande beauté à la pièce, et que « les spectateurs, mêlés et confondus avec les ac- « teurs, refroidissent infiniment l'action; mais mal- « gré ces défauts et ces inconvénients, elle a été « admirée, et le sera toujours.

« On fit après, à l'envi de M. Racine, plusieurs « pièces pour Saint-Cyr, mais elles y sont ense- « velies. La *Judith*, pièce que M. l'abbé Testu fit « faire par Boyer, à laquelle il travailla lui-même,

[1] Elle parle de la Duclos, de la Desmares, et de Beaubourg. Le vieux Baron fit après lui le rôle du grand prêtre bien différemment. (L. R.)

« fut jouée ensuite[1] sur le théâtre de Paris avec le « succès marqué dans l'épigramme :

« A sa *Judith* Boyer par aventure, etc. »

Athalie fut exécutée deux fois devant Louis XIV et devant madame de Maintenon, dans une chambre sans théâtre, par les demoiselles de Saint-Cyr, vêtues de ces habits modestes et uniformes qu'elles portent dans la maison. De pareilles représentations étoient bien différentes de celles d'*Esther*, qui se faisoient avec une grande dépense pour les habits, les décorations et la musique.

Madame de Caylus fait peut-être une prédiction véritable, lorsqu'elle dit qu'*Athalie* sera toujours admirée[2]; mais elle ne le fut pas d'abord du public; et lorsqu'elle parut imprimée en 1691, elle

[1] En 1695.

[2] Quand le célèbre Le Kain vint, à l'âge de dix-huit ans, chez Voltaire, faire devant lui l'essai de ce talent trop tôt perdu pour le théâtre dont il a été la gloire, il voulut d'abord lui réciter le rôle de Gustave. « Non, non, « dit le poëte, je n'aime pas les mauvais vers. » Le jeune homme lui offrit alors de répéter la première scène d'*Athalie* entre Joad et Abner. Voltaire l'écoute, et l'ouvrage lui faisant oublier l'acteur, il s'écrie avec transport : « Quel style! quelle poésie! et toute la pièce est « écrite de même! Ah! monsieur, quel homme que Ra- « cine! » C'est Le Kain qui rapporte, dans des Mémoires manuscrits, ce fait, dont il fut d'autant plus frappé que dans ce moment il auroit bien voulu que Voltaire s'occupât un peu plus de lui et un peu moins de Racine. (La Harpe.)

fut très-peu recherchée. On avoit entendu dire qu'elle étoit faite pour Saint-Cyr, et qu'un enfant y faisoit un principal personnage : on se persuada que c'étoit une pièce qui n'étoit que pour des enfants, et les gens du monde furent peu empressés de la lire. Ceux qui la lurent parurent froids d'abord ; et M. Arnauld, en la trouvant fort belle, la mettoit au-dessous d'*Esther*. Un docteur de Sorbonne peut aisément se tromper en jugeant des tragédies ; mais la manière dont il avoit parlé de *Phèdre* faisoit voir qu'en ces matières même il n'avoit pas coutume de se tromper. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet :

« J'ai reçu *Athalie*, et l'ai lue aussitôt deux ou « trois fois avec une grande satisfaction. Si j'avois « plus de loisir, je vous marquerois plus au long « ce qui me l'a fait admirer. Le sujet y est traité « avec un art merveilleux ; les caractères bien sou- « tenus, les vers nobles et naturels. Ce qu'on y fait « dire aux gens de bien inspire du respect pour la « religion et pour la vertu ; et ce qu'on fait dire aux « méchants n'empêche point qu'on n'ait horreur de « leur malice ; en quoi je trouve que beaucoup de « poëtes sont blâmables, mettant tout leur esprit à « faire parler leurs personnages d'une manière qui « peut rendre leur cause si bonne, qu'on est plus porté « à approuver ou à excuser les plus méchantes ac- « tions qu'à en avoir de la haine. Mais comme il « est bien difficile que deux enfants d'un même

« père soient si également parfaits qu'il n'ait pas « plus d'inclination pour l'un que pour l'autre, je « voudrois bien savoir laquelle de ces deux pièces « votre voisin aime davantage. Pour moi, je vous « dirai franchement que les charmes de la cadette « n'ont pu m'empêcher de donner la préférence à « l'aînée. J'en ai beaucoup de raisons, dont la princi- « pale est que j'y trouve beaucoup plus de choses très- « édifiantes, et très-capables d'inspirer de la piété[1]. »

Un pareil jugement, quelque flatteur qu'il soit, ne satisfait point un auteur, toujours plus content, suivant la coutume, de son dernier ouvrage que des autres, surtout lorsqu'il en a de si justes raisons. Étonné de voir que sa pièce, loin de faire dans le public l'éclat qu'il s'en étoit promis, restoit presque dans l'obscurité, il s'imagina qu'il avoit manqué son sujet; et il l'avouoit sincèrement à Boileau, qui lui soutenoit au contraire qu'*Athalie* étoit son chef-d'œuvre : « Je m'y connois, lui disoit-il, et « le public y reviendra. » Sur ces espérances, l'auteur se rassuroit : il a cependant été toujours convaincu que, s'il avoit fait quelque chose de parfait, c'étoit *Phèdre*[2]; et sa prédilection pour cette pièce

[1] Lettre du 10 avril 1691 à M. Villard.

[2] « Je demandai à M. Racine quelle étoit celle de ses « tragédies qu'il estimoit le plus. Il répondit : Je suis pour *Phèdre*, et M. le prince de Conti est pour *Athalie*. » (Brossette, *Recueil des Mémoires touchant la vie et les ouvrages de Boileau Despréaux*, page 496; manuscrit appartenant à M. Feuillet de Conches.)

étoit fondée sur des raisons très-fortes. Car, quoique l'action d'*Athalie* soit bien plus grande, le caractère de Phèdre est, comme celui d'OEdipe, un de ces sujets rares qui ne sont pas l'ouvrage des poëtes, et qu'il faut que la fable ou l'histoire leur fournissent.

Tout le monde sait que la principale qualité qu'Aristote, ou plutôt que la tragédie demande dans son héros, est qu'il ne soit ni tout à fait vicieux ni tout à fait vertueux, parce qu'un scélérat, quelque malheur qui lui arrive, ne fait jamais pitié, et qu'un homme tout à fait exempt de foiblesse, et qui ne s'est attiré son malheur par aucune faute, cause plus de chagrin que de pitié; au lieu que le malheureux qui mérite de l'être, et qui en même temps mérite d'être plaint, intéresse toujours, et c'est ce qui se trouve admirablement dans Phèdre, qui, dévorée par une infâme passion, est toute la première à se prendre en horreur. Je ne sais même si par là son caractère n'est pas beaucoup plus tragique que celui d'OEdipe, qui dans le fond n'est qu'un homme fort ordinaire, à qui le hasard a fait commettre de grands crimes, sans qu'il en ait eu l'intention, et chez qui l'on ne peut voir cette *douleur vertueuse* qui fait la beauté du caractère de Phèdre. Mais on peut dire aussi que ce caractère est le seul qui soit dans cette tragédie : au lieu que dans *Athalie*, où se trouvent à la fois plusieurs grands caractères, l'action est plus grande, plus intéressante, et conduite avec plus d'art; en sorte

qu'on pourroit, à mon avis, concilier les deux sentiments, en disant que le personnage de Phèdre est le plus parfait des personnages tragiques, et qu'*Athalie* est la plus parfaite des tragédies.

On en reconnut enfin le mérite; mais la prédiction de Boileau n'eut son accomplissement que fort tard, et longtemps après la mort de l'auteur. Les vrais connoisseurs vantèrent le mérite de cette pièce. M. le duc d'Orléans, régent du royaume, voulut connoître quel effet elle produiroit sur le théâtre; et, malgré la clause insérée dans le privilége, ordonna aux comédiens de l'exécuter[1]. Le succès fut étonnant; et les premières représentations, faites à la cour, donnoient un nouveau prix à cette pièce, parce que le Roi étant à peu près de l'âge de Joas, on ne pouvoit, sans s'attendrir sur lui, entendre quelques vers comme ceux-ci :

> Voilà donc votre roi, votre unique espérance.
> J'ai pris soin jusqu'ici de vous le conserver.....
> Du fidèle David c'est le précieux reste.....
> Songez qu'en cet enfant tout Israël réside.....

Voilà quel fut le sort de cette fameuse tragédie, qui, du côté de l'intérêt, n'ayant rien produit à l'auteur ni à sa famille, a été si utile depuis aux libraires et aux comédiens; et du côté de la gloire, en a acquis une si éloignée du temps de l'auteur, qu'il n'a jamais pu la prévoir. Il étoit heureusement

[1] Cette pièce fut jouée pour la première fois par les comédiens du Théâtre-Français, le mardi 3 mars 1716.

détaché depuis longtemps de l'amour de la gloire humaine : il en devoit connoître mieux qu'un autre la vanité. *Bérénice*, dans sa naissance, fit plus de bruit qu'*Athalie*.

S'il ne fut pas récompensé de ses deux tragédies saintes par les éloges du public, il en fut récompensé par la satisfaction que Louis XIV témoigna en avoir reçue, et il en eut pour preuve, au mois de décembre 1690, l'agrément d'une charge de gentilhomme ordinaire de Sa Majesté[1]. Il eut encore l'avantage de contenter madame de Maintenon, la seule protection qu'il ait cultivée. Enfin il acquit l'estime des dames de Saint-Cyr, qui, dans le voyage dont j'ai parlé plus haut, m'en parlèrent avec tant de zèle, que leurs discours m'ont plus appris à l'admirer que ses ouvrages ne me l'avoient encore fait admirer. Une des lettres de madame de Maintenon, que je donne à la suite de ces *Mémoires*, apprend qu'il revit avec Boileau les constitutions de cette maison, pour corriger les fautes de style.

Dégoûté plus que jamais de la poésie par le malheureux succès d'*Athalie*, et résolu de ne plus s'occuper de vers, il fit la campagne de Namur, où il suivit de près toutes les opérations du siége. Ses lettres écrites à Boileau, du camp devant Namur, font bien connoître qu'il ne songeoit plus qu'à être historien.

[1] A condition de payer à madame Torff, veuve de celui dont on lui donnoit la charge, dix mille livres, qui lui furent payées le 23 du même mois. (L. R.)

Boileau étoit alors occupé de la poésie, et il y étoit retourné à peu près dans le même temps que son ami. De fortes raisons l'y avoient rappelé. Perrault, après avoir lu à l'Académie son poëme du *Siècle de Louis le Grand*, fit imprimer les *Parallèles des anciens et des modernes*. Les amateurs du bon goût furent indignés de voir les anciens traités avec tant de mépris par un homme qui les connoissoit si peu. On animoit Boileau à prendre leur défense et la sienne. « S'il ne lui répond pas, « dit M. le prince de Conti à mon père, vous pouvez « l'assurer que j'irai à l'Académie écrire sur son « fauteuil : *Tu dors, Brutus.* » Il se réveilla, et composa son *Ode sur la prise de Namur*, pour donner une idée de l'enthousiasme de Pindare, maltraité par M. Perrault. Il acheva la *Satire contre les femmes*, ouvrage projeté et abandonné plusieurs années auparavant : il donna contre M. Perrault les *Réflexions sur Longin*, et composa ensuite sa onzième satire et ses trois dernières épîtres.

En se réveillant, il réveilla ses ennemis. L'*Ode sur Namur* ne produisit pas l'effet qu'il avoit en vue, qui étoit de faire admirer Pindare. La *Satire contre les femmes*, qu'on imprima séparément, fut si prodigieusement vendue et critiquée, que, tandis que le libraire étoit content, l'auteur se désespéroit. « Rassurez-vous, lui disoit mon père : vous avez « attaqué un corps très-nombreux, et qui n'est que « langues : l'orage passera. » Il fut long, quoique

Boileau, en attaquant les femmes, eût mis pour lui madame de Maintenon, par ces vers :

J'en sais une, chérie et du monde et de Dieu, etc.

M. Arnauld, qui, à l'occasion de cette satire, écrivit en 1694 à M. Perrault la lettre que Boileau appela son *Apologie*, ne fut pas son apologiste en tout, puisqu'après avoir lu les *Réflexions sur Longin*, il écrivit la lettre suivante, qui n'a jamais été imprimée, à ce que je crois, et qui mérite d'être connue :

« Je n'eus pas plus tôt reçu les *Œuvres diverses*, « que je me mis à lire ce qu'il y a de nouveau. « J'en ai été merveilleusement satisfait, et je doute « que le bon Homère ait jamais eu un plus exact « et plus judicieux apologiste. C'est tout le remer- « cîment que je vous supplie de faire de ma part « à l'auteur, et d'y ajouter seulement que j'estime « trop notre amitié pour la mettre au nombre de « ces amitiés vulgaires qui ont besoin de compli- « ments pour s'entretenir. Je passe encore plus « loin, et j'ose m'assurer qu'il ne trouvera pas « mauvais que je lui remarque ce que j'ai trouvé « dans ses *Réflexions critiques*, que je souhaiterois « qui n'y fût pas, et ce qui n'auroit pas dû y être, « s'il avoit fait plus d'attention à cette belle règle « qu'il a donnée dans sa neuvième épître :

Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable.
Il doit régner partout, et même dans la fable.
De toute fiction l'adroite fausseté
Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité.

« Ce que je souhaiterois qui ne fût pas dans les « *Réflexions*, est ce que j'y ai trouvé de M. Perrault « le médecin. On dit, sur la foi d'un célèbre « architecte, que la façade du Louvre n'est pas de « lui, mais du sieur Le Vau, et que ni l'Arc de « triomphe, ni l'Observatoire, ne sont pas l'ouvrage « d'un médecin de la faculté. Cela ne me paroît « avoir aucune vraisemblance, bien loin d'être « vrai. Comment donc pourra-t-il plaire, s'il n'y « a que la vérité qui plaise? Je ne crois pas de plus « qu'il soit permis d'ôter à un homme de mérite, « sur un ouï-dire, l'honneur d'avoir fait ces ou- « vrages. Les règles qu'on a établies dans le premier « chapitre du dernier livre contre M. Malet ne « pourroient pas servir à autoriser cet endroit des « *Réflexions*. Je souhaiterois aussi qu'il fût disposé « à déclarer que ce qu'il a dit du médecin de Flo- « rence n'est qu'une exagération poétique, que les « poëtes ont accoutumé d'employer contre tous les « médecins, qu'ils savent bien qu'on ne prendra « pas pour leur vrai sentiment; et, qu'après tout, « il reconnoît que M. Perrault le médecin a passé « parmi ses confrères pour médecin habile. »

Boileau avoit sans doute vu cette lettre quand il écrivit son remercîment à M. Arnauld, à la fin duquel il lui dit : « Puisque vous prenez un si « grand intérêt à la mémoire de feu M. Perrault « le médecin, à la première édition de mon livre, « il y aura dans la préface un article exprès en

« faveur de ce médecin, qui sûrement n'a point « fait la façade du Louvre, ni l'Observatoire, ni « l'Arc de triomphe, comme on le prouvera démons- « trativement, mais qui au fond étoit un homme « de beaucoup de mérite, grand physicien, et, ce « que j'estime encore plus que tout cela, qui avoit « l'honneur d'être votre ami. »

M. Arnauld mourut peu après avoir écrit la lettre que je viens de donner, et son cœur fut apporté à Port-Royal à la fin de 1694. Mon père crut qu'à cette cérémonie, où quelques parents invités ne vinrent pas, il pouvoit d'autant moins se dispenser d'assister, que la mère Racine y présidoit en qualité d'abbesse. Il y alla donc, et composa deux petites pièces de vers : l'une, qui commence ainsi,

Sublime en ses écrits, etc.

et qui se trouve dans la dernière édition de ses *OEuvres;* l'autre, qui, dans le *Nécrologe de Port-Royal,* est attribuée par erreur à M. l'abbé Regnier, et dont voici les deux premiers vers :

Haï des uns, chéri des autres,
Estimé de tout l'univers, etc.

Tout le monde sait les beaux vers que fit Santeul sur ce cœur rapporté à Port-Royal :

Ad sanctas rediit sedes, ejectus et exul, etc.

et l'épitaphe faite depuis par Boileau :

Au pied de cet autel de structure grossière, etc.

Un de nos savants, à l'imitation des anciens, qui, dans les inscriptions sur leurs tombeaux, demandoient que leurs corps ne fussent point chargés d'une terre trop pesante, demanda, par une épigramme, que ses os ne fussent point chargés de mauvais vers :

Sint modo carminibus non onerata malis.

Ce malheur n'arriva pas à M. Arnauld, célébré après sa mort par Santeul, Boileau et mon père.

De ces trois poëtes, Santeul fut le seul qui, effrayé de ce qu'il avoit fait, rendit ses craintes si publiques, qu'elles donnèrent lieu à la pièce en vers latins intitulée *Santolius pœnitens*. Cette pièce, composée par M. Rollin, fut bientôt traduite en vers françois; et les vers de cette traduction, étant bien faits, furent attribués à mon père. M. Boivin le jeune, qui en étoit l'auteur, fut charmé de cette méprise, et adressa à mon père une petite pièce de vers fort ingénieuse, par laquelle il le prioit de laisser quelque temps le public dans l'erreur.

Mon père, bien éloigné des frayeurs de Santeul, fut chargé de lire au Roi les trois dernières épîtres de Boileau, qui avoit coutume de lire lui-même tous ses ouvrages à Sa Majesté, mais qui ne venoit plus à la cour à cause de ses infirmités. Mon père fut charmé de faire valoir les vers de son ami, et lorsqu'en les lisant il vint à celui-ci :

Arnauld, le grand Arnauld, fit mon apologie,

il fit sentir, par le ton qu'il prit, qu'il le lisoit avec satisfaction.

Louis XIV ne parut jamais désapprouver en lui cet attachement que la reconnoissance lui inspiroit pour ses anciens maîtres, et pour la maison dans laquelle il avoit été élevé. Il y alloit souvent; et tous les ans, le jour de la fête du Saint-Sacrement, il y menoit sa famille pour assister à la procession. L'humilité avec laquelle il pratiquoit tous les exercices de la religion, jusqu'à être exact aux plus petites choses, faisoit voir qu'il en connoissoit la grandeur.

Il n'étoit pas homme à se mêler de questions de doctrine; mais quand il s'agissoit de rendre aux religieuses de Port-Royal quelques services dans leurs affaires temporelles, il étoit prêt; et ce bon cœur qu'il avoit pour tous ses amis l'emportoit chez le Père de La Chaise, dont il fut toujours très-bien reçu. Quoiqu'il ne fût plus permis à ce monastère de recevoir des pensionnaires, il obtint une permission particulière pour y mettre pour quelque temps deux de mes sœurs.

J'ai déja dit qu'il étoit lié avec le Père Bouhours; et ce père donna une preuve de son zèle pour lui lorsqu'il fut vivement attaqué, au collége de Louis-le-Grand, dans un discours public prononcé par un jeune régent. Ce fut particulièrement contre ses tragédies que cet orateur, dont il est inutile de rapporter le nom, déclama d'une manière si passionnée, que le Père Bouhours, en l'absence de

mon père, qui étoit à Versailles, alla trouver Boileau, et l'assura que non-seulement il désapprouvoit ce régent, mais qu'il avoit porté ses plaintes au Père recteur, demandant qu'on fît satisfaction à mon père. Boileau, édifié de la vivacité du Père Bouhours, en rendit compte à mon père, et en eut cette réponse, que je copie avec une grande satisfaction, parce qu'on y voit le chrétien ne pas faire attention aux offenses que reçoit le poëte.

A Versailles, le 4 avril 1696.

« Je suis très-obligé au Père Bouhours de toutes « les honnêtetés qu'il vous a prié de me faire de sa « part, et de la part de sa compagnie. Je n'avois « point encore entendu parler de la harangue de « leur régent : et comme ma conscience ne me « reprochoit rien à l'égard des Jésuites, je vous « avoue que j'ai été un peu surpris que l'on m'eût « déclaré la guerre chez eux. Vraisemblablement « ce bon régent est du nombre de ceux qui m'ont « très-faussement attribué la traduction du *Santolius* « *pœnitens;* et il s'est cru engagé d'honneur à me « rendre injure pour injure. Si j'étois capable de « lui vouloir quelque mal, et de me réjouir de la « forte réprimande que le Père Bouhours dit qu'on « lui a faite, ce seroit sans doute pour m'avoir « soupçonné d'être l'auteur d'un pareil ouvrage : « car pour mes tragédies, je les abandonne volon- « tiers à sa critique. Il y a longtemps que Dieu m'a

« fait la grace d'être assez peu sensible au bien et « au mal qu'on en peut dire, et de ne me mettre en « peine que du compte que j'aurai à lui en rendre « quelque jour.

« Ainsi, Monsieur, vous pouvez assurer le Père « Bouhours et tous les Jésuites de votre connois- « sance que, bien loin d'être fâché contre le régent « qui a tant déclamé contre mes pièces de théâtre, « peu s'en faut que je ne le remercie et d'avoir « prêché une si bonne morale dans leur collége, et « d'avoir donné lieu à sa compagnie de marquer « tant de chaleur pour mes intérêts, et qu'enfin, « quand l'offense qu'il m'a voulu faire seroit plus « grande, je l'oublierois avec la même facilité, en « considération de tant d'autres Pères dont j'honore « le mérite, et surtout en considération du Révé- « rend Père de La Chaise, qui me témoigne tous les « jours mille bontés, et à qui je sacrifierois bien « d'autres injures. Je suis, etc. »

La liaison des faits m'a empêché de parler de la perte que Boileau et mon père firent l'année précédente[1] de leur ami commun La Fontaine. Leurs sages instructions avoient beaucoup contribué à faire peu à peu naître en lui les grands sentiments de pénitence dont il fut pénétré les deux dernières années de sa vie. J'ai rapporté ailleurs[2] de quelle

[1] Le 13 avril 1695.

[2] *Réflexions sur la poésie*, chap. V. (L. R.)

manière la femme qui le gardoit malade reçut ces deux amis, qui alloient le voir dans le dessein de lui parler de Dieu. Autant il étoit aimable par la douceur du caractère, autant il l'étoit peu par les agréments de la société. Il n'y mettoit jamais rien du sien, et mes sœurs, qui dans leur jeunesse l'ont souvent vu à table chez mon père, n'ont conservé de lui d'autre idée que celle d'un homme fort malpropre et fort ennuyeux. Il ne parloit point, ou vouloit toujours parler de Platon, dont il avoit fait une étude particulière dans la traduction latine. Il cherchoit à connoître les anciens par la conversation, et mettoit à profit celle de mon père, qui lui faisoit lire quelquefois des morceaux d'Homère dans la traduction latine. Il n'étoit pas nécessaire de lui en faire sentir les beautés, il les saisissoit : tout ce qui étoit beau le frappoit. Mon père le mena un jour à ténèbres; et, s'apercevant que l'office lui paroissoit long, il lui donna, pour l'occuper, un volume de la Bible qui contenoit les Petits Prophètes. Il tombe sur la prière des Juifs dans Baruch; et ne pouvant se lasser de l'admirer, il disoit à mon père : « C'étoit un beau génie que Baruch : qui « étoit-il? » Le lendemain, et plusieurs jours suivants, lorsqu'il rencontroit dans la rue quelque personne de sa connoissance, après les compliments ordinaires, il élevoit la voix pour dire : « Avez-vous « lu Baruch? C'étoit un beau génie. »

Après avoir mangé son bien, il conserva toujours son caractère de désintéressement. Il entroit à

l'Académie, et la barre étant tirée au bas des noms, il ne devoit pas, suivant l'usage, avoir part aux jetons de cette séance. Les académiciens, qui l'aimoient tous, dirent d'un commun accord qu'il falloit, en sa faveur, faire une exception à la règle : « Non, messieurs, leur dit-il, cela ne seroit pas « juste. Je suis venu trop tard, c'est ma faute. » Ce qui fut d'autant mieux remarqué, qu'un moment auparavant un académicien extrêmement riche, et qui, logé au Louvre, n'avoit que la peine de descendre de son appartement pour venir à l'Académie, en avoit entr'ouvert la porte, et, ayant vu qu'il arrivoit trop tard, avoit refermé la porte, et étoit remonté chez lui. Une autre fois, La Fontaine alla de trop bonne heure à l'Académie par une raison différente. Étant à table chez M. Le Verrier, il s'ennuie de la conversation et se lève. On lui demande où il va; il répond : « A l'Académie. » On lui représente qu'il n'est encore que deux heures. « Je le sais bien, dit-il, aussi je prendrai le plus « long. »

Si je voulois rapporter plusieurs traits de son inconcevable simplicité, je m'écarterois dans une digression qui ne seroit pas ennuyeuse, mais qui deviendroit trop longue. Je n'en rapporterai que deux.

Le fait de M. Poignan, que M. l'abbé d'Olivet raconte dans son *Histoire de l'Académie françoise*, est très-véritable. Ce M. Poignan, ancien capitaine de dragons, étoit de la Ferté-Milon, et, ami de

mon père dès l'enfance[1], le fit son héritier en partant pour sa première campagne. Il lui laissoit, par son testament, un petit bien qu'il avoit à la Ferté-Milon. Il mourut après avoir mangé ce bien; et mon père paya les frais de sa maladie et de son enterrement par reconnoissance pour le testament. Voici comme j'ai entendu raconter l'affaire singulière qu'eut avec lui La Fontaine. Quelqu'un s'avise de lui demander pourquoi il souffre que M. Poignan aille chez lui tous les jours : « Eh! pourquoi, dit « La Fontaine, n'y viendroit-il pas? C'est mon « meilleur ami. — Ce n'est pas, répond-on, ce « que dit le public : on prétend qu'il ne va chez « toi que pour madame de La Fontaine. — Le « public a tort, reprend-il : mais que faut-il que « je fasse à cela? » On lui fait entendre qu'il faut demander satisfaction, l'épée à la main, à celui qui nous déshonore : « Eh bien, dit La Fontaine, « je la demanderai. » Il va le lendemain, à quatre heures du matin, chez M. Poignan, et le trouve au lit : « Lève-toi, lui dit-il, et sortons ensemble. » Son ami lui demande en quoi il a besoin de lui, et quelle affaire pressée l'a rendu si matineux : « Je t'en instruirai, répond La Fontaine, quand « nous serons sortis. » Poignan se lève, s'habille, sort avec lui, et le suit jusqu'aux Chartreux, en lui demandant toujours où il le mène : « Tu vas

[1] Il était son parent, comme cousin germain de Jeanne Sconin, sa mère.

« le savoir, » répondit La Fontaine, qui lui dit enfin, quand ils furent derrière les Chartreux : « Mon ami, il faut nous battre. » Poignan surpris lui demande en quoi il l'a offensé, et lui représente que la partie n'est pas égale : « Je suis un homme « de guerre, lui dit-il, et toi tu n'as jamais tiré « l'épée. — N'importe, dit La Fontaine, le public « veut que je me batte avec toi. » Poignan, après avoir résisté inutilement, tire son épée par complaisance, se rend aisément le maître de celle de La Fontaine, et lui demande de quoi il s'agit. « Le « public prétend, lui dit La Fontaine, que ce n'est « pas pour moi que tu viens tous les jours chez « moi, mais pour ma femme. — Eh! mon ami, « répond Poignan, je ne t'aurois pas soupçonné « d'une pareille inquiétude, et je proteste que je « ne mettrai plus les pieds chez toi. — Au contraire, « reprend La Fontaine en lui serrant la main, j'ai « fait ce que le public vouloit : maintenant je veux « que tu viennes chez moi tous les jours, sans quoi « je me battrai encore avec toi. »

Lorsque madame de La Fontaine, ennuyée de vivre avec son mari, se fut retirée à Château-Thierry, Boileau et mon père dirent à La Fontaine que cette séparation ne lui faisoit pas honneur, et l'engagèrent à faire un voyage à Château-Thierry, pour s'aller réconcilier avec sa femme. Il part dans la voiture publique, arrive chez lui, et la demande. Le domestique, qui ne le connoissoit pas, répond que madame est au salut. La Fontaine va ensuite

chez un ami, qui lui donne à souper et à coucher, et le régale pendant deux jours. La voiture publique retourne à Paris; il s'y met, et ne songe plus à sa femme. Quand ses amis de Paris le revoient, ils lui demandent s'il est réconcilié avec elle : « J'ai « été pour la voir, leur dit-il, mais je ne l'ai point « trouvée; elle étoit au salut. »

Mon père, de retour de l'armée, alloit souvent se délasser de ses fatigues dans le Tibur de son cher Horace. Boileau, né sans fortune, comme il nous l'apprend dans ses vers, et comme son frère aîné l'avocat le dit dans cette épigramme sur un père qui laisse à ses enfants

> Beaucoup d'honneur, peu d'héritage,
> Dont son fils l'avocat enrage,

Boileau, par les bienfaits du Roi, ménagés avec beaucoup d'économie, étoit devenu un poëte opulent. Il fit, pour environ huit mille livres, l'acquisition d'une maison de campagne à Auteuil; et ce lieu de retraite, dont il fut enchanté, le jeta les premières années dans la dépense. Il l'embellit, fit son plaisir d'y rassembler quelquefois ses amis, et y tint table. On juge aisément que ce qui faisoit chercher ses repas, c'étoit moins la chère, quoiqu'elle y fût bonne, que les entretiens. Ils rouloient toujours sur des matières agréables. Les conviés étoient charmés d'entendre les décisions de Boileau, qui n'étoient pas infaillibles quand il parloit de la peinture et de la musique, quoiqu'il prétendît s'y connoître.

Il n'avoit ni pour la peinture des yeux savants, ni pour l'harmonie de la musique les mêmes oreilles que pour l'harmonie des vers; au lieu qu'il avoit un jugement exquis pour juger des ouvrages d'esprit: non qu'il ne fût capable, comme un autre, de se tromper; mais il se trompoit moins souvent qu'un autre. Il fut parmi nous comme le créateur du bon goût; ce fut lui, avec Molière, qui fit tomber tous les bureaux du faux bel esprit. La protection de l'hôtel de Rambouillet fut inutile à l'abbé Cotin, qui ne se releva jamais du dernier coup que Molière lui avoit porté.

On n'osoit louer devant Boileau les ouvrages de Saint-Évremond, qui alors séduisoient encore plusieurs admirateurs : de pareils ouvrages, selon lui, ne devoient pas vivre longtemps. Il ne parloit qu'avec éloge de ceux de La Bruyère, quoiqu'il le trouvât quelquefois obscur, et disoit qu'il s'étoit épargné le plus difficile d'un ouvrage en s'épargnant les transitions. Il assuroit que Chapelle avoit acquis à bon marché sa réputation, et qu'excepté son petit *Voyage*, qui étoit excellent, le reste de ses ouvrages étoit médiocre.

La Pompe funèbre de Voiture, par Sarrasin, lui paroissoit le modèle d'un ingénieux badinage. Il prétendoit que *la Conspiration de Valstein*, par le même auteur, étoit un pur ouvrage d'imagination; que Sarrasin, qui n'avoit eu aucuns mémoires, n'avait voulu qu'imiter Salluste dans son *Histoire de la conjuration de Catilina*, à qui personne n'avoit

moins ressemblé que Valstein, qui étoit fort honnête homme, et qui, après avoir servi fidèlement l'Empereur, périt par les artifices de quelques ennemis, qui firent croire à l'Empereur, dont ils gouvernoient l'esprit, que Valstein avoit voulu se faire roi de Bohême : ce qu'on n'a jamais pu prouver.

Boileau ne faisoit nul cas des *Césars* de Julien : non qu'il ne trouvât de l'esprit dans cette satire, mais il n'y trouvoit point de plaisanterie; et la fine plaisanterie étoit, selon lui, l'ame de ces sortes d'ouvrages. Par la même raison il condamnoit des Dialogues de morts où le sérieux lui paroissoit régner : « Lucien, disoit-il, plaisante toujours. »

Il détestoit la basse plaisanterie. J'ai déja assez fait connoître son animosité contre Scarron : « Votre « père, me dit-il un jour, avoit la foiblesse de lire « quelquefois le *Virgile travesti*, et de rire; mais « il se cachoit bien de moi. »

Il étoit ami de M. Dacier; ce qui ne l'empêchoit pas d'en critiquer les traductions : « Il fuit les « Graces, disoit-il, et les Graces le fuient. » Et mon père, en parlant des ouvrages que M. et madame Dacier donnoient au public comme ouvrages communs, faits par eux deux, disoit « que dans « leurs productions d'esprit, madame Dacier étoit « le père. »

Boileau disoit de M. Dacier, en parlant de la traduction d'Horace, qu'il avoit trouvé le secret de morfondre un poëte plein de feu, et il appeloit *les révélations de M. Dacier* certains endroits

que le commentateur explique d'une façon singulière.

Rien ne montre mieux le cas que les auteurs faisoient du suffrage de Boileau que la deux cent dix-septième lettre de Bayle, dans laquelle il écrivit à un ami : « Vous m'apprenez que mon *Diction-* « *naire* n'a point déplu à M. Despréaux; c'est un « bien si grand, c'est une gloire si relevée, que « je n'avois garde de l'espérer. Il y a longtemps « que j'applique à ce grand homme un éloge plus « étendu que celui que Phèdre donne à Ésope : « *Naris emunctæ, natura nunquam cui potuit verba* « *dare*. Il me semble aussi que l'industrie la plus « artificieuse des auteurs ne peut le tromper : à « plus forte raison ai-je dû voir que je ne surprendrai « pas son suffrage, en compilant bonnement et à « l'allemande, et sans me gêner beaucoup sur le « choix, une grande quantité de choses. Mon *Dic-* « *tionnaire* me paroît, à son égard, un vrai voyage « de caravane, où l'on fait vingt ou trente lieues « sans trouver un arbre fruitier ou une fontaine. » Personne n'a mieux jugé de ce *Dictionnaire* que Bayle lui-même.

Boileau lisoit parfaitement ses vers, et étoit attentif, en les lisant, à la contenance de ses auditeurs, pour apprendre dans leurs yeux les endroits qui les frappoient davantage. Il eut un jour dans M. le premier président de Harlay un auditeur immobile, qui, après la lecture de la pièce, dit froidement : *Voilà de beaux vers*. La critique la

plus vive l'eût moins irrité que cet éloge. Il s'en vengea en mettant dans sa onzième satire ce portrait qu'il commençoit toujours, quand il le lisoit, par cet hémistiche :

En vain ce faux Caton, etc.

Mon père ayant obtenu pour mou frère aîné la survivance de la charge de gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, le produisit à la cour, et eut dessein de l'attacher à la connoissance des affaires étrangères, sous la protection de M. de Torcy. Mon frère fut chargé de porter à M. de Bonrepaux, ambassadeur de France en Hollande, les dépêches de la cour, et recommandé particulièrement par M. de Torcy à cet ambassadeur. Après son départ, la maison fut comme celle de Tobie après le départ du fils. Ce n'étoient qu'inquiétudes sur la santé du voyageur et sur sa conduite. Ces alarmes paternelles remplissent les lettres que je donne dans le troisième recueil. Toutes ces lettres, ainsi que celles de Boileau, font mieux connoître ces deux hommes que tout autre portrait, parce qu'elles sont écrites à la hâte, de même que celles de Cicéron font connoître quel étoit son cœur : au lieu que les lettres de Pline, travaillées avec soin, et recueillies par lui-même, ne nous peuvent faire juger que de son esprit.

Tandis que mon père espéroit, par les protections qu'il avoit à la cour, y faire avancer son fils aîné, et lui abréger les premières peines de la carrière, il étoit près de finir la sienne. Boileau a con-

duit fort loin une santé toujours infirme : son ami, plus jeune et beaucoup plus robuste, a beaucoup moins vécu. Au reste, sa vie a suffi pour sa gloire, comme dit Tacite[1] de celle de son beau-père, puisqu'il étoit rempli des véritables biens, qui sont ceux de la vertu.

Il y a grande apparence que sa trop grande sensibilité abrégea ses jours. La connoissance qu'il avoit des hommes, et le long usage de la cour, ne lui avoient point appris à déguiser ses sentiments. Il est des hommes dont le cœur veut toujours être libre comme leur génie. Peut-être ne connoissoit-il pas assez la timide circonspection et la défiance :

Mais cette défiance
Fut toujours d'un grand cœur la dernière science[2].

Il étoit d'ailleurs naturellement mélancolique, et s'entretenoit plus longtemps des sujets capables de le chagriner que des sujets propres à le réjouir. Il avoit ce caractère que se donne Cicéron dans une de ses lettres, plus porté à craindre les événements malheureux qu'à espérer d'heureux succès : *Semper magis adversos rerum exitus metuens quam sperans secundos*[3]. L'événement que je vais rapporter le

[1] « Quantum ad gloriam, longissimum ævum peregit : « quippe et vera bona, quæ in virtutibus sita sunt, imple« verat. » (*Vie d'Agricola*, chap. XLIV.)

[2] RACINE, *Britannicus*, acte I, scène IV.

[3] CICÉRON, *Épitres familières*, liv. VI, lettre XIV, à Ligarius.

frappa trop vivement, et lui fit voir comme présent un malheur qui étoit fort éloigné. Les marques d'attention de la part du Roi, dont il fut honoré pendant sa dernière maladie, durent bien le convaincre qu'il avoit toujours le bonheur de plaire à ce prince. Il s'étoit cependant persuadé que tout étoit changé pour lui, et n'eut pour le croire d'autre sujet que ce qu'on va lire.

Madame de Maintenon, qui avoit pour lui une estime particulière, ne pouvoit le voir trop souvent, et se plaisoit à l'entendre parler de différentes matières, parce qu'il étoit propre à parler de tout. Elle l'entretenoit un jour de la misère du peuple : il répondit qu'elle étoit une suite ordinaire des longues guerres; mais qu'elle pourroit être soulagée par ceux qui étoient dans les premières places, si on avoit soin de la leur faire connoître. Il s'anima sur cette réflexion, et comme dans les sujets qui l'animoient il entroit dans cet enthousiasme dont j'ai parlé, qui lui inspiroit une éloquence agréable, il charma madame de Maintenon, qui lui dit que, puisqu'il faisoit des observations si justes sur-le-champ, il devroit les méditer encore, et les lui donner par écrit, bien assuré que l'écrit ne sortiroit pas de ses mains. Il accepta malheureusement la proposition, non par une complaisance de courtisan, mais parce qu'il conçut l'espérance d'être utile au public. Il remit à madame de Maintenon un mémoire aussi solidement raisonné que bien écrit. Elle le lisoit, lorsque le Roi entrant chez elle,

le prit, et, après en avoir parcouru quelques lignes, lui demanda avec vivacité qui en étoit l'auteur. Elle répondit qu'elle avoit promis le secret. Elle fit une résistance inutile : le Roi expliqua sa volonté en termes si précis, qu'il fallut obéir. L'auteur fut nommé.

Le Roi, en louant son zèle, parut désapprouver qu'un homme de lettres se mêlât de choses qui ne le regardoient pas. Il ajouta même, non sans quelque air de mécontentement : « Parce qu'il sait faire par- « faitement des vers, croit-il tout savoir? Et parce « qu'il est grand poëte, veut-il être ministre? » Si le Roi eût pu prévoir l'impression que firent ces paroles, il ne les eût point dites. On n'ignore pas combien il étoit bon pour tous ceux qui l'environnoient : il n'eut jamais intention de chagriner personne ; mais il ne pouvoit soupçonner que ces paroles tomberoient sur un cœur si sensible.

Madame de Maintenon, qui fit instruire l'auteur du mémoire de ce qui s'étoit passé, lui fit dire en même temps de ne la pas venir voir jusqu'à nouvel ordre. Cette nouvelle le frappa vivement. Il craignit d'avoir déplu à un prince dont il avoit reçu tant de marques de bonté. Il ne s'occupa plus que d'idées tristes; et, quelque temps après, il fut attaqué d'une fièvre assez violente, que les médecins firent passer à force de quinquina. Il se croyoit guéri, lorsqu'il lui perça à la région du foie une espèce d'abcès qui jetoit de temps en temps quelque matière : les médecins lui dirent que ce

n'étoit rien. Il y fit moins d'attention, et retourna à Versailles, qui ne lui parut plus le même séjour, parce qu'il n'avoit plus la liberté d'y voir madame de Maintenon.

Dans ce même temps, les charges de secrétaire du Roi furent taxées; et comme il s'étoit incommodé pour achever le payement de la sienne, il se trouvoit fort embarrassé d'en payer encore la taxe. Il espéra que le Roi l'en dispenseroit, et il avoit lieu de l'espérer, parce que, lorsqu'en 1685 il eut contribué à une somme de cent mille livres, que le bureau des finances de Moulins avoit payée, en conséquence de la déclaration du 28 avril 1684, il avoit obtenu du Roi une ordonnance sur le trésor royal, pour y aller reprendre sa part, qui montoit environ à quatre mille livres. Pour obtenir la même grace, il fit un placet; et, n'osant le présenter lui-même, il eut recours à des amis puissants, qui voulurent bien le présenter. « *Cela ne se peut,* » répondit d'abord le Roi, qui ajouta un moment après : « S'il « se trouve dans la suite quelque occasion de le « dédommager, j'en serai fort aise. » Ces dernières paroles devoient le consoler entièrement. Il ne fit attention qu'aux premières; et, ne doutant plus que l'esprit du Roi ne fût changé à son égard, il n'en pouvoit trouver la raison. Le mémoire que l'amour du bien public lui avoit inspiré, qu'il avoit écrit par obéissance et confié sous la promesse du secret, ne lui paroissoit pas un crime. Ce n'est point à moi à examiner s'il se trompoit ou

non; je ne suis qu'historien. Trop souvent occupé de son malheur, il cherchoit toujours en lui-même quel étoit son crime; et, ne pouvant soupçonner le véritable, il s'en fit un dans son imagination. Il se figura qu'on avoit rendu suspecte sa liaison avec Port-Royal. Pour justifier une liaison si naturelle avec une maison où il avoit été élevé, et où il avoit une tante, il écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante, que je ne rapporte pas entière, parce qu'elle est un peu longue[1] :

A Marly, le 4 mars 1698.

« MADAME,

« J'avois pris le parti de vous écrire au sujet de « la taxe qui a si fort dérangé mes petites affaires. « Mais n'étant pas content de ma lettre, j'avois « dressé un mémoire, que M. le maréchal de..... « s'offrit généreusement de vous remettre entre les « mains..... Voilà tout naturellement comme je me « suis conduit dans cette affaire; mais j'apprends « que j'en ai une autre bien plus terrible sur les « bras.....

« Je vous avoue que lorsque je faisois tant chanter « dans *Esther* : *Rois, chassez la calomnie,* je ne « m'attendois pas que je serois moi-même un jour « attaqué par la calomnie..... Ayez la bonté de « vous souvenir, Madame, combien de fois vous

[1] On la trouvera en entier, à sa date, tome VIII de cette édition.

« avez dit que la meilleure qualité que vous trouviez « en moi, c'étoit une soumission d'enfant pour tout « ce que l'Église croit et ordonne, même dans les « plus petites choses. J'ai fait par votre ordre plus « de trois mille vers sur des sujets de piété. J'y ai « parlé assurément de l'abondance de mon cœur, et « j'y ai mis tous les sentiments dont j'étois le plus « rempli. Vous est-il jamais revenu qu'on y ait trouvé « un seul endroit qui approchât de l'erreur?...

« Pour la cabale, qui est-ce qui n'en peut point « être accusé, si on en accuse un homme aussi dévoué « au Roi que je le suis, un homme qui passe sa « vie à penser au Roi, à s'informer des grandes « actions du Roi, et à inspirer aux autres les sen-« timents d'amour et d'admiration qu'il a pour le « Roi? J'ose dire que les grands seigneurs m'ont « bien plus recherché que je ne les recherchois « moi-même; mais dans quelque compagnie que « je me sois trouvé, Dieu m'a fait la grace de ne « rougir jamais ni du Roi ni de l'Évangile. Il y « a des témoins encore vivants qui pourroient vous « dire avec quel zèle on m'a vu souvent combattre « de petits chagrins qui naissent quelquefois dans « l'esprit des gens que le Roi a le plus comblés de « ses graces. Eh quoi! Madame, avec quelle con-« science pourrai-je déposer à la postérité que ce « grand prince n'admettoit point les faux rapports « contre les personnes qui lui étoient le plus incon-« nues, s'il faut que je fasse moi-même une si « triste expérience du contraire? Mais je sais ce qui

« a pu donner lieu à cette accusation. J'ai une « tante qui est supérieure de Port-Royal, et à « laquelle je crois avoir des obligations infinies. « C'est elle qui m'apprit à connoître Dieu dans « mon enfance, et c'est elle aussi dont Dieu s'est « servi pour me retirer de l'égarement et des misères « où j'ai été engagé pendant quinze années..... Elle « m'a demandé, dans quelque occasion, mes ser- « vices. Pouvois-je, sans être le dernier des hommes, « lui refuser mes petits secours? Mais à qui est-ce, « Madame, que je m'adressai pour la secourir? « J'allai trouver le Père de La Chaise, qui parut très- « content de ma franchise, et m'assura en m'em- « brassant qu'il seroit toute sa vie mon serviteur et « mon ami.....

« Du reste, je puis vous protester devant Dieu « que je ne connois ni ne fréquente aucun homme « qui soit suspect de la moindre nouveauté. Je « passe ma vie le plus retiré que je puis dans ma « famille, et ne suis, pour ainsi dire, dans le « monde que lorsque je suis à Marly. Je vous « assure, Madame, que l'état où je me trouve est « très-digne de la compassion que je vous ai tou- « jours vue pour les malheureux. Je suis privé de « l'honneur de vous voir. Je n'ose presque plus « compter sur votre protection, qui est pourtant la « seule que j'aie tâché de mériter. Je cherchois du « moins ma consolation dans mon travail : mais « jugez quelle amertume doit jeter sur ce travail « la pensée que ce même grand prince dont je suis

« continuellement occupé, me regarde peut-être « comme un homme plus digne de sa colère que de « ses bontés!

« Je suis avec un profond respect, etc. »

Cette lettre, quoique bien écrite, ne fut point approuvée de tous ses amis. Quelques-uns lui représentèrent qu'il y annonçoit des frayeurs qu'il ne devoit point avoir, et qu'il se justifioit lorsqu'il n'étoit pas même soupçonné. Et de quoi soupçonner en effet un homme qui marche par des voies si unies?

Il avoit à la vérité essuyé quelques railleries faites innocemment. Comme il étoit bon, et empressé à rendre service, les paysans des environs de Port-Royal qui l'y voyoient venir, et entendoient dire qu'il demeuroit à Versailles, alloient, à cause du voisinage, l'y chercher pour lui recommander leurs affaires. Ces bonnes gens le croyoient un homme très-puissant à la cour, et alloient implorer sa protection, les uns pour quelques procès, les autres pour quelque diminution de tailles. S'ils n'en étoient pas toujours secourus, ils en étoient toujours bien reçus. Ces fréquentes visites lui attirèrent quelques plaisanteries : madame de Maintenon en faisoit elle-même; on le verra par un endroit de ses lettres que je rapporte. On y verra aussi ce qu'elle y dit de sa mort toute chrétienne, et combien elle en fut édifiée. Elle le plaisantoit parce qu'elle connoissoit sa droiture, et qu'elle a

toujours dit de lui que dans la religion il étoit un enfant.

Boileau, par cette même raison, le plaisantoit aussi. Ni l'un ni l'autre, comme je l'ai déja remarqué, n'étoient pas fins courtisans; et tous deux, en fréquentant la cour, pouvoient se dire l'un à l'autre :

Quel séjour étranger, et pour vous et pour moi[1] !

Boileau, qui y portoit sa franchise étonnante, ne retenoit rien de ce qu'il pensoit. Le Roi lui disoit un jour : « Quel est un prédicateur qu'on nomme « Le Tourneux? On dit que tout le monde y court : « est-il si habile? — Sire, reprit Boileau, Votre « Majesté sait qu'on court toujours à la nouveauté : « c'est un prédicateur qui prêche l'Évangile. » Le Roi lui demanda d'en dire sérieusement son sentiment. Il répondit : « Quand il monte en chaire, il « fait si peur par sa laideur, qu'on voudroit l'en « voir sortir; et quand il a commencé à parler, on « craint qu'il n'en sorte. » On disoit devant lui à la cour que le Roi faisoit chercher M. Arnauld pour le faire arrêter : « Le Roi, dit-il, est trop heureux « pour le trouver. » Une autre fois on lui disoit que le Roi alloit traiter fort durement les religieuses de Port-Royal; il répondit : « Et comment fera-t-il « pour les traiter plus durement qu'elles ne se « traitent elles-mêmes? »

[1] *Britannicus*, acte V, scène I.

« Vous avez, lui disoit un jour mon père, un « privilége que je n'ai point : vous dites des choses « que je ne dis jamais. Vous avez plus d'une fois « loué dans vos vers des personnes dont les miens « ne disent rien. Tout le monde devine aisément « votre rime à l'*ostracisme*. C'est vous qu'on doit « accuser, et cependant c'est moi qu'on accuse. « Quelle en peut être la raison? — Elle est toute « naturelle, répondit Boileau : vous allez à la « messe tous les jours, et moi je n'y vais que les « fêtes et les dimanches. » C'étoit ainsi que ses meilleurs amis le plaisantoient sur ses inquiétudes mal fondées, qui augmentèrent cependant par le chagrin de ne plus voir madame de Maintenon, à laquelle il étoit sincèrement attaché.

Elle avoit aussi une grande envie de lui parler; mais comme il ne lui étoit plus permis de le recevoir chez elle, l'ayant aperçu un jour dans le jardin de Versailles, elle s'écarta dans une allée, pour qu'il pût l'y joindre. Sitôt qu'il fut près d'elle, elle lui dit : « Que craignez-vous? C'est moi qui « suis cause de votre malheur, il est de mon intérêt « et de mon honneur de réparer ce que j'ai fait. « Votre fortune devient la mienne. Laissez passer « ce nuage : je ramènerai le beau temps. — Non, « non, madame, lui répondit-il, vous ne le ramè« nerez jamais pour moi. — Et pourquoi, reprit« elle, avez-vous une pareille pensée? Doutez-vous « de mon cœur, ou de mon crédit? » Il lui répondit : « Je sais, madame, quel est votre crédit, et

« je sais quelles bontés vous avez pour moi : mais « j'ai une tante qui m'aime d'une façon bien diffé« rente. Cette sainte fille demande tous les jours à « Dieu pour moi des disgraces, des humiliations, « des sujets de pénitence; et elle aura plus de cré« dit que vous. » Dans le moment qu'il parloit, on entendit le bruit d'une calèche : « C'est le Roi qui « se promène, s'écria madame de Maintenon, « cachez-vous. » Il se sauva dans un bosquet.

Il fit trop de réflexions sur le changement de son état à la cour, et, quoique pénétré de joie, comme chrétien, de ce que Dieu lui envoyoit des humiliations, l'homme est homme, et dans un cœur trop sensible le chagrin a bientôt porté son coup mortel. Sa santé s'altéra tous les jours, et il s'aperçut que le petit abcès qu'il avoit près du foie étoit refermé[1] : il craignit des suites fâcheuses, et auroit pris sur-le-champ le parti de se retirer pour toujours de la cour, sans la considération de sa famille, qui, n'étant pas riche, avoit un très-grand besoin de lui. Dans le bas âge où j'étois, j'en avois plus besoin qu'un autre. Il projetoit de s'occuper dans sa retraite de mon éducation : et quel précepteur j'aurois eu! Mais il pensoit en même temps

1 « Il s'écria, dit M. de Valincour, qu'il étoit un homme « mort, descendit dans sa chambre, et se mit au lit. » Il eut raison de s'effrayer; mais quand on n'a encore ni fièvre ni aucun mal, on ne se met point au lit, ou l'on n'y reste pas. Tout cet endroit de la lettre de M. de Valincour montre qu'il étoit fort distrait quand il l'écrivit. (L. R.)

qu'il me deviendroit inutile dans la suite, s'il cessoit de cultiver les protecteurs qu'il avoit à la cour : c'étoit cette seule raison qui depuis un an l'y faisoit rester. Il y retourna encore plusieurs fois, et il avoit toujours l'honneur d'approcher de Sa Majesté. Mais on verra, dans ses dernières lettres, le peu d'empressement qu'il avoit de se montrer à la cour, parce qu'il n'y paroissoit plus avec cet air de contentement qu'il avoit toujours eu. Il ne savoit pas l'affecter; et, pour déguiser son visage, il n'avoit point cet art qu'il avoit lui-même recommandé aux courtisans, dans *Esther :*

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
Ni de fausses couleurs se déguiser le front,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie :
Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie [1].

Il n'avoit plus d'autre plaisir que celui de mener une vie retirée dans son ménage, et de s'y dissiper avec ses enfants.

Enfin, un matin, étant à travailler dans son cabinet, il se sentit accablé d'un grand mal de tête; et voyant qu'il feroit mieux de se coucher que de continuer à lire, il descendit dans sa chambre. J'y étois, et je me souviens qu'il nous dit, pour ne nous point effrayer : « Mes enfants, je crois que « j'ai un peu de fièvre; mais ce n'est rien, je vais « pour quelque temps me mettre au lit. » Il s'y mit,

[1] *Esther*, acte III, scène 1.

et n'en sortit plus : sa maladie fut longue. On n'en soupçonna pas d'abord la cause, quoiqu'il se plaignît toujours d'une douleur au côté droit, et qu'il eût souvent dans sa chambre les médecins de la cour, qui le venoient voir par amitié. Il fut honoré aussi des visites de plusieurs grands seigneurs, qui l'assuroient que le Roi leur demandoit souvent de ses nouvelles. Ils ne disoient rien que de vrai. Louis XIV eut même la bonté de lui faire connoître l'intérêt qu'il prenoit à sa santé; et je ne fais ici que copier M. Perrault dans ses *Hommes illustres* : « Sa Majesté envoya très-souvent savoir « de ses nouvelles pendant sa maladie, et témoigna « du déplaisir de sa mort, qui fut regrettée de « toute la cour et de toute la ville. »

Ses douleurs commençant à devenir très-aiguës, il les reçut de la main de Dieu avec autant de douceur que de soumission : et l'on ne doit point croire ce que le Père Niceron a copié d'après M. de Valincour, et ce que je contredis, parce que je m'en suis exactement informé. Il n'est point vrai qu'il ait jamais demandé s'il n'étoit pas permis de faire cesser sa maladie et sa vie par quelques remèdes[1]. J'ai toujours trouvé dans M. de Valincour un ami fort vif pour moi, et je lui ai eu dans ma jeunesse plusieurs obligations. Il a des droits sur mon

[1] Un malade plein de religion, et aussi éclairé, ne demande point si la chose est permise; il peut dire seulement que si elle étoit permise, la douleur l'y forceroit : c'est peut-être ce que M. de Valincour a voulu dire. (L. R.)

cœur[1] ; mais la vérité en a davantage : je suis obligé, en pareille occasion, de dire qu'il s'est trompé. Tous ceux qui venoient consoler le malade étoient d'autant plus édifiés de sa patience, qu'ils connoissoient la vivacité de son caractère. Tourmenté pendant trois semaines d'une cruelle sécheresse de langue et de gosier, il se contentoit de dire : « J'offre à Dieu cette peine : puisse-t-elle expier « le plaisir que j'ai trouvé souvent aux tables des « grands ! » Un prêtre de Saint-André-des-Arcs, son confesseur depuis longtemps, le soutenoit par

1 Louis Racine, préparant une édition des œuvres de son père, en 1742, consulta son frère aîné, J. B. Racine, sur le fait rapporté par M. de Valincour et le Père Niceron. Son frère lui répondit en ces termes* : « Il n'y a pas « un mot de vrai dans ce que vous me mandez de l'exclamation de mon père sur la douleur. Jamais homme n'a « craint davantage ni même souffert plus impatiemment la « douleur ; mais jamais homme ne l'a reçue de la main de « Dieu avec plus de soumission, si bien que, quelques « jours avant sa mort, sur ce que je lui disois que tous « les médecins espéroient de le tirer d'affaire, il m'adressa « ces belles paroles : *Ils diront ce qu'ils voudront; laissons-les dire : mais vous, mon fils, voulez-vous me « tromper, et vous entendez-vous avec eux? Dieu est le « maître; mais je puis vous assurer que s'il me donnoit « le choix ou de la vie ou de la mort, je ne sais ce que « je choisirois : les frais en sont faits.* » Ce furent ses « propres paroles. Jugez si c'est là le langage d'un homme « qui succombe à la douleur. »

* Nous croyons devoir rétablir ici la réponse entière (6 novembre 1642) telle qu'elle est dans le manuscrit original. (A. M.)

ses exhortations; et M. l'abbé Boileau, chanoine de Saint-Honoré, y venoit joindre les siennes.

J'étois souvent dans la chambre d'un malade si cher; et ma mémoire me rappelle les fréquentes lectures de piété qu'il me faisoit faire auprès de son lit, dans les livres à ma portée. Il pria M. Rollin de veiller sur mon éducation, quand je serois en âge de profiter de ses leçons; et M. Rollin a eu dans la suite cette bonté.

Lorsqu'il fut persuadé que sa maladie finiroit par la mort, il chargea mon frère d'écrire une lettre à M. de Cavoye pour le prier de solliciter le payement de ce qui lui étoit dû de sa pension, afin de laisser quelque argent comptant à sa famille. Mon frère fit la lettre, et vint la lui lire : « Pourquoi, « lui dit-il, ne demandez-vous pas aussi le paye- « ment de la pension de Boileau? il ne faut pas « nous séparer. Recommencez votre lettre, et faites « connoître à Boileau que j'ai été son ami jusqu'à « la mort. » Lorsqu'il lui fit son dernier adieu, il se leva sur son lit, autant que pouvoit lui permettre le peu de forces qu'il avoit, et lui dit en l'embrassant : « Je regarde comme un bonheur « pour moi de mourir avant vous. »

On s'étoit enfin aperçu que cette maladie étoit causée par un abcès au foie; et, quoiqu'il ne fût plus temps d'y apporter remède, on résolut de lui faire l'opération. Il s'y prépara avec une grande fermeté, et en même temps il se prépara à la mort. Mon frère s'étant approché pour lui dire qu'il espé-

roit que l'opération lui rendroit la vie : « Et vous « aussi, mon fils, lui répondit-il, voulez-vous faire « comme les médecins, et m'amuser? Dieu est le « maître de me rendre la vie; mais les frais de la « mort sont faits. »

Il en avoit eu toute sa vie d'extrêmes frayeurs, que la religion dissipa entièrement dans sa dernière maladie : il s'occupa toujours de son dernier moment, qu'il vit arriver avec une tranquillité qui surprit et édifia tous ceux qui savoient combien il l'avoit appréhendé.

L'opération fut faite trop tard; et, trois jours après, il mourut, le 21 avril 1699, âgé de cinquante-neuf ans et quatre mois, après avoir reçu ses sacrements avec de grands sentiments de piété, et avoir recommandé à ses enfants beaucoup d'union entre eux, et de respect pour leur mère.

Il avoit depuis longtemps écrit ses dernières dispositions dans cette lettre, datée du 28 octobre 1685 :

« Comme je suis incertain de l'heure à laquelle « il plaira à Dieu de m'appeler, et que je puis « mourir sans avoir le temps de déclarer mes der-« nières intentions, j'ai cru que je ferois bien de « prier ici ma femme de plusieurs petites choses, « auxquelles j'espère qu'elle ne voudra pas manquer :

« Premièrement, de continuer à une bonne « vieille nourrice que j'ai à la Ferté-Milon, jusqu'à « sa mort, quatre francs ou cent sous par mois, « que je lui donne depuis quelque temps pour lui « aider à vivre.

« 2° Je donne une somme de 500 livres aux « pauvres de la paroisse de Saint-André[1].

« 3° Pareille somme à ma sœur Rivière, pour « distribuer à de pauvres parents que j'ai à la « Ferté-Milon.

« 4° De donner 300 livres aux pauvres de la pa-« roisse de Griviller.

« Ces sommes prises sur ce que je pourrai laisser « de bien.

« Je la prie de remettre entre les mains de « M. Despréaux tout ce qu'elle me trouvera de « papiers concernant l'histoire du Roi.

« Fait dans mon cabinet, ce 29 octobre 1685[2].

« RACINE. »

Avec cette lettre on trouva un testament que je rapporte, quoique déja inséré dans son éloge par M. Perrault :

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT.

« Je desire qu'après ma mort mon corps soit « porté à Port-Royal des Champs, et qu'il y soit

[1] Le mot *Saint-André* est effacé. Racine a mis en renvoi : *Saint-Severin*, *ce* 12 *novembre* 1686. Depuis il a effacé *Saint-Severin*, et mis au-dessus, *Saint-Sulpice*. Ce sont les trois paroisses dans l'arrondissement desquelles il a successivement demeuré. (GEOFFROY.)

[2] Nous avons cru devoir rétablir ici dans son entier cette pièce touchante, dont Racine le fils ne rapporte que les premières lignes. Le manuscrit original est à la Bibliothèque impériale. (A. M.)

« inhumé dans le cimetière, au pied de la fosse de « M. Hamon. Je supplie très-humblement la mère « abbesse et les religieuses de vouloir bien m'ac- « corder cet honneur, quoique je m'en recon- « noisse très-indigne, et par les scandales de ma « vie passée, et par le peu d'usage que j'ai fait de « l'excellente éducation que j'ai reçue autrefois « dans cette maison, et des grands exemples de « piété et de pénitence que j'y ai vus, et dont je « n'ai été qu'un stérile admirateur. Mais plus j'ai « offensé Dieu, plus j'ai besoin des prières d'une « si sainte communauté pour attirer sa miséricorde « sur moi. Je prie aussi la mère abbesse et les « religieuses de vouloir accepter une somme de « huit cents livres.

« Fait à Paris, dans mon cabinet, le 10 oc- « tobre 1698.

« Signé RACINE. »

Comme M. Hamon avoit pris soin de ses études après la mort de M. Le Maistre, et avoit été comme son précepteur, il avoit conservé un grand respect pour sa mémoire. Ce fut par cette raison, et parce que d'ailleurs il vouloit être dans le cimetière du dehors, qu'il demanda d'être enterré à ses pieds.

En exécution de ce testament, son corps, qui fut d'abord porté à Saint-Sulpice, sa paroisse, et mis en dépôt pendant la nuit dans le chœur de cette église, fut transporté le jour suivant à Port-Royal, où les deux prêtres de Saint-Sulpice qui l'accom-

pagnèrent, le présentèrent avec les cérémonies et les compliments ordinaires. Quelques personnes de la cour s'entretenant du lieu où il avoit voulu être enterré : « C'est ce qu'il n'eût point fait de son « vivant, » dit un seigneur [1] connu par des réflexions de cette nature.

Louis XIV parut sensible à la nouvelle de sa mort; et ayant appris qu'il laissoit, à une famille composée de sept enfants, plus de gloire que de richesses, il eut la bonté d'accorder une pension de deux mille livres, qui seroit partagée entre la veuve et les enfants jusqu'au dernier survivant.

Ma mère, après avoir été faire les remercîments de cette grace, résolue à vivre en veuve vraiment veuve, ne fut point obligée, pour exécuter le précepte de saint Paul, de rien changer à sa façon de vivre : elle fut encore pendant trente-trois ans uniquement occupée du soin de ses enfants et des pauvres, vit avec sa tranquillité ordinaire périr en partie, dans les temps du Système [2], le peu de bien qu'elle avoit tâché, pour l'amour de nous, d'augmenter par ses épargnes; et la mort, qui, sans s'être annoncée par aucune infirmité, vint à elle tout à coup, le 15 novembre 1732, la trouva prête dès longtemps.

La mère Sainte-Thècle Racine ne survécut que peu de mois à son cher neveu. Elle mourut âgée

[1] Le comte de Roucy.

[2] Le système de Law.

de soixante-quatorze ans, dont, pendant l'espace de plus de vingt-six, soit comme prieure, soit comme abbesse, elle avoit gouverné le monastère, où elle étoit entrée à l'âge de neuf ans, ayant quitté le monde avant que de le connoître.

Quelques jours après la mort de mon père, Boileau, qui depuis longtemps ne paroissoit plus à la cour, y retourna pour recevoir les ordres de Sa Majesté par rapport à son histoire, dont il se trouvoit seul chargé; et comme il lui parloit de l'intrépidité chrétienne avec laquelle mon père avoit vu la mort s'approcher : « Je le sais, répondit le « Roi, et j'en ai été étonné; il la craignoit beaucoup, « et je me souviens qu'au siége de Gand vous étiez « le plus brave des deux. » Lui ayant fait ensuite regarder sa montre, qu'il tenoit par hasard : « Souvenez-vous, ajouta-t-il, que j'ai toujours une « heure par semaine à vous donner, quand vous « voudrez venir. » Ce fut pourtant la dernière fois que Boileau parut devant un prince qui recevoit si favorablement les grands poëtes. Il ne retourna jamais à la cour; et lorsque ses amis l'exhortoient à s'y montrer du moins de temps en temps : « Qu'irai-je y faire? leur disoit-il, je ne sais plus « louer. »

J'ai parlé jusqu'à présent de tous les ouvrages de mon père, excepté de celui que Boileau, suivant le *Supplément de Moréri*, regardoit comme le plus parfait morceau d'histoire que nous eussions dans notre langue, et que M. l'abbé d'Olivet, dans

l'*Histoire de l'Académie françoise*, juge lui devoir donner, parmi ceux de nos auteurs qui ont le mieux écrit en prose, le même rang qu'il tient parmi nos poëtes. J'espère qu'il auroit ce rang si les grands morceaux qu'il avoit composés sur l'histoire du Roi subsistoient encore; mais, pour revenir à cette histoire particulière, dont il n'a jamais parlé dans sa famille, voici ce que nous en avons appris par Boileau.

Les religieuses de Port-Royal ayant été obligées de présenter un mémoire à M. l'archevêque de Paris au sujet du partage de leurs biens avec la maison de Port-Royal de Paris, mon père, toujours disposé à leur rendre service dans leurs affaires temporelles (comme je l'ai dit), fit pour elles ce mémoire[1]; et quoiqu'il ne contînt qu'une explication en peu de mots de leur recette et de leur dépense, les premières copies de ce mémoire, écrites de sa main, m'ont fait juger par les ratures dont elles sont remplies, que ces sortes d'écrits, où il faut éviter tout ornement d'esprit, en se bornant à un style précis et pur, lui coûtoient plus de peine que d'autres. C'est dans ce même style qu'il a composé en prose l'épitaphe de mademoiselle de Vertus, dont la longue pénitence l'avoit pénétré d'admiration[2]. Monsieur l'archevêque de Paris ayant apparemment goûté le style de ce mémoire, et

[1] Nous le donnons dans le tome VI.

[2] Elle mourut à Paris le 21 novembre 1692. M. Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*, t. IV, p. 497-514, a laissé d'intéressants détails sur sa conversion.

voyant quelquefois mon père à la cour, lui dit que, puisqu'il avoit été élevé à Port-Royal, personne ne pouvoit mieux que lui le mettre au fait d'une maison dont il entendoit parler de plusieurs manières très-différentes, et qu'il lui demandoit un mémoire historique, qui l'instruisît de ce qui s'y étoit passé.

Tous ceux qui ont eu quelque liaison avec mon père ont toujours reconnu la même simplicité dans ses mœurs que dans sa foi, et ont en même temps admiré le zèle avec lequel il se portoit à servir ses amis. Lorsque M. de Cavoye, tombé dans une espèce de disgrâce, vint lui confier ce qui avoit indisposé contre lui Sa Majesté, il lui conseilla de se justifier par une lettre qu'il offrit de faire lui-même; et nous fûmes témoins de l'agitation dans laquelle il passa les deux jours qu'il employa à composer cette lettre, dans laquelle il mit tout l'art que son esprit put lui fournir, pour faire paroître innocent un seigneur malheureux. Avec ce même zèle il écrivit l'*Histoire de Port-Royal*, dans l'espérance de rendre favorables à ces religieuses les sentiments de leur archevêque, et sans intention, selon les apparences, de la rendre publique. Il remit cette histoire la veille de sa mort à un ami. J'ai eu plus d'une fois la curiosité d'en demander des nouvelles aux personnes capables de m'en donner : leurs réponses m'avoient fait croire qu'elle ne subsistoit plus, et je croyois l'ouvrage anéanti, lorsque j'appris, en 1742, qu'on en avoit imprimé

la première partie. J'ai cherché inutilement de quelles ténèbres sortoit cette première partie, et par quelles mains elle en avoit été tirée quarante ans après la mort de l'auteur. Les personnes curieuses de savoir s'il a achevé cette histoire, c'est-à-dire s'il l'a conduite, comme on le prétend, jusqu'à la paix de Clément IX, n'en trouveront aucun éclaircissement dans la famille[1].

Pour finir ces *Mémoires* communs à deux hommes étroitement unis depuis l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, il me reste à écrire quelques particularités de la vie de Boileau. Les onze années qu'il survécut, furent onze années d'infirmités et de retraite. Il les passa tantôt à Paris, tantôt à Auteuil, où il ne recevoit plus les visites que d'un très-petit nombre d'amis. Il vouloit bien y recevoir quelquefois la mienne, et s'amusoit même à jouer avec moi aux quilles : il excelloit à ce jeu, et je l'ai vu souvent abattre toutes les neuf d'un seul coup de boule. « Il faut avouer, disoit-il à ce sujet, que j'ai deux « grands talents, aussi utiles l'un que l'autre à la « société et à un État : l'un de bien jouer aux quilles, « l'autre de bien faire des vers. » La bonté qu'il

[1] Voyez la préface de l'*Histoire de Port-Royal*. Le commentateur y a prouvé que Racine est l'auteur de la seconde partie de cette histoire, qu'on a mal à propos attribuée à Boileau. (A. M.) — Plusieurs feuillets de cette seconde partie, écrits de la main de Racine, se trouvent à la Bibliothèque impériale; ainsi tout doute a disparu, Racine est bien l'auteur de cet ouvrage.

avoit de se prêter à ma conversation flattoit infiniment mon amour-propre, qui fut cependant fort humilié dans une de ces visites, que je lui rendis malgré moi.

J'étois en philosophie, au collége de Beauvais, et j'avois fait une pièce de douze vers françois, pour déplorer la destinée d'un chien qui avoit servi de victime aux leçons d'anatomie qu'on nous donnoit. Ma mère, qui avoit souvent entendu parler du danger de la passion des vers, et qui la craignoit pour moi, après avoir porté cette pièce à Boileau, et lui avoir représenté ce qu'il devoit à la mémoire de son ami, m'ordonna de l'aller voir. J'obéis, j'allai chez lui en tremblant, et j'entrai comme un criminel. Il prit un air sévère; et après m'avoir dit que la pièce qu'on lui avoit montrée étoit trop peu de chose pour lui faire connoître si j'avois quelque génie : « Il faut, ajouta-t-il, que vous « soyez bien hardi pour oser faire des vers avec le « nom que vous portez. Ce n'est pas que je regarde « comme impossible que vous deveniez un jour « capable d'en faire de bons; mais je me méfie de « tout ce qui est sans exemple : et depuis que le « monde est monde, on n'a point vu de grand « poëte fils d'un grand poëte. Le cadet de Corneille « n'étoit point tout à fait sans génie; il ne sera « jamais cependant que le très-petit Corneille. « Prenez bien garde qu'il ne vous en arrive autant. « Pourrez-vous d'ailleurs vous dispenser de vous « attacher à quelque occupation lucrative; et croyez-

« vous que celle des lettres en soit une? Vous êtes « le fils d'un homme qui a été le plus grand poëte « de son siècle, et d'un siècle où le prince et les « ministres alloient au-devant du mérite pour le « récompenser : vous devez savoir mieux qu'un « autre à quelle fortune conduisent les vers. » La sincérité qui a régné dans cet ouvrage m'a fait rapporter ce sermon, dont j'ai fort mal profité.

L'auteur du *Bolæana*[1] n'étoit pas lié assez particulièrement avec lui, pour bien faire le recueil qu'il a voulu faire. Il avoit donné au public quelques satires dont Boileau n'avoit pas parlé avec admiration, ce qui avoit jeté beaucoup de froideur entre eux deux. « Il me vient voir rarement, disoit Boi- « leau, parce que quand il est avec moi, il est « toujours embarrassé de son mérite et du mien. »

Le Père Malebranche s'entretenoit avec lui de sa dispute avec M. Arnauld sur les idées, et prétendoit que M. Arnauld ne l'avoit jamais entendu : « Eh! qui donc, mon père, reprit Boileau, voulez- « vous qui vous entende? »

Lorsqu'il avoit donné au public un nouvel ouvrage, et qu'on venoit lui dire que les critiques en parloient fort mal : « Tant mieux, répondoit-il, « les mauvais ouvrages sont ceux dont on ne parle « pas. » La manière dont on critique encore aujourd'hui les siens fait assez voir qu'on en parle toujours.

[1] Jacques de Losme de Monchesnay.

Ce grand poëte, qui de son vivant triompha de l'envie sur un amas prodigieux d'éditions qui se renouveloient tous les ans, certain du contentement du public, s'est presque vu dans sa postérité. Il est pourtant le seul de nos poëtes qui par sa mort n'ait pas fait taire l'envie, dont il triomphe encore par les éditions de ses ouvrages [1], qui se renouvellent sans cesse parmi nous, ou dans les pays étrangers. Jamais poëte n'a été plus imprimé, traduit, commenté et critiqué; et il y a apparence qu'il vivra toujours, parce que, comme il réunit le vrai de la pensée à la justesse de l'expression, ses vers restent aisément dans la mémoire; en sorte que ceux mêmes qui ne l'admirent pas le savent par cœur.

L'écrivain qui a fait de lui l'éloge qui se trouve dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal* le loue « d'avoir asservi aux lois de la pudeur la « plus scrupuleuse un genre de poésie qui jusques « à lui n'avoit emprunté presque tous ses agréments « que des charmes dangereux que la licence et le « libertinage offrent aux cœurs corrompus. Il est « dit encore dans cet éloge que l'équité, la droiture « et la bonne foi présidèrent à toutes ses actions; « et on en donne pour exemple la restitution des « revenus du bénéfice dont j'ai parlé au commen- « cement de ces *Mémoires* : restitution qu'il fit sans « consulter personne. Ne prenant avis que de la

[1] M. Berriat-Saint-Prix en comptait cent trente-trois en 1830; leur nombre dépasse maintenant cent cinquante.

« crainte de Dieu, qui fut toujours présente à son « cœur, il se démit du bénéfice entre les mains « de M. de Buzanval, qui en étoit le collateur, ne « voulant pas même charger sa conscience du choix « de son successeur. »

Boursault, dans ses *Lettres*[1], rapporte sa conversation sur les bénéfices avec un abbé qui en avoit plusieurs, et qui lui disoit : « Cela est bien bon « pour vivre. — Je n'en doute point, lui répondit « Boileau ; mais pour mourir, monsieur l'abbé, « pour mourir? »

Interrogé dans sa vieillesse s'il n'avoit point changé d'avis sur le Tasse, il assura que, loin de se repentir de ce qu'il en avoit dit, il n'en avoit point assez dit, et en donna des raisons que rapporte M. l'abbé d'Olivet dans l'*Histoire de l'Académie françoise*[2].

La réponse d'Antoine, son jardinier d'Auteuil, au Père Bouhours, fut telle que Brossette la rapporte dans son *Commentaire*. Antoine condamnoit le second mot de l'*Épître* qui lui étoit adressée, prétendant qu'un jardinier n'étoit pas un valet. C'étoit le seul mot qu'il trouvoit à critiquer dans les ouvrages de son maître.

Quoique Boileau aimât toujours sa maison d'Auteuil, et n'eût aucun besoin d'argent, M. Le Verrier

[1] *Lettres nouvelles*, Paris, 1697, in-12, p. 448-450.

[2] *Histoire de l'Académie françoise* par Pellisson et d'Olivet, t. II, p. 253-254, édit. de M. Ch. L. Livet. Paris, Didier, 1858.

lui persuada de la lui vendre, en l'assurant qu'il y seroit toujours également le maître, et lui faisant promettre qu'il s'y conserveroit une chambre qu'il viendroit souvent occuper. Quinze jours après la vente, il y retourne, entre dans le jardin, et n'y trouvant plus un berceau sous lequel il avoit coutume d'aller rêver, appelle Antoine et lui demande ce qu'est devenu son berceau. Antoine lui répond qu'il a été détruit par ordre de M. Le Verrier. Boileau, après avoir rêvé un moment, remonte dans son carrosse, en disant : « Puisque je ne suis « plus le maître ici, qu'est-ce que j'y viens faire? » Il n'y revint plus.

On sait que, dans ses dernières années, il s'occupa de sa satire sur *l'Équivoque,* pour laquelle il eut cette tendresse que les auteurs ont ordinairement pour les productions de leur vieillesse. Il la lisoit à ses amis, mais il ne vouloit plus que leurs applaudissements : ce n'étoit plus ce poëte qui autrefois demandoit des critiques, et qui disoit aux autres :

Écoutez tout le monde, assidu consultant.

Il redevint même amoureux de plusieurs vers qu'il avoit retranchés de ses ouvrages par le conseil de mon père : il les y fit rentrer, lorsqu'il donna sa dernière édition[1].

[1] Et de même à un illustre magistrat dont il respectoit les lumières, il répondit d'un ton chagrin : « Ce ne sont « pas vos critiques que je crains, ce sont celles que je me « fais à moi-même. » (L. R.)

Il la revit avec soin, et dit à un ami qui le trouva attaché à ce travail : « Il est bien honteux de « m'occuper encore de rimes, et de toutes ces « niaiseries du Parnasse, quand je ne devrois « songer qu'au compte que je suis près d'aller « rendre à Dieu. » On a toujours vu en lui le poëte et le chrétien[1].

M. le duc d'Orléans l'invita à dîner : c'étoit un jour maigre, et on n'avoit servi que du gras sur la table. On s'aperçut qu'il ne touchoit qu'à son pain : « Il faut bien, lui dit le prince, que vous « mangiez gras comme les autres, on a oublié le « maigre. » Boileau lui répondit : « Vous n'avez « qu'à frapper du pied, Monseigneur, et les poissons « sortiront de terre. » Cette allusion au mot de Pompée fit plaisir à la compagnie, et sa constance à ne point vouloir toucher au gras lui fit honneur.

Il se félicitoit avec raison de la pureté de ses ouvrages : « C'est une grande consolation, disoit-il, « pour un poëte qui va mourir, de n'avoir jamais « offensé les mœurs. » A quoi on pourroit ajouter : De n'avoir jamais offensé personne.

M. Le Noir, chanoine de Notre-Dame, son confesseur ordinaire, l'assista à la mort, à laquelle il se prépara en très-sincère chrétien : il conserva en même temps, jusqu'au dernier moment, le caractère de poëte. M. Le Verrier crut l'amuser par la

[1] Dans une compagnie où de prétendus esprits forts débitoient quelques sophismes contre la religion, il s'écria : « Il faut avouer que Dieu a de sots ennemis. » (L. R.)

lecture d'une tragédie[1] qui dans sa nouveauté faisoit beaucoup de bruit. Après la lecture du premier acte, il dit à M. Le Verrier : « Eh! mon « ami, ne mourrai-je pas assez promptement? Les « Pradon dont nous nous sommes moqués dans « notre jeunesse étoient des soleils auprès de ceux- « ci. » Comme la tragédie qui l'irritoit se soutient encore aujourd'hui avec honneur, on doit attribuer sa mauvaise humeur contre elle à l'état où il se trouvoit : il mourut deux jours après.

Lorsqu'on lui demandoit ce qu'il pensoit de son état, il répondoit par ce vers de Malherbe :

Je suis vaincu du temps; je cède à ses outrages.

Un moment avant sa mort, il vit entrer M. Coutard[2], et lui dit en lui serrant la main : « Bonjour et « adieu, l'adieu sera bien long. » Il mourut d'une hydropisie de poitrine, le 13 mars 1711, et laissa par son testament presque tout son bien aux pauvres.

La compagnie qui suivit son convoi, et dans laquelle j'étois, fut fort nombreuse; ce qui étonna une femme du peuple à qui j'entendis dire : « Il « avoit bien des amis : on assure cependant qu'il « disoit du mal de tout le monde. »

Il fut enterré dans la chapelle basse de la Sainte-

[1] *Rhadamiste*, tragédie de Crébillon.

[2] Conseiller au Parlement. — Le beau portrait de Boileau peint par Rigaud, gravé par Fiquet, et souvent reproduit par les plus célèbres artistes, fut fait à ses frais.

Chapelle[1], immédiatement au-dessous de la place qui, dans la chapelle haute, est devenue fameuse par le lutrin qu'il a chanté.

Cette même année, nous obtînmes, après la destruction de Port-Royal, la permission de faire exhumer le corps de mon père, qui fut apporté à Paris le 2 décembre 1711, dans l'église de Saint-Étienne du Mont, notre paroisse alors, et placé derrière le maître-autel, en face de la chapelle de la Vierge, auprès de la tombe de M. Pascal. L'épitaphe latine qui avoit été placée dans le cimetière de Port-Royal ne subsistant plus[2], je la vais rapporter avec celle en françois telle que Boileau l'avoit faite. Celle que ses commentateurs ont mise dans ses *OEuvres* n'est point véritable, ce qu'on reconnoîtra aisément par la différence du style[3].

[1] Et non pas Saint-Jean-le-Rond, sa paroisse comme il est dit dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*. (L. R.)

[2] La pierre de cette épitaphe a été retrouvée dans l'église de Magny-Lessart, et transportée dans celle de Saint-Étienne du Mont, à Paris, où Racine est enterré. Elle est placée vis-à-vis de celle de Pascal, dans la chapelle de la Vierge. La cérémonie pour le placement de cette pierre et pour celle de Pascal, qui en avoit été retirée pendant la révolution pour être mise en dépôt au musée des monuments, fut célébrée avec beaucoup de pompe le 21 avril 1818. (AIGNAN.)

[3] J'avois cru jusqu'ici Boileau auteur de l'épitaphe latine et françoise, et je l'avois dit dans la première édition. J'ai été depuis mieux instruit. Boileau la fit en françois, telle que je la donne ici, et M. Dodart la mit en latin. (L. R.)

D. O. M.

Hic jacet nobilis vir Joannes Racine, Franciæ thesauris præfectus, Regis a secretis atque a cubiculo, necnon unus e quadraginta gallicanæ Academiæ viris :

Qui, postquam profana tragœdiarum argumenta diu cum ingenti hominum admiratione tractasset, musas tandem suas uni Deo consecravit, omnemque ingenii vim in eo laudando contulit, qui solus laude dignus est. Cum eum vitæ negotiorumque rationes multis nobilibus aulæ tenerent addictum, tamen in frequenti hominum commercio omnia pietatis ac religionis officia coluit. A christiano rege Ludovico Magno selectus una cum familiari ipsius amico fuerat, qui res, eo regnante, præclare ac mirabiliter gestas prescriberet. Huic intentus operi, repente in gravem æque ac diuturnum morbum implicitus est, tandemque ab hac sede miseriarum in melius domicilium translatus anno ætatis suæ LX. Qui mortem longo adhuc intervallo remotam valde horruerat, ejusdem præsentis aspectum placida fronte sustinuit; obiitque spe multo magis et pia in Deum fiducia erectus, quam fractus metu. Ea jactura omnes illius amicos, quorum nonnulli inter regni primores eminebant, acerbissimo dolore perculit. Manavit etiam ad ipsum regem tanti viri desiderium. Fecit modestia ejus singularis, et præcipua in hanc Portus-Regii domum benevolentia, ut in ea sepeliri voluerit, ideoque testamento cavit ut corpus suum, juxta piorum hominum qui hic jacent corpora, humaretur.

Tu vero quicumque es, quem in hanc domum pietas adducit, tuæ ipse mortalitatis ad hunc aspectum recordare, et clarissimam tanti viri memoriam precibus potius quam elogiis prosequere.

D. O. M.

Ici repose le corps de messire Jean Racine, trésorier de France, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et l'un des quarante de l'Académie françoise :

Qui après avoir longtemps charmé la France par ses excellentes poésies profanes, consacra ses muses à Dieu, et les employa uniquement à louer le seul objet digne de louange. Les raisons indispensables qui l'attachoient à la cour l'empêchèrent de quitter le monde; mais elles ne l'empêchèrent pas de s'acquitter, au milieu du monde, de tous les devoirs de la piété et de la religion. Il fut choisi avec un de ses amis par le roi Louis le Grand pour rassembler en un corps d'histoire les merveilles de son règne, et il étoit occupé à ce grand ouvrage, lorsque tout à coup il fut attaqué d'une longue et cruelle maladie, qui à la fin l'enleva de ce séjour de misères, en sa 60e année. Bien qu'il eût extrêmement redouté la mort lorsqu'elle étoit encore loin de lui, il la vit de près sans s'en étonner, et mourut beaucoup plus rempli d'espérance que de crainte, dans une entière résignation à la volonté de Dieu. Sa perte toucha sensiblement ses amis, entre lesquels il pouvoit compter les premières personnes du royaume, et il fut regretté du Roi même. Son humilité et l'affection particulière qu'il eut toujours pour cette maison de Port-Royal des Champs lui firent souhaiter d'être enterré sans aucune pompe dans ce cimetière avec les humbles serviteurs de Dieu qui y reposent, et auprès desquels il a été mis, selon qu'il l'avoit ordonné par son testament.

O toi, qui que tu sois, que la piété attire en ce saint lieu, plains dans un si excellent homme la triste destinée de tous les mortels, et, quelque grande idée que puisse te donner de lui sa réputation, souviens-toi que ce sont des prières et non pas de vains éloges qu'il te demande.

FIN DES MÉMOIRES.

ŒUVRES DIVERSES
EN PROSE.

LETTRE DE RACINE

A L'AUTEUR

DES HÉRÉSIES IMAGINAIRES

ET DES DEUX VISIONNAIRES[1].

Janvier 1666.

MONSIEUR,

Je vous déclare que je ne prends point de parti entre M. Desmarêts et vous. Je laisse à juger au monde quel est le visionnaire de vous deux. J'ai lu jusqu'ici vos lettres avec assez d'indifférence, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon qu'elles me sembloient bien ou mal écrites. Je remarquois que vous prétendiez prendre la place de l'auteur des Petites Lettres[2]; mais je remarquois en même temps que vous étiez beaucoup au-dessous

[1] Les *Visionnaires* furent portées par la suite au nombre de huit. On peut voir l'histoire de ces Lettres et des circonstances qui les firent naître dans les *Mémoires de Louis Racine*, placés à la tête de ce volume, p. 42 et suiv.

[2] Les *Provinciales*.

de lui, et qu'il y avoit une grande différence entre une Provinciale ou une Imaginaire.

Je m'étonnois même de voir le Port-Royal aux mains avec MM. Chamillard[1] et Desmarêts. Où est cette fierté, disois-je, qui n'en vouloit qu'au Pape, aux archevêques, et aux jésuites? Et j'admirois en secret la conduite de ces pères, qui vous ont fait prendre le change, et qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas pour cela que je vous blâme de les laisser en repos. Au contraire, si j'ai à vous blâmer de quelque chose, c'est d'étendre vos inimitiés trop loin, et d'intéresser dans le démêlé que vous avez avec M. Desmarêts cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme? Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes, et horrible devant Dieu? Faut-il, parce

[1] C'étoit un docteur de Sorbonne. Barbier d'Aucourt lui adressa quelques lettres intitulées *les Chamillardes*. Tous ces écrits polémiques, ces *Imaginaires*, ces *Visionnaires*, ces *Chamillardes*, s'accordoient mal avec la modestie et l'humilité dont les Pères de Port-Royal faisoient profession. On n'aime point à voir ces pieux solitaires, qui sembloient avoir renoncé au monde, s'engager dans des querelles et faire des pamphlets, même pour la religion. La vanité, dans ces sortes d'ouvrages, est toujours à côté du zèle, la vérité n'y gagne presque rien, et la charité y perd toujours beaucoup. (G.)

que Desmarêts a fait autrefois un roman et des comédies[1], que vous preniez en aversion tous ceux qui se sont mêlés d'en faire? Vous avez assez d'ennemis : pourquoi en chercher de nouveaux? Oh! que le provincial étoit bien plus sage que vous! Voyez comme il flatte l'Académie, dans le temps même qu'il persécute la Sorbonne! Il n'a pas voulu se mettre tout le monde sur les bras; il a ménagé les faiseurs de romans; il s'est fait violence pour les louer : car, Dieu merci, vous ne louez jamais que ce que vous faites. Et, croyez-moi, ce sont peut-être les seules gens qui vous étoient favorables.

Mais si vous n'étiez pas content d'eux, il ne falloit pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux que ces mots d'*empoisonneurs publics*, et de *gens horribles parmi les chrétiens*. Pensez-vous que l'on vous en croie sur votre parole? Non, non, Monsieur : on n'est point accoutumé à vous croire si légèrement. Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius, cependant on ne vous croit pas encore.

Mais nous connaissons l'austérité de votre morale. Nous ne trouvons point étrange que vous damniez les poëtes : vous en damnez bien d'autres qu'eux.

[1] Le roman est intitulé *Ariane;* c'est un ouvrage bizarre, et même licencieux. Desmarêts est auteur d'un autre roman qui a pour titre *Roxane;* mais il ne publia que la première partie. (G.)

Ce qui nous surprend, c'est de voir que vous voulez empêcher les hommes de les honorer. Hé! monsieur, contentez-vous de donner les rangs dans l'autre monde : ne réglez point les récompenses de celui-ci. Vous l'avez quitté il y a longtemps. Laissez-le juger des choses qui lui appartiennent. Plaignez-le, si vous voulez, d'aimer des bagatelles, et d'estimer ceux qui les font; mais ne leur enviez point de misérables honneurs auxquels vous avez renoncé.

Aussi bien il ne vous sera pas facile de les leur ôter : ils en sont en possession depuis trop de siècles. Sophocle, Euripide, Térence, Homère et Virgile, nous sont encore en vénération, comme ils l'ont été dans Athènes et dans Rome. Le temps, qui a abattu les statues qu'on leur a élevées à tous, et les temples même qu'on a élevés à quelques-uns d'eux, n'a pas empêché que leur mémoire ne vînt jusqu'à nous. Notre siècle, qui ne croit pas être obligé de suivre votre jugement en toutes choses, nous donne tous les jours des marques de l'estime qu'il fait de ces sortes d'ouvrages, dont vous parlez avec tant de mépris; et malgré toutes ces maximes sévères que toujours quelque passion vous inspire, il ose prendre la liberté de considérer toutes les personnes en qui l'on voit luire quelques étincelles du feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité.

Vous croyez, sans doute, qu'il est bien plus honorable de faire des *Enluminures*, des *Chamil-*

lardes, et des *Onguents pour la brûlure*[1], etc. Que voulez-vous? tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes. Tout le monde ne peut pas écrire contre les jésuites. On peut arriver à la gloire par plus d'une voie.

Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à composer des romans et des comédies. Ce que les païens ont honoré est devenu horrible parmi les chrétiens. Je ne suis pas un théologien comme vous; je prendrai pourtant la liberté de vous dire que l'Église ne nous défend point de lire les poëtes, qu'elle ne nous commande point de les avoir en horreur. C'est en partie dans leur lecture que les anciens Pères se sont formés. Saint Grégoire de Nazianze n'a pas fait de difficulté de mettre la passion de Notre-Seigneur en tragédie. Saint Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez saint Augustin.

Je sais bien qu'il s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie, et d'avoir pleuré en lisant Virgile. Qu'est-ce que vous concluez de là? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, et ne plus aller à la comédie? Mais saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop

[1] *L'Onguent pour la brûlure* est un poëme burlesque contre les jésuites, en dix-huit cents vers : on l'attribue à Barbier d'Aucourt, auteur des *Chamillardes*, des *Gaudinettes*. Racine se moque avec raison de ces titres indécents et très-ridicules. (G.) — Ce pamphlet, qui parut en 1664, avoit pour titre : *L'Onguent pour la brûlure*, ou *le Secret d'empêcher aux Jésuites de brûler les livres.*

de plaisir aux chants de l'Église. Est-ce à dire qu'il ne faut plus aller à l'église?

Et vous autres, qui avez succédé à ces Pères, de quoi vous êtes-vous avisés de mettre en françois les comédies de Térence[1]? Falloit-il interrompre vos saintes occupations pour devenir des traducteurs de comédies? Encore, si vous nous les aviez données avec leurs graces, le public vous seroit obligé de la peine que vous avez prise. Vous direz peut-être que vous en avez retranché quelques libertés. Mais vous dites aussi que le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'honnêteté ne sert qu'à les rendre plus dangereuses. Ainsi, vous voilà vous-mêmes au rang des *empoisonneurs*.

Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce temps-là? Point du tout. Mais en ce temps-là Desmarêts n'avoit pas écrit contre vous. Le crime du poëte vous a irrités contre la poésie. Vous n'avez pas considéré que ni M. d'Urfé[2], ni Corneille[3], ni Gomberville[4], votre ancien ami, n'étoient point responsables de la conduite de Desmarêts. Vous les avez tous enveloppés dans sa disgrace. Vous avez même oublié que mademoiselle

[1] Cette traduction est de Le Maistre de Sacy. Il n'a traduit que trois pièces, *l'Andrienne*, *les Adelphes*, et *le Phormion*. (A. M.)

[2] D'Urfé (Honoré), auteur de l'*Astrée*.

[3] Pierre Corneille.

[4] Le Roi de Gomberville, auteur du roman de *Polexandre* et de plusieurs autres, mourut à Paris en 1674. (A. M.)

de Scudéry avoit fait une peinture avantageuse du Port-Royal dans sa *Clélie*. Cependant j'avois ouï dire que vous aviez souffert patiemment qu'on vous eût loués dans ce livre horrible. L'on fit venir au désert le volume qui parloit de vous. Il y courut de main en main, et tous les solitaires voulurent voir l'endroit où ils étoient traités d'*illustres*. Ne lui a-t-on pas même rendu ses louanges dans l'une des *Provinciales*, et n'est-ce pas elle que l'auteur entend, lorsqu'il parle d'une *personne qu'il admire sans la connoître?*

Mais, Monsieur, si je m'en souviens, on a loué même Desmarêts dans ces lettres. D'abord l'auteur en avoit parlé avec mépris, sur le bruit qui couroit qu'il travailloit aux apologies des jésuites. Il vous fit savoir qu'il n'y avoit point de part. Aussitôt il fut loué comme un homme d'honneur, et comme un homme d'esprit.

Tout de bon, Monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'on pourroit faire sur ce procédé les mêmes réflexions que vous avez faites tant de fois sur le procédé des jésuites? Vous les accusez de n'envisager dans les personnes que la haine ou l'amour qu'on avoit pour leur compagnie. Vous deviez éviter de leur ressembler. Cependant on vous a vu de tout temps louer et blâmer le même homme, selon que vous étiez content ou mal satisfait de lui. Sur quoi je vous ferai souvenir d'une petite histoire que m'a contée autrefois un de vos amis. Elle marque assez bien votre caractère.

Il disoit qu'un jour deux capucins arrivèrent à Port-Royal, et y demandèrent l'hospitalité. On les reçut d'abord assez froidement, comme tous les religieux y étoient reçus. Mais enfin il étoit tard, et l'on ne put pas se dispenser de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, et on leur porta à souper. Comme ils étoient à table, le diable, qui ne vouloit pas que ces bons Pères soupassent à leur aise, mît dans la tête de quelqu'un de vos messieurs que l'un de ces capucins étoit un certain Père Maillard, qui s'étoit depuis peu signalé à Rome en sollicitant la bulle du Pape contre Jansénius. Ce bruit vint aux oreilles de la mère Angélique[1]. Elle accourt au parloir avec précipitation, et demande qu'est-ce qu'on a servi aux capucins, quel pain et quel vin on leur a donnés? La tourière lui répond qu'on leur a donné du pain blanc et du vin des messieurs. Cette supérieure zélée commande qu'on le leur ôte, et que l'on mette devant eux du pain des valets et du cidre. L'ordre s'exécute. Ces bons Pères, qui avoient bu chacun un coup, sont bien étonnés de ce changement. Ils prennent pourtant la chose en patience, et se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenoit de leur faire faire pénitence. Le lendemain ils demandèrent à dire la messe, ce qu'on ne put pas leur refuser. Comme ils la disoient, M. de Bagnols

[1] Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, et sœur du grand Arnauld. (A. M.)

entra dans l'église, et fut bien surpris de trouver le visage d'un capucin de ses parents dans celui que l'on prenoit pour le Père Maillard. M. de Bagnols avertit la mère Angélique de son erreur, et l'assura que ce Père étoit un fort bon religieux, et même dans le cœur assez ami de la vérité. Que fit la mère Angélique? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant. Les capucins furent conduits avec honneur de l'église dans le réfectoire, où ils trouvèrent un bon déjeuner qui les attendoit, et qu'ils mangèrent de fort bon cœur, bénissant Dieu qui ne leur avoit point fait manger leur pain blanc le premier.

Voilà, Monsieur, comme vous avez traité Desmarêts, et comme vous avez toujours traité tout le monde : qu'une femme fût dans le désordre[1], qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disoient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut; s'ils vous étoient peu favorables, quelque vertueux qu'ils ussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La science étoit traitée comme la vertu : ce n'étoit pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les

[1] On a pu croire qu'ici l'auteur avoit eu en vue la duchesse de Longueville. Cette princesse, si fameuse par ses intrigues pendant les troubles de la Fronde, s'étoit jetée depuis peu de temps dans la vie pénitente, sous la direction de MM. Singlin et Sacy, et tous les amis de Port-Royal la prônoient comme un modèle de sagesse et de piété. (G. G.)

auteurs; il falloit avoir lu Jansénius, et n'y avoir point lu les propositions.

Je ne doute point que vous ne vous justifiiez par l'exemple de quelque Père : car, qu'est-ce que vous ne trouvez point dans les Pères? Vous nous direz que saint Jérôme a loué Rufin comme le plus savant homme de son siècle, tant qu'il a été son ami; et qu'il traita le même Rufin comme le plus ignorant homme de son siècle, depuis qu'il se fut jeté dans le parti d'Origène. Mais vous m'avouerez que ce n'est pas cette inégalité de sentiment qui l'a mis au rang des saints et des docteurs de l'Église.

Et, sans sortir encore de l'exemple de Desmarêts, quelles exclamations ne faites-vous point sur ce qu'un homme qui a fait autrefois des romans, et qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie déréglée, a la hardiesse d'écrire sur les matières de la religion! Dites-moi, Monsieur, que faisoit dans le monde M. Le Maistre? Il plaidoit, il faisoit des vers; tout cela est également profane, selon vos maximes. Il avoue aussi dans une lettre qu'il a été dans le déréglement, et qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait tant fait de traductions, tant de livres sur les matières de la grace? Ho, ho! direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence. Il a été deux ans entiers à bêcher le jardin, à faucher les prés, à laver les vaisselles. Voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. Mais, Monsieur, vous ne savez pas quelle

a été la pénitence de Desmarêts. Peut-être a-t-il fait plus que tout cela. Croyez-moi, vous n'y regarderiez point de si près s'il avoit écrit en votre faveur. C'étoit là le seul moyen de sanctifier une plume profanée par des romans et des comédies.

Enfin, je vous demanderois volontiers ce qu'il faut que nous lisions, si ces sortes d'ouvrages nous sont défendus. Encore faut-il que l'esprit se délasse quelquefois. Nous ne pouvons pas toujours lire vos livres. Et puis, à vous dire la vérité, vos livres ne se font plus lire comme ils faisoient. Il y a longtemps que vous ne dites plus rien de nouveau. En combien de façons avez-vous conté l'histoire du pape Honorius[1]? Que l'on regarde ce que vous avez fait depuis dix ans, vos Disquisitions, vos Dissertations, vos Réflexions, vos Considérations, vos Observations, on n'y trouvera aucune chose, sinon que les propositions ne sont pas dans Jansénius. Hé! Messieurs, demeurez-en là. Ne le dites plus. Aussi bien, à vous parler franchement, nous sommes résolus d'en croire plutôt le Pape et le clergé de France que vous.

Pour vous, Monsieur, qui entrez maintenant en lice contre Desmarêts, nous ne refusons point de lire vos lettres. Poussez votre ennemi à toute rigueur. Examinez chrétiennement ses mœurs et ses livres. Feuilletez les registres du Châtelet. Employez l'autorité de saint Augustin et de saint Bernard

[1] Le pape Honorius vivoit dans le septième siècle. Ses Lettres furent condamnées par le sixième concile comme infectées de *monothélisme*. (A. M.)

pour le déclarer visionnaire. Établissez de bonnes règles pour nous aider à reconnoître les fous : nous nous en servirons en temps et lieu. Mais ne lui portez point de coups qui puissent retomber sur les autres; surtout, je vous le répète, gardez-vous bien de croire vos lettres aussi bonnes que les *Lettres Provinciales* : ce seroit une étrange vision que celle-là. Je vois bien que vous voulez attraper ce genre d'écrire : l'enjouement de M. Pascal a plus servi à votre parti que tout le sérieux de M. Arnauld. Mais cet enjouement n'est point du tout votre caractère, vous retombez dans les froides plaisanteries des *Enluminures;* vos bons mots ne sont d'ordinaire que de basses allusions. Vous croyez dire, par exemple, quelque chose de fort agréable quand vous dites, sur une exclamation que fait M. Chamillard, que *son grand O n'est qu'un O en chiffre;* et quand vous l'avertissez de ne pas suivre le grand nombre, *de peur d'être un docteur à la douzaine*, on voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant; mais ce n'est pas le moyen de l'être.

Retranchez-vous donc sur le sérieux, remplissez vos lettres de longues et doctes périodes, citez les Pères, jetez-vous souvent sur les injures, et presque toujours sur les antithèses, vous êtes appelé à ce style, il faut que chacun suive sa vocation.

Je suis, etc.

PREMIÈRE RÉPONSE[1]
A LA LETTRE PRÉCÉDENTE,
PAR M. DUBOIS.

22 mars 1666.

Monsieur,

J'ai lu ce que vous répondez à l'auteur des *Hérésies imaginaires* et des *Visionnaires.* Vous déclarez d'abord que vous ne prenez point de parti entre lui et Desmarêts; je vous déclare aussi que je n'y en prends point; mais je ne veux pas dire, comme vous, *que je laisse à juger au monde lequel des deux est le visionnaire.* Je ne voudrois pas que le monde crût que je ne susse pas faire un jugement si aisé, et que, voyant d'un côté l'auteur des Lettres,

[1] Nous croyons devoir publier les deux réponses suivantes parce qu'elles sont absolument nécessaires à l'intelligence de la seconde lettre de Racine. Nicole ayant gardé le silence, deux jansénistes zélés osèrent prendre sa défense. Le premier est M. Dubois, connu par quelques traductions de Cicéron, et dont madame de Sévigné parle comme d'un homme d'esprit et d'une agréable conversation. Sa réponse passe pour la meilleure. La seconde est de Barbier d'Aucourt, auteur d'une mauvaise satire contre les tragédies de Racine, et d'une critique assez ingénieuse des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène.* (A. M.)

qui ne cite que les saints Pères, comme vous lui reprochez; et de l'autre côté, Desmarêts, qui ne dit que des folies, je ne pusse pas discerner que c'est ce dernier qui est le *visionnaire* et le fanatique. Mais cela ne doit pas vous faire croire que *je prends parti*, puisque c'est, au contraire, une preuve que je n'en prends point, et que je suis seulement pour la vérité.

Je vous dirai donc, sans aucun intérêt particulier, que le monde rit de vous entendre parler si négligemment d'un ouvrage qui a été généralement approuvé, et qui ne pouvoit pas manquer de l'être, sous le nom de tant de saints Pères qui le remplissent de leurs plus beaux sentiments. « J'ai lu vos lettres, « dites-vous, avec assez d'indifférence, quelquefois « avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon « qu'elles me sembloient bien ou mal écrites, » c'est-à-dire selon que vous étiez de bonne ou de mauvaise humeur. Mais je ne m'arrête point à cela, et je crois que c'est seulement un préambule pour venir à votre but, qui est de venger la *poésie* d'un affront que vous prétendez qu'elle a reçu. *Le crime du poëte*, dites-vous à tout Port-Royal, *vous a irrité contre la poésie*.

Mais, monsieur, s'il se trouvoit qu'en effet on ne l'eût point offensée, n'auroit-on pas grand sujet de se moquer des efforts que vous faites pour la défendre? Voyez donc tout à loisir si on peut lui avoir fait quelque outrage, puisqu'on n'a pas seulement parlé d'elle. On n'a pas nommé la *poésie* dans toute

la lettre; et tout ce qu'on y dit ne regardant que les poëtes de théâtre, si c'est une injure, elle ne peut offenser que la comédie seulement, et non pas la poésie. Croyez-vous que ce soit la même chose, et prenez-vous ainsi l'espèce pour le genre?

On voit bien dès là que vous êtes un poëte de théâtre, et que vous défendez votre propre cause : car vous auriez vu plus clair dans celle d'un autre, et vous n'auriez pas confondu deux choses qui sont aussi différentes que le bien et le mal. Mais enfin, puisqu'on a seulement parlé des poëtes de théâtre, qu'a-t-on dit contre eux qui puisse vous mettre si fort en colère? On les a appelés *empoisonneurs des ames ;* c'est ce qui vous offense, et je ne sais pourquoi : car jusqu'ici ces poëtes n'ont point accoutumé de s'en offenser. Peut-être avez-vous oublié, en écrivant votre lettre, que la comédie n'a point d'autre fin que d'inspirer des passions aux spectateurs; et que les passions, dans le sentiment même des philosophes païens, sont les maladies et les poisons des ames.

Au moins apprenez-moi comme il faut agir avec vous : car je vois qu'on vous fâche quand on dit que les poëtes *empoisonnent;* et je crois qu'on vous fâcheroit encore davantage si l'on disoit que vous n'*empoisonnez* point, que votre muse est une innocente, qu'elle n'est pas capable de faire aucun mal, qu'elle ne donne pas la moindre tentation, qu'elle ne touche pas seulement le cœur, et qu'elle le laisse dans le même état où elle le trouve.

Ce discours vous devroit flatter bien sensiblement, puisqu'il est tout contraire à celui qui vous a si rudement choqué. Mais, si je ne me trompe, il vous déplaît encore plus que tout ce qu'a pu dire l'auteur des Lettres; et peut-être voudriez-vous à présent ne vous être pas piqué si mal à propos de ce qu'il a dit que les poëtes de théâtre sont des *empoisonneurs d'ames*.

Je ne pense pas aussi que ces poëtes s'en offensent, et je crois qu'après vous il n'y en a point qui ne sachent que l'art du théâtre consiste principalement dans la composition de ces *poisons* spirituels. N'ont-ils pas toujours nommé la comédie *l'art de charmer*, et n'ont-ils pas cru, en lui donnant cette qualité, la mettre au-dessus de tous les arts? Ne voit-on pas que leurs ouvrages sont composés d'un mélange agréable d'intrigues, d'intérêts, de passions, et de personnes, où ils ne considèrent point ce qui est véritable, mais seulement ce qui est propre pour toucher les spectateurs, et pour faire couler dans leurs cœurs des passions qui les *empoisonnent* de telle sorte qu'ils s'oublient eux-mêmes, et qu'ils prennent un intérêt sensible dans des aventures imaginaires?

Mais cet *empoisonnement* des cœurs, qui les rend ou gais, ou tristes, au gré des poëtes, est le plus puissant effet de la comédie; et les poëtes n'ont garde de s'offenser quand on leur dit qu'ils *empoisonnent*, puisque c'est leur dire qu'ils excellent dans leur art, et qu'ils font tout ce qu'ils veulent faire.

Pourquoi donc trouvez-vous si mauvais ce que tous les autres ne trouvent point désagréable? Et pourquoi n'avez-vous pu souffrir que l'auteur des Lettres ait dit, en passant, que les pièces de théâtre sont *horribles, étant considérées selon les principes de la religion chrétienne et les règles de l'Évangile?* Il me semble que la vérité et la politique devoient vous obliger de souffrir cela patiemment. Car enfin, puisque tout le monde sait que l'esprit du christianisme n'agit que pour éteindre les passions, et que l'esprit du théâtre ne travaille qu'à les allumer, quand il arrive que quelqu'un dit un peu rudement que ces deux esprits sont contraires, il est certain que le meilleur pour les poëtes c'est de ne point répondre, afin qu'on ne réplique pas; et de ne point nier, afin qu'on ne prouve pas plus fortement ce qu'on avoit seulement proposé.

Est-ce que vous croyez que l'auteur des Lettres ne puisse prouver ce qu'il avance? Pensez-vous que dans l'Évangile, qui condamne jusqu'aux paroles oisives, il ne puisse trouver la condamnation de ces paroles enflammées, de ces accents passionnés, et de ces soupirs ardents qui font le style de la comédie? Et doutez-vous qu'il ne soit bien aisé de faire voir que le christianisme a de l'horreur pour le théâtre, puisque d'ailleurs le théâtre a tant d'horreur pour le christianisme?

L'esprit de pénitence qui paroît dans l'Évangile ne fait-il pas peur à ces esprits enjoués qui aiment la comédie? Les vertus des chrétiens, ne sont-ce pas

les vices de vos héros? Et pourroit-on leur pardonner une patience et une humilité évangéliques? La religion chrétienne, qui règle jusqu'aux desirs et aux pensées, ne condamne-t-elle pas ces vastes projets d'ambition, ces grands desseins de vengeance, et toutes ces aventures d'amonr, qui forment les plus belles idées des poëtes? Ne semble-t-il pas aussi que l'on sorte du christianisme, quand on entre à la comédie? On n'y voit que la morale des païens, et l'on n'y entend que le nom des faux dieux.

Je ne veux pas pousser ces raisons plus loin, et ce que j'en ai dit est seulement pour vous faire connoître à quoi vous vous exposez d'écrire contre l'auteur des Lettres, qui peut bien en dire davantage, lui qui sait les Pères, et qui les cite si à propos.

Vous eussiez mieux fait, sans doute, de ne point relever ce qu'il a dit, et de laisser tout tomber sur Desmarêts, à qui on ne pouvoit parler moins fortement, puisqu'il est assez *visionnaire* pour dire lui-même qu'il a fait les aventures d'un roman avec l'esprit de la grace, et pour s'imaginer qu'il peut traiter les mystères de la grace avec une imagination de roman.

Vous deviez, ce me semble, penser à cela, et prendre garde aussi à qui vous aviez affaire, parce qu'il y a des gens de toute sorte. Ce que vous dites seroit bon de poëte à poëte; mais il n'est rien de moins judicieux que de le dire à l'auteur des Lettres, et à ceux que vous joignez avec lui.

Ce sont des *solitaires,* dites-vous, des *austères qui*

ont quitté le monde ; et parce qu'ils ont écrit cinq ou six mots contre la comédie, vous invectivez aussitôt contre eux, et vous irritez cette austérité chrétienne, qui pourroit vous dire des vérités dont vous seriez peu satisfait.

Je ne comprends point par quelle raison vous avez voulu leur répondre ; et il me semble qu'un poëte un peu politique ne les auroit pas seulement entendus. Est-ce que vous ne voulez pas qu'il soit permis à qui que ce soit de parler mal de la comédie ? Entreprendrez-vous tous ceux qui ne l'approuveront pas ? Vous aurez donc bien des apologies à faire, puisque tous les jours les plus grands prédicateurs la condamnent publiquement aux yeux des chrétiens et à la face des autels.

Mais vous n'avez pas songé à tant de choses, et vous êtes venu dire tout d'un coup : « Qu'est-ce que « les romans et les comédies peuvent avoir de com- « mun avec le jansénisme ? » Rien du tout, monsieur : et c'est pourquoi vous ne devez pas trouver fort étrange si le jansénisme n'approuve pas la comédie. Ce n'est pas, après tout, que l'auteur des Lettres ait rien dit que vous ne disiez encore plus fortement ; et vous prouvez positivement tout ce qu'il avance, quoique vous ayez dessein de prouver le contraire. Il dit que les poëtes de théâtre ne travaillent pas selon les règles de l'Évangile ; et vous soutenez qu'on leur a bâti des temples, dressé des autels, et élevé des statues : il faut donc conclure que les poëtes ont rendu les peuples idolâtres, et

qu'eux-mêmes ont été les idoles. Peut-on dire plus fortement qu'ils sont des *empoisonneurs publics*, et que leurs ouvrages sont *horribles*, étant considérés selon les principes de la religion et les règles de l'Évangile?

Tout ce que vous dites ensuite, vos raisonnements, vos comparaisons, vos histoires, et vos railleries, sont des preuves particulières de ce que l'auteur des Lettres n'a dit qu'en général; et il n'y a personne qui n'en pût dire bien davantage, s'il vouloit juger des autres poëtes par vous-même.

Que pensez-vous qu'on puisse croire de votre esprit, quand on vous entend parler des saints Pères avec un mépris si outrageant, et quand vous dites à tout Port-Royal : « Qu'est-ce que vous ne trouvez « point dans les Pères? » Comme si les Pères étoient de faux témoins, et qu'ils fussent capables de dire toutes choses. Ils ne disent pourtant pas que la comédie soit une occupation chrétienne, et vous ne trouverez pas non plus dans leurs livres cette manière méprisante dont vous traitez les saints que l'Église honore. Mais vous croyez avoir grande raison, et vous apportez l'exemple de saint Jérôme, comme si ceux de Port-Royal avoient dessein de s'en servir pour justifier une prétendue contradiction dont vous accusez leur conduite. « Vous nous direz, leur « dites-vous, que saint Jérôme a loué Rufin comme « le plus savant homme de son siècle, tant qu'il a « été son ami; et qu'il traita le même Rufin comme « le plus ignorant homme de son siècle, depuis qu'il

« se fut jeté dans le parti d'Origène. » Vous devinez mal; ils ne vous diront point cela : ce n'est point leur pensée, c'est la vôtre. Mais quand ils auroient voulu dire une si mauvaise raison et d'une manière si injurieuse à saint Jérôme, vous deviez attendre qu'ils l'eussent dite; et alors vous auriez eu raison de vous railler d'eux, au lieu qu'ils ont sujet de se moquer de vous.

Après ce raisonnement, vous en faites un autre pour justifier la comédie, et il y a plaisir de vous le voir pousser à votre mode. Vous croyez qu'il est invincible; et, parce que vous n'en voyez point la réponse, vous ne pouvez concevoir qu'il y en ait. Vous la demandez hardiment à l'auteur des Lettres, comme s'il ne pouvoit la donner, et comme s'il étoit impossible de savoir ce que vous ne savez pas. « Saint Augustin, dites-vous, s'accuse de s'être laissé « attendrir à la comédie : qu'est-ce que vous con- « cluez de là? Direz-vous qu'il ne faut point aller à « la comédie? Mais saint Augustin s'accuse aussi « d'avoir pris trop de plaisir au chant de l'Église. « Est-ce à dire qu'il ne faut point aller à l'église? »

Ce raisonnement prouve invinciblement ce que vous dites, six ou sept lignes plus haut, que vous n'êtes point théologien : on ne peut pas en douter après cela; mais on doutera peut-être si vous êtes chrétien, puisque vous osez comparer le chant de l'Église avec les déclamations du théâtre.

Qui ne sait que la divine psalmodie est une chose si bonne d'elle-même, qu'elle ne peut devenir mau-

vaise que par le même abus qui rend quelquefois les sacrements mauvais? Et qui ne sait au contraire que la comédie est naturellement si mauvaise, qu'il n'y a point de détour d'intention qui puisse la rendre bonne?

Avec quel esprit avez-vous donc joint deux choses plus contraires que n'étoient l'arche d'alliance et l'idole de Dagon, et qui sont aussi éloignées que le ciel l'est de l'enfer? Quoi! vous comparez l'Église avec le théâtre, les divins cantiques avec les cris des bacchantes, les saintes Écritures avec les discours impudiques, les lumières des prophètes avec des imaginations de poëtes, l'esprit de Dieu avec le démon de la comédie? Ne rougissez-vous pas et ne tremblez-vous pas d'un excès si horrible?

Non, vous n'en êtes pas seulement ému, et votre muse n'a point peur de cette effroyable impiété, ni des effets malheureux qu'elle peut produire. « Nous « ne trouvons pas étrange, dites-vous, que vous « damniez les poëtes : ce qui nous surprend, c'est « que vous voulez empêcher les hommes de les « honorer. » C'est-à-dire que ce misérable honneur que vous cherchez parmi les hommes vous est plus précieux que votre salut : vous ne trouvez pas étrange qu'on vous damne, et vous ne pouvez souffrir qu'on ne vous estime pas; vous renoncez à la communion des saints, et vous n'aspirez qu'au partage des Sophocle et des Virgile. Qu'on dise de vous tout ce qu'on voudra, mais qu'on ne dise point que vous n'avez pas *quelques étincelles de ce feu qui*

échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité; vous ne craignez point de mourir comme eux, après avoir vécu comme eux; et vous ne pensez pas au misérable état de ces malheureux *génies* que vous regardez avec tant d'envie et d'admiration : ils brûlent perpétuellement où ils sont, et on les loue seulement où ils ne sont pas.

C'est ainsi que les saints Pères en parlent; mais il vous importe peu de ce qu'ils disent : ce ne sont point vos auteurs, et vous ne les citez que pour les accuser. Vous n'avez cité saint Jérôme que pour faire voir qu'il avoit l'esprit inégal; vous n'avez cité saint Augustin que pour montrer qu'il avoit le cœur trop sensible; et vous ne citez saint Grégoire de Nazianze que pour abuser de son autorité en faveur de la comédie. « Saint Grégoire de Nazianze, dites-vous, « n'a pas fait de difficulté de mettre la Passion de « Notre-Seigneur en tragédie. » Mais, quoi qu'il en soit, si vous prétendez vous servir de cet exemple, il faut vous résoudre à passer pour un poëte de la Passion, et à renoncer à toute l'antiquité païenne. Voyez donc ce que vous avez à faire. Voulez-vous quitter ces grands héros? Voulez-vous abandonner ces fameuses héroïnes? Si vous ne le faites, saint Grégoire de Nazianze ne fera rien pour vous, et vous l'aurez cité contre vous-même. Si vous ne suivez son exemple, vous ne pouvez employer son autorité, et vous ne sauriez dire que, parce qu'il a fait une tragédie sainte, il vous est permis d'en faire de profanes. Tout ce qu'on peut conclure de là, c'est

que la poésie est bonne d'elle-même; qu'elle est capable de servir aux divins mystères, qu'elle peut chanter les louanges de Dieu, et qu'elle seroit très-innocente, si les poëtes ne l'avoient point corrompue.

Cette seule raison détruit tous les faux raisonnements que vous faites et que vous concluez, en disant à tous les gens de Port-Royal que *le crime du poëte les a irrités contre la poésie*. On voit bien que vous avez voulu faire une pointe, mais vous l'avez faite de travers; et vous deviez dire, au contraire, que le crime commis contre la poésie les a irrités contre le poëte : car ils n'ont parlé que des poëtes profanes, qui abusent de leur art; et ils n'ont rien dit qui pût offenser la poésie. Ils savent qu'elle n'est point mauvaise de sa nature, et qu'elle est sanctifiée par les prophètes, par les patriarches et par les Pères. David, Salomon, saint Prosper, ont fait des poésies; et, à leur exemple, ceux de Port-Royal en ont fait aussi : ils ont mis en vers françois les plus augustes mystères de la religion, les plus saintes maximes de la morale chrétienne, les hymnes, les proses, les cantiques de l'Église; et ils ont fait de saints concerts que les fidèles chantent, et que les anges peuvent chanter.

Il n'y a donc point de conséquence ni de proportion de ce qu'ils font avec ce qu'ils condamnent; et c'est vainement que vous tâchez d'y en trouver, et que vous comparez la conduite de M. Le Maistre avec celle de Desmarêts. En vérité, vous ne pouviez rien

faire de plus contraire à cette gloire que vous poursuivez si ardemment : car quelle estime peut-on avoir pour vous, quand on voit que vous comparez si injustement deux personnes dont les actions sont autant opposées qu'elles le peuvent être?

Tout le monde sait que M. Le Maistre a fait des plaidoyers que les jurisconsultes admirent, où l'éloquence défend la justice, où l'Écriture instruit, où les Pères prononcent, où les conciles décident. Et vous comparez ces plaidoyers aux romans de Desmarêts, qu'on ne peut lire sans horreur, où les passions sont toutes nues, et où les vices paroissent effrontément et sans pudeur!

Pour qui pensez-vous passer, et quel jugement croyez-vous qu'on fasse de votre conduite, quand vous offensez tous les juges en comparant le Palais avec le théâtre, la jurisprudence avec la comédie, l'histoire avec la fable, et un très-célèbre avocat avec un très-mauvais poëte?

Pouvez-vous dire que M. Le Maistre a fait dans sa retraite *tant de traductions des Pères,* et le comparer avec Desmarêts, qui fait gloire de ne rien traduire, et qui ne produit que des visions chimériques? Il faut pourtant que vous acheviez cette comparaison si odieuse à tout le monde; et, parce que Desmarêts avoue des crimes qu'il ne peut nier, vous en accusez aussi M. Le Maistre; vous abusez indignement de son humilité, qui lui a fait dire qu'il avoit été dans le déréglement, et vous ne prenez pas garde que ce qu'il appelle déréglement, c'est ce que vous appelez

souverain bien : c'est cet honneur du siècle que vous cherchez avec tant de passion, et qu'il a fui avec tant de force. Il s'est dérobé à la gloire du monde qui l'environnoit; et il est vrai que, pour s'en éloigner davantage, il a fait toutes les actions qui lui sont le plus contraires.

Mais s'il a *bêché la terre,* comme vous dites, avec quel esprit osez-vous en parler comme vous faites? Et quel sentiment pouvez-vous avoir des vertus chrétiennes, puisque vous raillez publiquement ceux qui les pratiquent? Vous parleriez sérieusement et avec éloge de ces anciens Romains qui savoient cultiver la terre et conquérir les provinces, que l'on voyoit à la tête d'une armée, après les avoir vus à la queue d'une charrue; et vous vous moquez d'un chrétien qui a *bêché la terre* avec la même main dont il a écrit les vies des saints et les traductions des Pères. Vous ne sauriez voir, sans rire, un homme véritablement chrétien, véritablement humble, et véritablement savant de cette science qui n'enfle point, qui n'empêchoit pas l'Apôtre de travailler de ses mains au même temps qu'il prêchoit l'Évangile.

Mais, après que vous avez bien raillé d'une *longue et sérieuse pénitence,* vous dites, pour achever votre comparaison, que Desmarêts a *peut-être fait plus que tout cela*. Je voudrois de tout mon cœur le pouvoir dire, mais je me tromperois, et je le démentirois en le disant. Il n'a garde de se repentir d'avoir fait des romans, puisqu'il assure lui-même qu'il les a faits avec l'esprit de Dieu; il proteste en parlant de son

roman[1] en vers, qui est rempli de fables impertinentes et de fictions impures, « que Dieu l'a si sensiblement assisté pour lui faire finir ce grand ouvrage, qu'il n'ose dire en combien peu de temps « il l'a achevé. » Il attribue au Saint-Esprit tous les égarements de son imagination ; il prend pour des graces divines les corruptions, les profanations, et les violements qu'il fait de la parole divine. Si on le veut croire, ce n'est plus lui qui parle, c'est Dieu qui parle en lui. Il est l'organe des vérités célestes et adorables ; c'est un *David,* c'est un *prophète,* c'est un *Michaël,* c'est un *Éliacin,* c'est enfin tout ce qu'un fou s'imagine. Mais il ne se l'imagine pas seulement ; il l'écrit, il l'imprime, il le publie, et on le peut voir dans les endroits de ses livres que l'auteur des Lettres a cités.

Si vous aviez fait réflexion sur toutes ces choses, je ne pense pas que vous eussiez pu comparer Desmarêts avec aucun des mortels ; il est sans doute incomparable, et il le dit lui-même ; et, s'élevant plus haut que l'Apôtre n'a jamais été, il parle bien plus hardiment que lui des choses divines ; il ne s'écrie point : *O altutido!* Rien ne l'épouvante, et il entre sans crainte dans les mystères incompréhensibles de l'Apocalypse : c'est son livre ; il se plaît à dissiper, par ses lumières, les ombres mystérieuses que Dieu a répandues sur ces saintes vérités ; et, comme avec l'ombre et la lumière on fait toutes sortes de figures,

[1] *Clovis, ou la France chrétienne*, etc.

aussi Desmarêts, avec le feu de son imagination et l'obscurité de l'Apocalypse, forme toutes sortes de visions et de fantômes.

C'est ainsi qu'il a fait cette grande armée de *cent quarante-quatre mille personnes*, dont il parle tant dans ses *Avis du Saint-Esprit au Roi*; et c'est ainsi qu'il a formé toutes ces conceptions chimériques et monstrueuses que l'auteur des Lettres a rapportées, et que vous témoignez avoir lues.

Mais, en vérité, pouvez-vous les avoir lues, et parler de Desmarêts comme vous faites, le défendre publiquement, et inventer pour lui tant de fausses raisons? Ne craignez-vous point qu'on dise que vous êtes un soldat de son armée, et qu'on mette dans le rang de ses visions la comparaison que vous faites de M. Le Maistre avec lui? Je vois bien que tout vous est égal, la vérité et le mensonge, la sagesse et la folie, et qu'il n'y a rien de si contraire que vous n'ajustiez dans vos comparaisons.

Pour vos histoires, elles sont poétiques; vous les avez accommodées au théâtre, et il n'y a personne qui ne sache que vous avez changé un cordelier en capucin. Mais cette fausseté, qui est si publiquement reconnue, et qui ôte la vraisemblance à tout le reste, décrédite encore moins votre histoire que la conduite que vous attribuez à la mère Angélique. On voit bien que ce n'est pas elle qui parle, et que cette sainte religieuse étoit bien éloignée de penser à ce que vous lui faites dire dans un conte si ridicule; aussi n'empêcherez-vous jamais, par de telles supposi-

tions, qu'il ne soit véritable que tous les religieux ont toujours été bien reçus à Port-Royal; et l'on n'a que trop de témoins de la charité et de la générosité avec laquelle on y a reçu les jésuites, même dans un temps où il sembloit qu'ils n'y étoient venus que pour voir les marques funestes des maux qu'ils y ont faits, et pour insulter à l'affliction de ces pauvres filles. On ne peut pas demander une plus grande preuve de l'hospitalité de Port-Royal, ni souhaiter une conviction plus forte de la fausseté de votre histoire. Je ne pense pas aussi que vous l'ayez dite pour la faire croire, mais seulement pour faire rire; et vous n'avez été trompé qu'en ce que vous croyiez qu'on riroit de l'histoire, et qu'on ne rit que de celui qui l'a inventée.

On jugera si vos reproches sont plus raisonnables: voici le plus grand que vous faites à ceux de Port-Royal, et par lequel vous prétendez les rendre coupables des mêmes choses qu'ils condamnent dans les poëtes de théâtre. « De quoi vous êtes-vous avisés, leur dites-vous, de mettre en françois les comédies de Térence? » Ils se sont avisés, Monsieur, d'instruire la jeunesse dans la langue latine, qui est nécessaire pour les plus justes emplois des hommes, et de donner aux enfants une traduction pure et chaste d'un auteur qui excelle dans la pureté de cette langue. Mais, vous-même, *de quoi vous êtes-vous avisé* de leur reprocher cette traduction plutôt que celle des autres livres de grammaire qu'ils ont donnés au public, puisqu'ils ont tous une

même fin, qui est l'instruction des enfants, et qu'ils viennent tous d'un même principe, qui est la charité!

Vous voulez abuser du mot de *comédies*, et confondre celui qui les fait pour le théâtre, avec celui qui les traduit seulement pour les écoles; mais il y a tant de différence entre eux, qu'on ne peut pas tirer de conséquence de l'un à l'autre. Le traducteur n'a dans l'esprit que des règles de grammaire qui ne sont point mauvaises par elles-mêmes, et qu'un bon dessein peut rendre très-bonnes; mais le poëte a bien d'autres idées dans l'imagination : il sent toutes les passions qu'il conçoit, et il s'efforce même de les sentir afin de les mieux concevoir; il s'échauffe, il s'emporte, il se flatte, il s'offense et se passionne jusqu'à sortir de lui-même pour entrer dans le sentiment des personnes qu'il représente; il est quelquefois Turc, quelquefois Maure, tantôt homme, tantôt femme, et il ne quitte une passion que pour en prendre une autre; de l'amour il tombe dans la haine, de la colère il passe à la vengeance, et toujours il veut faire sentir aux autres les mouvements qu'il souffre lui-même; il est fâché quand il ne réussit pas dans ce malheureux dessein; et il s'attriste du mal qu'il n'a pas fait.

Quelquefois ses vers peuvent être assez innocents; mais la volonté du poëte est toujours criminelle; les vers n'ont pas toujours assez de charmes pour *empoisonner*, mais le poëte veut toujours qu'ils *empoisonnent;* il veut toujours que l'action soit pas-

sionnée, et qu'elle excite du trouble dans le cœur des spectateurs.

Quel rapport trouvez-vous donc entre un poëte de théâtre et le traducteur de Térence? L'un traduit un auteur pour l'instruction des enfants, qui est un bien nécessaire; l'autre fait des comédies, dont la meilleure qualité est d'être inutiles. L'un travaille à éclaircir la langue de l'Église, l'autre enseigne à parler le langage des fables et des idolâtres; l'un ôte tout le poison que les païens ont mis dans leurs comédies, l'autre en compose de nouvelles, et tâche d'y mettre de nouveaux poisons; l'un enfin fait un sacrifice à Dieu en travaillant utilement pour le bien de l'État et de l'Église, et l'autre fait un sacrifice au démon, comme dit saint Augustin, en lui donnant des armes pour perdre les ames. Cependant vous égalez ces deux esprits; vous ne mettez point de différence entre leurs ouvrages, et vous obligez toutes les personnes justes de vous dire, avec saint Jérôme, qu'il n'est rien de plus honteux que de confondre ce qui se fait pour le plaisir inutile des hommes avec ce qui se fait pour l'instruction des enfants : *et quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis.*

Reconnoissez donc, Monsieur, que la traduction de Térence est bien différente des comédies de Desmarêts, et qu'une traduction si pure, qui est une preuve de doctrine et un effet de charité, ne sauroit jamais être un fondement raisonnable du reproche que vous faites à ceux que vous attaquez.

Mais vous les accusez encore avec plus d'injustice et plus d'imprudence, quand vous leur dites : « En « combien de façons avez-vous conté l'histoire du « pape Honorius? » N'est-ce pas là un reproche bien judicieux? vous ne dites point que cette histoire soit fausse, vous ne dites point qu'ils la rapportent mal, et vous les accusez seulement de l'avoir souvent rapportée. Mais je vous demande qui est le plus coupable, ou celui qui prêche toujours la vérité, ou celui qui résiste toujours à la vérité. Et qui doit-on accuser, ou le Port-Royal qui a dit tant de fois une histoire véritable, ou les ennemis du Port-Royal, qui n'ont jamais répondu à cette histoire, et qui bien souvent ont fait semblant de ne la pas entendre?

N'est-ce point cette surdité politique que vous trouvez si admirable dans les jésuites, et qui vous fait dire : « J'admirois en secret la conduite de ces « Pères, qui vous ont fait prendre le change, et qui « ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos « querelles? » On ne peut pas vous répondre plus doucement, qu'en disant qu'il est très-faux que les jésuites aient fait prendre le change à Port-Royal, et qu'au contraire le Port-Royal a toujours eu une constance invincible en défendant la vérité contre tous ceux qui l'attaquent. Que si depuis quelque temps les écrits ne s'adressent pas directement aux jésuites, et s'ils ne sont plus, comme vous dites, que les spectateurs du combat, c'est parce qu'on les a mis hors d'état de combattre. On a ruiné leur dessein ; on a renversé leurs prétentions ; on a découvert

leur secret; on a éclairci leurs équivoques; on les a enfin réduits à ne plus répondre; et assurément vous n'avez rien à reprocher au Port-Royal de ce côté-là.

Vous tournez d'un autre; et vous dites à l'auteur des *Imaginaires* qu'il a affecté le style des *Provinciales*. C'est par là que vous commencez et que vous finissez votre lettre. « Vous prétendiez, lui dites-« vous, prendre la place de l'auteur des Petites « Lettres. Je vois bien que vous voulez attraper ce « genre d'écrire; mais cet enjouement n'est point du « tout votre caractère. » Je ne vous réponds pas ce que tout le monde sait, que les sujets sont bien différents, et qu'un enjouement perpétuel seroit peut-être un aussi grand défaut dans les *Imaginaires*, comme il est une grande grace dans les *Provinciales*. Je vous demande seulement pourquoi vous jugez des intentions d'un auteur, qui vous sont cachées, et pourquoi vous n'avez pas voulu juger des actions et des livres de Desmarêts, qui sont visibles à tout le monde. Ce ne peut être que par une raison fort mauvaise pour vous; n'obligez personne à la découvrir; et ne dites point de vous-même que l'auteur des Lettres a voulu écrire comme M. Pascal. Il n'a voulu faire que ce qu'il a fait; il a voulu convaincre ses lecteurs de la fausseté d'une prétendue hérésie, et il les a convaincus d'une manière qui, sans comparaison, est forte, évidente, agréable et très-facile.

On peut en juger par les efforts que vous avez faits

contre lui, puisque vous avez été chercher des railleries jusque dans l'Écriture sainte. « Jetez-vous sur « les injures, lui dites-vous, vous êtes appelé à ce « style, et il faut que chacun suive sa vocation. » Vous pensez donc que la vocation porte au mal et aux injures. La Sorbonne diroit assurément que c'est une erreur; mais, pour moi, je dis seulement que c'est une mauvaise raillerie, et peut-être que vous serez plus touché d'avoir fait un mensonge ridicule, que d'avoir outragé la vérité.

Il paroît assez, par la profession que vous faites, et par la manière dont vous écrivez, que vous craignez moins d'offenser Dieu que de ne plaire pas aux hommes, puisque, pour flatter la passion de quelques-uns, vous vous moquez de l'Écriture, des conciles, des saints Pères, et des personnes qui tâchent d'imiter leurs vertus.

Pour justifier la comédie, qui est une source de corruption, vous raillez la pénitence, qui est le principe de la vie spirituelle; vous riez de l'humilité que saint Bernard appelle la vertu de Jésus-Christ; et vous parlez avec une vanité de païen des actions les plus saintes et des ouvrages les plus chrétiens. Vous pensez qu'en nommant seulement les livres de Port-Royal, vous les avez entièrement détruits; et vous croyez avoir suffisamment répondu à tous les anciens conciles, en disant seulement qu'ils ne sont pas nouveaux.

Désabusez-vous, Monsieur, et ne vous imaginez point que le monde soit assez injuste pour juger se-

lon votre passion : il n'y a personne, au contraire, qui n'ait horreur de voir que votre haine va déterrer les morts, et outrager lâchement la mémoire de M. Le Maistre et de la mère Angélique par des railleries méprisantes et des calomnies ridicules.

Mais, quoi que vous disiez contre des personnes d'un mérite si connu dans le monde et dans l'Église, ce sera par leur vertu qu'on jugera de vos discours; on joindra le mépris que vous avez pour elles avec les abus que vous faites de l'Écriture et des saints Pères; et l'on verra qu'il faut que vous sóyez étrangement passionné, et que ceux contre qui vous écrivez soient bien innocents, puisque vous n'avez pu les accuser sans vous railler de ce qu'il y a de plus saint dans la religion, et de plus inviolable parmi les hommes, et sans blesser en même temps la raison, la justice, l'innocence, et la piété.

SECONDE RÉPONSE

PAR M. BARBIER D'AUCOURT[1].

1er avril 1666.

MONSIEUR,

Je ne sais si l'auteur des *Hérésies imaginaires* jugera à propos de vous faire réponse. Je connais des gens qui auroient sujet de se plaindre s'il le faisoit. Ils ont souffert avec patience qu'on ait répondu à M. Desmarêts, et je ne m'en étonne pas : un prophète mérite quelque préférence. Mais vous, Monsieur, qui n'avez pas encore prophétisé, il y auroit de l'injustice à vous traiter mieux qu'on ne les a traités. Pour moi, qui ne suis point de Port-Royal, et qui n'ai de part à tout ceci qu'autant que j'y en veux prendre, je crois que, sans vous faire d'affaire avec le Père du Bosc, ni avec M. de Marandé, je vous puis dire un mot sur le sujet de votre lettre.

[1] Jean Barbier, qui depuis ajouta à son nom celui de d'Aucourt, étoit alors un jeune avocat dont la plume étoit estimée, et qui écrivoit en faveur de Port-Royal, par haine pour les jésuites. Huit ans après cette lettre, il fit une méchante satire en vers sur l'*Iphigénie* de Racine. Il fut reçu à l'Académie françoise en 1683, et mourut en 1694. (G. G.)

J'espère que cela ne sera pas inutile pour en faire connoître le prix. Le monde passe quelquefois trop légèrement sur les choses; il est bon de les lui faire remarquer.

Vous avez grand soin, pour vous mettre bien dans l'esprit du lecteur, de l'avertir, avant toutes choses, que vous *ne prenez point le parti* de M. Desmarêts. C'est fort prudemment fait. Vous avez bien senti qu'il n'y a pas d'honneur à gagner. Il commence à être connu dans le monde, et vous savez ce qu'on en a dit en assez bon lieu. Mais, sans mentir, cette prudence ne dure guère. Et comment peut-on dire, dans les trois premières lignes d'une lettre, qu'on ne se déclare point pour Desmarêts, et qu'on laisse à juger au monde lequel est le *visionnaire* de lui ou de l'auteur des *Imaginaires?* En vérité, tout homme qui peut parler de cette sorte est bien déclaré.

Cela n'étoit pas difficile à voir; mais l'envie de dire un bon mot vous a emporté; et cette manière de dire à celui que vous attaquez qu'il est un *visionnaire*, vous a paru si heureuse et si galante, que vous n'avez su vous retenir.

Mais, Monsieur, croyez-vous qu'il n'y ait qu'à dire des injures aux gens, et ne savez-vous pas qu'il y a un choix d'injures comme de louanges; qu'il faut que les unes et les autres conviennent, et qu'il n'y a rien de si misérable que de les appliquer au hasard? On a pu traiter Desmarêts de *visionnaire,* parce qu'il est reconnu pour tel, et qu'il a eu soin d'en donner

d'assez belles marques. Vous voudriez bien lui faire avoir sa revanche, mais la voie que vous prenez ne vous réussira pas; on dira que vous ne vous connoissez pas en *visionnaires*, et que si jamais vous le devenez, il y a sujet de craindre que vous ne le soyez longtemps avant que de vous en apercevoir. Tout le monde convient, jusques aux ennemis de Port-Royal, et aux jésuites mêmes, que l'auteur des *Imaginaires* n'a rien qui ressente la *vision*. On ne s'est encore guère avisé de l'attaquer sur cela; et ceux même qui l'ont accusé d'hérésie se sont bien gardés de l'accuser d'extravagance : car, en matière d'hérésie, il est plus aisé d'en faire accroire, et surtout quand il s'agit d'une hérésie aussi mince et aussi difficile à apercevoir que celle qu'on reproche aux jansénistes. Il y a peu de gens capables de démêler les choses : on dispute, on embrouille; l'accusateur se sauve dans l'obscurité. Mais, en matière de folie, dès qu'il y a une accusation formée, il est sûr qu'il y aura quelqu'un de condamné. Le monde s'y connoît, il juge, il fait justice; mais il veut des preuves, et des preuves qui concluent : sinon, votre accusation sans preuve devient une preuve contre vous.

Vous voilà donc, Monsieur, réduit à la nécessité de prouver ce que vous avez avancé contre l'auteur des *Imaginaires* : autrement vous voyez bien où cela va, et vous n'en serez pas quitte pour dire que vous n'avez point jugé, que vous vous êtes contenté de laisser à juger aux autres, et que vous n'avez point appliqué les règles que vous voulez qu'on établisse.

Le monde entend ce langage; et si vous n'avez que cela pour vous sauver, je vous tiens en grand danger.

Mais ce n'est pas votre manière que d'entrer dans le détail, et de vous embarrasser à chercher des preuves; et cela est aisé à voir, quand vous dites à l'auteur des *Imaginaires* que vous avez lu ses Lettres, *tantôt avec plaisir, tantôt avec dégoût, selon qu'elles vous sembloient bien ou mal écrites.* Je vois bien ce que vous voulez qu'on entende par là, c'est-à-dire que vous louez ce qu'il y a de bon, et que vous blâmez ce qu'il y a de mauvais. Cette sorte de critique est fort prudente : tant que vous parlerez comme cela, vous ne vous commettrez point. Toutefois vous prenez courage; et pour faire voir que vous êtes homme de bon goût, et que vous vous y connoissez, vous vous avancez jusqu'à dire qu'il y a grande différence entre les *Imaginaires* et les *Lettres au Provincial.* Voilà un grand effort de jugement, et qui vous a bien coûté. Mais encore, Monsieur, ne nous direz-vous rien de plus précis, et ne marquerez-vous point ce que vous trouvez à redire dans les *Imaginaires?* Vous nous le faites attendre longtemps, et vous ne vous expliquez là-dessus que vers la fin de votre lettre. Mais enfin vous faites bien voir que vous savez approfondir quand il vous plaît. Veut-on donc savoir ce qu'il y a de mauvais dans les lettres de l'*Hérésie imaginaire?* Le voici : « C'est que les bons « mots des *Chamillardes* ne sont d'ordinaire que de « basses allusions, comme quand on dit que le grand

« O de M. Chamillard n'est qu'un O en chiffre, et « qu'il ne doit pas suivre le grand nombre, de peur « d'être un docteur à la douzaine. » Il n'y a personne qui n'y fût attrapé, et on ne se seroit jamais avisé qu'on pût prouver qu'il y a trop de pointes dans les épigrammes de Catulle, parce que celles de Martial en sont pleines. Quoi donc, Monsieur! est-il possible que vous n'ayez pas connu la différence qu'il y a des *Imaginaires* aux *Chamillardes?* Et comment avez-vous pu croire qu'elles fussent du même auteur, et même que ces dernières vinssent de Port-Royal? Faut-il donc que vous soyez si malheureux que tous les efforts que vous avez faits contre les *Imaginaires* se réduisent à faire voir que vous n'êtes pas capable de connoître une différence aussi visible et aussi marquée que celle-là? Je ne sais si cela ne feroit point entrer les gens en soupçon sur les louanges que vous donnez aux *Provinciales :* on croira que vous les louez sur la foi d'autrui, et que vous seriez peut-être aussi embarrassé à en marquer les beautés, que vous avez été peu heureux à trouver les défauts des *Imaginaires*. Quiconque aura bien senti les graces des premières aimera celles-ci, et verra bien que, s'il y a quelque chose qui se puisse soutenir auprès des *Provinciales,* ce sont les *Imaginaires*.

Il est certain que les *Petites Lettres* sont inimitables. Il y a des graces, des finesses, des délicatesses qu'on ne sauroit assez admirer : mais il est vrai aussi qu'il n'y a jamais eu de sujet plus heureux que celui

de M. Pascal. On n'en trouve pas toujours qui soient capables de ces sortes d'agréments; et quoique ce soit une extravagance insigne que de prétendre qu'on soit obligé à la créance intérieure du fait de Jansénius, et qu'on puisse traiter comme hérétiques ceux qui n'en sont point persuadés, cela ne se fait pas sentir, et ne divertit pas comme les décisions des casuistes. C'est une grande faute de jugement que de demander partout le même caractère et le même air; et c'est avec beaucoup de raison que l'auteur des *Imaginaires*, bien loin *de vouloir attraper ce genre d'écrire*, comme vous le lui reprochez à perte de vue, a pris une manière plus grave et plus sérieuse. Cependant, lorsqu'il lui tombe quelque chose entre les mains qui mérite d'être joué, peut-on s'y prendre plus finement, et y donner un meilleur tour? Et, quelque sujet qui se présente, peut-on démêler les choses embrouillées avec plus d'adresse et de netteté? Peut-on mieux mettre les vérités dans leur jour? Peut-on mieux pénétrer les replis du cœur humain, et en faire mieux connoître les ruses?

Je ne prétends pas marquer tout ce qu'il y a de beau dans les lettres de l'*Hérésie imaginaire;* cela seroit fort superflu pour les gens qui ont le goût bon, et fort peu utile pour les autres. Et pour vous, Monsieur, je ne sais si vous en profiteriez. C'est une mauvaise marque de finesse de sentiment que d'avoir confondu les *Chamillardes* avec les *Imaginaires,* et les *Enluminures* avec l'*Onguent à la brûlure;* et si vous avez eu si peu de discernement en cela, il

est difficile que vous en ayez beaucoup en d'autres choses.

D'ailleurs je crois qu'on auroit de la peine à vous faire entendre raison sur le sujet de l'auteur des *Imaginaires :* il vous a touché par où vous étiez le plus sensible. Le moyen de souffrir que l'on maltraite aussi impunément les faiseurs de romans et les poëtes de théâtre! Il est aisé à voir que vous plaidez votre propre cause, et que ce que vous dites sur ce sujet ne vous a guère coûté : cette tirade d'éloquence, ou plutôt ce lieu commun de deux pages, représente parfaitement un poëte qui se fâche; mais encore est-il bon de savoir pourquoi. Dites-nous donc, Monsieur, prétendez-vous que les faiseurs de romans et de comédies soient des gens de grande édification parmi les chrétiens? Croyez-vous que la lecture de leurs ouvrages soit fort propre à faire mourir en nous le vieil homme, à éteindre les passions et à les soumettre à la raison? Il me semble qu'eux-mêmes s'en expliquent assez, et qu'ils font consister tout leur art et toute leur industrie à toucher l'ame, à l'attendrir, à imprimer dans le cœur de leurs lecteurs toutes les passions qu'ils peignent dans les personnes qu'ils représentent, c'est-à-dire à rendre semblables à leurs héros ceux qui doivent regarder Jésus-Christ comme leur modèle et se rendre semblables à lui. Si ce n'est là tout le contraire de l'Évangile, j'avoue que je ne m'y connois pas; et il faut entendre la religion comme Desmarêts entend l'Apocalypse, pour trouver mauvais qu'un théologien, étant obligé de

parler sur cette matière, appelle ces gens-là des *empoisonneurs publics,* et tâche de donner aux chrétiens de l'horreur pour leurs ouvrages.

Mais bien loin que cela les offense, n'y trouvent-ils pas même quelque chose qui les flatte? Et n'est-ce pas les louer selon leur goût que de leur reprocher de faire ce qu'ils prétendent? Les injures n'offensent que lorsqu'elles nous exposent au mépris ou des autres ou de nous-mêmes. Or, personne ne croit qu'on ait droit de le mépriser, ni ne se méprise soi-même, pour prêcher contre des règles contraires à celles qu'il s'est proposé de suivre. Ainsi nous voyons que ceux qui cherchent à s'agrandir dans le monde ne s'offensent point des injures que leur disent les philosophes contemplatifs qui prêchent la vie retirée : ils les regardent dans un ordre dont ils ne sont pas, et où l'on juge autrement des choses.

Voilà donc les bons poëtes hors d'intérêt. Les autres devroient prendre peu de part à cette injure : car ils n'*empoisonnent* guère ; ils ne sont coupables que par l'intention. Cependant ils murmurent, par un secret dépit, de voir qu'ils n'ont part qu'à la malédiction du péché, et qu'ils n'en recueillent point le fruit : on les reconnoît par là ; et je crois qu'on peut presque établir pour règle que, dès qu'on en voit quelqu'un qui fait ces sortes de plaintes, on peut lire ses ouvrages en sûreté de conscience.

Que s'il y a quelque gloire à bien faire des comédies et des romans, comme il y en peut avoir, en

mettant le christianisme à part, et à ne considérer que cette malheureuse gloire que les hommes reçoivent les uns des autres, et qui est si contraire à l'esprit de la foi, selon les paroles de Jésus-Christ, l'auteur des *Imaginaires* ne veut point la ravir à ceux à qui elle est due, quoiqu'à dire vrai cette gloire consiste plutôt à se connoître à ces choses et être capable de les faire, qu'à les faire effectivement : elle ne mérite pas qu'on y emploie son temps et son travail; et s'il étoit permis d'agir pour la gloire, ce n'est pas celle-là qu'il faudroit se proposer. La véritable gloire, s'il y en a parmi les hommes, est attachée à des occupations plus sérieuses et plus importantes : car ils ont eu cette justice de régler les récompenses selon l'utilité des emplois, et ils savent bien faire la différence de ceux qui leur procurent des biens réels et solides, et de ceux qui ne contribuent qu'à leur divertissement. C'est ce qu'a voulu dire l'auteur des *Imaginaires*, quand il a dit que cette occupation étoit peu *honorable*, même devant les hommes.

Mais enfin il n'empêche pas qu'on ne connoisse ce qu'il y a de beau dans les ouvrages de Sophocle, d'Euripide, de Térence, et de Corneille, et qu'on ne l'estime son prix : on peut même dire qu'il s'y connoît, qu'il sait les règles par où il en faut juger. Il n'ignore pas que ce qu'il y a de plus fin dans l'éloquence, les graces les plus naturelles, les manières les plus tendres et les plus capables de toucher, se trouve dans ces sortes d'ouvrages; mais c'est

pour cela même qu'ils sont plus dangereux. Plus ceux qui les composent sont habiles, plus on a droit de les traiter d'*empoisonneurs;* et plus vous vous efforcez de les louer, plus vous les rendez dignes de ce reproche.

Que voulez-vous donc dire, et que prétendez-vous par cette grande exagération qui fait la moitié de votre lettre? Que signifient tous ces beaux traits? « Que les romans et les comédies n'ont rien de « commun avec le jansénisme; qu'on se doit con- « tenter de donner les rangs en l'autre monde, « sans régler les récompenses de celui-ci; qu'on « ne doit point envier à ceux qui s'amusent à ces « bagatelles, de misérables honneurs auxquels on « a renoncé, etc., » pour ne rien dire du reste : car il faudroit tout copier. En vérité le zèle de la poésie vous emporte : il est dangereux de s'y laisser aller, on n'en revient pas comme on veut, cela n'aide pas à penser juste, et toute votre lettre se ressent de cette émotion qui vous a pris dès le commencement : car, dites-moi, Monsieur, à quoi songez-vous, quand vous avancez que si l'on concluoit « qu'il ne faut pas aller à la comédie, « parce que saint Augustin s'accuse de s'y être laissé « attendrir, il faudroit aussi conclure, de ce que « le même saint s'accuse d'avoir trop pris de « plaisir aux chants de l'Église, qu'il ne faut plus « aller à l'église? » Quoi! s'il faut quitter les choses qui sont mauvaises, et dont nous ne saurions faire un bon usage, faut-il aussi quitter les bonnes,

parce que nous en pouvons faire un mauvais? Est-ce ainsi que vous raisonnez? Mais si cette fougue n'est pas heureuse pour le raisonnement, au moins elle sert à embellir les histoires, et il est aisé de connaître celles qui ont passé par les mains de ceux qui savent faire des desseins de romans.

On voit bien que vous avez travaillé sur celle des deux capucins. Mais ce n'est pas assez : il est juste que chacun profite de ce qui lui appartient, et que le monde sache ce qu'il y a de votre invention dans le récit de cette aventure. Je ne vous déroberai rien; ce qui n'est point de vous est fort peu de chose, et vous allez être fort bien partagé.

Il est vrai (car j'ai eu soin de m'en informer) que deux capucins, dont l'un étoit parent de M. de Bagnols, vinrent un jour à Port-Royal demander l'hospitalité. On en donna avis à la mère Angélique; et, comme on lui demanda si l'on ne leur feroit point quelque réception extraordinaire, à cause de M. de Bagnols, elle répondit qu'on ne devoit rien ajouter pour cela à la manière dont on avoit accoutumé de recevoir les religieux, et que M. de Bagnols ne vouloit point qu'en sa considération on changeât, même dans les moindres choses, les pratiques du monastère.

Voilà, Monsieur, comment la chose se passa : de sorte que cette imagination que l'un de ces capucins fût le Père Maillard ou Mulart; cet empressement avec lequel la mère Angélique *court au parloir*, ce *cidre* et ce *pain des valets* mis à la

place du *pain blanc* et du *vin des messieurs;* cette reconnoissance du prétendu Père Maillard en disant la messe; tout cela est de votre cru, sans compter l'application des proverbes et les autres gentillesses de la narration.

Cela ne va pas mal pour une petite histoire; et, sur ce pied-là, du moindre sujet du monde vous feriez un fort gros roman. Ce que j'y trouve à redire est que la vraisemblance n'est pas tout à fait bien gardée, et qu'il eût été difficile qu'à Port-Royal, où l'on étoit bien averti que c'étoit le Père Mulart, cordelier, qui avoit sollicité à Rome la constitution du pape Innocent X contre les cinq propositions, on eût pu prendre un capucin pour cet homme-là. Mais vous n'y regardez pas de si près, et d'ailleurs c'est là tout le nœud de l'affaire. Car si ce capucin ne passe tantôt pour le père Mulart, et tantôt pour le parent de M. de Bagnols; et si, selon cela, on ne lui fait boire tantôt du *cidre,* tantôt du *vin des messieurs,* à quoi aboutira l'histoire? Il faut songer à tout. Vous aviez besoin de quelque chose qui prouvât « qu'on a vu de tout « temps ceux de Port-Royal louer et blâmer le « même homme, selon qu'ils étoient contents ou « mal satisfaits de lui. » Car, en vérité, l'exemple de Desmarêts ne suffisoit pas. Et si vous prétendez qu'on l'ait loué pour une simple excuse de civilité que lui fait M. Pascal, d'avoir cru qu'il étoit l'auteur des apologies des jésuites, vous n'êtes pas difficile en panégyrique.

Pour l'histoire du volume de *Clélie*, peut-être qu'en réduisant tous les solitaires à un seul, qui même n'étoit pas de ceux qu'on pouvoit appeler de ce nom-là; et le plaisir que vous supposez qu'ils prirent à se voir traiter d'*illustres*, à la complaisance qu'il ne put se défendre d'avoir pour un de ses amis qui lui envoya ce livre, et qui l'obligea de voir l'endroit dont il s'agit : peut-être, dis-je, que cette histoire approcheroit de la vérité; mais je ne vois pas qu'en cet état-là elle vous pût servir de grand'chose.

Que vous reste-t-il donc qui puisse donner quelque couleur aux reproches que vous faites à ceux de Port-Royal, de ne juger des choses que selon leur intérêt? « On a bien souffert, dites-vous, « que M. Le Maistre ait fait des traductions et des « livres sur la matière de la grace, et on trouve « étrange que Desmarêts en fasse sur des matières « de la religion. » Sans mentir, la comparaison est bien choisie! M. Le Maistre, après avoir passé plusieurs années dans une grande retraite, et dans la pratique de plusieurs exercices de pénitence et de piété chrétienne, et après avoir joint à ses talents naturels des connoissances qui le rendoient très-capable d'écrire sur les plus grandes vérités de la religion, ne s'en est pas toutefois jugé digne, par cette même humilité qui fait qu'il s'accuse de déréglement, quoique, même avant sa retraite, sa vie eût toujours été fort réglée. Il n'a jamais écrit sur les matières de la grace, et n'a rien entrepris que

de simples traductions et des histoires pieuses. Et Desmarêts, après avoir passé sa vie à faire des romans et des comédies, a sauté tout d'un coup jusqu'au plus haut degré de la contemplation et de la spiritualité la plus fine. Et, sur le témoignage qu'il a rendu lui-même qu'il étoit envoyé pour donner aux hommes l'intelligence des mystères, il a commencé à se mettre en possession du titre et du ministère de prophète, à établir le nouvel ordre des victimes, à leur donner les règles de sa nouvelle théologie mystique; enfin, à débiter cet amas et ce mélange horrible de profanations et d'extravagances qui paroissent dans ses ouvrages. Que dites-vous de ce parallèle? Trouvez-vous que cette réserve et cette modestie si chrétienne de M. Le Maistre soit fort propre pour autoriser les égarements de Desmarêts? Je ne sais s'il vous saura bon gré de vous être avisé de cette comparaison. Il faut qu'il ait soin de se tenir toujours dans cette élévation de l'ordre prophétique, pour n'en pas sentir le mauvais effet; et, pour peu qu'il voulût revenir à la condition des autres hommes, il verroit que c'est un mauvais lustre pour lui que M. Le Maistre.

Vous voyez donc, Monsieur, que vous ne faites rien moins que ce que vous prétendez : et je ne pense pas que personne demeure convaincu, sur l'histoire des deux capucins, sur les louanges qu'on a données à M. Desmarêts, ni sur l'exemple de M. Le Maistre, que ceux de Port-Royal ne jugent que selon leurs intérêts. Votre première saillie vous a mis en malheur.

Quand on est échauffé, on s'éblouit soi-même de ce qu'on écrit, et l'on se persuade aisément que les choses sont bien prouvées, pourvu qu'elles soient soutenues d'amplifications et de lieux communs. Pour cela, vous vous en servez admirablement. Peut-on rien voir de mieux poussé que celui-ci? « Qu'une « femme fût dans le désordre, qu'un homme fût « dans la débauche, s'ils se disoient de vos amis, « vous espériez toujours de leur salut; s'ils vous « étoient peu favorables, quelque vertueux qu'ils « fussent, vous appréhendiez toujours le jugement « de Dieu pour eux. Ce n'étoit pas assez, pour être « savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous « les auteurs : il falloit avoir lu Jansénius, et n'y « point avoir lu les propositions. »

Il ne manque rien à cela que d'être vrai. Mais nous en parlons bien à notre aise, nous qui le regardons de sang-froid. Si nous étions piqués au jeu, et que nous nous sentissions enveloppés dans la disgrace commune des poëtes de théâtre et des faiseurs de romans, cela nous paroîtroit vrai comme une démonstration de mathématiques. L'imagination change terriblement les objets. Quand on est plein de la douleur d'une telle injure, il n'est pas aisé de s'en défaire. On a beau parler d'autre chose, on ne songe qu'à celle-là, et l'on y revient toujours. Y a-t-il rien de plus naturel que cette demande qui sort de la plénitude de votre cœur : *Enfin que faut-il que nous lisions, si ces sortes d'ouvrages sont défendus?* Il n'y a personne qui ne crût que c'est là la conclusion d'un

discours qu'on auroit fait pour soutenir qu'il est permis de lire des romans et des comédies. Point du tout; il ne s'agit point de cela. Mais c'est un cœur pressé qui se décharge, et qui fait tout venir à propos.

Cette question me fait souvenir de ce qu'un homme disoit à un évêque qui ne vouloit pas le recevoir aux ordres : « Que voulez-vous donc que je fasse, mon« seigneur? que j'aille voler sur les grands chemins? » Cet homme ne connoissoit que deux conditions dans le monde, celle de *prêtre* et celle de *voleur de grands chemins*. Et vous, vous ne connoissez qu'une sorte de plaisir dans la vie, la lecture des romans et des comédies. Mon Dieu, Monsieur, qu'il me semble que vous auriez de choses à faire avant que de songer à lire des romans! Mais vous avez pris votre parti, et il y a grande apparence que vous n'en reviendrez pas sitôt. Je vois à peu près ce qu'il vous faut, et je ne m'étonne pas si les *Disquisitions* et les *Dissertations* vous ennuient. Vous n'avez pas besoin d'une fort grande soumission pour vous rapporter de tout cela au Pape et au clergé de France. Ce n'est pas là ce qui vous intéresse. Vous trouverez bon tout ce que fera l'auteur des *Imaginaires*; vous lui donnez tout pouvoir, et vous lui abandonnez même M. Desmarêts, pourvu *qu'il ne lui porte point de coups qui puissent retomber sur les autres* (car c'est là ce qui vous tient au cœur), et qu'il vous laisse jouir en paix de cette *petite étincelle du feu qui échauffa autrefois les grands génies de l'antiquité*, qui vous est tombée en partage.

Mais, Monsieur, il semble qu'un homme aussi tendre et aussi sensible que vous l'êtes ne devroit songer qu'à vivre doucement et à éviter les rencontres fâcheuses. Et comment est-ce que vous n'avez pas mieux aimé dissimuler la part que vous auriez pu prendre à l'injure commune que de vous mettre au hasard de vous attirer une querelle particulière? Cependant vous ne vous contentez pas d'attaquer celui dont vous croyez avoir sujet de vous plaindre : vous étendez votre ressentiment contre tous ceux qui ont quelque liaison avec lui. Il semble qu'ils soient en communauté de péchés, et qu'en faisant le procès au premier qui se présente on le fait à tous.

Voudriez-vous répondre comme cela pour tous vos confrères, et n'auriez-vous point assez de votre iniquité à porter? Il est vrai que, si vous ne vous étiez avisé de cet expédient, votre lettre auroit été un peu courte. Il a fallu mettre tous les jansénistes en un, et même avoir recours à des choses où ils n'ont point de part, pour trouver de quoi la grossir. Encore, avec tout cela, n'avez-vous pas eu grand'-chose à dire; et peut-être qu'après avoir bien tout considéré on trouvera que vous n'avez rien dit. Vous voyez bien à quoi se réduit ce que nous avons vu de votre lettre jusqu'ici. Et croyez-vous encore dire quelque chose, quand vous alléguez la traduction de Térence? N'est-ce pas un beau moyen pour repousser le reproche d'*empoisonneur*, et pour rendre ceux de Port-Royal coupables du mal que ce livre

peut faire, que de dire qu'ils ont tâché d'y apporter le remède, et qu'ils ont pris pour cela la meilleure voie qu'on pouvoit prendre? Les comédies de Térence sont entre les mains de tout le monde, et particulièrement de ceux qui apprennent la langue latine. Il faut qu'ils passent par là : c'est une nécessité qu'on ne sauroit éviter. On l'a même reconnue au concile de Trente; et dans l'index des livres défendus, on a excepté expressément ceux que le besoin qu'on a d'apprendre le latin a rendus nécessaires. Que peut-on donc faire de mieux pour les jeunes gens qui ont ce livre entre les mains, et qui tâchent de l'entendre, que de leur donner une traduction qui le leur explique de telle sorte qu'elle les fasse passer par-dessus les endroits qui seroient capables de les corrompre, qui leur ôte de devant les yeux tout ce qu'il y a de trop libre, et qui supprime à ce dessein des comédies tout entières? S'il y en a qui s'attachent à ce livre par le plaisir qu'ils y prennent, sans se mettre en peine du péril où ils s'exposent, on ne sauroit les en empêcher. Mais peut-on nier que cette traduction ne soit un excellent moyen pour conserver la pureté et l'innocence de ceux qui, ne cherchant dans cet ouvrage que ce qu'on y doit chercher, qui est d'y prendre une teinture de l'air et du style de cet auteur, et d'y apprendre la pureté de sa langue, se tiennent à ce que la traduction leur explique, et sont détournés de lire le reste, où le secours de cette traduction leur manque, par la peine qu'ils auroient à l'entendre? Que peut-on donc dire

de celui qui, pour avoir un prétexte de traiter d'*empoisonneur* l'auteur de cette traduction, et d'envelopper dans ce reproche tous ceux de Port-Royal, selon le nouveau privilége qu'il se donne, tâche lui-même d'*empoisonner* un dessein qui n'est pas seulement très-innocent, mais qui est encore très-louable et très-utile?

Vous avez bien connu qu'il y avoit là un peu de mauvaise foi; et c'est pour cela que vous avez voulu essayer de prévenir la réponse qu'on vous pourroit faire. Mais vous vous y prenez d'une manière qui mérite d'être remarquée. Vous vous êtes souvenu qu'on avoit dit quelque part que *le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'honnêteté ne sert qu'à les rendre plus dangereuses*; et, sans savoir trop bien ce que cela signifie, vous avez cru que vous vous sauveriez par là, comme si en retranchant les libertés des comédies de Térence on avoit rendu les passions qui y sont représentées plus dangereuses, en les couvrant d'un voile d'honnêteté.

C'est le plus grand hasard du monde, quand on applique bien ce qu'on n'entend pas : *couvrir les passions d'un voile d'honnêteté*, ce n'est pas ôter d'un livre ce qu'il y a d'impur et de déshonnête. Un même livre peut avoir des endroits trop libres, et d'autres où les passions soient *couvertes d'un voile d'honnêteté*; c'est-à-dire où elles soient exprimées par des voies qui ne blessent point la pudeur ni la bienséance, qui fassent beaucoup entendre en disant peu, et qui, sans rien perdre de ce qu'elles ont de doux et de

capable de toucher, leur donnent encore l'agrément de la retenue et de la modestie. Ce ne sont pas ces endroits déshonnêtes qui empêchent le mal que ceux-ci peuvent faire : ce seroit un plaisant scrupule que de n'oser les ôter, de peur de rendre le livre plus dangereux ; et je ne connois que vous qui les y voulussiez remettre par principe de conscience.

Mais d'ailleurs ce n'est pas par ces passions couvertes et déguisées que Térence est dangereux, surtout dans les comédies qu'on a traduites ; il a des délicatesses admirables, mais elles ne sont pas de ce genre-là ; et dès qu'on en a retranché ce qu'il y a de trop libre, il n'est plus capable de nuire.

Je pourrois ajouter à cela qu'encore que toutes les comédies soient dangereuses, et qu'il fût à souhaiter qu'on les pût supprimer toutes, celles des anciens le sont beaucoup moins que celles qu'on fait aujourd'hui. Ces dernières nous émeuvent d'ordinaire tout autrement, parce qu'elles sont prises sur notre air et sur notre tour, que les personnes qu'elles nous représentent sont faites comme celles avec qui nous vivons, et que presque tout ce que nous y voyons, ou nous prépare à recevoir les impressions de quelque chose de semblable que nous trouverons bientôt, ou renouvelle celles que nous avons déja reçues.

Mais nous retomberions insensiblement sur un sujet qui vous importune, et vous ne prenez pas plaisir qu'on parle contre les comédies et les romans. D'ailleurs, je vois que vous n'aimez pas que

l'on soit longtemps sur une même matière : c'est ce qui vous a dégoûté des écrits de Port-Royal, et qui fait que vous vous plaignez qu'ils ne disent plus rien de nouveau. Cela ne me surprend point; je commence à connaître votre humeur : vous jugez à peu près de ces écrits comme des romans; vous croyez qu'ils ne sont faits que pour divertir le monde, et que, comme il aime les choses nouvelles, on doit avoir soin de n'y rien dire que de nouveau. Il y a d'autres gens qui les lisent dans une disposition un peu différente de la vôtre : ils y cherchent l'éclaircissement des contestations; ils tâchent à profiter des vérités dont on se sert pour soutenir la cause que l'on défend; ils remarquent comment on démêle les difficultés et les équivoques; ils sont surpris d'y voir que, tandis que ceux qui disent que les propositions sont dans Jansénius demeurent sans preuve sur une chose dont les yeux sont juges, ceux qui nient qu'elles y soient, quoiqu'ils fussent déchargés de la preuve, selon la règle de droit, ont prouvé cent et cent fois cette négative d'une manière invincible; enfin, ils aiment à voir dissiper tout ce qu'on allègue pour la créance du fait de *Jansénius*, en le réduisant à l'espèce de celui d'*Honorius;* et, au lieu que la répétition de cette histoire vous ennuie, ils voient avec plaisir qu'il n'y a qu'à la répéter pour faire évanouir le fantôme de la *nouvelle hérésie,* toutes les fois qu'on le ramène. N'est-il pas vrai, Monsieur, que vous avez bien de la peine à comprendre comment il peut y avoir des gens de cette humeur-là? Quoi! on ne se

lasse point de lire les écrits de théologie *pleins de longues et de doctes périodes*, où l'on ne fait autre chose que *citer les Pères*, et où l'on *justifie sa conduite par leurs exemples!* On peut souffrir des gens qui trouvent dans *les Pères* tout ce qu'ils veulent, qui *examinent chrétiennement les mœurs et les livres*, et qui vont chercher dans saint Bernard et dans saint Augustin des *règles* pour discerner ceux qui sont véritablement sages d'avec ceux qui ne le sont pas!

Je crois, Monsieur, qu'il est bon de vous avertir que si les meilleurs amis de ceux de Port-Royal les vouloient louer, ils ne diroient que ce que vous dites. Je vois bien que vous n'y prenez pas garde; et sous ombre qu'on ne loue point de cette sorte ni les romans ni ceux qui les font, vous croyez ne les point louer. Voilà ce que c'est que de vous être rempli la tête de ces belles idées! Vous ne concevez rien de grand que ces sortes d'ouvrages et leurs auteurs; et vous ne connoissez point d'autres louanges que celles qui leur conviennent. Cet entêtement pourroit bien vous jouer quelque mauvais tour, et vous ne feriez pas mal de vous en défaire. Mais au moins, tant qu'il durera, prenez bien garde qui vous louerez: autrement, en pensant louer quelque Père de l'Église, ou quelque théologien, vous courez risque de faire insensiblement l'éloge de La Calprenède[1]. Cela vaut la peine que vous y songiez.

[1] Auteur des romans de *Cassandre*, de *Cléopâtre*, et de *Pharamond*. (A. M.)

Cependant, Monsieur, je crois que l'auteur des *Imaginaires* peut se tenir en repos, et qu'à moins qu'il ne se fasse en vous un changement aussi prompt et aussi extraordinaire que celui qui s'est fait dans M. Desmarêts, vous ne lui ferez pas grand mal, non plus qu'à tous les autres que vous intéressez dans la querelle que vous lui faites. Vous auriez pu chercher quelque autre voie *pour arriver à la gloire*; et quand vous y aurez bien pensé, vous trouverez sans doute que celle-ci n'est pas la plus aisée ni la plus sûre.

PRÉFACE[1].

Je ne crois pas faire un grand présent au public en lui donnant ces deux lettres; il en a vu une il y a un an, et je lui aurois abandonné l'autre bientôt après, si quelques considérations ne m'avoient obligé de la retenir. Je n'avois point prétendu m'engager dans une longue querelle en prenant l'intérêt de la comédie : mon dessein étoit seulement d'avertir l'auteur des *Imaginaires* d'être un peu plus réservé à prononcer contre plusieurs personnes innocentes. Je crus qu'un homme qui se mêloit de railler tant de monde étoit obligé d'entendre raillerie, et j'eus regret de la liberté que j'avois prise, dès qu'on m'eut dit qu'il prenoit l'affaire sérieusement.

[1] Vers la fin de l'année 1667, Nicole, sous le nom supposé de Damvilliers, ayant fait faire à Liége une nouvelle édition de ses *Imaginaires*, dans laquelle il fit insérer les deux lettres qui précèdent, avec de grands éloges aux dépens du jeune auteur qui avoit pris la défense du théâtre, Racine, piqué de cette nouvelle provocation, se disposa alors à publier sa seconde lettre à la suite de la première, en les faisant précéder de cette préface. Mais Boileau, à qui il communiqua son projet, n'eut pas de peine à le lui faire abandonner. (Voyez les *Mémoires sur la Vie de Racine*, pages 47 et 48 de ce volume.)

Ce n'est pas que je crusse que son ressentiment dût aller bien loin. J'avois vu ma lettre entre les mains de quelques gens de sa connoissance, qui en avoient ri comme les autres, mais qui l'avoient regardée comme une bagatelle qui ne pouvoit nuire à personne; et Dieu sait si j'en avois eu la moindre pensée! Je savois que le Port-Royal n'avoit pas accoutumé de répondre à tout le monde. Ils se vantoient assez souvent de n'avoir jamais daigné accorder cet honneur à des personnes qui le briguoient depuis dix ans, et je fus fort étonné quand je vis deux lettres qu'ils prirent la peine de publier contre la mienne.

J'avoue qu'elles m'encouragèrent à en faire une seconde; mais lorsque j'étois prêt à la laisser imprimer, quelques-uns de mes amis me firent comprendre qu'il n'y avoit point de plaisir à rire avec des gens délicats, qui se plaignent qu'on les *déchire* dès qu'on les nomme; qu'il ne falloit pas trouver étrange que l'auteur des *Imaginaires* eût écrit contre la comédie, et qu'il n'y avoit presque point de régent dans les colléges qui n'exhortât ses écoliers à n'y point aller : et d'autres des leurs me dirent que les lettres qu'on avoit

faites contre moi étoient désavouées de tout le Port-Royal; qu'elles étoient même assez inconnues dans le monde, et qu'il n'y avoit rien de plus incommode que de se défendre devant mille gens qui ne savent pas seulement que l'on nous ait attaqués. Enfin, ils m'assurèrent que ces messieurs n'en garderoient pas la moindre animosité contre moi, et me promirent, de leur part, un silence que je n'avois pas songé à leur demander.

Je me rendis facilement à ces raisons. Je crus qu'il ne seroit plus parlé ni de la lettre, ni des réponses; et, sans m'intéresser davantage dans le parti des comédies ni des tragédies, je me résolus de leur laisser jouer à leur aise celles qu'ils nous donnoient tous les jours avec Desmarêts et les jésuites.

Mais je vois bien que ces bons solitaires sont aussi sensibles que les gens du monde; qu'ils ne souffrent volontiers que les mortifications qu'ils se sont imposées à eux-mêmes, et qu'ils ne sont pas si fort occupés au bien commun de l'Église, qu'ils ne songent de temps en temps aux petits déplaisirs qui les regardent en particulier. Ils ont publié, depuis huit jours, un recueil de toutes leurs Visionnaires, imprimé

en Hollande. Ce n'est pas qu'on leur demandât cette seconde édition avec beaucoup d'empressement. La première, quoique défendue, n'a pas encore été débitée à Paris. Mais l'auteur s'est imaginé peut-être qu'on liroit plus volontiers, en deux volumes, des lettres qu'on n'avoit pas voulu lire en deux feuilles. Il a eu soin de les faire imprimer en même caractère que les dix-huit Lettres Provinciales, comme il avoit eu soin de les pousser jusqu'à la dix-huitième, sans nécessité, et il avoit impatience de servir de seconde partie à M. Pascal.

Il dit déja, dans l'une de ses préfaces, *que quelques personnes ont voulu égaler ses lettres aux Provinciales.* Il leur répond modestement à la vérité; mais on trouve qu'il y avoit plus de modestie à lui, et même plus de bon sens, de ne point du tout parler de cette objection, qui apparemment ne lui avoit été faite que par lui-même. On voit peu de fondement à cette ressemblance affectée; et l'on commence à dire que la seconde partie de M. Pascal sera aussi peu lue que la suite du *Cid* et le supplément de Virgile[1].

[1] En 1637, il parut une tragi-comédie d'Urbain Chevreau, intitulée *la Suite et le Mariage du Cid.* La même

Quoi qu'il en soit, les réponses qu'on m'avoit faites n'avoient pas assez persuadé le monde que je n'avois pas de bon sens. *On n'avoit point encore honte d'avoir ri en lisant ma lettre.* Mais aussi ne falloit-il pas qu'un homme d'autorité, comme l'auteur des *Imaginaires*, se donnât la peine de prouver ce qui en étoit. C'est bien assez pour lui de prononcer, il n'importe que ce soit dans sa propre cause. L'intérêt n'est pas capable de séduire de si grands hommes, ils sont les seuls infaillibles. Il dit donc que je suis *un jeune poëte*; il déclare *que tout est faux dans ma lettre, et contre le bon sens, depuis le commencement jusqu'à la fin.* Cela est décisif : cependant elle fut lue de plusieurs personnes, qui n'y remarquèrent rien contre le sens commun ; mais ces personnes étoient sans doute *de ces petits esprits dont le monde est plein.* Ils n'ont que le sens commun en partage; ils ne savent pas qu'il y a un véritable bon sens, qui n'est pas donné à tout le monde, et qui est réservé

année, Desfontaines fit jouer *la Vraie Suite du Cid.* Le supplément de Virgile est un poëme latin faisant suite au douzième livre de l'*Énéide;* il est de Maffée Vegio, mort en 1458. (G. G.)

à ceux qui connoissent le véritable sens de Jansénius.

A l'égard des faussetés qu'il m'impute, je demanderois volontiers à ce vénérable théologien en quoi j'ai erré; si c'est dans le droit ou dans le fait[1]? J'ai avancé que la comédie étoit innocente; le Port-Royal dit qu'elle est criminelle; mais je ne crois pas qu'on puisse taxer ma proposition d'hérésie; c'est bien assez de la taxer de témérité. Pour le fait, ils n'ont nié que celui des capucins; encore ne l'ont-ils pas nié tout entier. Mais ils en croiront tout ce qu'ils voudront : je sais bien que, quand ils se sont mis en tête de nier un fait, toute la terre ne les obligeroit pas de l'avouer.

Toute la grace que je lui demande, c'est qu'il ne m'oblige pas non plus à croire un fait qu'il avance, lorsqu'il dit que le monde fut partagé entre les réponses qu'on fit à ma lettre, et qu'on disputa longtemps laquelle des deux étoit la plus belle. Il n'y eut pas la moindre dispute là-dessus; et, d'une commune voix,

[1] Distinction sur laquelle se retranchoient alors les opposants au formulaire. Les cinq propositions sont-elles condamnables? c'étoit le *droit*. Sont-elles dans le livre de Jansénius? c'étoit le *fait*. (G. G.)

elles furent jugées aussi froides l'une que l'autre. Il ne falloit pas qu'il les redonnât au public, s'il avoit envie de les faire passer pour bonnes. Il eût parlé de loin, et on l'auroit pu croire sur sa parole.

Mais tout ce qu'on fait pour ces messieurs a toujours un caractère de bonté que tout le monde ne connoît pas; il n'importe que l'on compare dans un écrit les fêtes retranchées avec les auvents retranchés[1], il suffit que cet écrit soit contre M. l'archevêque; ils le placeront tôt ou tard dans leurs recueils : ces impiétés ont toujours quelque chose d'utile à l'Église.

Enfin, il est aisé de connoître, par le soin qu'ils ont pris d'immortaliser ces réponses, qu'ils y avoient plus de part qu'ils ne disoient.

[1] Un arrêt du conseil du 19 novembre 1666, rendu sur une ordonnance du prévôt de Paris, avoit fixé la hauteur et la saillie des auvents qu'on étoit alors dans l'usage de construire au-devant des boutiques dans les rues de Paris. Ce fut dans ce même temps que parut l'ordonnance de l'archevêque de Paris qui supprimoit un certain nombre de fêtes. L'auteur d'une lettre sur l'ordonnance de l'archevêque avoit cru trouver une plaisanterie ingénieuse, en faisant le rapprochement de ces deux circonstances. Cette lettre étoit en vers, et elle fut attribuée à Barbier d'Aucourt. (G. G.)

A la vérité, ce n'est pas leur coutume de laisser rien imprimer pour eux, qu'ils n'y mettent quelque chose du leur. On les a vus plus d'une fois porter aux docteurs les approbations toutes dressées : la louange de leurs livres leur est une chose trop précieuse. Ils ne s'en fient pas à la louange de la Sorbonne : les avis de l'imprimeur sont d'ordinaire des éloges qu'ils se donnent à eux-mêmes ; et l'on scelleroit à la chancellerie des priviléges fort éloquents, si leurs livres s'imprimoient avec priviléges.

SECONDE LETTRE

DE RACINE,

EN

RÉPLIQUE AUX DEUX RÉPONSES PRÉCÉDENTES [1].

Paris, ce 10 mai 1666.

Je pourrois, Messieurs, vous faire le même compliment que vous me faites : je pourrois vous dire qu'on vous fait beaucoup d'honneur de vous répondre; mais j'ai une plus haute idée de tout ce qui sort de Port-Royal, et je me tiens, au contraire, fort honoré d'entretenir quelque commerce avec ceux qui approchent de si grands hommes. Toute la grace que je vous demande, c'est qu'il me soit permis de vous

[1] On peut voir dans les *Mémoires sur la Vie de Jean Racine*, pages 47 et 48 de ce volume, comment il se décida, d'après les conseils de Boileau, à ne pas publier cette seconde lettre. Elle fut trouvée, on ne sait par quel hasard, dans les papiers de l'abbé Dupin, et ses héritiers la firent imprimer. — Le manuscrit autographe se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, parmi les papiers que Louis Racine y déposa en 1756.

répondre en même temps à tous deux : car, quoique vos lettres soient écrites d'une manière bien différente, il suffit que vous combattiez pour la même cause; je n'ai point d'égard à l'inégalité de vos humeurs, et je ferois conscience de séparer deux jansénistes : aussi bien je vois que vous me reprochez à peu près les mêmes crimes; toute la différence qu'il y a, c'est que l'un me les reproche avec chagrin, et tâche partout d'émouvoir la pitié et l'indignation de ses lecteurs, au lieu que l'autre s'est chargé de les réjouir. Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein : le monde vous a laissés rire et pleurer tout seuls. Mais le monde est d'une étrange humeur : il ne vous rend point justice; pour moi, qui fais profession de vous la rendre, je vous puis assurer au moins que le mélancolique m'a fait rire, et que le plaisant m'a fait pitié. Ce n'est pas que vous demeuriez toujours dans les bornes de votre partage : il prend quelquefois envie au plaisant de se fâcher et au mélancolique de s'égayer; car, sans compter la manière ingénieuse dont il nous peint ces Romains qu'on voyoit *à la tête d'une armée et à la queue d'une charrue,* il me dit assez galamment « que, si je veux me servir de l'autorité de saint « Grégoire en faveur de la tragédie, il faut me ré- « soudre à être toute ma vie le poëte de la Passion. » Voyez à quoi l'on s'expose quand on force son naturel! il n'a pu rire sans abuser du plus saint de nos mystères, et la seule plaisanterie qu'il fait est une impiété.

Mais vous vous accordez surtout dans la pensée que je suis un poëte de théâtre, vous en êtes pleinement persuadés; et c'est le sujet de toutes vos réflexions sévères et enjouées. Où en seriez-vous, Messieurs, si l'on découvroit que je n'ai point fait de comédies[1]? Voilà bien des lieux communs hasardés, et vous auriez pénétré inutilement tous les replis du cœur d'un poëte.

Par exemple, Messieurs, si je supposois que vous êtes deux grands docteurs; si je prenois mes mesures là-dessus, et qu'ensuite (car il arrive des choses plus extraordinaires) on vînt à découvrir que vous n'êtes rien moins tous deux que de savants théologiens, que ne diriez-vous point de moi? Vous ne manqueriez pas encore de vous écrier que je ne me connois point en auteurs, *que je confonds les Chamillardes avec les Visionnaires,* et que je prends des hommes fort communs pour de grands hommes : aussi ne prétendez pas que je vous donne cet avantage sur moi; j'aime mieux croire, sur votre parole, que vous ne savez pas les Pères, et que vous n'êtes tout au plus que les très-humbles serviteurs de l'auteur des *Imaginaires*.

Je croirai même, si vous voulez, que vous n'êtes point de Port-Royal, comme le dit un de vous, quoiqu'à dire le vrai j'aie peine à comprendre qu'il ait renoncé de gaieté de cœur à sa plus belle qualité. Combien de gens ont lu sa lettre, qui ne l'eussent

[1] *Les Plaideurs* ne parurent qu'en 1668.

pas regardée si le Port-Royal ne l'eût adoptée, si ces messieurs ne l'eussent distribuée avec les mêmes éloges qu'un de leurs écrits! Il a voulu peut-être imiter M. Pascal, qui dit, dans quelqu'une de ses lettres, qu'il n'est point de Port-Royal. Mais, Messieurs, vous ne considérez pas que M. Pascal faisoit honneur à Port-Royal, et que Port-Royal vous fait beaucoup d'honneur à tous deux. Croyez-moi, si vous en êtes, ne faites point de difficulté de l'avouer; et si vous n'en êtes point, faites tout ce que vous pourrez pour y être reçus : vous n'avez que cette voie pour vous distinguer. Le nombre de ceux qui condamnent Jansénius est trop grand : le moyen de se faire connaître dans la foule! Jetez-vous dans le petit nombre de ses défenseurs; commencez à faire les importants; mettez-vous dans la tête que l'on ne parle que de vous, et que l'on vous cherche partout pour vous arrêter; délogez souvent, changez de nom, si vous ne l'avez déja fait[1]; ou plutôt n'en changez point du tout : vous ne sauriez être moins connus qu'avec le vôtre; surtout louez vos messieurs, et

[1] Allusion à l'usage où étoient la plupart des écrivains de Port-Royal de prendre des noms supposés. Nicole avoit pris celui de Damvilliers, de Paul Irénée, de Wendrock, etc.; de Sacy avoit traduit les fables de Phèdre sous le nom du sieur de Saint-Aubin; il prit depuis les noms de Gournay, de Royaumont, de du Beuil, etc. On a cru mal à propos que ce trait étoit dirigé contre Barbier, puisque celui-ci ne prit le surnom de d'Aucourt que dix ans après la date de cette lettre. (G. G.)

ne les louez pas avec retenue. Vous les placez justement après David et Salomon ; ce n'est pas assez : mettez-les devant, vous ferez un peu souffrir leur humilité; mais ne craignez rien : ils sont accoutumés à bénir tous ceux qui les font souffrir.

Aussi vous vous en acquittez assez bien : vous les voulez obliger à quelque prix que ce soit. C'est peu de les préférer à tous ceux qui ont jamais paru dans le monde, vous les préférez même à ceux qui se sont le plus signalés dans leur parti : vous rabaissez M. Pascal pour relever l'auteur des *Imaginaires;* vous dites que M. Pascal n'a que l'avantage d'avoir eu des sujets plus heureux que lui. Mais, Monsieur, vous qui êtes plaisant, et qui croyez vous connoître en plaisanterie, trouvez-vous que le *pouvoir prochain* et la *grace suffisante* fassent des sujets plus divertissants que tout ce que vous appelez les visions de Desmarêts? Cependant vous ne nous persuaderez pas que les dernières *Imaginaires* soient aussi agréables que les premières *Provinciales :* tout le monde lisoit les unes, et vos meilleurs amis peuvent à peine lire les autres.

Pensez-vous vous-même que je fasse une grande injustice à ce dernier de lui attribuer une *Chamillarde?* Savez-vous qu'il y a d'assez bonnes choses dans ces *Chamillardes?* Cet homme ne manque point de hardiesse, il possède assez bien le caractère de Port-Royal : il traite le Pape familièrement, il parle aux docteurs avec autorité. Que dis-je? Savez-vous

qu'il a fait un grand écrit qui a mérité d'être brûlé[1]? Mais cela seroit plaisant que je prisse contre vous le parti de tous vos auteurs, c'est bien assez d'avoir défendu M. Pascal. Il est vrai que j'ai eu quelque pitié de voir traiter l'auteur des *Chamillardes* avec tant d'inhumanité, et tout cela parce qu'on l'a convaincu de quelques fautes; il fera mieux une autre fois, il a bonne intention. Il s'est fait cent querelles pour vos amis; voulez-vous qu'il soit mal avec tout le monde, et qu'il ne soit estimé des jésuites ni des janséuistes? Ne craignez-vous point que l'on vous fasse le même traitement? Car qui empêchera quelqu'un de me répondre, et de me dire, en parlant de vous : « Quoi, monsieur! vous avez pu croire que « messieurs de Port-Royal avoient adopté une « lettre si peu digne d'eux! Ne voyez-vous point « qu'elle rebat cent fois la même chose, qu'elle est « obscure en beaucoup d'endroits, et froide par- « tout? » Ils me diront ces raisons, et d'autres encore, et j'en serai fâché pour vous, car votre belle humeur tient à peu de chose : la moindre mortification la suspendra, et vous retomberez dans la mélancolie de votre confrère.

Mais il s'ennuieroit peut-être, si je le laissois plus longtemps sans l'entretenir : il faut revenir à lui, et

[1] Le journal de Gorin de Saint-Amour, imprimé en 1662, avoit été condamné, par arrêt du conseil d'État de 1664, à être brûlé par la main du bourreau. Ce livre a été rédigé par MM. Arnauld et de Sacy sur les mémoires de Saint-Amour. (G. G.)

faire tout ce que je pourrai pour le divertir. J'avoue que ce n'est pas une petite entreprise; car que dire à un homme qui ne prend rien en raillerie, et qui trouve partout des sujets de se fâcher? Ce n'est pas que je condamne sa mauvaise humeur; il a ses raisons : c'est un homme qui s'intéresse sérieusement dans le succès de vos affaires, il voit qu'elles vont de pis en pis, et qu'il n'est pas temps de se réjouir; c'est sans doute ce qui fait qu'il s'emporte tant contre la comédie. Comment peut-on aller au théâtre, comment peut-on se divertir, lorsque la vérité est persécutée, lorsque la fin du monde s'approche, lorsque tout le monde a tantôt signé? Voilà ce qu'il pense, et c'est ce qu'allégua un jour fort à propos un de vos confrères; car je ne dis rien de moi-même.

C'étoit chez une personne qui, en ce temps-là, étoit fort de vos amis; elle avoit eu beaucoup d'envie d'entendre lire le *Tartufe,* et l'on ne s'opposa point à sa curiosité : on vous avoit dit que les jésuites étoient joués dans cette comédie; les jésuites au contraire se flattoient qu'on en vouloit aux jansénistes. Mais il n'importe, la compagnie étoit assemblée, Molière alloit commencer, lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, qui dit tout bas à cette personne : « Quoi! madame, vous entendrez une comé« die le jour que le mystère de l'iniquité s'accomplit, « ce jour qu'on nous ôte nos mères! » Cette raison parut convaincante : la compagnie fut congédiée; Molière s'en retourna, bien étonné de l'empresse-

ment qu'on avoit eu pour le faire venir, et de celui qu'on avoit pour le renvoyer... En effet, Messieurs, quand vous raisonnerez de la sorte, nous n'aurons rien à répondre, il faudra se rendre : car de me demander, comme vous faites, si je crois la comédie une chose sainte, si je la crois propre à faire mourir le vieil homme, je dirai que non ; mais je vous dirai en même temps qu'il y a des choses qui ne sont pas saintes, et qui sont pourtant innocentes. Je vous demanderai si la chasse, la musique, le plaisir de faire des sabots, et quelques autres plaisirs que vous ne vous refusez pas à vous-mêmes, sont fort propres à faire mourir le vieil homme ; s'il faut renoncer à tout ce qui divertit, s'il faut pleurer à toute heure ? Hélas ! oui, dira le mélancolique. Mais que dira le plaisant ? Il voudra qu'il lui soit permis de rire quelquefois, quand ce ne seroit que d'un jésuite ; il vous prouvera, comme ont fait vos amis, que la raillerie est permise, que les Pères ont ri, que Dieu même a raillé.

Et vous semble-t-il que les *Lettres provinciales* soient autre chose que des comédies ? Dites-moi, Messieurs, qu'est-ce qui se passe dans les comédies ? On y joue un valet fourbe, un bourgeois avare, un marquis extravagant, et tout ce qu'il y a dans le monde de plus digne de risée. J'avoue que le Provincial a mieux choisi ses personnages : il les a cherchés dans les couvents et dans la Sorbonne ; il introduit sur la scène tantôt des jacobins, tantôt des docteurs, et toujours des jésuites. Combien de rôles

leur fait-il jouer! Tantôt il amène un jésuite bon homme, tantôt un jésuite méchant, et toujours un jésuite ridicule. Le monde en a ri pendant quelque temps, et le plus austère janséniste auroit cru trahir la vérité que de n'en pas rire.

Reconnoissez donc, Monsieur, que puisque nos comédies ressemblent si fort aux vôtres, il faut bien qu'elles ne soient pas si criminelles que vous le dites. Pour les Pères, c'est à vous de nous les citer; c'est à vous, ou à vos amis, de nous convaincre, par une foule de passages, que l'Église nous interdit absolument la comédie, en l'état qu'elle est : alors nous cesserons d'y aller, et nous attendrons patiemment que le temps vienne de mettre les jésuites sur le théâtre.

J'en pourrois dire autant des romans, et il me semble que vous ne les condamnez pas tout à fait. « Mon Dieu! Monsieur, me dit l'un de vous, que « vous avez de choses à faire avant que de lire des « romans! » Vous voyez qu'il ne défend pas de les lire; mais il veut auparavant que je m'y prépare sérieusement. Pour moi, je n'en avois pas une idée si haute : je croyois que ces sortes d'ouvrages n'étoient bons que pour désennuyer l'esprit, pour l'accoutumer à la lecture, et pour le faire passer ensuite à des choses plus solides. En effet, quel moyen de retourner aux romans, quand on a lu une fois les voyages de Saint-Amour, Wendrock, Palafox[1], et

[1] Saint-Amour. Louis Gorin de Saint-Amour, filleul de Louis XIII, recteur de l'Université de Paris, fut envoyé

tous vos auteurs? Sans mentir, ils ont tout une autre manière d'écrire que les faiseurs de romans; ils ont tout une autre adresse pour embellir la vérité : ainsi vous avez grand tort quand vous m'accusez de les comparer avec les autres. Je n'ai point prétendu égaler Desmarêts à M. Le Maistre; il ne faut point pour cela que vous souleviez les juges et le palais contre moi; je reconnois de bonne foi que les plaidoyers de ce dernier sont, sans comparaison,

à Rome par les évêques partisans des jansénistes, pour défendre leur cause. Il publia, en 1662, en un volume in-folio, le journal de ce qui s'étoit passé à Rome touchant les cinq propositions, depuis 1646 jusqu'en 1653. C'est ce journal que Racine désigne ici sous le titre de *Voyage de Saint-Amour.*

Wendrock. C'est sous ce nom, ou plutôt sous celui de *Guillelmus Wendrockius,* que Nicole publia sa traduction latine des *Lettres Provinciales.* Des notes et des dissertations très-savantes sur le texte même rendent cette traduction très-précieuse, et lui donnèrent, dans le temps, une grande vogue.

Palafox. Jean de Palafox, évêque d'Osma, un des prélats qui honorent le plus le clergé espagnol. Son zèle pour les droits de l'épiscopat le brouilla avec les jésuites, lorsqu'il n'étoit encore qu'évêque de Los Angeles, dans le Mexique. Il écrivit contre eux une lettre au pape Innocent X : c'est cette lettre que Racine indique ici. Le grand Arnauld a écrit l'histoire de la vie de Palafox et de ses différends avec les jésuites. Les œuvres de ce vertueux et savant évêque ont été recueillies à Madrid en 1762. Cette collection forme treize volumes in-folio. Son histoire de la conquête de la Chine par les Tartares a été traduite en françois. (G. G.)

plus dévots que les romans du premier. Je crois bien que si Desmarêts avoit revu ses romans depuis sa conversion, comme on dit que M. Le Maistre a revu ses plaidoyers, il y auroit peut-être mis de la spiritualité; mais il a cru qu'un pénitent devoit oublier tout ce qu'il fait pour le monde. Quel pénitent, dites-vous, qui fait des livres de lui-même, au lieu que M. Le Maistre n'a jamais osé faire que des traductions! Mais, Messieurs, il n'est pas que M. Le Maistre n'ait fait des préfaces, et vos préfaces sont fort souvent de fort gros livres. Il faut bien se hasarder quelquefois : si les saints n'avoient fait que traduire, vous ne traduiriez que des traductions.

Vous vous étendez fort au long sur celle qu'on a faite de Térence; vous dites que je n'en puis tirer aucun avantage, et que le traducteur a rendu un grand service à l'État et à l'Église, en expliquant un auteur nécessaire pour apprendre la langue latine. Je le veux bien; mais pourquoi choisir Térence? Cicéron n'est pas moins nécessaire que lui, il est plus en usage dans les colléges; il est assurément moins dangereux : car quand vous nous dites qu'on ne trouve point dans Térence ces passions couvertes que vous craignez tant, il faut bien que vous n'ayez jamais lu la première et la cinquième scène de l'*Andrienne*, et tant d'autres endroits des comédies que l'on a traduites : vous y auriez vu ces passions naïvement exprimées; ou plutôt il faut que vous ne les ayez lues que dans le françois; et,

en ce cas, j'avoue que vous les avez pu lire sans danger.

Voilà, Messieurs, tout ce que je voulois vous dire : car pour l'histoire des capucins, il paroît bien, par la manière dont vous la niez, que vous la croyez véritable. L'un de vous me reproche seulement d'avoir pris des capucins pour des cordeliers. L'autre me veut faire croire que j'ai voulu parler du Père Mulart. Non, Messieurs : je sais combien ce cordelier est décrié parmi vous ; on se plaignoit encore en ce temps-là d'un capucin, et ce sont des capucins qui ont bu le cidre. Il se peut faire que celui qui m'a conté cette aventure, et qui y étoit présent, n'a pas retenu exactement le nom du Père dont on se plaignoit; mais cela ne fait pas que le reste ne soit véritable. Et pourquoi le nier? Quel tort cela fait-il à la mère Angélique? Cela ne doit point empêcher vos amis d'achever sa Vie, qu'ils ont commencée; ils pourront même se servir de cette histoire, et ils en feront un chapitre particulier, qu'ils intituleront : *De l'esprit de discernement que Dieu avoit donné à la sainte mère.*

Vous voyez bien que je ne cherche pas à faire de longues lettres : je ne manquerois pas de matière pour grossir celle-ci; je pourrois vous rapporter cent de vos passages, comme vous rapportez presque tous les miens; mais, ou ils seroient ennuyeux, et je ne veux pas que vous vous ennuyiez vous-mêmes; ou ils seroient divertissants, et je ne veux pas qu'on me reproche, comme à vous, que je ne divertis que par

les passages des autres. Je prévois même que je ne vous écrirai pas davantage. Je ne refuse point de lire vos *apologies*, ni d'être spectateur de vos disputes, mais je ne veux point y être mêlé. Ce seroit une chose étrange que, pour un avis que j'ai donné en passant, je me fusse attiré sur les bras tous les disciples de saint Augustin. Ils n'y trouveroient pas leur compte : ils n'ont point accoutumé d'avoir affaire à des inconnus. Il leur faut des gens connus et des plus élevés en dignité; je ne suis ni l'un ni l'autre : et par conséquent je crains peu ces vérités dont vous me menacez. Il se pourroit faire qu'en voulant me dire des injures vous en diriez au meilleur de vos amis. Croyez-moi, retournez aux jésuites, ce sont vos ennemis naturels.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL.

AVERTISSEMENT

SUR

L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL.

On peut considérer cette Histoire comme une réparation éclatante des satires échappées autrefois à la jeunesse de l'auteur, dans ses Lettres sur Port-Royal. Les Lettres étincellent d'esprit, de traits enjoués et malins, de fine plaisanterie; l'Histoire est pleine de simplicité, de sagesse, de gravité : on sent, à l'extrême différence du ton et du style, que les Lettres sont le fruit de la première effervescence d'un talent jeune et brillant, et que l'Histoire est l'ouvrage d'un écrivain mûr et prudent, revenu du monde et des passions, et qui pèse tout dans la balance de la morale et de la vertu. On dit que Boileau regardoit l'Histoire de Port-Royal comme le plus beau morceau qu'il y eût en ce genre dans notre littérature. Il est très-permis de révoquer en doute la plupart

de ces mots attribués à Boileau par des compilateurs très-peu scrupuleux sur l'exactitude historique. Son jugement sur le mérite de l'*Histoire de Port-Royal* n'est rapporté que par l'auteur du Supplément de Moréri; et c'est une autorité bien foible. On doit plus de respect au suffrage de l'abbé d'Olivet, qui, dans son *Histoire de l'Académie françoise*, prétend que cet ouvrage de Racine lui donne parmi les écrivains en prose le même rang que ses tragédies lui assurent parmi les poëtes. Mais, avec tous les égards qu'exige l'abbé d'Olivet, on ne peut dissimuler que son opinion est fort exagérée, et dément la sagesse ordinaire du goût de ce judicieux académicien. L'abrégé de l'*Histoire de Port-Royal* est recommandable par la clarté, la simplicité, la douceur, le naturel, et toutes les qualités d'un bon esprit qui n'écrit que pour instruire, et semble ne chercher que la vérité. L'histoire d'une communauté religieuse n'est pas un sujet brillant : l'auteur s'est conformé à la modestie du sujet. Voici l'origine de cette histoire. Les religieuses de Port-Royal des Champs ayant été obligées, en l'année 1697, de présenter un Mémoire au cardinal de Noailles, arche-

vêque de Paris, au sujet du partage de leurs biens avec la maison de Port-Royal de Paris, Racine fit pour elles ce Mémoire, qui contenoit en partie une explication de leur recette et de leur dépense. L'archevêque, après en avoir apparemment goûté le style, en demanda à Racine un autre qui l'instruisît de ce qui s'étoit passé dans cette maison depuis la réforme faite par la mère Angélique Arnauld. Racine, pour satisfaire le prélat, composa alors un *Mémoire instructif et sommaire sur Port-Royal*, depuis sa réforme jusqu'au 26 février 1698, qui n'a jamais été rendu public, mais qui donna lieu à son *Histoire de Port-Royal*, qu'il n'a conduite que jusqu'à l'année 1665. Plusieurs écrivains, qui se copient les uns les autres, ont avancé mal à propos que cette Histoire fut composée vers l'an 1693, ayant été demandée par le cardinal de Noailles, en sa qualité d'archevêque de Paris. Cela est évidemment faux, puisqu'il ne fut nommé à cet archevêché qu'en 1695. D'ailleurs un passage de cette Histoire, dans lequel on fait mention de M. Le Nain de Tillemont comme ne vivant plus à l'époque où l'on écrit, prouve que l'on n'y travailla point avant 1698, puisque c'est tout

au commencement de cette année[1] que M. Le Nain de Tillemont mourut.

Quelques éditeurs de Racine ont prétendu que la seconde partie de l'*Histoire de Port-Royal* n'étoit pas de ce grand poëte : « Nous croyons, « dit Luneau de Boisgermain, que Racine se « seroit bien gardé de faire ici l'éloge des *Imaginaires*, s'il avoit réellement composé la « seconde partie de l'*Histoire de Port-Royal*. « On ne peut guère en effet se persuader qu'a-« près avoir reproché à l'auteur de ces Lettres « *de louer et blâmer le même homme*, *selon* « *qu'il étoit content ou mal satisfait de lui* « (première lettre de Racine, page 219), ce « poëte n'eût pas évité de tomber dans la « même faute. On doit encore moins présumer « qu'il eût pensé à relever le mérite de cet « ouvrage, dont il prétend que *les meilleurs* « *amis de M. Nicole pouvoient à peine soutenir* « *la lecture*. » (Seconde lettre de Racine, page 283.)

Comment le commentateur n'a-t-il pas vu que si son raisonnement avoit quelque solidité, il étoit également applicable à la première

[1] Le 10 janvier.

partie de l'*Histoire de Port-Royal,* dont cependant il ne conteste point l'authenticité? En effet, on lit dans la première partie : « Ces « maîtres n'étoient pas des hommes ordinaires ; « il suffit de dire que l'un d'entre eux étoit le « célèbre M. Nicole[1]. » Étoit-il donc si difficile d'observer que le grave historien de Port-Royal étoit bien différent du jeune auteur qui, trente ans auparavant, avoit attaqué ses maîtres dans des lettres satiriques; et que par conséquent on ne pouvoit rien conclure de cette différence de langage et de sentiments, suite naturelle et nécessaire de la différence d'âge et de principes?

On a fait dans ces derniers temps une objection plus spécieuse : il n'est pas possible, a-t-on dit, que cette seconde partie soit de Racine, puisqu'on y trouve un passage sur la destruction de Port-Royal (en 1709), lequel n'a pu être écrit par Racine, mort dix ans auparavant. Ce passage est conçu en ces termes :

« Je ne doute pas que la postérité, qui verra « un jour, d'un côté les grandes choses que le « Roi a faites pour l'avancement de la religion « catholique, et de l'autre les grands services

[1] Voyez ci-après, page 353.

« que M. Arnauld a rendus à l'Église, et la « vertu extraordinaire qui a éclaté dans la « maison dont nous parlons, n'ait peine à « comprendre comment il s'est pu faire que, « sous un Roi si plein de piété et de justice, « une maison si sainte ait été détruite. »

L'objection est pressante; la réponse sera péremptoire.

Racine, la veille de sa mort, remit son *Histoire de Port-Royal* entre les mains d'un ami. Louis Racine, son fils, ignora longtemps le sort de ce manuscrit; il le croyoit anéanti, lorsqu'en 1742 il apprit qu'on en avoit imprimé la première partie, sans savoir comment; après avoir été enseveli pendant quarante ans, cet ouvrage étoit enfin parvenu à voir la lumière. Il acquit depuis des renseignements plus exacts, et même il recouvra le manuscrit de la seconde partie, qu'il déposa à la Bibliothèque du Roi, avec cette note écrite de sa main :

« Ce qui s'est trouvé de l'*Histoire de Port-* « *Royal* dans les papiers de Jean Racine.

« Le tout est écrit de sa main, excepté les « feuillets 1, 2, 3, 4, qui sont écrits de la « main de Boileau.

« Tout ce morceau est de la seconde partie :

« on ne trouva rien, dans ses papiers, de la « première partie de cette Histoire. »

Le passage dans lequel il est question de la destruction de Port-Royal se trouve dans le premier feuillet, écrit de la main de Boileau, qui vécut encore deux ans après cet événement, et qui a fait à cette partie de l'ouvrage de son illustre ami les changements indiqués par les circonstances.

C'est donc en vain qu'on a essayé d'élever des doutes sur l'authenticité de cette seconde partie : elle est incontestablement de la même main que la première. (G.)



ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL.

PREMIÈRE PARTIE.

L'abbaye de Port-Royal, près de Chevreuse, est une des plus anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée, en l'année 1204, par un saint évêque de Paris, nommé Eudes de Sully, de la maison des comtes de Champagne, proche parent de Philippe Auguste[1]. C'est lui dont on voit la tombe en cuivre, élevée de deux pieds, à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris. La fondation n'étoit que pour douze religieuses, ainsi ce monastère ne possédoit pas de fort grands biens. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Montmorency et les

[1] C'est par erreur que Racine attribue la fondation de Port-Royal à Eudes de Sully. Cette abbaye doit son origine à Mathilde de Garlande, femme de Matthieu Ier de Marly, cadet de la maison de Montmorency. Ce seigneur, en partant pour la Terre sainte, laissa à sa femme une somme pour l'employer en œuvres de piété. Mathilde, suivant l'intention de son mari et seulement d'après le conseil d'Eudes de Sully, acheta le fief de Porrois ou Port-Royal, et y fonda une abbaye. (G. G.)

comtes de Montfort. Ils lui firent successivement plusieurs donations, dont les plus considérables ont été confirmées par le roi saint Louis, qui donna aux religieuses, sur son domaine, une rente en forme d'aumône, dont elles jouissent encore aujourd'hui; si bien qu'elles reconnoissent avec raison ce saint roi pour un de leurs fondateurs. Le pape Honoré III accorda à cette abbaye de grands priviléges, comme, entre autres, celui d'y célébrer l'office divin, quand même tout le pays seroit en interdit. Il permettoit aussi aux religieuses de donner retraite à des séculières qui, étant dégoûtées du monde, et pouvant disposer de leurs personnes, voudroient se réfugier dans leur couvent pour y faire pénitence, sans néanmoins se lier par des vœux. Cette bulle est de l'année 1223, un peu après le quatrième concile général de Latran.

Sur la fin du dernier siècle, ce monastère, comme beaucoup d'autres, étoit tombé dans un grand relâchement : la règle de Saint-Benoît n'y étoit presque plus connue, la clôture même n'y étoit plus observée, et l'esprit du siècle en avoit entièrement banni la régularité. Marie-Angélique Arnauld[1], par

[1] Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld, morte en 1661. Il ne faut pas la confondre avec la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld, sa nièce, religieuse comme elle à Port-Royal, et pendant vingt ans maîtresse des novices, et ensuite abbesse. Cette dernière mourut en 1684. On a publié, en 1760, ses *Conférences*, trois volumes in-12. (G.)

un usage qui n'étoit que trop commun en ces temps-là, en fut faite abbesse en 1602, n'ayant pas encore onze ans accomplis. Elle n'en avoit que huit lorsqu'elle prit l'habit, et elle fit profession à neuf ans entre les mains du général de Cîteaux, qui la bénit dix-huit mois après. Il y avoit peu d'apparence qu'une fille faite abbesse à cet âge, et d'une manière si peu régulière, eût été choisie de Dieu pour rétablir la règle dans cette abbaye. Cependant elle étoit à peine dans sa dix-septième année, que Dieu, qui avoit de grands desseins sur elle, se servit pour la toucher d'une voie assez extraordinaire.

Un capucin qui étoit sorti de son couvent par libertinage, et qui alloit se faire apostat dans les pays étrangers, passant par hasard (en 1608) à Port-Royal, fut prié par l'abbesse et par les religieuses de prêcher dans leur église. Il le fit, et ce misérable parla avec tant de force sur le bonheur de la vie religieuse, sur la beauté et sur la sainteté de la règle de Saint-Benoît, que la jeune abbesse en fut vivement émue. Elle forma dès lors la résolution, non-seulement de pratiquer sa règle dans toute sa rigueur, mais d'employer même tous ses efforts pour la faire aussi observer à ses religieuses. Elle commença par un renouvellement de ses vœux, et fit une seconde profession, n'étant pas satisfaite de la première. Elle réforma tout ce qu'il y avoit de mondain et de sensuel dans ses habits, ne porta plus qu'une chemise de serge, ne coucha plus que sur une simple paillasse, s'abstint de manger de la viande, et fit fermer de

bonnes murailles son abbaye, qui ne l'étoit auparavant que d'une méchante clôture de terre éboulée presque partout. Elle eut grand soin de ne point alarmer ses religieuses par trop d'empressement à leur vouloir faire embrasser la règle : elle se contentoit de donner l'exemple, leur parlant peu, priant beaucoup pour elles, et accompagnant de torrents de larmes le peu d'exhortations qu'elle leur faisoit quelquefois. Dieu bénit si bien cette conduite, qu'elle les gagna toutes les unes après les autres, et qu'en moins de cinq ans la communauté de biens, le jeûne, l'abstinence de viande, le silence, la veille de la nuit, et enfin toutes les austérités de la règle de Saint-Benoît furent établies à Port-Royal de la même manière qu'elles le sont encore aujourd'hui.

Cette réforme est la première qui ait été introduite dans l'ordre de Cîteaux : aussi y fit-elle un fort grand bruit, et elle eut la destinée que les plus saintes choses ont toujours eue, c'est-à-dire qu'elle fut occasion de scandale aux uns, et d'édification aux autres. Elle fut extrêmement désapprouvée par un fort grand nombre de moines et d'abbés même, qui regardoient la bonne chère, l'oisiveté, la mollesse, et, en un mot, le libertinage, comme d'anciennes coutumes de l'ordre, où il n'étoit pas permis de toucher[1].

[1] Tout le temps du carnaval se passoit en mascarades et en bouffonneries. Les religieuses se masquoient entre elles, et le confesseur en faisoit autant avec les valets de la maison. (*Lettre de la mère Angélique à M. l'avocat général Bignon*, 1653.) (A. M.)

Toutes ces sortes de gens déclamèrent avec beaucoup d'emportement contre les religieuses de Port-Royal, les traitant de folles, d'embéguinées, de novatrices, de schismatiques même, et ils parloient de les faire excommunier. Ils avoient pour eux l'assistant du général, grand chasseur, et d'une si profonde ignorance, qu'il n'entendoit pas même le latin de son *Pater*. Mais heureusement le général, nommé dom Boucherat, se trouva un homme très-sage et très-équitable, et ne se laissa point entraîner à leurs sentiments.

Plusieurs maisons non-seulement admirèrent cette réforme, mais résolurent même de l'embrasser. Mais on crut partout qu'on ne pouvoit réussir dans une si sainte entreprise sans le secours de l'abbesse de Port-Royal. Elle eut ordre du général (en 1618) de se transporter dans la plupart de ces maisons, et d'envoyer de ses religieuses dans tous les convents où elle ne pourroit aller elle-même. Elle alla à Maubuisson, au Lis, à Saint-Aubin, pendant que la mère Agnès Arnauld, sa sœur[1], et d'autres de ses religieuses, alloient à Saint-Cyr, à Gomer-Fontaine, à Tard, aux îles d'Auxerre, et ailleurs. Toutes ces maisons regardoient l'abbesse et les religieuses de Port-Royal comme des anges envoyés du ciel pour le rétablissement de la discipline. Plusieurs abbesses vinrent passer des années entières à Port-Royal,

[1] Elles étoient six sœurs religieuses dans le même monastère. (G.)

pour s'y instruire à loisir des saintes maximes qui s'y pratiquoient. Il y eut aussi un grand nombre d'abbayes d'hommes qui se réformèrent sur ce modèle. Ainsi l'on peut dire avec vérité que la maison de Port-Royal fut une source de bénédictions pour tout l'ordre de Cîteaux, où l'on commença de voir revivre l'esprit de saint Benoît et de saint Bernard, qui y étoit presque entièrement éteint.

De tous les monastères que je viens de nommer, il n'y en a point où la mère Angélique trouvât plus à travailler que dans celui de Maubuisson[1], dont l'abbesse, sœur de madame Gabrielle d'Estrées, après plusieurs années d'une vie toute scandaleuse, avoit été interdite, et renfermée à Paris dans les Filles pénitentes. A peine la mère Angélique commençoit à faire connoître Dieu dans cette maison, que madame d'Estrées, s'étant échappée des Filles pénitentes[2], revint à Maubuisson avec une escorte de plusieurs jeunes gentilshommes accoutumés à y venir passer leur temps; et une des portes lui en fut ouverte par une des anciennes religieuses. Aussitôt le confesseur de l'abbaye, qui étoit un moine, grand ennemi de la réforme, voulut persuader à la mère Angélique de se retirer; il y eut même un de ces gentilshommes qui lui appuya le pistolet sur la gorge pour la faire

[1] Abbaye de Bernardines, près de Pontoise, fondée en 1240 par la reine Blanche. (A. M.)

[2] Le 10 septembre 1619.

sortir. Mais tout cela ne l'étonnant point, l'abbesse, le confesseur, et ces jeunes gens, la prirent par force, et la mirent hors du couvent avec les religieuses qu'elle y avoit amenées, et avec toutes les novices à qui elle avoit donné l'habit. Cette troupe de religieuses, destituée de tout secours, et ne sachant où se retirer, s'achemina en silence vers Pontoise, et en traversa tout le faubourg et une partie de la ville, les mains jointes et leur voile sur le visage, jusqu'à ce qu'enfin quelques habitants du lieu, touchés de compassion, leur offrirent de leur donner retraite chez eux. Mais elles n'y furent pas longtemps; car, au bout de deux ou trois jours, le Parlement, à la requête de l'abbé de Cîteaux, ayant donné un arrêt pour renfermer de nouveau madame d'Estrées, le prévôt de l'Isle fut envoyé avec main-forte pour se saisir de l'abbesse, du confesseur, et de la religieuse ancienne qui étoit de leur cabale. L'abbesse s'enfuit de bonne heure par une porte du jardin; la religieuse fut trouvée dans une grande armoire pleine de hardes, où elle s'étoit cachée; et le confesseur, ayant sauté par-dessus les murs, s'alla réfugier chez les jésuites de Pontoise. Ainsi la mère Angélique demeura paisible dans Maubuisson, et y continua sa sainte mission pendant cinq années.

Ce fut là qu'elle vit (le 5 avril de l'année 1619), pour la première fois, saint François de Sales, et qu'il se lia entre eux une amitié qui a duré toute la vie du saint évêque, qui voulut même que la mère

de Chantal[1] fût associée à cette union. L'on voit dans les lettres de l'un et de l'autre la grande idée qu'ils avoient de cette merveilleuse fille. De son côté, la mère Angélique procura aussi à M. Arnauld, son père[2], et à toute sa famille, la connoissance de ce saint prélat. Il fit un voyage à Port-Royal, pour y voir la mère Agnès de Saint-Paul, sœur de cette abbesse; il alloit voir très-souvent M. Arnauld son père, et M. d'Andilly[3], son frère, et à Paris et à une maison qu'ils avoient à la campagne, charmé de se trouver dans une famille si pleine de vertu et de piété. La dernière fois qu'il les vit, il donna sa bénédiction à tous leurs enfants, et entre autres au célèbre M. Arnauld, docteur de Sorbonne, qui n'avoit alors que six ans. La bienheureuse mère de Chantal vécut encore vingt ans depuis qu'elle eut connu la mère Angélique; elle ne faisoit point de voyage à Paris qu'elle ne vînt passer plusieurs jours de suite avec elle, versant dans son sein ses plus secrètes pensées,

[1] Jeanne-Françoise Frémiot, veuve, en 1600, du baron de Chantal, institua en 1610 l'ordre de la Visitation. Elle mourut en 1641, et fut canonisée en 1767. Madame de Sévigné étoit sa petite-fille. (G. G.)

[2] Avocat célèbre qui avoit plaidé en 1594 pour l'Université contre les jésuites. Il étoit fils d'un autre Antoine Arnauld, avocat général de la reine Catherine de Médicis, et mourut en 1619. Sa veuve, Catherine Marion, mourut en 1641 à Port-Royal, où elle s'étoit faite religieuse. Il étoit né vingt-deux enfants de leur mariage. (A. M.)

[3] Robert Arnauld d'Andilly, né en 1588, étoit l'aîné des fils d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion. (A. M.)

et desirant avec ardeur que les filles de la Visitation et celles de Port-Royal fussent unies du même lien d'amitié qui avoit si étroitement uni leurs deux mères.

Après cinq ans de travail à Maubuisson (en 1623), la mère Angélique se trouvant déchargée du soin de cette abbaye, par la nomination que le Roi avoit faite d'une autre abbesse [1] en la place de madame d'Estrées, elle se résolut d'aller trouver sa chère communauté de Port-Royal. Elle ne l'avoit pas laissée néanmoins orpheline, l'ayant mise, en partant, sous la conduite de la mère Agnès dont j'ai parlé : elle étoit plus jeune de deux ans que la mère Angélique, et avoit été faite abbesse aussi jeune qu'elle ; mais Dieu l'ayant aussi éclairée de fort bonne heure, elle avoit remis au Roi l'abbaye de Saint-Cyr, dont elle étoit pourvue, pour venir vivre simple religieuse dans le couvent de sa sœur. Mais la mère Angélique, pleine d'admiration de sa vertu, avoit obtenu qu'on la fît sa coadjutrice. C'est cette mère Agnès qui a depuis dressé les constitutions de Port-Royal, qui furent approuvées par M. de Gondy, archevêque de Paris. On a aussi d'elle plusieurs traités très-édifiants [2], et qui font connoître tout

[1] Charlotte de Bourbon-Soissons, fille naturelle de Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, et de la marquise de Rancher. (A. M.)

[2] *L'Image de la Religieuse parfaite et imparfaite*, 1 volume in-12 ; *le Chapelet secret du Saint-Sacrement*, 1 volume in-12. Ce dernier ouvrage fut supprimé par le Pape, mais sans être censuré. (G.)

ensemble l'élévation et la solidité de son esprit.

Lorsque la mère Angélique se préparoit à partir de Maubuïsson, trente religieuses, qui y avoient fait profession entre ses mains, se jetèrent à ses pieds, et la conjurèrent de les emmener avec elle. L'abbaye de Port-Royal étoit fort pauvre, n'ayant été fondée, comme j'ai dit, que pour douze religieuses. Le nombre en étoit alors considérablement augmenté; et ces trente filles de Maubuisson n'avoient à elles toutes que cinq cents livres de pension viagère. Cependant la mère Angélique ne balança pas un moment à leur accorder leur demande. Elle se contenta d'en écrire à la mère Agnès; et, sur sa réponse, elle les fit même partir quelques jours devant elle. Ces pauvres filles n'abordoient qu'en tremblant une maison qu'elles venoient pour ainsi dire affamer : mais elles y furent reçues (le 3 mars 1623) avec une joie qui leur fit bien voir que la charité de la mère s'étoit aussi communiquée à toute la communauté.

Il étoit resté à Maubuisson quelques esprits qui n'avoient pu entièrement s'assujettir à la réforme. D'ailleurs madame de Soissons, qui avoit succédé à madame d'Estrées, n'avoit pas pris un fort grand soin d'y entretenir la régularité que la mère Angélique y avoit établie; si bien que cette sainte fille ne cessoit de demander à Dieu qu'il regardât cette maison avec des yeux de miséricorde. Sa prière fut exaucée.

Cette abbaye étant venue encore à vaquer au bout de quatre ans, par la mort de madame de Soissons

(octobre 1626), le roi Louis XIII fit demander à la mère Angélique une de ses religieuses pour l'en faire abbesse. Elle lui en proposa une (en 1627) qu'on appeloit sœur Marie des Anges [1], à qui le Roi donna aussitôt son brevet.

La plupart des personnes qui connoissoient cette fille lui trouvoient, à la vérité, une grande douceur et une profonde humilité; mais elles doutoient qu'elle eût toute la fermeté nécessaire pour remplir une place de cette importance. Le succès fit voir combien la mère Angélique avoit de discernement : car cette fille si humble et si douce sut réduire en très-peu de temps les esprits qui étoient demeurés les plus rebelles, rangea les anciennes sous le même joug que les jeunes, ne s'étonna point des persécutions de certains moines, et même de certains visiteurs de l'ordre, accoutumés au faste et à la dépense, et qui ne pouvoient souffrir le saint usage qu'elle faisoit des revenus de cette abbaye.

Ce fut de son temps que deux fameuses religieuses de Montdidier furent introduites à Maubuisson par un de ces visiteurs, pour y enseigner, disoit-il, les secrets de la plus sublime oraison. La mère des Anges et la mère Angélique n'étoient point assez inté-

[1] Marie des Anges Suireau. Elle avoit établi la réforme dans l'abbaye du Lis, près de Melun, où elle avoit été envoyée, l'année précédente, en qualité de maîtresse des novices, par la mère Angélique. En 1654, elle fut élue abbesse de Port-Royal, et mourut en décembre 1658. A. M.)

rieures au gré de ces pères, et ils leur reprochoient souvent de ne connoître d'autre perfection que celle qui s'acquiert par la mortification des sens et par la pratique des bonnes œuvres. La mère des Anges, qui avoit appris à Port-Royal à se défier de toute nouveauté, fit observer de près ces deux filles : et il se trouva que, sous un jargon de pur amour, d'anéantissement et de parfaite nudité, elles cachoient toutes les illusions et toutes les horreurs que l'Église a condamnées de nos jours dans Molinos (en 1687). Elles étoient en effet de la secte de ces illuminés de Roye, qu'on nommoit les *Guérinets*[1], dont le cardinal de Richelieu fit faire une si exacte perquisition.

La mère des Anges ayant donné avis du péril où étoit son monastère, ces deux religieuses furent renfermées très-étroitement par ordre de la cour ; et le visiteur qui les protégeoit eut lui-même bien de la peine à se tirer d'affaire. En un mot, la mère des Anges, malgré toutes les traverses qu'on lui suscitoit, rétablit entièrement dans Maubuisson le véritable esprit de saint Bernard, qui s'y maintient encore aujourd'hui par les soins de l'illustre princesse[2] que la Providence en a faite abbesse; et après avoir gouverné pendant vingt-deux ans ce célèbre monastère avec une sainteté dont la mémoire s'y conser-

[1] Du nom de Pierre Guérin, chef de cette secte.

[2] Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Bavière, nommée abbesse de Maubuisson en 1664 : elle mourut en 1709. (G.)

vera éternellement, elle en donna sa démission au Roi, et vint reprendre à Port-Royal son rang de simple religieuse : elle demandoit même à y recommencer son noviciat, de peur, disoit-elle, qu'ayant si longtemps commandé, elle n'eût appris à désobéir.

Cependant la communauté de Port-Royal s'étant accrue jusqu'au nombre de quatre-vingts religieuses, elles étoient fort serrées dans ce monastère, situé dans un lieu fort humide, et dont les bâtiments étoient extrêmement bas et enfoncés : ainsi les maladies y devinrent fort fréquentes, et le couvent ne fut bientôt plus qu'une infirmerie. Mais la Providence n'abandonna point la mère Angélique dans ce besoin : elle lui fit trouver des ressources dans sa propre famille. Madame Arnauld, sa mère, qui étoit fille du célèbre M. Marion, avocat général, étoit demeurée veuve depuis plusieurs années, et avoit conçu la résolution non-seulement de se retirer du monde, mais même, ce qui est assez particulier, de se faire religieuse sous la conduite de sa fille. Comme elle sut l'extrémité où la communauté étoit réduite, elle acheta (en 1625) de son argent, au faubourg Saint-Jacques, une maison, et la donna pour en faire comme un hospice. On ne vouloit y transporter d'abord qu'une partie des religieuses; mais le monastère des champs devenant plus malsain de jour en jour, on fut obligé de l'abandonner entièrement (en 1626), et de transférer à Paris toute la communauté, après en avoir obtenu le consentement du Roi

et de l'archevêque. On se logea comme on put dans cette nouvelle maison : l'on fit un dortoir d'une galerie; on lambrissa les greniers, pour y pratiquer des cellules, et la salle fut changée en une chapelle.

La réputation de la mère Angélique, et les merveilles qu'on racontoit de la vie toute sainte de ses religieuses, lui attirèrent bientôt l'amitié de beaucoup de personnes de piété. La reine Marie de Médicis les honora d'une bienveillance particulière, et, par des lettres patentes enregistrées au Parlement, prit le titre de fondatrice et de bienfaitrice de ce nouveau monastère. Elle ne fut pas vraisemblablement en état de leur donner des marques de sa libéralité, mais elle leur procura un bien qu'elles n'eussent jamais osé espérer sans une protection si puissante.

Plus la mère Angélique avoit sujet de louer Dieu des bénédictions qu'il avoit répandues sur sa communauté, plus elle avoit lieu de craindre qu'après sa mort, et après celle de la mère Agnès, sa coadjutrice, on n'introduisît en leur place quelque abbesse qui, n'ayant point été élevée dans la maison, détruiroit peut-être en six mois tout le bon ordre qu'elle avoit tant travaillé à y établir. La reine Marie de Médicis entra avec bonté dans ses sentiments; elle parla au Roi son fils, dans le temps qu'il revenoit triomphant après la prise de la Rochelle, et lui représentant tout ce qu'elle connoissoit de la sainteté de ces filles, elle toucha tellement sa piété, qu'il crut lui-même rendre un

grand service à Dieu en consentant que cette abbaye fût élective et triennale. La chose fut confirmée par le pape Urbain VIII. Aussitôt la mère Angélique et la mère Agnès se démirent, l'une de sa qualité d'abbesse, et l'autre de celle de coadjutrice; et la communauté (en 1630) élut pour trois ans une des religieuses de la maison[1]. La mère Angélique venoit d'obtenir du même pape une autre grace qui ne lui parut pas moins considérable. Elle avoit toujours eu au fond de son cœur un grand amour pour la hiérarchie ecclésiastique, et souhaitoit aussi ardemment d'être soumise à l'autorité épiscopale, que les autres abbesses desirent d'en être soustraites. Son souhait sur cela étoit d'autant plus raisonnable, que l'abbaye de Port-Royal, fondée par un évêque de Paris, avoit longtemps dépendu immédiatement de lui et de ses successeurs; mais dans la suite un de ses évêques avoit consenti qu'elle reconnût la juridiction de l'abbé de Cîteaux. Elle avoit donc fait représenter ces raisons au Pape (en 1627), qui, les ayant approuvées, remit en effet cette abbaye sous la juridiction de l'ordinaire, et l'affranchit entièrement de la dépendance de Cîteaux, en y conservant néanmoins tous les priviléges attachés aux maisons de cet ordre. M. de Gondy en prit donc en main le gouvernement, en examina et approuva les constitutions, et en fit faire la visite

[1] Marie-Geneviève de Saint-Augustin Letardif, élue abbesse en 1630, et continuée jusqu'en 1636. (A. M.)

par M. Maugier, qui fut le premier supérieur qu'il donna à ce monastère.

Ce fut vers ce temps-là que Louise de Bourbon, première femme du duc de Longueville, princesse d'une éminente vertu, forma avec M. Zamet, évêque de Langres, le dessein d'instituer un ordre de religieuses particulièrement consacrées à l'adoration du mystère de l'Eucharistie, et qui, par leur assistance continuelle devant le Saint-Sacrement, réparassent en quelque sorte les outrages que lui font tous les jours et les blasphèmes des protestants et les communions sacriléges des mauvais catholiques. Ils communiquèrent tous deux leur pensée à la mère Angélique, et la prièrent, non-seulement de les aider à former cet institut, mais d'en vouloir même accepter la direction, et de donner quelques-unes de ses religieuses pour en commencer avec elle l'établissement. Cette proposition fut d'autant plus de son goût, qu'il y avoit déja plus de quinze ans que cette même assistance continuelle devant le Saint-Sacrement avoit été établie à Port-Royal, d'abord pendant le jour seulement, et ensuite pendant la nuit même. Toutes les religieuses de ce monastère, ayant appris un si louable dessein, furent touchées d'une sainte jalousie de ce qu'on fondoit pour cela un nouvel ordre, au lieu de l'établir dans Port-Royal même. Elles demandèrent avec instance que, sans chercher d'autre maison que la leur, on leur permît d'ajouter les pratiques de cet institut aux autres pratiques de leur règle,

et de joindre en elles le nom glorieux de filles du Saint-Sacrement à celui de filles de Saint-Bernard. La princesse étoit d'avis de leur accorder leur demande, mais l'évêque persista à vouloir un ordre et un habit particuliers.

Ce prélat étoit un homme plein de bonnes intentions, et fort zélé, mais d'un esprit fort variable et fort borné. Il avoit plusieurs fois changé le dessein de son institut : il vouloit d'abord un ordre de religieux plus retirés encore et plus austères que les Chartreux; puis il jugea plus à propos que ce fût un ordre de filles. Sa première vue pour ces filles étoit qu'elles fussent extrêmement pauvres, et que, pour mieux honorer le profond abaissement de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, elles portassent sur leur habit toutes les marques d'une extrême pauvreté. Ensuite il imagina qu'il falloit attirer la vénération du peuple par un habit qui eût quelque chose d'auguste et de magnifique; mais la mère Angélique desira que tout se ressentît de la simplicité religieuse. Il avoit fait divers autres règlements, dont la plupart eurent besoin d'être rectifiés. La mère Angélique, voyant ces incertitudes, eut un pressentiment que cet ordre ne seroit pas de longue durée. Mais la bulle étant arrivée, où elle étoit nommée supérieure, et où il étoit ordonné que ce seroit des religieuses de Port-Royal qui en commenceroient l'établissement, elle se mit en devoir d'obéir. La bulle nommoit aussi trois supérieurs, savoir : M. de Gondy, archevêque de Paris,

M. de Bellegarde, archevêque de Sens, et l'évêque de Langres. Mais ce dernier, comme fondateur, et d'ailleurs étant grand directeur de religieuses, eut la principale conduite de ce monastère. La mère Angélique entra donc (le 8 mai 1633), avec trois de ses religieuses et quatre postulantes, dans la maison destinée pour cet institut. Cette maison étoit dans la rue Coquillière, qui est de la paroisse de Saint-Eustache; et le Saint-Sacrement y fut mis avec beaucoup de solennité. Bientôt après on y reçut des novices, et ce fut l'archevêque de Paris qui leur donna le voile.

La nouveauté de cet institut donna beaucoup occasion au monde de parler; et, dans ces commencements, la mère Angélique eut à essuyer bien des peines et des contradictions. Son principal chagrin étoit de voir l'évêque de Langres presque toujours en différend avec l'archevêque de Sens, qui ne pouvoit compatir avec lui. Leur désunion éclata, surtout à l'occasion du *Chapelet secret* du Saint-Sacrement. Comme cette affaire fit alors un fort grand bruit, et que les ennemis de Port-Royal s'en sont voulu prévaloir dans la suite contre ce monastère, il est bon d'expliquer en peu de mots ce que c'étoit que cette querelle.

Ce *Chapelet secret* étoit un petit écrit de trois ou quatre pages, contenant des pensées affectueuses sur le mystère de l'Eucharistie, ou, pour mieux dire, c'étoit comme des élans d'une ame toute pénétrée de l'amour de Dieu dans la contemplation de sa cha-

rité infinie pour les hommes dans ce mystère. La mère Agnès, de qui étoient ces pensées, n'avoit guère songé à les rendre publiques; elle en avoit simplement rendu compte au Père de Gondren, son confesseur, depuis général de l'Oratoire, qui, pour sa propre édification, lui avoit ordonné de les mettre par écrit. Il en tomba une copie entre les mains d'une sainte Carmélite, nommée la mère Marie de Jésus; cette mère étant morte un mois après, on fit courir sous son nom cet écrit, qui avoit été trouvé sur elle, mais on sut bientôt qu'il étoit de la mère Agnès [1]. L'évêque de Langres le trouva merveilleux, et en parla avec de grands sentiments d'admiration. L'archevêque de Sens, qui en avoit été fort touché d'abord, commença tout à coup à s'en dégoûter; il le donna même à examiner à M. Duval, supérieur des Carmélites, et à quelques autres docteurs; à qui on ne dit point qui l'avoit composé. Ces docteurs, jugeant à la rigueur de certaines expressions abstraites et relevées, telles que sont à peu près celles des mystiques, le condamnèrent; d'autres docteurs, consultés par l'évêque de Langres, l'approuvèrent au contraire avec éloge : tellement que les esprits venant à s'échauffer, et chacun écrivant pour soutenir son avis, la chose fut portée à Rome. Le Pape ne trouva dans l'écrit aucune proposition digne de censure; mais, pour le bien de la paix, et parce que ces matières n'étoient pas de la portée de tout le

[1] Il fut imprimé en 1633.

monde, il jugea à propos de le supprimer; et il le fut en effet.

Entre les théologiens qui avoient écrit pour le soutenir, Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, avoit fait admirer la pénétration de son esprit et la profondeur de sa doctrine. Il ne connoissoit point alors la mère Agnès, et avoit même été préoccupé contre le *Chapelet secret*, à cause des différends qu'il avoit causés; mais, l'ayant trouvé très-bon, il avoit pris lui-même la plume pour défendre la vérité, qui lui sembloit opprimée. Il n'avoit point mis son nom à son ouvrage, non plus qu'à ses autres livres; mais l'évêque de Langres, ayant su que c'étoit de lui, l'alla chercher pour le remercier. A mesure qu'il le connut plus particulièrement, il fut épris de sa rare piété et de ses grandes lumières; et, comme il n'avoit rien de plus à cœur que de porter les filles du Saint-Sacrement à la plus haute perfection, il jugea que personne au monde ne pouvoit mieux l'aider dans ce dessein que ce grand serviteur de Dieu. Il le conjura donc de venir faire des exhortations à ces filles, et même de les vouloir confesser. L'abbé lui résista assez longtemps, fuyant naturellement ces sortes d'emplois, et se tenant le plus renfermé qu'il pouvoit dans son cabinet, où il passoit, pour ainsi dire, les jours et les nuits, partie dans la prière, et partie à composer des ouvrages qui pussent être utiles à l'Église. Enfin, néanmoins, les instances réitérées de l'évêque lui paroissant comme un ordre de Dieu de servir ces filles, il s'y résolut.

Dès que la mère Angélique l'eut entendu parler des choses de Dieu, et qu'elle eut connu par quel chemin sûr il conduisoit les ames, elle crut retrouver en lui le saint évêque de Genève[1], par qui elle avoit été autrefois conduite; et les autres religieuses prirent aussi en lui la même confiance. En effet, pour me servir ici du témoignage public que lui a rendu un prélat[2] non moins considérable par sa piété que par sa naissance, « ce savant homme « n'avoit point d'autres sentiments que ceux qu'il « avoit puisés dans l'Écriture sainte et dans la tradi- « tion de l'Église; sa science n'étoit que celle des « saints Pères; il ne parloit point d'autre langage que « celui de la parole de Dieu; et, bien loin de con- « duire les ames par des voies particulières et « écartées, il ne savoit point d'autre chemin pour « les mener à Dieu que celui de la pénitence et de la « charité. » Toutes ces filles firent en peu de temps un tel progrès dans la perfection sous sa conduite, que l'évêque de Langres ne cessoit de remercier Dieu du confesseur qu'il lui avoit inspiré de leur donner.

Dans le ravissement où étoit ce prélat, il proposa plusieurs fois à l'abbé de souffrir qu'il travaillât pour le faire nommer son coadjuteur à l'évêché de Langres; et, sur son refus, il le pressa au moins de vouloir être son directeur. Mais l'abbé le pria de

[1] Saint François de Sales.

[2] M. de Laval, évêque de la Rochelle.

l'en dispenser, lui faisant entendre qu'il y auroit peut-être plusieurs choses sur lesquelles ils ne seroient point d'accord; et, avec la sincérité qui lui étoit naturelle, il ne put s'empêcher de lui toucher quelque chose de la résidence et de l'obligation où il étoit de ne pas faire de si longs séjours hors de son diocèse. L'évêque étoit de ces gens qui, bien qu'au fond ils aient de la piété, n'entendent pas volontiers des vérités qu'ils ne se sentent pas disposés à pratiquer. Cela commença un peu à le refroidir pour l'abbé de Saint-Cyran. Bientôt après il crut s'apercevoir que les filles du Saint-Sacrement n'avoient point pour ses avis la même déférence qu'elles avoient pour cet abbé; sa mauvaise humeur étoit encore fomentée par une certaine dame, sa pénitente, qu'il avoit fait entrer au Saint-Sacrement, et dont il faisoit lui seul un cas merveilleux; en un mot, ayant, comme j'ai dit, l'esprit fort foible, il entra contre l'abbé dans une si furieuse jalousie, qu'il ne le pouvoit plus souffrir. L'abbé de Saint-Cyran fit d'abord ce qu'il put pour le guérir de ses défiances; et même, voyant qu'il s'aigrissoit de plus en plus, cessa d'aller au monastère du Saint-Sacrement. Mais cette discrétion ne servit qu'à irriter cet esprit malade, honteux qu'on se fût aperçu de sa foiblesse, tellement qu'il vint à se dégoûter même de son institut; et non content de rompre avec ces filles, il se ligua avec les ennemis de cet abbé, et, ce qu'on aura peine à comprendre, donna même au cardinal de Richelieu des mémoires contre lui.

Ce ne fut pas là la seule querelle que lui attira la jalousie de la direction. Le fameux Père Joseph étoit, comme on sait, fondateur des religieuses du Calvaire. Quoique plongé fort avant dans les affaires du siècle, il se piquoit d'être un fort grand maître en la vie spirituelle, et ne vouloit point que ses religieuses eussent d'autre directeur que lui. Un jour néanmoins, se voyant sur le point d'entreprendre un long voyage pour les affaires du Roi, il alla trouver l'abbé de Saint-Cyran, pour lui recommander ses chères filles du Calvaire, et obtint de lui qu'il les confesseroit en son absence. A son retour il fut charmé du progrès qu'elles avoient fait dans la perfection ; mais il crut s'apercevoir bientôt qu'elles avoient senti l'extrême différence qu'il y a d'un directeur partagé entre Dieu et la cour, à un directeur uniquement occupé du salut des ames. Il en conçut contre l'abbé un fort grand dépit, et ne lui pardonna pas, non plus que l'évêque de Langres, cette diminution de son crédit sur l'esprit de ses pénitentes, tellement qu'il ne fut pas des moins ardents depuis ce temps-là à lui rendre de mauvais offices auprès du premier ministre.

Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il n'étoit qu'évêque de Luçon, avoit connu à Poitiers l'abbé de Saint-Cyran ; et, ayant conçu pour ses grands talents et pour sa vertu l'estime que tous ceux qui le connoissoient ne pouvoient lui refuser, il ne fut pas plutôt en faveur, qu'il songea à l'élever aux premières dignités de l'Église. Il le fit pressentir sur l'évêché

de Bayonne, qu'il lui destinoit, et qui étoit le pays de sa naissance. Mais son extrême humilité, et cette espèce de sainte horreur qu'il eut toute sa vie pour les sublimes fonctions de l'épiscopat, l'empêchèrent d'accepter cette offre. Ce fut le premier sujet de mécontentement que ce ministre eut contre lui.

Son second crime à son égard fut de passer pour n'approuver pas la doctrine que ce cardinal avoit enseignée dans son catéchisme de Luçon touchant l'attrition formée par la seule crainte des peines, qu'il prétendoit suffire pour la justification dans le sacrement. Ce n'est pas que l'abbé de Saint-Cyran fût jamais entré dans aucune discussion sur cette matière, mais il ne laissoit pas ignorer qu'il étoit persuadé que sans aimer Dieu le pécheur ne pouvoit être justifié. Outre que le cardinal se piquoit encore plus d'être grand théologien que grand politique, il étoit si dangereux de le contredire sur ce point particulier de l'attrition, que le Père Seguenot, de l'Oratoire, fut mis à la Bastille pour avoir soutenu la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence; et que ce fut aussi, à ce qu'on prétend, pour le même sujet que le Père Caussin, confesseur du Roi, fut disgracié.

Mais ce qui acheva de perdre l'abbé de Saint-Cyran dans l'esprit du cardinal, ce fut une offense d'une autre nature que les deux premières, mais qui le touchoit beaucoup plus au vif. On sait avec quelle chaleur ce premier ministre avoit entrepris de faire casser le mariage du duc d'Orléans avec la princesse

de Lorraine, sa seconde femme. Pour s'autoriser dans ce dessein, et pour rassurer la conscience timorée de Louis XIII, il fit consulter l'assemblée générale du clergé, et tout ce qu'il y avoit de plus célèbres théologiens, tant réguliers que séculiers. L'assemblée, et presque tous ces théologiens, jusqu'au Père Gondren, général de l'Oratoire, et jusqu'au Père Vincent, supérieur des Missionnaires, furent d'avis de la nullité du mariage; mais quand on vint à l'abbé de Saint-Cyran, il ne cacha point qu'il croyoit que le mariage ne pouvoit être cassé.

Venons maintenant à la querelle qu'il eut avec les jésuites : elle prit naissance en Angleterre. Les jésuites de ce pays-là n'ayant pu se résoudre à reconnoître la juridiction de l'évêque que le Pape y avoit envoyé, non-seulement obligèrent cet évêque à s'enfuir de ce royaume, mais écrivirent des livres fort injurieux contre l'autorité épiscopale, et contre la nécessité même du sacrement de la confirmation. Le clergé d'Angleterre envoya ces livres en France, et ils y furent aussitôt censurés par l'archevêque de Paris, puis par la Sorbonne, et enfin par une grande assemblée d'archevêques et d'évêques. Les jésuites de France n'abandonnèrent pas leurs confrères dans une cause que leur conduite dans tous les pays du monde fait bien voir qu'ils ont résolu de soutenir. Ils publièrent contre toutes ces censures des réponses où ils croyoient avoir terrassé la Sorbonne et les évêques. Tous les gens de bien frémissoient de voir ainsi fouler aux pieds la hiérarchie que Dieu a

établie dans son Église, lorsqu'on vit paroître, sous le nom de *Petrus Aurelius*, un excellent livre qui mettoit en poudre toutes les réponses des jésuites. Ce livre fut reçu avec un applaudissement incroyable : le clergé de France le fit imprimer plusieurs fois à ses dépens, s'efforça de découvrir qui étoit le défenseur de l'épiscopat; et ne pouvant percer l'obscurité où sa modestie le tenoit caché, fit composer en l'honneur de son livre, par le célèbre M. Godeau, évêque de Grasse[1], un éloge magnifique qui fut imprimé à la tête du livre même.

Les jésuites n'étoient pas moins en peine que les évêques de savoir qui étoit cet inconnu; et comme la vengeance a des yeux plus perçants que la reconnoissance, ils démêlèrent que si l'abbé de Saint-Cyran n'étoit pas l'auteur de cet ouvrage, il y avoit

[1] Et depuis évêque de Vence, et l'un des premiers membres de l'Académie françoise. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, qu'on ne lit plus, et depuis bien longtemps : Boileau écrivait à son ami Maucroix, en 1695 : « Je suis persuadé, aussi bien que vous, « que M. Godeau est un poëte fort estimable. Il me semble « pourtant qu'on peut dire de lui ce que Longin dit d'Hypéride, qu'il est toujours jeune, et qu'il n'a rien qui remue « et qui échauffe; en un mot qu'il n'a point cette force « de style et cette vivacité d'expression qu'on recherche « dans les ouvrages, et qui les font durer. Je ne sais point « s'il passera à la postérité; mais il faudra pour cela qu'il « ressuscite, puisqu'on peut dire qu'il est déja mort, n'étant « presque plus maintenant lu de personne. » (Lettre LXIII, du 29 avril 1695, *Œuvres de Boileau*, t. V, p. 254, 255, édit. du Prince Impérial.)

du moins la principale part. On jugera sans peine jusqu'où alla contre lui leur ressentiment, par la colère qu'ils témoignèrent contre M. Godeau, pour avoir fait l'éloge que je viens de dire. Ils publièrent contre ce prélat si illustre deux satires en latin, dont l'une avoit pour titre : *Godellus an poeta?* et c'étoit leur Père Vavasseur qui étoit auteur de ces satires. L'abbé devint à leur égard non-seulement un hérétique, mais un hérésiarque abominable, qui vouloit faire une nouvelle Église, et renverser la religion de Jésus-Christ. C'est l'idée qu'ils s'efforcèrent alors de donner de lui, et qu'ils en veulent donner encore dans tous leurs livres.

Le cardinal de Richelieu, excité par leurs clameurs et par ses ressentiments particuliers, le fit arrêter et mettre au bois de Vincennes[1]; il fit aussi saisir tous ses papiers, dont il y avoit plusieurs coffres pleins. Mais comme on n'y trouva que des extraits des Pères et des conciles, et des matériaux d'un grand ouvrage qu'il préparoit pour défendre l'Eucharistie contre les ministres huguenots, tous ses papiers lui furent aussitôt renvoyés au bois de Vincennes. On abandonna aussi une procédure fort irrégulière que l'on avoit commencée contre lui; mais la liberté ne lui fut rendue que cinq ans après, c'est-à-dire à la mort du cardinal de Richelieu : Dieu ayant permis cette longue prison pour faire mieux connoître la piété extraordinaire de cet abbé à

[1] En 1638. Il n'en sortit qu'en février 1643.

laquelle le fameux Jean de Verth[1], qui, avec d'autres officiers étrangers, étoit alors aussi prisonnier au bois de Vincennes, rendit un témoignage très-particulier; car le cardinal de Richelieu ayant voulu qu'il fût spectateur d'un ballet fort magnifique qui étoit de sa composition, et ce général ayant vu à ce ballet un certain évêque qui s'empressoit pour en faire les honneurs, il dit publiquement que le spectacle qui l'avoit le plus surpris en France, c'étoit d'y voir les saints en prison et les évêques à la comédie.

Ce fut aussi dans cette prison que l'abbé de Saint-Cyran écrivit ces belles lettres chrétiennes et spirituelles, dont il s'est fait tant d'éditions avec l'approbation d'un fort grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, qui les ont considérées comme l'ouvrage de nos jours qui donne la plus haute et la plus parfaite idée de la vie chrétienne.

Il mourut le 11 octobre 1643, huit mois après qu'il fut sorti du bois de Vincennes; et ses funérailles furent honorées de la présence de tout ce qu'il y avoit alors à Paris de prélats plus considérables. A peine il eut les yeux fermés, que les jésuites se débordèrent en une infinité de nouvelles invectives contre sa mémoire, faisant imprimer, entre autres, de prétendus interrogatoires qu'ils avoient tronqués et falsifiés; et quoiqu'il eût reçu avec une extrême

[1] Jean de Verth, officier, ou plutôt partisan allemand, qui parvint à se faire redouter. Fait prisonnier par Turenne, les chansons dont il fut l'objet ont donné quelque célébrité à son nom. (G.)

piété le viatique des mains du curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, et que la gazette même en eût informé tout le public, ils n'en furent pas moins hardis à publier qu'il étoit mort sans vouloir recevoir ses sacrements. J'ai cru devoir rapporter de suite ces événements, pour faire mieux connoître ce grand personnage, contre lequel la calomnie s'est déchaînée avec tant de licence, et qui a tant contribué, par ses instructions et par ses exemples, à la sainteté de Port-Royal.

La rupture de l'évêque de Langres avec les Filles du Saint-Sacrement, et l'emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran, ne furent pas les seules disgraces dont elles furent alors affligées : elles perdirent aussi la duchesse de Longueville[1], leur fondatrice, qui mourut (en 1637) avant que d'avoir pu laisser aucun fonds pour leur subsistance; tellement que, se voyant dénuées de toute protection, et d'ailleurs étant fort incommodées dans la maison où elles étoient, sans aucune espérance de s'y pouvoir agrandir, elles se retirèrent en 1638 (le 19 mai) à Port-Royal, où il y avoit déja quelques années que la mère Angélique étoit retournée.

Ce fut alors que les religieuses de ce monastère

[1] Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons, première femme de Henri d'Orléans II, duc de Longueville, morte le 9 septembre 1637, à l'âge de trente-trois ans. Son mari se remaria en 1642, et eut pour seconde femme cette fameuse duchesse de Longueville, dont il sera question dans la suite de l'Histoire de Port-Royal. (A. M.)

renouvelèrent leurs instances, et demandèrent à relever un institut qui étoit abandonné, et qu'il sembloit que Dieu même eût voulu leur réserver. Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers[1], étoit alors à Rome pour les affaires du Roi : elles s'adressèrent à lui, et le prièrent de s'entremettre pour elles auprès du Pape, qui leur accorda volontiers, par un bref, le changement qu'elles demandoient. Mais l'affaire souffrit à Paris de grandes difficultés, à cause de quelques intérêts temporels qu'il falloit accommoder. Enfin le Parlement ayant terminé ces difficultés, le Roi donna ses lettres, et l'archevêque de Paris son consentement. Elles se dévouèrent donc avec une joie incroyable à l'adoration perpétuelle du mystère auguste de l'Eucharistie, et prirent le nom de Filles du Saint-Sacrement : mais elles ne quittèrent pas l'habit de saint Bernard ; elles changèrent seulement leur scapulaire noir en un scapulaire blanc, où il y avoit une croix d'écarlate attachée par-devant, pour désigner, par ces deux couleurs, le pain et le vin, qui sont les voiles

[1] L'un des frères de la mère Angélique et du docteur Arnauld. Il fut envoyé à Rome en 1645, et y resta jusqu'en 1648. Le bref du Pape ne fut accordé qu'en 1647, et ce fut au mois d'octobre de la même année que les religieuses de Port-Royal prirent le nom et l'habit de Filles du Saint-Sacrement. Il y avoit alors près de dix ans que l'institut fondé par la duchesse de Longueville ne subsistoit plus. — Henri Arnauld mourut à Angers le 8 juin 1692, âgé de quatre-vingt-quinze ans. (A. M.)

sous lesquels Jésus-Christ est caché dans ce mystère. M. du Saussay, leur supérieur, alors official de Paris, et depuis évêque de Toul, célébra cette cérémonie (en 1647, le 24 octobre) avec un grand concours de peuple. L'année suivante, M. de Gondy bénit leur église, dont le bâtiment ne faisoit que d'être achevé, et la dédia aussi sous le nom du Saint-Sacrement.

Pendant cet état florissant de la maison de Paris, les religieuses n'avoient pas perdu le souvenir de leur monastère des champs; on n'y avoit laissé qu'un chapelain, pour y dire la messe et y administrer les sacrements aux domestiques. Bientôt après, M. Le Maistre[1], neveu de la mère Angélique, ayant, à l'âge de vingt-neuf ans, renoncé au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvoit procurer, s'étoit retiré dans ce désert (en 1637) pour y achever sa vie dans le silence et dans la retraite. Il y fut suivi par un de ses frères, qui avoit été jusqu'alors dans la profession des armes[2]. Quelque temps après, M. de Sacy[3], son autre frère, si célèbre par les livres de piété dont il a enrichi l'Église, s'y retira aussi avec eux pour se préparer dans la solitude à recevoir l'ordre de la prêtrise. Leur exemple y attira encore cinq ou six autres, tant séculiers qu'ec-

[1] Antoine Le Maistre, mort en 1658.

[2] Simon Le Maistre de Séricourt, mort en 1650.

[3] Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, enfermé à la Bastille en 1666, mort le 4 janvier 1684.

clésiastiques, qui, étant comme eux dégoûtés du monde, se vinrent rendre les compagnons de leur pénitence. Mais ce n'étoit point une pénitence oisive : pendant que les uns prenoient connoissance du temporel de cette abbaye, et travailloient à en rétablir les affaires, les autres ne dédaignoient pas de cultiver la terre comme de simples gens de journée; ils réparèrent même une partie des bâtiments qui y tomboient en ruine, et, rehaussant ceux qui étoient trop bas et trop enfoncés, rendirent l'habitation de ce désert beaucoup plus saine et plus commode qu'elle n'étoit. M. d'Andilly, frère aîné de la mère Angélique, ne tarda guère à y suivre ses neveux, et s'y consacra, comme eux, à des exercices de piété qui ont duré autant que sa vie.

Comme les religieuses se trouvoient alors au nombre de plus de cent, la même raison qui les avoit obligées, vingt-cinq ans auparavant, de partager leur communauté, les obligeant encore de se partager, elles obtinrent de M. de Gondy la permission de renvoyer une partie des sœurs dans leur premier monastère; en telle sorte que les deux maisons ne formassent qu'une même abbaye et une même communauté, sous les ordres d'une même abbesse. La mère Angélique, qui l'étoit alors par élection (en 1648), y alla en personne avec un certain nombre de religieuses qu'elle y établit. M. Vialard, évêque de Châlons, en rebénit l'église, qui avoit été rehaussée de plus de six pieds, et y administra le sacrement de confirmation à quantité de

gens des environs. Ce fut vers ce temps-là que la duchesse de Luynes[1], mère de M. le duc de Chevreuse, persuada au duc son mari de quitter la cour, et de choisir à la campagne une retraite où ils pussent ne s'occuper tous deux que du soin de leur salut. Ils firent bâtir pour cela un petit château dans le voisinage et sur le fonds même de Port-Royal des Champs; ils firent aussi bâtir à leurs dépens un fort beau dortoir pour les religieuses. Mais la duchesse ne vit achever ni l'un ni l'autre de ces édifices, Dieu l'ayant appelée à lui dans une fort grande jeunesse.

Les religieuses des champs étoient à peine établies, que la guerre civile s'étant allumée en France, et les soldats des deux partis courant et ravageant la campagne, elles furent obligées (en 1652) de chercher leur sûreté dans leur maison de Paris. Plusieurs religieuses de divers monastères de la campagne s'y venoient aussi réfugier tous les jours, et y étoient toutes traitées avec le même soin que celles de la maison. Mais la guerre finie (en 1653), on retourna dans le monastère des champs, qui n'a plus été abandonné depuis ce temps-là. Plusieurs personnes de qualité s'y venoient retirer de temps en temps pour y chercher Dieu dans le repos de la solitude, et pour participer aux prières de ces saintes

[1] Marie-Louise Séguier, fille de Pierre Séguier, marquis d'O, et première femme de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. Elle mourut en 1651, à l'âge de vingt-sept ans. (A. M.)

filles. De ce nombre étoient le duc et la duchesse de Liancourt, si célèbres par leur vertu et par leur grande charité envers les pauvres : ils contribuèrent même à faire bâtir, dans la cour du dehors, un corps de logis qui est celui qu'on voit encore vis-à-vis la porte de l'église[1]. La princesse de Guéméné, la marquise de Sablé, et d'autres dames considérables par leur naisssance et par leur mérite, firent aussi bâtir dans les dehors de la maison de Paris, résolues d'y passer leur vie dans la retraite, et attirées par la piété solide qu'elles voyoient pratiquer dans ce monastère.

En effet, il n'y avoit point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur que Port-Royal. Tout ce qu'on en voyoit au dehors inspiroit de la piété : on admiroit la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu y étoient chantées, la simplicité et en même temps la propreté de leur église, la modestie des domestiques, la solitude des parloirs, le peu d'empressement des religieuses à y soutenir la conversation, leur peu de curiosité pour savoir les choses du monde, et même les affaires de leurs proches; en un mot, une entière indifférence pour tout ce qui ne regardoit point Dieu. Mais combien les personnes qui connoissoient l'intérieur de ce monastère y trouvoient-elles de nouveaux sujets d'édification! Quelle paix! quel silence! quelle charité!

[1] Cette maison a été détruite en 1710, avec les autres bâtiments du monastère de Port Royal des Champs. (G.)

quel amour pour la pauvreté et pour la mortification! Un travail sans relâche, une prière continuelle, point d'ambition que pour les emplois les plus vils et les plus humiliants, aucune impatience dans les sœurs, nulle bizarrerie dans les mères, l'obéissance toujours prompte, et le commandement toujours raisonnable.

Mais rien n'approchoit du parfait désintéressement qui régnoit dans cette maison. Pendant plus de soixante ans qu'on y a reçu des religieuses, on n'y a jamais entendu parler ni de contrat ni de convention tacite pour la dot de celles qu'on recevoit. On y éprouvoit les novices pendant deux ans : si on leur trouvoit une vocation véritable, les parents étoient avertis que leur fille étoit admise à la profession, et l'on convenoit avec eux du jour de la cérémonie. La profession faite, s'ils étoient riches, on recevoit comme une aumône ce qu'ils donnoient; et on mettoit toujours à part une portion de cette aumône pour en assister de pauvres familles, et surtout de pauvres communautés religieuses. Il y a eu telle de ces communautés à qui on transporta tout à coup une somme de vingt mille francs, qui avoit été léguée à la maison; et, ce qu'il y a de particulier, c'est que, dans le même temps qu'on dressoit chez un notaire l'acte de cette donation, le pourvoyeur de Port-Royal, qui ne savoit rien de la chose, vint demander à ce même notaire de l'argent à emprunter pour les nécessités pressantes du monastère.

Jamais les grands biens ni l'extrême pauvreté

d'une fille n'ont entré dans les motifs qui la faisoient ou admettre ou refuser. Une dame de grande qualité avoit donné à Port-Royal, comme bienfaitrice, une somme de quatre-vingt mille francs : cette somme fut aussitôt employée, partie en charités, partie à acquitter des dettes, et le reste à faire des bâtiments que cette dame elle-même avoit jugés nécessaires. Elle n'avoit eu d'abord d'autre dessein que de vivre le reste de ses jours dans la maison, sans faire de vœux; ensuite elle souhaita d'y être religieuse. On la mit donc au noviciat; et on l'éprouva pendant deux ans avec la même exactitude que les autres novices. Ce temps expiré, elle pressa pour être reçue professe. On prévit tous les inconvénients où l'on s'exposeroit en la refusant; mais comme on ne lui trouvoit point assez de vocation, elle fut refusée tout d'une voix. Elle sortit du couvent, outrée de dépit, et songea aussitôt à revenir contre la donation qu'elle avoit faite. Les religieuses avoient plus d'un moyen pour s'empêcher, en justice, de lui rien rendre; mais elles ne voulurent point de procès. On vendit des rentes, on s'endetta; en un mot, on trouva moyen de ramasser cette grosse somme, qui fut rendue à cette dame par un notaire en présence de M. Le Nain, maître des requêtes, et de M. de Palluau, conseiller au Parlement, aussi charmés tous deux du courage et du désintéressement de ces filles, que peu édifiés du procédé vindicatif et intéressé de la fausse bienfaitrice.

Un des plus grands soins de la mère Angélique,

dans les urgentes nécessités où la maison se trouvoit quelquefois, c'étoit de dérober la connoissance de ces nécessités à certaines personnes qui n'auroient pas mieux demandé que de l'assister. « Mes filles, « disoit-elle souvent à ses religieuses, nous avons « fait vœu de pauvreté; est-ce être pauvres que « d'avoir des amis toujours prêts à vous faire part « de leurs richesses? »

Il n'est pas croyable combien de pauvres familles, et à Paris et à la campagne, subsistoient des charités que l'une et l'autre maison leur faisoient : celle des champs a eu longtemps un médecin et un chirurgien qui n'avoient presque d'autre occupation que de traiter les pauvres malades des environs, et d'aller dans tous les villages leur porter les remèdes et les autres soulagements nécessaires; et depuis que ce monastère s'est vu hors d'état d'entretenir ni médecin ni chirurgien, les religieuses ne laissent pas de fournir les mêmes remèdes. Il y a au-dedans du couvent une espèce d'infirmerie où les pauvres femmes du voisinage sont saignées et traitées par des sœurs dressées à cet emploi, et qui s'en acquittent avec une adresse et une charité incroyables. Au lieu de tous ces ouvrages frivoles, où l'industrie de la plupart des autres religieuses s'occupe pour amuser la curiosité des personnes du siècle, on seroit surpris de voir avec quelle industrie les religieuses de Port-Royal savent rassembler jusqu'aux plus petites rognures d'étoffes pour en revêtir des enfants et des femmes qui n'ont pas de quoi se couvrir, et en com-

bien de manières leur charité les rend ingénieuses pour assister les pauvres, toutes pauvres qu'elles sont elles-mêmes. Dieu, qui les voit agir dans le secret, sait combien de fois elles ont donné, pour ainsi dire, de leur propre subsistance, et se sont ôté le pain des mains pour en fournir à ceux qui en manquoient; et il sait aussi les ressources inespérées qu'elles ont plus d'une fois trouvées dans sa miséricorde, et qu'elles ont eu grand soin de tenir secrètes.

Une des choses qui rendoient cette maison plus recommandable, et qui peut-être aussi lui ont attiré plus de jalousie, c'est l'excellente éducation qu'on y donnoit à la jeunesse. Il n'y eut jamais d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert de l'air contagieux du siècle, ni d'école où les vérités du christianisme fussent plus solidement enseignées : les leçons de piété qu'on y donnoit aux jeunes filles faisoient d'autant plus d'impression sur leur esprit, qu'elles les voyoient appuyées non-seulement de l'exemple de leurs maîtresses, mais encore de l'exemple de toute une grande communauté, uniquement occupée à louer et à servir Dieu. Mais on ne se contentoit pas de les élever à la piété, on prenoit aussi un très-grand soin de leur former l'esprit et la raison, et on travailloit à les rendre également capables d'être un jour ou de parfaites religieuses, ou d'excellentes mères de famille. On pourroit citer un grand nombre de filles élevées dans ce monastère, qui ont depuis édifié le monde par leur sagesse et par leur

vertu. On sait avec quel sentiment d'admiration et de reconnoissance elles ont toujours parlé de l'éducation qu'elles y avoient reçue; et il y en a encore qui conservent, au milieu du monde et de la cour, pour les restes de cette maison affligée, le même amour que les anciens Juifs conservoient, dans leur captivité, pour les ruines de Jérusalem. Cependant, quelque sainte que fût cette maison, une prospérité plus longue y auroit peut-être à la fin introduit le relâchement : et Dieu, qui vouloit non-seulement l'affermir dans le bien, mais la porter encore à un plus haut degré de sainteté, a permis qu'elle fût exercée par les plus grandes tribulations qui aient jamais exercé aucune maison religieuse. En voici l'origine.

Tout le monde sait cette espèce de guerre qu'il y a toujours eu entre l'Université de Paris et les jésuites. Dès la naissance de leur Compagnie, la Sorbonne condamna leur institut par une censure où elle déclaroit, entre autres choses, que cette Société étoit bien plus née pour la destruction que pour l'édification. L'Université s'opposa de tout son pouvoir à son établissement en France, et n'ayant pu l'empêcher, elle tint toujours ferme à ne pas souffrir qu'ils fussent admis dans son corps. Il y eut même diverses occasions, dont on ne veut point rappeler ici la mémoire, où elle demanda avec instance au Parlement qu'ils fussent chassés du royaume; et ce fut dans une de ces occasions qu'elle prit pour son avocat Antoine Arnauld, père de la mère Angélique,

l'un des plus éloquents hommes de son siècle. Il étoit d'une famille d'Auvergne, très-distinguée par le zèle ardent qu'elle avoit toujours montré pour la royauté pendant toutes les fureurs de la Ligue. Antoine Arnauld passoit aussi pour un des plus zélés royalistes qu'il y eût dans le Parlement; et ce fut principalement pour cette raison que l'Université remit sa cause entre ses mains. Il plaida cette cause [1] avec une véhémence et un éclat que les jésuites ne lui ont jamais pardonnés. Quoiqu'il eût toujours été très-bon catholique, né de parents très-catholiques, leurs écrivains n'ont pas laissé de le traiter de huguenot descendu de huguenots.

Mais cette querelle ne fut que le prélude des grands démêlés que le célèbre Antoine Arnauld, son fils, docteur de Sorbonne, a eus depuis avec cette puissante Compagnie. N'étant encore que bachelier, il témoignoit un fort grand zèle contre les nouveautés que leurs auteurs avoient introduites dans la doctrine de la grace et dans la morale. Mais la querelle ne commença proprement qu'au sujet du livre de *la Fréquente Communion*, que ce docteur avoit composé en 1643.

Le but de ce livre étoit d'établir, par la tradition et par l'autorité des Pères et des conciles, les dispo-

[1] Les 12 et 13 juillet 1594. Ce plaidoyer a été imprimé plusieurs fois. La dernière édition est de 1717. Le même Arnauld avoit publié, en 1602, *Le franc et véritable Discours au Roi, sur le rétablissement qui lui est demandé pour les jésuites.* (A. M.)

sitions que l'on doit apporter en approchant du sacrement de l'Eucharistie, et de combattre les absolutions précipitées, qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs envieillis dans le crime, sans les obliger à quitter leurs mauvaises habitudes, et sans les éprouver par une sérieuse pénitence. M. Arnauld n'étoit point l'agresseur dans cette dispute, et il ne faisoit que répondre à un écrit qu'on avoit fait pour décrier la conduite de quelques ecclésiastiques de ses amis, attachés aux véritables maximes de l'Église sur la pénitence.

Quoique les jésuites ne fussent point nommés dans ce livre, non pas même le jésuite[1] dont l'écrit y étoit réfuté, on n'ose presque dire avec quel emportement ils s'élevèrent et contre l'ouvrage et contre l'auteur. Ils n'eurent aucun égard au jugement de seize tant archevêques qu'évêques, et de vingt-quatre des plus célèbres docteurs de la Faculté, dont les approbations étoient imprimées à la tête du livre : ils engagèrent leurs plus fameux écrivains à prendre la plume pour le réfuter, et ordonnèrent à leurs prédicateurs de le décrier dans tous leurs sermons. Les uns et les autres parloient du livre comme d'un

[1] C'étoit le Père de Sesmaisons. Il lui étoit tombé dans les mains une instruction dressée par l'abbé de Saint-Cyran, pour sa pénitente madame de Guéméné. Le jésuite publia une réfutation de la doctrine contenue en cette instruction, et attaqua vivement le directeur. Cette agression donna lieu au livre de *la Fréquente Communion*, qui parut en août 1643. (A. M.)

ouvrage abominable, qui tendoit à renverser la Pénitence et l'Eucharistie; et de l'auteur comme d'un monstre qu'on ne pouvoit trop tôt étouffer, et dont ils demandoient le sang aux grands de la terre. Il y eut un[1] de ces prédicateurs qui, en pleine chaire, osa même prendre à partie les prélats approbateurs : il s'emporta contre eux à de tels excès, qu'il fut condamné par une assemblée d'évêques à leur en faire satisfaction à genoux; et il fallut qu'il subît cette pénitence.

Les jésuites n'eurent pas sujet d'être plus contents de la démarche où ils avoient engagé la Reine mère en obtenant de cette princesse un commandement à M. Arnauld d'aller à Rome pour y rendre compte de sa doctrine. Un pareil ordre souleva contre eux tous les corps, pour ainsi dire, du royaume. Le clergé, le Parlement, l'Université, la Faculté de théologie, et la Sorbonne en particulier, allèrent les uns après les autres trouver la Reine, pour lui faire là-dessus leurs très-humbles remontrances, et pour la supplier de révoquer ce commandement, non moins préjudiciable aux intérêts du Roi qu'injurieux à la Sorbonne et à toute la nation.

Mais ce fut surtout à Rome où ces Pères se signalèrent contre le livre de *la Fréquente Communion*, et remuèrent toutes sortes de machines pour l'y faire condamner : ils y firent grand bruit d'un endroit de la préface qui n'avoit aucun rapport avec le reste du

[1] Le Père Nouet.

livre, et où, en parlant de saint Pierre et de saint Paul, il est dit que ce sont deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un. Ils songèrent à profiter de l'alarme où l'on étoit encore en ce pays-là des prétendus desseins du cardinal de Richelieu, qu'on avoit accusé de vouloir établir un patriarche en France : ils faisoient donc entendre que, par cette proposition, M. Arnauld vouloit attaquer la primauté du saint-siége, et admettre dans l'Église deux papes avec une autorité légale. Mais, malgré tous leurs efforts, la proposition ne fut point censurée en elle-même, ni telle qu'elle est dans la préface de M. Arnauld : l'inquisition censura seulement la proposition générale qui égaleroit de telle sorte ces deux apôtres, qu'il n'y eût aucune subordination de saint Paul à l'égard de saint Pierre dans le gouvernement de l'Église universelle[1]. Pour ce qui est du livre, il sortit de l'examen sans la moindre flétrissure, et tout le crédit des jésuites ne put même le faire mettre à l'index. Un grand nombre d'évêques en France confirma, par des approbations publiques, le jugement qu'en avoient porté leurs confrères ; il fut reçu avec les mêmes éloges dans les royaumes les plus éloignés ; on voit aussi par des lettres du pape Alexandre VII

[1] Voici les termes du décret, qui est du 25 janvier 1647 : « Propositionem hanc... ita explicatam ut ponat omnimodam æqualitatem inter sanctum Petrum et sanctum Paulum, sine subordinatione et subjectione sancti Pauli ad sanctum Petrum in potestate suprema et regimine universalis Ecclesiæ, hæreticam censuit et declaravit. »

combien il en approuvoit la doctrine; et on peut dire, en un mot, qu'elle fut dès lors regardée, et qu'elle est encore aujourd'hui comme la doctrine de l'Église même.

Les religieuses de Port-Royal n'avoient eu aucune part à toutes ces contestations. Quand même le livre de *la Fréquente Communion* auroit été aussi plein de blasphèmes contre l'Eucharistie que les jésuites le publioient, elles n'en étoient pas moins prosternées jour et nuit devant le saint Sacrement. Mais M. Arnauld étoit frère de la mère Angélique; il avoit sa mère, six de ses sœurs et six de ses nièces religieuses à Port-Royal; lui-même, lorsqu'il fut fait prêtre, avoit donné tout son bien à ce monastère, ayant jugé qu'il devoit entrer pauvre dans l'état ecclésiastique; il avoit aussi choisi sa retraite dans la solitude de Port-Royal des Champs, avec M. d'Andilly, son frère aîné, et avec ses deux neveux, M. Le Maistre et M. de Sacy. C'est de là que sortoient tous ces excellents ouvrages[1], si édifiants pour l'Église, et qui faisoient tant de peine aux jésuites. C'en fut assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux : ils s'accoutumèrent à confondre dans leurs idées les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et conçurent pour toutes les religieuses de ce monastère la même haine qu'ils avoient pour la personne de ce docteur.

Ceux qui ne savent pas toute la suite de cette querelle sont peut-être en peine de ce qu'on pou-

[1] Voyez la *Notice* sur ces ouvrages au tome VII de cette édition.

voit objecter à ces filles dans ces commencements : car il ne s'agissoit point alors de formulaire ni de signature; et la fameuse distinction du fait et du droit n'avoit point encore donné de prétexte aux jésuites pour les traiter de rebelles à l'Église. Cela n'embarrassa point le Père Brisacier[1], l'un de leurs plus emportés écrivains; c'est lui qu'ils avoient choisi pour aller solliciter à Rome la censure du livre de *la Fréquente Communion*. Le mauvais succès de son voyage excitant vraisemblablement sa mauvaise humeur, il en vint jusqu'à cet excès d'impudence et de folie, que d'accuser ces religieuses, dans un livre public, de ne point croire au saint Sacrement; de ne jamais communier, non pas même à l'article de la mort; de n'avoir ni eau bénite ni images dans leur église; de ne prier ni la Vierge ni les saints; de ne point dire leur chapelet; les appelant *sacramentaires*, des vierges folles, et passant même jusqu'à cet excès, de vouloir insinuer des choses très-injurieuses à la pureté de ces filles.

Il ne falloit, pour connoître d'abord la fausseté de toutes ces exécrables calomnies, qu'entrer seulement dans l'église de Port-Royal. Elle portoit comme j'ai dit, par excellence, le nom d'église du Saint-Sacrement. Le monastère, les religieuses, tout étoit consacré à l'adoration perpétuelle du sacré mystère de l'Eucharistie; on n'y pouvoit entendre de messe

[1] Jean de Brisacier, mort à Blois en 1668. Il est auteur du *Jansénisme confondu*, et d'un *Sermon prêché à Blois contre les religieuses de Port-Royal*. (A. M.)

conventuelle qu'on n'y vît communier un fort grand nombre de religieuses : on y trouvoit de l'eau bénite à toutes les portes; elles ne peuvent chanter leur office sans invoquer la Vierge et les saints; elles font tous les samedis une procession en l'honneur de la Vierge, et ont pour elle une dévotion toute particulière, dignes filles en cela de leur père saint Bernard; elles portent toutes un chapelet, et le récitent très-souvent; et, ce qui surprendra les ennemis de ces religieuses, c'est que M. Arnauld lui-même, qu'ils accusoient de leur en avoir inspiré le mépris, a toujours eu un chapelet sur lui, et qu'il n'a guère passé de jour en sa vie sans le réciter.

Le livre du Père Brisacier excita une grande indignation dans le public. M. de Gondy, archevêque de Paris, lança aussitôt contre ce livre une censure foudroyante[1], qu'il fit publier au prône dans toutes les paroisses. Il y prenoit hautement la défense des religieuses de Port-Royal, et rendoit un témoignage authentique et de l'intégrité de leur foi et de la pureté de leurs mœurs. Tous les gens de bien s'attendoient que le Père Brisacier seroit désavoué par sa Compagnie, et que, pour ne pas adopter par son silence de si horribles calomnies, elle lui en feroit faire une rétractation publique, puis l'enverroit dans quelque maison éloignée pour y faire pénitence. Mais, bien loin de prendre ce parti, le Père Paulin, alors confesseur du Roi, à qui on parla de ce livre,

[1] Le 29 décembre 1651.

dit qu'il l'avoit lu, et qu'il le trouvoit un livre très-modéré. On voit, dans le catalogue qu'ils ont fait imprimer des ouvrages de leurs écrivains, ce même livre du Père Brisacier cité avec éloge. Pour lui, il fut fait alors recteur de leur collége de Rouen, et, à quelque temps de là, supérieur de leur maison professe de Paris. Ainsi, sans avoir fait aucune réparation de tant d'impostures si atroces, il continua le reste de sa vie à dire ponctuellement la messe tous les jours, confessant et donnant des absolutions, et ayant sous sa direction les directeurs mêmes de la plus grande partie des consciences de Paris et de la cour. On n'ose pousser plus loin ces réflexions, et on laisse aux révérends Pères jésuites à les faire sérieusement devant Dieu.

Le mauvais succès de ces calomnies n'empêcha pas d'autres jésuites de les répéter en mille rencontres. Il y en eut un, appelé le Père Meynier, qui publia un livre avec ce titre : *Le Port-Royal d'intelligence avec Genève contre le saint sacrement de l'autel, par le révérend Père Meynier, de la Compagnie de Jésus.* Le livre étoit aussi impudent que le titre, et enchérissoit encore sur les excès du Père Brisacier : on y renouveloit l'extravagante histoire du prétendu complot formé, en 1621, par M. Arnauld, par l'abbé de Saint-Cyran, et par trois autres, pour anéantir la religion de Jésus-Christ et pour établir le déisme, quoique M. Arnauld eût déja invinciblement prouvé qu'il n'avoit que neuf ans l'année où l'on disoit qu'il avoit formé cette horrible conjuration. Le Père

Meynier faisoit même entrer dans ce complot la mère Agnès et les autres religieuses de Port-Royal.

Quelque absurdes que fussent ces calomnies, à force néanmoins de les répéter, et toujours avec la même assurance, les jésuites les persuadoient à beaucoup de petits esprits, et surtout à leurs pénitents et à leurs pénitentes, la plupart personnes foibles, et qui ne pouvoient s'imaginer que leurs directeurs fussent capables d'avancer sans fondement de si effroyables impostures : ils les firent croire principalement dans les couvents qui étoient sous leur conduite : jusque-là qu'il s'en trouve encore aujourd'hui dans Paris où les religieuses, quoique d'une dévotion d'ailleurs très-édifiante, soutiennent aux personnes qui les vont voir qu'on ne communie point à Port-Royal, et qu'on n'y invoque ni la Vierge ni les saints. Non-seulement on trouve des maisons de religieuses, mais des communautés entières d'ecclésiastiques, qui, pleines de cette erreur, s'effarouchent encore au nom de Port-Royal, et qui regardent cette maison comme un séminaire de toutes sortes d'hérésies.

On aura peut-être de la peine à comprendre comment une société aussi sainte dans son institution, et aussi pleine de gens de piété que l'est celle des jésuites, a pu avancer et soutenir de si étranges calomnies. Est-ce, dira-t-on, que l'esprit de religion s'est tout à coup éteint en eux? Non, sans doute; et c'est même par principe de religion que la plupart les ont avancées. Voici comment ; la plus grande

partie d'entre eux est convaincue que leur société ne peut être attaquée que par des hérétiques : ils n'ont lu que les écrits de leurs Pères; ceux de leurs adversaires sont chez eux des livres défendus. Ainsi, pour savoir si un fait est vrai, le jésuite s'en rapporte au jésuite : de là vient que leurs écrivains ne font presque autre chose dans ces occasions que de se copier les uns les autres, et qu'on leur voit avancer comme certains et incontestables des faits dont il y a trente ans qu'on a démontré la fausseté. Combien y en a-t-il qui sont entrés tout jeunes dans la Compagnie, et qui sont passés d'abord du collége au noviciat! Ils ont ouï dire à leurs régents que le Port-Royal est un lieu abominable : ils le disent ensuite à leurs écoliers. D'ailleurs c'est le vice de la plupart des gens de communauté de croire qu'ils ne peuvent faire de mal en défendant l'honneur de leur corps : cet honneur est une espèce d'idole, à qui ils se croient permis de sacrifier tout, justice, raison, vérité. On peut dire constamment des jésuites que ce défaut est plus commun parmi eux que dans aucun corps : jusque-là que quelques-uns de leurs casuistes ont avancé cette maxime horrible, qu'un religieux peut en conscience calomnier, et tuer même les personnes qu'il croit faire tort à sa Compagnie[1].

[1] Cette doctrine a été enseignée en propres termes par une multitude d'auteurs de la Compagnie, tels que le Père Lamy, *Cours de Théologie*, tome I, disp. XXXVI, n. 118, édit. d'Anvers, 1649; Escobar, *Somme de la Théol. mor.*, traité I, examen 7, chap. III, n. 45; et elle a été défendue

Ajoutez qu'à toutes ces querelles de religion il se joignoit encore entre les jésuites et les écrivains de Port-Royal une pique de gens de lettres. Les jésuites s'étoient vus longtemps en possession du premier rang dans les lettres, et on ne lisoit presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur étoit donc très-sensible de se voir déposséder de ce premier rang et de cette vogue par de nouveaux venus, devant lesquels il sembloit, pour ainsi dire, que tout leur génie et tout leur savoir se fussent évanouis. En effet, il est assez surprenant que depuis le commencement de ces disputes il ne soit sorti de chez eux aucun ouvrage digne de la réputation que leur Compagnie s'étoit acquise, comme si Dieu, pour me servir des termes de l'Écriture, leur avoit tout à coup ôté leurs prophètes; leur père Petau même, si célèbre par son savoir, ayant échoué contre le livre de *la Fréquente Communion*[1], et son livre étant demeuré chez leur libraire avec tous leurs autres ouvrages, pendant que les ouvrages de Port-Royal étoient tout ensemble l'admiration des savants et la consolation de toutes les personnes de piété.

Les jésuites, au lieu d'attribuer cet heureux succès des livres de leurs adversaires à la bonté de la cause qu'ils soutenoient, et à la pureté de la doctrine qui

par leur Père Pirot, auteur de l'infame apologie des casuistes. (*Note de l'édition de* 1767.)

[1] Le livre du Père Petau a été publié en 1644; il a pour titre : *De la Pénitence publique, et de la Préparation à la communion.* (A. M.)

y étoit enseignée, s'en prenoient à une certaine politesse de langage qu'ils leur ont reprochée longtemps comme une affectation contraire à l'austérité des vérités chrétiennes. Ils ont fait depuis une étude particulière de cette même politesse; mais leurs livres manquant d'onction et de solidité, n'en ont pas été mieux reçus du public, pour être écrits avec une justesse grammaticale qui va jusqu'à l'affectation.

Ils eurent même peur, pendant quelque temps, que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire ne tarît leur crédit dans sa source : car quelques personnes de qualité craignant pour leurs enfants la corruption qui n'est que trop ordinairement dans la plupart des colléges, et appréhendant aussi que s'ils faisoient étudier ces enfants seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avoient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis. Ils avoient pris là-dessus conseil de M. Arnauld et de quelques ecclésiastiques de ses amis; et on leur avoit donné des maîtres tels qu'ils les pouvoient souhaiter. Ces maîtres n'étoient pas des hommes ordinaires : il suffit de dire que l'un d'entre eux étoit le célèbre M. Nicole; un autre étoit ce même M. Lancelot[1], à qui on doit les *Nouvelles Méthodes* grecque et latine, si connues sous le nom de *Méthodes de*

[1] Dom Claude Lancelot, né à Paris, mort en exil à Quimperlé, le 15 avril 1695, âgé de soixante et dix-neuf ans.

Port-Royal. M. Arnauld ne dédaignoit pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très-utiles : et c'est ce qui a donné naissance aux excellents livres de la Logique, de la Géométrie, et de la Grammaire générale. On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un conseiller d'État, et l'autre premier président du grand conseil; M. de Harlay et M. de Bagnols, aussi conseillers d'État, et le célèbre M. Le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'Église, et par la sainteté de sa vie, et par son grand travail sur l'histoire ecclésiastique[1].

Cette instruction de la jeunesse fut, comme j'ai dit, une des principales raisons qui animèrent les jésuites à la destruction de Port-Royal, et ils crurent devoir tenter toutes sortes de moyens pour y parvenir. Leurs entreprises contre le livre de *la Fréquente Communion* ne leur ayant pas réussi, ils dressèrent contre leurs adversaires une autre batterie, et crurent que les disputes qu'ils avoient avec eux sur la grace leur fourniroient un prétexte plus favorable pour les accabler. Ces disputes avoient commencé vers le temps même que *la Fréquente Communion* parut, et ce fut au sujet de l'*Augustinus* de

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.* Paris, 1693 et suiv., seize volumes in-4°. — Bruxelles, 1694 et suiv., trente volumes in-12; et 1734-40, dix volumes in-folio. — Venise, 1732-39, vingt-deux volumes in-4°.

Jansénius, évêque d'Ypres. Dans ce livre, imprimé depuis sa mort[1], cet évêque en voulant établir la doctrine de saint Augustin sur la grace, y combattoit fortement l'opinion de Molina, jésuite, homme fort audacieux, et qui avoit parlé de ce grand docteur de l'Église avec un fort grand mépris. Les jésuites, intéressés à soutenir leur confrère sur une doctrine que toute leur école s'étoit avisée d'embrasser, s'étoient fort déchaînés contre l'ouvrage et contre la personne même de Jansénius, qu'ils traitoient de calviniste et d'hérétique, comme ils traitent ordinairement tous leurs adversaires. Ils étoient d'autant plus mal fondés à le traiter d'hérétique, que lui-même, par son testament, et dans plusieurs endroits de son livre, déclare qu'il soumet entièrement sa doctrine au jugement du saint-siége. Ainsi, quand même il auroit avancé quelque hérésie, on ne serait pas en droit pour cela de dire qu'il fût hérétique. M. Arnauld donc, persuadé que le livre de ce prélat ne contenoit que la doctrine de saint Augustin, pour laquelle il s'étoit hautement déclaré lui-même plusieurs années avant l'impression de ce livre, avoit pris la plume pour le défendre, et avoit composé ensuite plusieurs ouvrages sur la grace, qui avoient eu un prodigieux succès. Cela avoit fort alarmé non-seulement les jésuites, mais même quelques professeurs de théologie et quelques autres

[1] Il parut pour la première fois, imprimé à Louvain en 1640. L'auteur étoit mort en 1638. (A. M.)

vieux docteurs de la Faculté, qui étoient d'opinion contraire à saint Augustin, et qui craignoient que la doctrine de la grace efficace par elle-même ne gagnât le dessus dans les écoles. Ils se réunirent donc tous ensemble pour la décrier, et pour en empêcher le progrès. M. Cornet[1], l'un d'entre eux, qui avoit été jésuite, et qui étoit alors (en 1649) syndic de la Faculté, s'avisa pour cela d'un moyen tout particulier. Il apporta à la Faculté cinq propositions sur la grace pour y être examinées. Ces propositions étoient embarrassées de mots si captieux et si équivoques, que, bien qu'elles fussent en effet très-hérétiques, elles sembloient néanmoins ne dire sur la grace que presque les mêmes choses que disoient les défenseurs de saint Augustin.

M. Cornet n'osa pas avancer qu'elles fussent extraites de Jansénius : et il déclara même, dans l'assemblée de la Faculté, qu'il n'étoit pas question de Jansénius en cette occasion. Mais les docteurs attachés à la doctrine de saint Augustin ayant reconnu l'artifice, se récrièrent que ce n'étoit point la coutume de la Faculté d'examiner des propositions vagues et sans nom d'auteur; que celles-ci étoient des propositions captieuses, et fabriquées exprès pour

[1] Nicolas Cornet, mort en 1663; Bossuet, n'étant encore que bachelier de la maison de Navarre, prononça l'oraison funèbre de ce syndic de la Faculté de théologie. Cette oraison funèbre, imprimée pour la première fois à Amsterdam, en 1698, n'annonçoit pas les chefs-d'œuvre qui l'ont suivie. (G.)

en faire retomber la condamnation sur la grace efficace. Et, voyant qu'on ne laissoit pas de nommer des commissaires, soixante-dix d'entre eux appelèrent comme d'abus de tout ce qu'avoit fait le syndic. Le Parlement reçut leur appel, et imposa silence aux deux parties.

(1650.) Mais les jésuites et leurs partisans ne s'en tinrent pas là : ils écrivirent une lettre au pape Innocent X, pour le prier de prononcer sur ces mêmes propositions. Ils ne disoient pas qu'elles eussent été tirées de Jansénius, mais seulement qu'elles étoient soutenues en France par plusieurs docteurs, et insinuoient que le livre de cet évêque y avoit excité de fort grands troubles parmi les théologiens. Cette lettre fut composée par M. Habert, évêque de Vabres, qui s'étoit des premiers signalé contre Jansénius, et contre lequel M. Arnauld avoit écrit avec beaucoup de force. Quoique l'assemblée générale du clergé se tînt alors à Paris, ils n'osèrent pas y parler de cette affaire, de peur que, la lettre venant à être examinée publiquement et avec un peu d'attention, elle ne révoltât tout ce qu'il y avoit de prélats jaloux de l'honneur de leur caractère, lesquels trouveroient étrange que cette dispute étant née dans le royaume, elle ne fût pas jugée au moins en première instance par les évêques du royaume même. La chose fut donc conduite avec plus de secret; et cette lettre fut portée séparément par un jésuite, nommé le Père Dinet, à un fort grand nombre de prélats, tant à Paris que dans les provinces. La plupart d'entre eux

ont même depuis avoué qu'ils l'avoient signée sans savoir de quoi il s'agissoit, et par pure déférence pour la signature de leurs confrères.

Les défenseurs de saint Augustin ayant appris cette démarche se trouvèrent fort embarrassés : les uns vouloient qu'on ne prît point d'intérêt dans l'affaire, et que sans se donner aucun mouvement, on laissât condamner à Rome des propositions en effet très-condamnables et qui, comme elles n'étoient d'aucun auteur, n'étoient aussi soutenues de personne. Les autres, au contraire, appréhendèrent assez mal à propos, comme la suite l'a justifié, que la véritable doctrine de la grace ne se trouvât enveloppée dans cette condamnation, et furent d'avis d'envoyer au Pape pour lui représenter les artifices et les mauvaises intentions de leurs adversaires. Cet avis l'ayant emporté, M. de Gondrin, archevêque de Sens, messieurs de Châlons, d'Orléans, de Comminges, de Beauvais, d'Angers, et huit ou dix autres prélats, zélés défenseurs de la doctrine de la grace efficace, députèrent à Rome trois ou quatre des plus habiles théologiens attachés à cette doctrine. Ils les chargèrent d'une lettre pour le Pape, où, après s'être plaints à Sa Sainteté qu'on eût voulu l'engager à décider sur des propositions faites à plaisir, et qui, étant énoncées en des termes ambigus, ne pouvoient produire d'elles-mêmes que des disputes pleines de chaleur dans la diversité des interprétations qu'on leur peut donner, ils la supplioient de vouloir examiner à fond cette affaire, de bien

distinguer les différents sens des propositions, et d'observer, dans le jugement qu'elle en feroit, la forme légitime des jugements ecclésiastiques, qui consistoit principalement à entendre les défenses et les raisons des parties. Ils ne dissimuloient pas même que, dans les règles, cette affaire avoit dû être discutée par les évêques de France avant que d'être portée à Sa Sainteté. On s'imaginera aisément que cette lettre ne fut pas fort au goût de la cour de Rome, aussi éloignée de vouloir entrer dans les discussions qu'on lui demandoit, que prévenue qu'il n'appartient point aux évêques de faire des décisions sur la doctrine. En effet, leurs députés, pendant près de deux ans qu'ils demeurèrent à Rome, demandèrent inutilement d'être entendus en présence de leurs parties; ils demandèrent, avec aussi peu de succès, que les différents sens que pouvoient avoir les propositions fussent distingués dans la censure qu'on en feroit.

Le Pape donna sa constitution (le 31 mai 1653), où il condamnoit les cinq propositions sans aucune distinction de sens hérétique ni catholique, et se contenta d'assurer publiquement ces députés, lorsqu'ils prirent congé de lui, que cette condamnation ne regardoit ni la grace efficace par elle-même, ni la doctrine de saint Augustin, « qui étoit, dit-il, et « qui seroit toujours la doctrine de l'Église. »

Si M. Arnauld et ses amis avoient eu un mauvais dessein en demandant l'éclaircissement de ces propositions, et s'ils avoient eu cet orgueil, qui est pro-

prement le caractère des hérétiques, ils auroient pu appeler sur-le-champ de cette décision au concile, puisque cette décision ne s'étoit faite que dans une congrégation particulière, et que le Pape, selon la doctrine de France, n'est infaillible qu'à la tête d'un concile. Mais comme ils n'avoient eu en vue que la vérité, et que jamais personne n'a eu plus d'horreur du schisme que M. Arnauld, lui et ses amis reçurent avec un profond respect la constitution, et reconnurent sincèrement, comme ils avoient toujours fait, que ces propositions étoient hérétiques. A la vérité, ils répétèrent ce qu'ils avoient dit plusieurs fois avant la constitution, qu'il ne leur paroissoit pas que ces propositions fussent dans le livre de Jansénius, où ils s'offroient même d'en faire voir de toutes contraires.

Une conduite si sage et si humble auroit dû faire un fort grand plaisir aux jésuites, si les jésuites avoient été des enfants de paix, et qu'ils n'eussent cherché que la vérité. En effet, les cinq propositions étant si généralement condamnées, il n'y avoit plus de nouvelle hérésie à craindre. C'est ce qu'on peut voir clairement dans la lettre circulaire qui fut écrite alors par l'assemblée des évêques, où la constitution fut reçue. « Nous voyons, disent-ils, par la grace de « Dieu, qu'en cette rencontre tous disent la même « chose, et glorifient le Père céleste d'une même « bouche aussi bien que d'un même cœur. » Du reste, il importoit peu pour l'Église que ces propositions fussent ou ne fussent pas dans le livre d'un

évêque qui, comme j'ai dit, avoit vécu très-attaché à l'Église et qui étoit mort dans une grande réputation de sainteté. Mais il parut bien, par le soin que les jésuites prirent de perpétuer la querelle, et de troubler toute l'Église pour une question aussi frivole que celle-là, que c'étoit en effet aux personnes qu'ils en vouloient, et que leur vengeance ne seroit jamais satisfaite qu'ils n'eussent perdu M. Arnauld et détruit une sainte maison contre laquelle ils avoient prononcé cet arrêt dans leur colère : *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea*[1].

Ils publièrent donc que la soumission de leurs adversaires étoit une soumission forcée, et qu'ils étoient toujours hérétiques dans le cœur. Ils ne se contentoient pas de les traiter comme tels dans leur écrits et dans leurs sermons : il n'y eut sorte d'inventions dont ils ne s'avisassent pour le persuader au peuple, et pour l'accoutumer à les regarder comme des gens frappés d'anathème : ils firent graver une planche d'almanach où l'on voyoit Jansénius en habit d'évêque avec des ailes de démon au dos, et le Pape qui le foudroyoit, lui et tous ses sectateurs[2]; ils firent jouer dans leur collége de Paris une farce où ce même Jansénius étoit emporté par les diables; et dans une procession publique qu'ils firent faire aux

[1] « Détruisez, détruisez jusqu'à ses fondements. » (Ps. cxxxvi, ✝ 10.)

[2] C'est à cette occasion que Le Maistre de Sacy composa ses *Enluminures du fameux almanach des Révérends Pères jésuites*, en 1654. (A. M.)

écoliers de leur collége de Mâcon, ils le représentèrent encore chargé de fers, et traîné en triomphe par un de ces écoliers, qui représentoit la grace suffisante. Peu s'en fallut que saint Augustin ne fût traité lui-même comme cet évêque; du moins le Père Adam, et plusieurs autres de leurs auteurs, à l'exemple de Molina, le dégradoient de sa qualité de docteur de la grace, l'accusant d'être tombé en plusieurs excès dans ses écrits contre les pélagiens, et soutenant qu'il eût mieux valu qu'il n'eût jamais écrit sur ces matières.

Il arriva même, au sujet de ce saint, un assez grand scandale dans un acte de théologie qui se soutenoit chez eux (à Caen), et où plusieurs évêques assistoient : car un bachelier, dans la dispute, ayant opposé à leur répondant l'autorité de ce Père sur la doctrine de la grace, le répondant eut l'insolence de dire, *transeat Augustinus,* comme si, depuis la constitution, l'autorité de saint Augustin devoit être comptée pour rien. Ils faisoient, par une horrible impiété, des vœux publics à la Vierge, pour lui demander que, si les jansénistes continuoient à nier la grace suffisante accordée à tous les hommes, elle obtînt par ses prières qu'ils fussent exclus eux seuls de la rédemption que Jésus-Christ avoit méritée par sa mort à tous les hommes.

Ils commettoient impunément tous ces excès, et en tiroient un grand avantage, qui étoit de rendre odieux tous ceux qu'ils appeloient jansénistes, à toutes les personnes qui n'étoient pas instruites à fond sur

ces matières : les mots même de *grace efficace* et de *prédestination* faisoient peur à toutes ces personnes. Ils regardoient comme suspects de l'hérésie des cinq propositions tous les livres et tous les sermons où ces mots étoient employés ; jusque-là qu'on raconte d'un prélat, ami des jésuites, homme fort peu éclairé, qu'étant entré dans le réfectoire d'une abbaye de son diocèse, et y ayant entendu lire ces paroles, qui renfermoient en elles tout le sens de la grace efficace : *C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire*, il imposa silence au lecteur, et se fit apporter le livre pour l'examiner ; mais il fut assez surpris lorsqu'il trouva que c'étoient les Épîtres de saint Paul.

Les prétendus jansénistes avoient beau affirmer dans leurs écrits que Dieu ne commande point aux hommes des choses impossibles, que non-seulement on peut résister, mais qu'on résiste souvent à la grace, que Jésus-Christ est mort pour les réprouvés aussi bien que pour les justes, les jésuites soutenoient toujours que c'étoient des gens qui parloient contre leur pensée, et ils épuisoient leur subtilité pour trouver dans ces mêmes écrits quelque trace des cinq propositions. C'est ainsi qu'ils firent un fort grand bruit contre les *Heures* qu'on appelle de Port-Royal[1], parce que, dans la version de deux endroits des hymnes, la rime ou la mesure du vers n'avoit pas

[1] Ces *Heures* ont été composées par Le Maistre de Sacy, à la prière de madame Le Maistre, sa mère, morte religieuse à Port-Royal. (A. M.)

permis au traducteur de traduire à la lettre le *Christe redemptor omnium*, quoique en plusieurs endroits des *Heures* on eût énoncé en propres termes que Jésus-Christ étoit venu pour sauver tout le monde. Ils n'eurent point de repos qu'ils ne les eussent fait mettre par l'inquisition à l'index, mais si inutilement pour le dessein qu'ils avoient de les décrier, que ces *Heures* depuis ce temps-là n'en ont pas été moins courues de tout le monde, et que c'est encore le livre que presque toutes les personnes de piété portent à l'église, n'y en ayant point dont il se soit fait tant d'éditions. On sait même qu'elles ne furent point mises à l'index pour cette omission que je viens de dire, autrement il y eût fallu mettre le bréviaire de la révision du pape Urbain VIII, qui, à cause de la quantité et de la mesure du vers, a aussi retranché des hymnes ce même *Christe redemptor omnium*. Mais la cour de Rome, je ne sais pas trop pourquoi, avoit défendu la traduction de l'Office de la Vierge en langue vulgaire, de sorte que les *Heures* de Port-Royal y furent alors censurées, à cause que l'Office de la Vierge y étoit traduit en françois, dans le même temps que les jésuites assuroient qu'à Port-Royal on ne prioit point la Vierge.

Mais, pour reprendre le fil de mon discours, les jésuites ne se bornoient pas à décrier leurs adversaires sur la seule doctrine de la grace; il n'y avoit d'hérésie ni sorte d'impiété dont ils ne s'efforçassent de les faire croire coupables; c'étoient tous les jours

de nouvelles accusations; on disoit qu'ils n'admettoient chez eux ni indulgences ni messes particulières; qu'ils imposoient aux femmes des pénitences publiques pour les péchés les plus secrets, même pour de très-légères fautes; qu'ils inspiroient le mépris de la sainte communion; qu'ils ne croyoient l'absolution du prêtre que déclaratoire; qu'ils rejetoient le concile de Trente; qu'ils étoient ennemis du Pape; qu'ils vouloient faire une nouvelle Église; qu'ils nioient jusqu'à la divinité de Jésus-Christ, et une infinité d'autres extravagances, toutes plus horribles les unes que les autres, qui sont répandues dans les écrits des jésuites, et qu'on trouve ramassées tout nouvellement par un de ces Pères en un misérable libelle en forme de catéchisme[1], qui se débitoit, il y a près d'un an, dans un couvent de Paris dont ils sont les directeurs. Aux accusations d'hérésie ils ajoutoient encore celles de crimes d'État, voulant faire passer trois ou quatre prêtres, et une douzaine de solitaires qui ne songeoient qu'à prier Dieu et à se faire oublier de tout le monde, comme un parti de factieux qui se formoit dans le royaume. Ils imputoient à cabale les actions

[1] Si dans ce passage l'auteur entend faire mention, comme on le croit, de l'histoire de Jansénius et de Saint-Cyran, par demandes et par réponses, publiée en 1692, on doit en conclure qu'il se trompe en parlant de ce libelle comme tout nouveau, et comme ayant été débité, il y a près d'un an, à l'époque où il écrit; attendu qu'on a la certitude que Racine ne composa son Histoire de Port-Royal qu'en 1698 : cela est prouvé dans l'avertissement. (A. M.)

les plus saintes et les plus vertueuses. J'en rapporterai ici un exemple par où on pourra juger de tout le reste.

Feu M. de Bagnols et quelques autres amis de Port-Royal ayant contribué jusqu'à une somme de près de quatre cent mille francs pour secourir les pauvres de Champagne et de Picardie pendant la famine de l'année 1652, la chose ne se put faire si secrètement qu'il n'en vînt quelque vent aux oreilles des jésuites. Aussitôt l'un d'eux, nommé le Père d'Anjou, qui prêchoit dans la paroisse de Saint-Benoît, avança, en pleine chaire, qu'il savoit de science certaine que les jansénistes, sous prétexte d'assister les pauvres, amassoient de grandes sommes qu'ils employoient à faire des cabales contre l'État. Le curé de Saint-Benoît ne put souffrir une calomnie si atroce, et monta le lendemain en chaire pour en faire voir l'impudence et la fausseté. Mais l'affaire n'en demeura pas là : mademoiselle Viole, fille dévote et de qualité, entre les mains de laquelle on avoit remis cette somme, alla trouver le Père Vincent, supérieur de la mission, et l'obligea de justifier, par son registre, comme quoi tout cet argent avoit été porté chez lui, et comme quoi on l'avoit ensuite distribué aux pauvres des deux provinces que je viens de dire. Mais une calomnie étoit à peine détruite, que les jésuites en inventoient une autre; ils ne parloient d'autre chose que de la puissante faction des jansénistes; ils mettoient M. Arnauld à la tête de ce parti, et peu s'en falloit qu'on ne lui

donnât déja des soldats et des officiers[1]. Je parlerai ailleurs de ces accusations de cabale, et j'en ferai voir plus à fond tout le ridicule.

Tous ces bruits pourtant, quoique si absurdes, ne laissoient pas que d'être écoutés par les gens du monde, et principalement à la cour, où l'on présume aisément le mal, surtout des personnes qui font profession d'une vie réglée et d'une morale un peu austère. Les jésuites y gouvernoient alors la plupart des consciences : ils n'eurent donc pas de peine à prévenir l'esprit de la Reine mère, princesse d'une extrême piété, mais qui avoit été fort tourmentée durant sa régence par des factions qui s'élevèrent, et qu'elle craignoit toujours de voir renaître. Ils prirent surtout soin de lui décrier les religieuses de Port-Royal; et quoiqu'elles fussent encore moins instruites des disputes sur la grace que des autres démêlés, ils ne laissoient pas de lui représenter ces saintes filles comme ayant part à toutes les factions, et comme entrant dans toutes les disputes.

M. Arnauld n'ignoroit pas tout ce déchaînement des jésuites, mais il ne se donnoit pas de grands mouvements pour le réprimer, persuadé que toutes ces calomnies si extravagantes se détruiroient d'elles-mêmes, et qu'il n'y avoit qu'à laisser parler la vérité. Il ne songeoit donc plus qu'à vivre en repos,

[1] C'est sur ce ton que l'archevêque d'Embrun (d'Aubusson de La Feuillade) en parloit dans une requête présentée à Louis XIV, à laquelle Arnauld fit une réponse vigoureuse, qui fut bien accueillie par le Roi. (A. M.)

et avoit résolu de consacrer désormais ses veilles à des ouvrages qui n'eussent pour but que l'édification de l'Église, sans aucun mélange de ces contestations.

Les jésuites cependant travailloient puissamment à établir la créance du fait, et profitoient de toutes les conjectures qui pouvoient les favoriser dans ce dessein. Le cardinal Mazarin n'avoit pas été d'abord fort porté pour eux, et il étoit même prévenu de beaucoup d'estime pour le grand mérite de leurs adversaires. D'ailleurs il voyoit avec assez d'indifférence toutes ces contestations, et n'étoit pas trop fâché que les esprits en France s'échauffassent pour de semblables disputes, qui les empêchoient de se mêler d'affaires qui lui auroient paru plus graves et plus sérieuses; il n'étoit pas non plus fort porté à faire plaisir au pape Innocent X, qui n'avoit jamais témoigné beaucoup de bonne volonté pour lui, et à qui, de son côté, il avoit donné longtemps tous les dégoûts qu'il avoit pu. Mais depuis l'emprisonnement du cardinal de Retz, qu'il regardoit comme son ennemi capital, il avoit gardé plus de mesures avec ce même pape, de peur qu'il ne voulût prendre connoissance de cette affaire, et qu'il n'en vînt à quelque déclaration qui auroit pu faire de l'embarras.

Là-dessus le Père Annat, nouvellement arrivé de Rome pour être confesseur du Roi, fit entendre à ce premier ministre que la chose du monde qui pouvoit plus gagner le Pape, c'étoit de faire en sorte que sa

constitution fût reçue par toute la France, sans aucune explication ni distinction. Le cardinal se résolut donc de faire au saint-père un plaisir qui lui coûteroit si peu. Il assembla au Louvre, en sa présence, trente-huit archevêques ou évêques qui se trouvoient alors à Paris. Quelques jours auparavant, le nonce du Pape avoit fait au Roi de fort grandes plaintes d'une lettre pastorale que l'archevêque de Sens avoit publiée au sujet de la constitution, et dont la cour de Rome avoit été extrêmement piquée. Le cardinal ne fit aucune mention de cette lettre dans l'assemblée; mais, se plaignant aux prélats de ce qu'on éludoit la constitution par *des subtilités*, disoit-il, *nouvellement inventées*, il les exhorta à chercher les moyens de finir ces divisions, et de donner une pleine satisfaction à Sa Sainteté. Quelques évêques lui voulurent représenter que tout le monde étant d'accord sur la doctrine, le reste ne valoit pas la peine d'être relevé, ni d'exciter de nouvelles contestations; mais le gros de l'assemblée fut de l'avis du premier ministre, et jugea l'affaire très-importante. On nomma huit commissaires, du nombre desquels étoient MM. d'Embrun[1] et de Toulouse[2], pour examiner avec soin le livre de Jansénius, et pour en faire leur rapport dans huitaine.

Au bout de ce terme si court, le cardinal donna

[1] Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun.

[2] Pierre de Marca, archevêque de Toulouse.

à toute l'assemblée un festin fort magnifique, et au sortir de table on parla des affaires de l'Église. L'archevêque d'Embrun, portant la parole pour tous les commissaires, fit entendre à messeigneurs, par un discours des plus éloquents, à ce que dit la relation du clergé, non pas qu'ils eussent trouvé dans Jansénius les cinq propositions en propres termes, mais qu'à juger d'un auteur par tout le contexte de sa doctrine, on ne pouvoit pas douter qu'elles n'y fussent, et qu'ils y en avoient trouvé même de plus dangereuses; qu'au reste, il y avoit deux preuves incontestables que les cinq propositions y étoient, et qu'il falloit s'en tenir à ces deux preuves : l'une étoit les termes mêmes de la bulle, qu'on ne pouvoit nier, à moins que d'être très-méchant grammairien, qui ne rapportassent ces propositions à Jansénius. L'autre étoit les lettres des évêques de France écrites à Sa Sainteté avant et après la constitution, par lesquelles il paroissoit visiblement qu'ils avoient tous supposé que les cinq propositions étoient en effet de Jansénius. Sur un tel fondement il fut arrêté, à la pluralité des voix, que l'assemblée déclaroit par un jugement définitif que le Pape avoit condamné ces propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius, et qu'elle écriroit à Sa Sainteté et à tous les évêques de France pour les informer de ce jugement. Quatre prélats de l'assemblée, savoir, l'archevêque de Sens, et les évêques de Comminges, de Beauvais et de Valence, refusèrent de signer ces lettres, et ne souffrirent qu'on y mît leurs noms

qu'après avoir protesté qu'ils n'y consentoient que pour conserver l'union avec leurs confrères.

La lettre au Pape lui fut rendue par l'évêque de Lodève[1], depuis évêque de Montpellier, qui étoit alors à Rome. La même relation porte que le Pape la baisa avec de grands transports de joie, confessant qu'il n'avoit point reçu un plus sensible plaisir de tout son pontificat. Il y fit aussitôt réponse, par un bref daté du 27 septembre 1654, et adressé à l'assemblée générale du clergé qui se devoit tenir au premier jour. Ce bref étoit succinct, et il n'y étoit pas dit un mot de ce jugement rendu par les évêques; le Pape y témoignoit seulement sa joie de la soumission des prélats de France à sa constitution, dans laquelle il avoit, disoit-il, condamné la doctrine de Jansénius. Ce bref étant arrivé en France avec la nouvelle de la mort du Pape, le cardinal Mazarin, sans attendre l'assemblée générale, convoqua encore une assemblée particulière de quinze prélats, en présence desquels le bref fut ouvert (le 10 mai 1655), et il fut résolu d'envoyer la constitution et le bref à tous les évêques, qui furent exhortés à les faire souscrire par tous les ecclésiastiques et par toutes les communautés, tant régulières que séculières, de leurs diocèses. C'est la première fois qu'il a été parlé de signature dans cette affaire. Il est assez étrange que quinze évêques aient voulu imposer à toute l'Église de France une loi que le Pape n'impo-

[1] François Bosquet. Il mourut en 1676.

soit pas lui-même, et dont ni aucun pape ni aucun concile ne s'étoient jamais avisés.

La cour de Rome, devenue plus hardie par la conduite des prélats de France, fit mettre à l'index non-seulement la lettre pastorale de l'archevêque de Sens[1], mais encore celles de l'évêque de Beauvais[2] et de l'évêque de Comminges[3], quoiqu'elle n'eût d'autre crime à reprocher à ces deux derniers que d'avoir dit que le Pape, par sa constitution, n'avoit pas prétendu donner atteinte, ni à la doctrine de saint Augustin, ni au droit qu'ont les évêques de juger au moins en première instance des causes majeures, et de prononcer sur des questions de foi et de doctrine, lorsque ces questions sont nées ou agitées dans leurs diocèses.

M. Arnauld garda un profond silence sur tout ce qui s'étoit passé dans ces assemblées, et se contentoit de gémir en secret des plaies que cette malheureuse querelle faisoit à l'épiscopat et à l'Église. Ce fut vers ce temps-là que lui et ses neveux commencèrent la traduction du Nouveau Testament de Mons, qui n'a été achevée que longtemps depuis. Ils travailloient aussi à de nouvelles Vies des Saints, et préparoient des matériaux pour le grand ouvrage de la *Perpétuité*. Les religieuses de Port-Royal donnèrent occasion à la naissance de cet ouvrage, en

[1] Louis-Henri de Gondrin-Pardaillan.

[2] Nicolas Choart de Buzenval.

[3] Gilbert de Choiseul, depuis évêque de Tournay.

priant M. Arnauld de faire un recueil des plus considérables passages des Pères sur l'Eucharistie, et de partager ces passages en plusieurs leçons pour les matines de tous les jeudis de l'année. Ce recueil est ce qu'on appelle l'Office du Saint-Sacrement. M. le duc de Luynes, qui depuis sa retraite avoit fort étudié les Pères de l'Église, et qui avoit un très-beau génie pour la traduction, s'employa aussi à ce travail : c'est à quoi il s'appliquoit dans sa solitude, et non pas à ces occupations basses et serviles que les courtisans lui attribuoient faussement, pour tourner en ridicule une vie très-noble et très-chrétienne qu'ils ne se sentoient pas capables d'imiter.

Ce fut aussi en ce même temps que l'illustre M. Pascal connut Port-Royal et M. Arnauld. Cette connoissance se fit par le moyen de mademoiselle Pascal, sa sœur, religieuse dans ce monastère. Cette vertueuse fille avoit fait beaucoup d'éclat dans le monde par la beauté de son esprit et par un talent singulier qu'elle avoit pour la poésie; mais elle avoit renoncé de bonne heure aux vains amusements du siècle, et étoit une des plus humbles religieuses de la maison. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au couvent; mais la mère Angélique et les autres mères ne voulurent pas le recevoir, et obtinrent d'elle qu'elle n'apporteroit qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des religieuses excita la curiosité de M. Pascal, et il voulut connoître plus particulièrement une maison où l'on étoit si fort au-dessus de l'intérêt. Il étoit déja

dans de grands sentiments de piété; et il y avoit même deux ou trois ans que, malgré l'inclination et le génie prodigieux qu'il avoit pour les mathématiques, il s'étoit dégoûté de ses spéculations pour ne plus s'appliquer qu'à l'étude de l'Écriture et des grandes vérités de la religion. La connoissance de Port-Royal et les grands exemples de piété qu'il y trouva le frappèrent extrêmement : il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès lors tout commerce avec les gens du monde ; il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il étoit sur le point de conclure, et embrassa une vie très-austère et très-mortifiée, qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, et avoit conçu pour lui une estime qu'il trouva bientôt occasion de signaler.

Le silence que ce docteur s'étoit imposé sur les disputes de la grace ne fut pas de longue durée, et il fut obligé indispensablement de le rompre, par une occasion assez extraordinaire. Un prêtre [1] de la communauté de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. le duc de Liancourt, et lui déclara qu'il lui refuseroit aussi la communion s'il se présentoit à l'autel. Le sujet qu'il allégua d'un refus si injurieux, c'est que ce seigneur retiroit chez lui un ecclésiastique ami de Port-Royal, et que mademoiselle de La Roche-Guyon, sa petite-fille, étoit pensionnaire dans ce monastère. On n'auroit peut-être pas fait beau-

[1] Il se nommoit Picoté. Ce scandale eut lieu en 1655.

coup d'attention à l'entreprise téméraire de ce confesseur; mais ce qui rendit l'affaire plus considérable, c'est qu'il fut avoué par le curé et par les autres supérieurs de ce séminaire, gens très-dévots, mais fort prévenus contre Port-Royal. M. Arnauld écrivit là-dessus une lettre sans nom d'auteur; elle fit beaucoup de bruit. Il se crut obligé d'en écrire une seconde beaucoup plus ample, où il mit son nom, et où il justifioit à fond la pureté de sa foi et l'innocence des religieuses de Port-Royal.

Il y avoit déja du temps que ses ennemis attendoient avec impatience quelque ouvrage avoué de lui, où ils pussent, soit à droit, soit à tort, trouver une matière de censure. Cette lettre vint très-à propos pour eux, et ils prétendirent qu'il y avoit deux propositions erronées. Dans l'une, qui regardoit le fait de Jansénius, M. Arnauld disoit qu'ayant lu exactement le livre de cet évêque, il n'y avoit point trouvé les cinq propositions, étant prêt du reste de les condamner partout où elles seroient, et dans le livre même de Jansénius, si elles s'y trouvoient. L'autre, qui regardoit le dogme, étoit une proposition composée des propres termes de saint Chrysostome et de saint Augustin, et portoit que les Pères nous montrent en la personne de saint Pierre un juste à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, avoit manqué. Ces propositions furent déférées à la Faculté par des docteurs du parti des jésuites; et ceux-ci firent si bien, par leurs intrigues, et en Sorbonne, et surtout à la cour, qu'ils vinrent à bout de faire

censurer la première de ces propositions comme téméraire, et la seconde comme hérétique.

Il n'y eut jamais de jugement moins juridique, et tous les statuts de la Faculté de théologie y furent violés. On donna pour commissaires à M. Arnauld ses ennemis déclarés, et l'on n'eut égard ni à ses récusations ni à ses défenses; on lui refusa même de venir en personne dire ses raisons. Quoique, par les statuts, les moines ne dussent pas se trouver dans les assemblées au nombre de plus de huit, il s'y en trouva toujours plus de quarante; et, pour empêcher ceux du parti de M. Arnauld de dire tout ce qu'ils avoient préparé pour sa défense, le temps que chaque docteur devoit dire son avis fut limité à une demi-heure. On mit pour cela sur une table une horloge de sable, qui étoit la mesure de ce temps: invention non moins odieuse en de pareilles occasions que honteuse dans son origine, et qui, au rapport du cardinal Pallavicin, ayant été proposée au concile de Trente par quelques gens, fut rejetée avec détestation par tout le concile. Enfin, dans le dessein d'ôter entièrement la liberté des suffrages, le chancelier Séguier, malgré son grand âge [1] et ses incommodités, eut ordre d'assister à toutes ces assemblées. Près de quatre-vingts des plus célèbres docteurs, voyant une procédure si irrégulière, résolurent de s'absenter, et aimèrent mieux sortir de la Faculté que

[1] Il n'avoit alors que soixante-huit ans, mais il étoit fort infirme.

de souscrire à la censure. M. de Launoy[1] même, si fameux par sa grande érudition, quoiqu'il fît profession publique d'être sur la grace d'autre sentiment que saint Augustin, sortit aussi comme les autres, et écrivit contre la censure une lettre où il se plaignoit, avec beaucoup de force, du renversement de tous les priviléges de la Faculté.

Le jour que cette censure fut signée (en février 1656) parut aux jésuites un grand jour pour leur Compagnie : non-seulement ils s'imaginoient triompher par là de M. Arnauld et de tous les docteurs attachés à la grace efficace, mais ils croyoient triompher de la Sorbonne même, et s'être vengés de toutes les censures dont elle avoit flétri les Garasse, les Santarel, les Bauni, et plusieurs autres de leurs Pères, puisqu'ils l'avoient obligée de censurer, en censurant M. Arnauld, deux Pères de l'Église, dont sa seconde proposition étoit tirée, et de se faire à elle-même une plaie incurable, par la nécessité où ils la mirent de retrancher de son corps ses plus illustres membres. D'ailleurs, ils donnoient aussi par là une grande idée de leur pouvoir et du crédit qu'ils avoient à la cour; ils confirmoient le Roi et la Reine mère dans toutes les préventions qu'ils leur avoient inspirées contre leurs adversaires.

Mais ils songèrent à tirer des fruits plus solides de leur victoire : ils obtinrent un ordre pour casser

[1] Jean de Launoy, qu'on appela *le Dénicheur de saints*. Ce savant et vertueux prélat, né à Val-de-Sis, près de Valognes, le 21 décembre 1603, mourut à Paris le 10 mars 1678.

ces petits établissements que j'ai dit qu'on avoit faits pour l'instruction de la jeunesse, et qu'ils appeloient des écoles de jansénisme. Le lieutenant civil[1] alla à Port-Royal des Champs pour en faire sortir les écoliers et les précepteurs, avec tous les solitaires qui s'y étoient retirés. M. Arnauld fut obligé de se cacher, et il y avoit même déja un ordre signé pour ôter aux religieuses des deux maisons leurs novices et leurs pensionnaires. En un mot, le Port-Royal étoit dans la consternation, et les jésuites au comble de leur joie, lorsque le miracle de la sainte épine arriva.

On a donné au public plusieurs relations de ce miracle; entre autres, feu M. l'évêque de Tournay, non moins illustre par sa piété et par sa doctrine que par sa naissance, l'a raconté fort au long dans un livre[2] qu'il a composé contre les athées, et s'en est

[1] D'Aubray, lieutenant civil. Il n'y avoit point alors de lieutenant de police. Cette exécution eut lieu le 13 mars 1656. (A. M.)

[2] Ce livre de M. de Choiseul a pour titre : *Mémoires sur la Religion*, imprimés chez Billaine en 1680. « L'innocence de l'enfant, la sincérité, la suffisance et le nombre des témoins, dit cet illustre prélat, page 83, m'assurent tellement de la vérité de ce miracle, que non-seulement ce seroit en moi une opiniâtreté, mais une extravagance et une espèce de folie d'en douter..... J'entendis dire à Dalencé, page 82, en présence d'un grand prince, que cette guérison si prompte ne lui paroissoit pas un moindre miracle que la résurrection d'un mort, parce que les remèdes les plus efficaces du monde n'auroient pu rien opérer en si peu de temps, etc. » (*Note attribuée à Racine.*)

servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion; mais on pourroit s'en servir aussi comme d'une preuve étonnante de l'indifférence de la plupart des hommes de ce siècle sur la religion, puisque une merveille si extraordinaire, et qui fit alors tant d'éclat, est presque entièrement effacée de leur souvenir. C'est ce qui m'oblige à en rapporter ici jusqu'aux plus petites circonstances, d'autant plus qu'elles contribueront à faire mieux connoître tout ensemble, et la grandeur du miracle, et l'esprit et la sainteté du monastère où il est arrivé.

Il y avoit à Port-Royal de Paris une jeune pensionnaire de dix à onze ans, nommée mademoiselle Perrier, fille de M. Perrier, conseiller à la cour des aides de Clermont, et nièce de M. Pascal. Elle étoit affligée depuis trois ans et demi d'une fistule lacrymale au coin de l'œil gauche. Cette fistule, qui étoit fort grosse au dehors, avoit fait un fort grand ravage en dedans: elle avoit entièrement carié l'os du nez, et percé le palais, en telle sorte que la matière qui en sortoit à tout moment lui couloit le long des joues et par les narines, et lui tomboit même dans la gorge. Son œil s'étoit considérablement apetissé; et toutes les parties voisines étoient tellement abreuvées et altérées par la fluxion, qu'on ne pouvoit lui toucher ce côté de la tête sans lui faire beaucoup de douleur. On ne pouvoit la regarder sans une espèce d'horreur; et la matière qui sortoit de cet ulcère étoit d'une puanteur si insupportable, que, de l'avis même des chirurgiens, on avoit été obligé de la séparer des autres

pensionnaires, et de la mettre dans une chambre avec une de ses compagnes beaucoup plus âgée qu'elle, en qui on trouva assez de charité pour vouloir bien lui tenir compagnie. On l'avoit fait voir à tout ce qu'il y avoit d'oculistes, de chirurgiens, et même d'opérateurs plus fameux; mais les remèdes ne faisant qu'irriter le mal, comme on craignoit que l'ulcère ne s'étendît enfin sur tout le visage, trois des plus habiles chirurgiens de Paris, Cressé, Guillard et Dalencé, furent d'avis d'y appliquer au plus tôt le feu. Leur avis fut envoyé à M. Perrier, qui se mit aussitôt en chemin pour être présent à l'opération : et on attendoit de jour à autre qu'il arrivât.

Cela se passa dans le temps que l'orage dont j'ai parlé étoit tout prêt d'éclater contre le monastère de Port-Royal. Les religieuses y étoient dans de continuelles prières; et l'abbesse d'alors, qui étoit cette même Marie des Anges qui l'avoit été de Maubuisson; l'abbesse, dis-je, étoit dans une espèce de retraite, où elle ne faisoit autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel, ne lui restant plus aucune espérance de secours de la part des hommes.

Dans ce même temps il y avoit à Paris un ecclésiastique de condition et de piété, nommé M. de La Potterie[1], qui, entre plusieurs saintes reliques qu'il avoit recueillies avec grand soin, prétendoit avoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur.

[1] Pierre le Roi de La Potterie, mort à Paris en 1670. Son corps fut porté à Port-Royal des Champs. (A. M.)

Plusieurs couvents avoient eu une sainte curiosité de voir cette relique. Il l'avoit prêtée, entre autres, aux carmélites du faubourg Saint-Jacques, qui l'avoient portée en procession dans leur maison. Les religieuses de Port-Royal, touchées de la même dévotion, avoient aussi demandé à la voir; et elle leur fut portée le vingt-quatrième de mars 1656, qui se trouvoit alors le vendredi de la troisième semaine de Carême, jour auquel l'Église chante à l'introït de la messe ces paroles tirées du psaume LXXXV : *Fac mecum signum in bonum*, etc. « Seigneur, faites éclater « un prodige en ma faveur, afin que mes ennemis « le voient et soient confondus; qu'ils voient, mon « Dieu, que vous m'avez secouru et que vous m'avez « consolé! »

Les religieuses ayant donc reçu cette sainte épine, la posèrent au dedans de leur chœur sur une espèce de petit autel contre la grille; et la communauté fut avertie de se trouver à une procession qu'on devoit faire après vêpres en son honneur. Vêpres finies, on chanta les hymnes et les prières convenables à la sainte couronne d'épines et au mystère douloureux de la Passion; après quoi elles allèrent, chacune en leur rang, baiser la relique : les religieuses professes les premières, ensuite les novices, et les pensionnaires après. Quand ce fut le tour de la petite Perrier, la maîtresse des pensionnaires, qui s'étoit tenue debout auprès de la grille pour voir passer tout ce petit peuple, l'ayant aperçue, ne put la voir défigurée comme elle étoit, sans une espèce de frissonnement

mêlé de compassion, et elle dit : « Recommandez-« vous à Dieu, ma fille, et faites toucher votre œil « malade à la sainte épine. » La petite fille fit ce qu'on lui dit, et elle a depuis déclaré qu'elle ne douta point, sur la parole de sa maîtresse, que la sainte épine ne la guérît.

Après cette cérémonie, toutes les autres pensionnaires se retirèrent dans leur chambre; elle n'y fut pas plutôt, qu'elle dit à sa compagne : « Ma sœur, « je n'ai plus de mal, la sainte épine m'a guérie. » En effet, sa compagne l'ayant regardée avec attention, trouva son œil gauche tout aussi sain que l'autre, sans tumeur, sans matière, et même sans cicatrice. On peut juger combien, dans toute autre maison que Port-Royal, une aventure si surprenante feroit de mouvement, et avec quel empressement on iroit en avertir toute la communauté. Cependant, parce que c'étoit l'heure du silence, et que ce silence s'observe encore plus exactement le Carême que dans les autres temps; que d'ailleurs toute la maison étoit dans un plus grand recueillement qu'à l'ordinaire, ces deux jeunes filles se tinrent dans leur chambre, et se couchèrent sans dire un seul mot à personne. Le lendemain matin, une des religieuses, employée auprès des pensionnaires, vint pour peigner la petite Perrier; et, comme elle appréhendoit de lui faire du mal, elle évitoit, comme à son ordinaire, d'appuyer sur le côté gauche de la tête; mais la jeune fille lui dit : « Ma sœur, la sainte épine m'a guérie. « — Comment, ma sœur, vous êtes guérie! — Re-

« gardez, et voyez, » lui répondit-elle. En effet, la religieuse regarda, et vit qu'elle étoit entièrement guérie. Elle alla en donner avis à la mère abbesse, qui vint, et qui remercia Dieu de ce merveilleux effet de sa puissance; mais elle jugea à propos de ne le point divulguer au dehors, persuadée que, dans la mauvaise disposition où les esprits étoient alors contre leur maison, elles devoient éviter sur toutes choses de faire parler le monde. En effet, le silence est si grand dans ce monastère, que, plus de six jours après ce miracle, il y avoit des sœurs qui n'en avoient point entendu parler.

Mais Dieu, qui ne vouloit pas qu'il demeurât caché, permit qu'au bout de trois ou quatre jours, Dalencé, l'un des trois chirurgiens qui avoient fait la consultation que j'ai dite, vînt dans la maison pour une autre malade. Après sa visite il demanda aussi à voir la petite fille qui avoit la fistule. On la lui amena; mais, ne la reconnoissant point, il répéta encore une fois qu'il demandoit la petite fille qui avoit une fistule. On lui dit tout simplement que c'étoit celle qu'il voyoit devant lui. Dalencé fut étonné, regarda la religieuse qui lui parloit, et s'alla imaginer qu'on avoit fait venir quelque charlatan qui, avec un palliatif, avoit suspendu le mal. Il examina donc sa malade avec une attention extraordinaire, lui pressa plusieurs fois l'œil pour en faire sortir de la matière, lui regarda dans le nez et dans le palais, et enfin, tout hors de lui, demanda ce que cela vouloit dire. On lui avoua ingénument comme la

chose s'étoit passée; et lui courut aussitôt, tout transporté, chez ses deux confrères Guillard et Cressé. Les ayant ramenés avec lui, ils furent tous trois saisis d'un égal étonnement; et, après avoir confessé que Dieu seul avoit pu faire une guérison si subite et si parfaite, ils allèrent remplir tout Paris de la réputation de ce miracle. Bientôt M. de La Potterie, à qui on avoit rendu sa relique, se vit accablé d'une foule de gens qui venoient lui demander à la voir. Mais il en fit présent aux religieuses de Port-Royal, croyant qu'elle ne pouvoit pas être mieux révérée que dans la même église où Dieu avoit fait par elle un si grand miracle. Ce fut donc pendant plusieurs jours un flot continuel de peuple qui abordoit dans cette église, et qui venoit pour y adorer et pour y baiser la sainte épine : et on ne parloit d'autre chose dans Paris.

Le bruit de ce miracle étant venu à Compiègne, où étoit alors la cour, la Reine mère se trouva fort embarrassée : elle avoit peine à croire que Dieu eût si particulièrement favorisé une maison qu'on lui dépeignoit depuis si longtemps comme infectée d'hérésie, et que ce miracle, dont on faisoit tant de récit, eût même été opéré en la personne d'une des pensionnaires de cette maison, comme si Dieu eût voulu approuver par là l'éducation que l'on y donnoit à la jeunesse. Elle ne s'en fia ni aux lettres que plusieurs personnes de piété lui en écrivoient, ni au bruit public, ni même aux attestations des chirurgiens de Paris : elle y envoya M. Félix, premier chi-

rurgien du Roi[1], estimé généralement pour sa grande habileté dans son art, et pour sa probité singulière; et le chargea de lui rendre un compte fidèle de tout ce qui lui paroîtroit de ce miracle. M. Félix s'acquitta de sa commission avec une fort grande exactitude : il interrogea les religieuses et les chirurgiens, se fit raconter la naissance, le progrès, et la fin de la maladie, examina attentivement la pensionnaire, et enfin déclara que la nature ni les remèdes n'avoient eu aucune part à cette guérison, et qu'elle ne pouvoit être que l'ouvrage de Dieu seul.

Les grands vicaires de Paris, excités par la voix publique, furent obligés d'en faire aussi une exacte information. Après avoir rassemblé les certificats d'un grand nombre des plus habiles chirurgiens et de plusieurs médecins, du nombre desquels étoit M. Bouvard, premier médecin du Roi[2], et pris l'avis des plus considérables docteurs de Sorbonne, ils donnèrent une sentence qu'ils firent publier, par laquelle ils certifioient la vérité du miracle, exhortoient les peuples à en rendre à Dieu des actions de graces, et ordonnoient qu'à l'avenir tous les vendredis la relique de la sainte épine seroit exposée dans l'église de Port-Royal à la vénération des fidèles. En exécution de cette sentence, M. de Hodenck, grand vicaire, célébra la messe dans

[1] Charles-François Félix, seigneur de Stains, père de celui qui fit à Louis XIV l'opération de la fistule, en 1686.

[2] Charles-Michel Bouvard, seigneur de Fourqueux, à qui l'on doit l'établissement du Jardin des Plantes.

l'église avec beaucoup de solennité, et donna à baiser la sainte relique à toute la foule du peuple qui y étoit accourue.

Pendant que l'Église rendoit à Dieu ses actions de graces, et se réjouissoit du grand avantage que ce miracle lui donnoit sur les athées et sur les hérétiques, les ennemis de Port-Royal, bien loin de participer à cette joie, demeuroient tristes et confondus, selon l'expression du psaume. Il n'y eut point d'efforts qu'ils ne fissent pour détruire dans le public la créance de ce miracle. Tantôt ils accusoient les religieuses de fourberie, prétendant qu'au lieu de la petite Perrier elles montroient une sœur qu'elle avoit, et qui étoit aussi pensionnaire dans cette maison; tantôt ils assuroient que ce n'avoit été qu'une guérison imparfaite, et que le mal étoit revenu plus violent que jamais; tantôt que la fluxion étoit tombée sur les parties nobles, et que la petite fille en étoit à l'extrémité. Je ne sais point positivement si M. Félix eut ordre de la cour de s'informer de ce qui en étoit; mais il paroît, par une seconde attestation signée de sa main, qu'il retourna encore à Port-Royal, et qu'il certifia de nouveau et la vérité du miracle, et la parfaite santé où il avoit trouvé cette demoiselle.

Enfin il parut un écrit, et personne ne douta que ce ne fût du Père Annat, avec ce titre ridicule : *Le Rabat-joie des jansénistes, ou Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, composé par un docteur de l'Église catholique.* L'auteur faisoit

judicieusement d'avertir qu'il étoit catholique, n'y ayant personne qui, à la seule inspection de ce titre, et plus encore à la lecture du livre, ne l'eût pris pour un protestant très-envenimé contre l'Église. Il avoit assez de peine à convenir de la vérité du miracle; mais enfin, voulant bien le supposer vrai, il en tiroit la conséquence du monde la plus étrange, savoir, que Dieu voyant les religieuses infectées de l'hérésie des cinq propositions, il avoit opéré ce miracle dans leur maison pour leur prouver que Jésus-Christ étoit mort pour tous les hommes; il faisoit là-dessus un grand nombre de raisonnements, tous plus extravagants les uns que les autres, par où il ôtoit à la véritable religion l'une de ses plus grandes preuves, qui est celle des miracles. Pour conclusion, il exhortoit les fidèles à se bien donner de garde d'aller invoquer Dieu dans l'église de Port-Royal, de peur qu'en y cherchant la santé du corps, ils n'y trouvassent la perte de leurs ames.

Mais il ne parut pas que ces exhortations eussent fait une grande impression sur le public. La foule croissoit de jour en jour à Port-Royal; et Dieu même sembloit prendre plaisir à autoriser la dévotion des peuples, par la quantité de nouveaux miracles qui se firent en cette église. Non-seulement tout Paris avoit recours à la sainte épine et aux prières des religieuses, mais de tous les endroits du royaume on leur demandoit des linges qui eussent touché à cette relique; et ces linges, à ce qu'on raconte, opéroient plusieurs guérisons miraculeuses.

Vraisemblablement la piété de la Reine mère fut touchée de la protection visible de Dieu sur ces religieuses. Cette sage princesse commença à juger plus favorablement de leur innocence. On ne parla plus de leur ôter leurs novices ni leurs pensionnaires, et on leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudroient. M. Arnauld même recommença à se montrer, ou, pour mieux dire, s'alla replonger dans son désert avec M. d'Andilly son frère, ses deux neveux[1], et M. Nicole, qui depuis deux ans ne le quittoit plus, et qui étoit devenu le compagnon inséparable de ses travaux. Les autres solitaires y revinrent aussi peu à peu, et y recommencèrent leurs mêmes exercices de pénitence.

On songeoit si peu alors à inquiéter les religieuses de Port-Royal, que le cardinal de Retz leur ayant accordé un autre supérieur en la place de M. du Saussay, qu'il avoit destitué de tout emploi dans le diocèse de Paris, on ne leur fit aucune peine là-dessus, quoique M. Singlin[2], qui étoit ce nouveau supérieur, ne fût pas fort au goût de la cour, où les jésuites avoit pris un fort grand soin de le décrier.

[1] Antoine Le Maistre et Le Maistre de Sacy.

[2] Antoine Singlin, fils d'un marchand de vin de Paris. Il savoit peu de latin et de théologie, n'ayant commencé ses études qu'à vingt-deux ans. La piété et le grand sens dont il étoit doué lui tinrent lieu de savoir. Il fut très-persécuté et mourut en 1664, caché dans la maison de madame Vitart, tante de Racine, où il s'étoit retiré pour se soustraire à la Bastille. (A. M.)

Il y avoit déja plusieurs années qu'il étoit confesseur de la maison de Paris; et ses sermons y attiroient quantité de monde, bien moins par la politesse de langage que par les grandes et solides vérités qu'il prêchoit. On les a depuis donnés au public sous le nom d'*Instructions chrétiennes;* et ce n'est pas un des livres les moins édifiants qui soient sortis de Port-Royal. Mais le talent où il excelloit le plus, c'étoit dans la conduite des ames : son bon sens, joint à une piété et à une charité extraordinaires, imprimoient un tel respect, que, bien qu'il n'eût pas la même étendue de génie et de science que M. Arnauld, non-seulement les religieuses, mais M. Arnauld lui-même, M. Pascal, M. Le Maistre, et tous ces autres esprits si sublimes, avoient pour lui une docilité d'enfant, et se conduisoient en toutes choses par ses avis.

Dieu s'étoit servi de lui pour convertir et attirer à la piété plusieurs personnes de la première qualité; et, comme il les conduisoit par des voies très-opposées à celles du siècle, il ne tarda guère à être accusé de maximes outrées sur la pénitence. M. de Gondy, qui s'étoit d'abord laissé surprendre à ses ennemis, lui avoit interdit la chaire (en 1649); mais, ayant bientôt reconnu son innocence, il le rétablit trois mois après, et vint lui-même grossir la foule de ses auditeurs. Il vécut toujours dans une pauvreté évangélique, jusque-là qu'après sa mort on ne lui trouva pas de quoi faire les frais pour l'enterrer, et qu'il fallut que les religieuses assistassent de leurs charités

quelques-uns de ses plus proches parents qui étoient aussi pauvres que lui. Les jésuites néanmoins passèrent jusqu'à cet excès de fureur, que de lui reprocher dans plusieurs libelles de s'être enrichi aux dépens de ses pénitents, et de s'être approprié plus de huit cent mille francs sur les grandes restitutions qu'il avoit fait faire à quelques-uns d'entre eux; et il n'y a pas eu plus de réparation des outrages faits au confesseur, que des faussetés avancées contre les religieuses. Le cardinal de Retz ne pouvoit donc faire à ces filles un meilleur présent que de leur donner un supérieur de ce mérite, ni mieux marquer qu'il avoit hérité de toute la bonne volonté de son prédécesseur[1].

Comme c'est cette bonne volonté dont on a fait le plus grand crime aux prétendus jansénistes, il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur liaison avec ce cardinal. On ne prétend point le justifier de tous les défauts qu'une violente ambition entraîne d'ordinaire avec elle; mais tout le monde convient qu'il avoit de très-excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour les gens de mérite, et un fort grand desir de les avoir pour amis : il regardoit M. Arnauld comme un des premiers théologiens de son siècle, étant lui-même un théologien fort habile, et il lui a conservé jusqu'à la mort cette estime qu'il avoit conçue pour lui lorsqu'ils

[1] Le cardinal de Retz avoit succédé à son oncle Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, mort en 1654. (A. M.)

étoient ensemble sur les bancs; jusque-là qu'après son retour en France, il a mieux aimé se laisser rayer du nombre des docteurs de la Faculté, que de souscrire à la censure dont nous venons de parler, et qui lui parut toujours l'ouvrage d'une cabale.

La vérité est pourtant que, tandis qu'il fut coadjuteur, c'est-à-dire dans le temps qu'il étoit à la tête de la *Fronde,* messieurs de Port-Royal eurent très-peu de commerce avec lui, et qu'il ne s'amusoit guère alors à leur communiquer ni les secrets de sa conscience, ni les ressorts de sa politique. Et comment les leur auroit-il pu communiquer? Il n'ignoroit pas, et personne dès lors ne l'ignoroit, que c'étoit la doctrine de Port-Royal, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut se révolter en conscience contre son légitime prince; que, quand même il en seroit injustement opprimé, il doit souffrir l'oppression, et n'en demander justice qu'à Dieu, qui seul a droit de faire rendre compte aux rois de leurs actions. C'est ce qui a toujours été enseigné à Port-Royal, et c'est ce que M. Arnauld a fortement maintenu dans ses livres, et particulièrement dans son *Apologie pour les catholiques*[1], où il a traité la question à fond. Mais

[1] Cet ouvrage est un de ceux qui font le plus d'honneur au talent d'Arnauld, mais il en fait surtout à son ame. Tout esprit de parti y cède au besoin de venger l'innocence. Huit jésuites avoient péri sur l'échafaud, comme complices de la *conspiration papiste* en Angleterre; les autres jésuites étoient persécutés : Arnauld prend la plume pour les défendre, et jamais il n'avoit déployé plus d'énergie et d'éloquence. (G. G.)

non-seulement messieurs de Port-Royal ont soutenu cette doctrine, ils l'ont pratiquée à la rigueur. C'est une chose connue d'une infinité de gens, que, pendant les guerres de Paris, lorsque les plus fameux directeurs de conscience donnoient indifféremment l'absolution à tous les gens engagés dans les deux partis, les ecclésiastiques de Port-Royal tinrent toujours ferme à la refuser à ceux qui étoient dans le parti contraire à celui du Roi. On sait les rudes pénitences qu'ils ont imposées et au prince de Conti et à la duchesse de Longueville, pour avoir eu part aux troubles dont nous parlons, et les sommes immenses qu'il en a coûté à ce prince pour réparer, autant qu'il étoit possible, les désordres dont il avoit pu être cause pendant ces malheureux temps. Les jésuites ont eu peut-être plus d'une occasion de procurer à l'Église de pareils exemples; mais, ou ils n'étoient pas persuadés des mêmes maximes qu'on suivoit là-dessus à Port-Royal, ou ils n'ont pas eu la même vigueur pour les faire pratiquer.

Quelle apparence donc que le cardinal de Retz ait pu faire entrer dans une faction contre le Roi des gens remplis de ces maximes, et prévenus de ce grand principe de saint Paul et de saint Augustin, qu'il n'est pas permis de faire même un petit mal, afin qu'il en arrive un grand bien? On veut pourtant bien avouer que lorsqu'il fut archevêque, après la mort de son oncle, les religieuses de Port-Royal le reconnurent pour leur légitime pasteur, et firent des

prières pour sa délivrance. Elles s'adressèrent aussi à lui pour les affaires spirituelles de leur monastère, du moment qu'elles surent qu'il étoit en liberté. On ne nie pas même qu'ayant su l'extrême nécessité où il étoit après qu'il eut disparu de Rome, elles et leurs amis ne lui aient prêté quelque argent pour subsister, ne s'imaginant pas qu'il fût défendu, ni à des ecclésiastiques, ni à des religieuses, d'empêcher leur archevêque de mourir de faim. C'est de là aussi que leurs ennemis prirent occasion de les noircir dans l'esprit du cardinal Mazarin, en persuadant à ce ministre qu'il n'avoit point de plus grands ennemis que les jansénistes; que le cardinal de Retz n'étoit parti de Rome que pour se venir jeter entre leurs bras; qu'il étoit même caché à Port-Royal; que c'étoit là que se faisoient tous les manifestes qu'on publioit pour sa défense; qu'ils lui avoient déja fait trouver tout l'argent nécessaire pour une guerre civile, et qu'il ne désespéroit pas, par leur moyen, de se rétablir à force ouverte dans son siége. On a bien vu dans la suite l'impertinence de ces calomnies; mais pour en faire mieux voir le ridicule, il est bon d'expliquer ici ce que c'étoit que M. Arnauld, qu'on faisoit l'auteur et le chef de toute la cabale.

Tout le monde sait que c'étoit un génie admirable pour les lettres, et sans bornes dans l'étendue de ses connoissances; mais tout le monde ne sait pas (ce qui est pourtant très-véritable) que cet homme si merveilleux étoit aussi l'homme le plus simple et

le plus incapable de finesse et de dissimulation [1], et le moins propre, en un mot, à former ni à conduire un parti; qu'il n'avoit en vue que la vérité, et qu'il ne gardoit sur cela aucunes mesures, prêt à contredire ses amis lorsqu'ils avoient tort, et à défendre ses ennemis, s'il lui paroissoit qu'ils eussent raison; qu'au reste, jamais théologien n'eut des opinions si saines et si pures sur la soumission qu'on doit aux rois et aux puissances; que non-seulement il étoit persuadé, comme nous l'avons déja dit, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut point s'élever contre son prince, mais qu'il ne croyoit pas même que dans la persécution il pût murmurer.

Toute la conduite de sa vie a bien fait voir qu'il étoit dans ces sentiments. En effet, pendant plus de quarante ans qu'on a abusé, pour le perdre, du nom et de l'autorité du Roi, a-t-il manqué une occasion de faire éclater et son amour pour sa personne, et son admiration pour les grandes qualités qu'il reconnoissoit en lui? Obligé de se retirer dans les pays étrangers pour se soustraire à la haine implacable de ses ennemis, à peine y fut-il arrivé qu'il publia son *Apologie pour les catholiques;* et l'on sait qu'une partie de ce livre est employée à justifier la conduite du Roi à l'égard des huguenots, et à justifier les jésuites mêmes. M. le marquis de Grana, ayant su qu'il étoit caché dans Bruxelles, le fit assurer de sa

[1] Voyez les *Mémoires sur la vie de Racine*, en tête de ce volume.

protection ; mais il témoigna en même temps un fort grand desir de voir ce docteur, dont la réputation avoit rempli toute l'Europe. M. Arnauld ne refusa point sa protection; mais il le fit prier de le laisser dans son obscurité, et de ne pas l'obliger à voir un gouverneur des Pays-Bas espagnols, pendant que l'Espagne étoit en guerre avec la France : et M. de Grana fut assez galant homme pour approuver la délicatesse de son scrupule.

Lorsque le prince d'Orange se fut rendu maître de l'Angleterre, les jésuites, qu'on regardoit partout comme les principales causes des malheurs du roi Jacques, ne furent pas, à ce qu'on prétend, les derniers à vouloir se rendre favorable le nouveau Roi. Mais M. Arnauld, qui avoit tant d'intérêt à ne pas s'attirer son indignation, ne put retenir son zèle : il prit la plume, et écrivit avec tant de force[1] pour défendre les droits du roi Jacques, et pour exhorter tous les princes catholiques à imiter la générosité avec laquelle le Roi l'avoit recueilli en France, que le prince d'Orange exigea de tous ses alliés, et surtout des Espagnols, de chasser ce docteur de toutes les terres de leur domination. Ce fut alors qu'il se trouva dans la plus grande extrémité où il se fût trouvé de sa vie, la France lui étant fermée par les jésuites, et tous les autres pays par les ennemis de la France.

[1] Dans un écrit ayant pour titre : *Le prince d'Orange, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwell,* 1688. (A. M.)

On a su de quelques amis, qui ne le quittèrent point dans cette extrémité, qu'un de leurs plus grands embarras étoit d'empêcher que, dans tous les lieux où il cherchoit à se cacher, son trop grand zèle pour le Roi ne le fît découvrir : il étoit si persuadé que ce prince ne pouvoit manquer dans la conduite de ses entreprises, que sur cela il entreprenoit tout le monde; jusque-là que, sur la fin de ses jours, étant sujet à tomber dans un assoupissement que l'on croyoit dangereux pour sa vie, ces mêmes amis ne savoient point de meilleur moyen pour l'en tirer que de lui crier, ou que les François avoient été battus, ou que le Roi avoit levé le siége de quelque place; et il reprenoit toute sa vivacité naturelle pour disputer contre eux, et leur soutenir que la nouvelle ne pouvoit pas être vraie. Il n'y a qu'à lire son testament, où il déclare à Dieu le fond de son cœur : on y verra avec quelle tendresse, bien loin d'imputer au Roi toutes les traverses que lui ou ses amis ont essuyées, il plaide, pour ainsi dire, devant Dieu, la cause de ce prince, et justifie la pureté de ses intentions.

Oserai-je parler ici des épreuves extraordinaires où l'on a mis son amour inébranlable pour la vérité? De grands cardinaux, très-instruits des intentions de la cour de Rome, n'ont point caché qu'il n'a tenu qu'à lui d'être revêtu de la pourpre de cardinal, et que, pour parvenir à une dignité qui auroit si glorieusement lavé tous les reproches d'hérésie que ses ennemis lui ont osé faire, il ne lui en auroit coûté que d'écrire contre les propositions du clergé de

France[1] touchant l'autorité du Pape. Bien loin d'accepter ces offres, il écrivit même contre un docteur flamand qui avoit traité d'hérétiques ces propositions. Un des ministres du Roi, qui lut cet écrit, charmé de la force de ses raisonnements, proposa de le faire imprimer au Louvre ; mais la jalousie des ennemis de M. Arnauld l'emporta et sur la fidélité du ministre et sur l'intérêt du Roi même. Voilà quel étoit cet homme qu'on a toujours dépeint comme si dangereux pour l'État, et contre lequel les jésuites, peu de temps avant sa mort, firent imprimer un livre avec cet infame titre : *Antoine Arnauld, fugitif pour se dérober à la justice du Roi.*

Je ne saurois mieux finir cette longue digression que par les propres paroles que le cardinal de Retz dit à quelques-uns de ses plus intimes amis, qui, en lui parlant de ses aventures passées, lui demandoient si en effet, en ce temps-là, il avoit reçu quelques secours de la cabale des jansénistes. « Je me connois, « leur répondit-il, en cabale, et, pour mon malheur, « je ne m'en suis que trop mêlé. J'avois autrefois « quelque habitude avec les gens dont vous parlez, « et je voulus les sonder pour voir si je les pourrois « mettre à quelque usage ; mais, vous pouvez vous « en fier à ma parole, je ne vis jamais de gens qui, « par inclination et par incapacité, fussent plus éloi- « gnés de tout ce qui s'appelle cabale. » Ce même

[1] Les quatre articles de 1682, bases des libertés de l'Église gallicane. (A. M.)

cardinal leur avoua aussi qu'il avoit auprès de lui, pendant sa disgrace, deux théologiens réputés jansénistes, qui ne purent jamais souffrir que, dans l'extrême besoin où il étoit, il prît de l'argent que les Espagnols lui faisoient offrir, et qu'il se vit par là obligé à en emprunter de ses amis. Quelques-uns de ceux à qui il tint ce discours vivent encore, et ils sont dans une telle réputation de probité, que je suis bien sûr qu'on ne récuseroit pas leur témoignage.

Mais, pour reprendre le fil de notre narration, le miracle de la sainte épine ne fut pas la seule mortification qu'eurent alors les jésuites; car ce fut dans ce temps-là même que parurent les fameuses *Lettres provinciales*[1], c'est-à-dire l'ouvrage qui a le plus contribué à les décrier. M. Pascal, auteur de ces Lettres, avoit fait les trois premières pendant qu'on examinoit en Sorbonne la lettre de M. Arnauld. Il y avoit expliqué les questions sur la grace avec tant d'art et de netteté, qu'il les avoit rendues non-seulement intelligibles, mais agréables à tout le monde. M. Arnauld y étoit pleinement justifié de l'erreur dont on l'accusoit; et les ennemis mêmes de Port-Royal avouoient que jamais ouvrage n'avoit été composé avec plus d'esprit et de justesse. M. Pascal se crut donc obligé d'employer ce même esprit à combattre un des plus grands abus qui se soient jamais glissés dans l'Église, c'est à savoir la morale relâchée

[1] Les premières parurent en 1656, par feuilles détachées in-4°.

de quantité de casuistes, et dont les jésuites faisoient le plus grand nombre, qui, sous prétexte d'éclaircir les cas de conscience, avoient avancé dans leurs livres une multitude infinie de maximes abominables qui tendoient à ruiner toute la morale de Jésus-Christ.

On avoit déja fait plusieurs écrits contre ces maximes, et l'Uuiversité avoit présenté plusieurs requêtes au Parlement, pour intéresser la puissance séculière à réprimer l'audace de ces nouveaux docteurs. Cela n'avoit pas néanmoins produit un fort grand effet : car ces écrits, quoique très-solides, étant fort secs, n'avoient été lus que par très-peu de personnes. On les avoit regardés comme des traités de scolastique, dont il falloit laisser la connoissance aux théologiens; et les jésuites, par leur crédit, avoient empêché toutes les requêtes d'être répondues. Mais M. Pascal venant à traiter cette matière avec sa vivacité merveilleuse, cet heureux agrément que Dieu lui avoit donné fit un éclat prodigieux, et rendit bientôt ces misérables casuistes l'horreur et la risée de tous les honnêtes gens.

On peut juger de la consternation où ces lettres jetèrent les jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mêmes : ils confessent, dans une de leurs réponses, que les exils, les emprisonnements, et tous les plus affreux supplices, n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués et abandonnés de tout le monde; en quoi ils font connoître tout ensemble, et combien ils craignent d'être méprisés

des hommes, et combien ils sont attachés à soutenir leurs méchants auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public, à laquelle ils sont si sensibles, ils n'avoient qu'à désavouer de bonne foi ces mêmes auteurs, et à remercier l'auteur des Lettres de l'ignominie salutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives à quoi ils ne s'emportassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors entièrement inconnue. Le Père Annat disoit que, pour toute réponse à ses quinze premières lettres, il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois qu'il étoit un janséniste; et l'on sait ce que veut dire un janséniste au langage des jésuites. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans la citation des passages de leurs casuistes; mais il les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs il n'y avoit qu'à lire leurs livres pour être convaincu de son exacte fidélité; et, malheureusement pour eux, beaucoup de gens eurent alors la curiosité de les lire : jusque-là que, pour satisfaire l'empressement du public, il se fit une nouvelle édition de la *Théologie morale* d'Escobar, laquelle est comme le précis de toutes les abominations des casuistes; et cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante.

Dans ce temps-là même il arriva une chose qui acheva de mettre la vérité dans tout son jour. Un des principaux curés de Rouen, qui avoit lu les Petites Lettres, fit, en présence de son archevêque, en un synode de plus de huit cents curés, un discours fort pathétique sur la corruption qui s'étoit depuis peu

introduite dans la morale. Quoique les jésuites n'eussent point été nommés dans ce discours, le Père Brisacier, qui étoit alors recteur du collége des jésuites à Rouen, n'en eut pas plutôt avis, que sa bile se réchauffa; il prit la plume et fit un libelle en forme de requête, où il déchiroit ce vertueux ecclésiastique avec la même fureur qu'il avoit déchiré les religieuses de Port-Royal.

Les autres curés, touchés du traitement indigne qu'on faisoit à leur confrère, eurent soin, avant toutes choses, de s'instruire à fond du sujet de leur querelle. Ils prirent, d'un côté, les *Lettres provinciales*, et, de l'autre, les livres des casuistes; résolus de poursuivre, ou la condamnation de ces Lettres si les casuistes y étoient cités à faux, ou la condamnation des casuistes si ces citations étoient véritables. Ils y trouvèrent non-seulement tous les passages qui étoient rapportés, mais encore un grand nombre de beaucoup plus horribles, que M. Pascal avoit fait scrupule de citer. Ils dressèrent un extrait de tous ces passages, et le présentèrent avec une requête à M. de Harlay, alors leur archevêque, qui a été depuis archevêque de Paris. Mais lui, jugeant que cette affaire regardoit toute l'Église, les renvoya à l'assemblée générale du clergé, et y députa même un de ses grands vicaires, avec ordre d'y présenter et l'extrait et la requête.

Les curés de Rouen écrivirent aussitôt à ceux de Paris, pour les prier de les aider de leurs lumières et de leur crédit, et même de se joindre à eux dans

une cause qui étoit, disoient-ils, la cause de l'Évangile. Les curés de Paris n'avoient pas attendu cette lettre pour s'élever contre la morale des nouveaux casuistes. Ils s'étoient déja assemblés plusieurs fois sur ce sujet, tellement qu'ils n'eurent pas de peine à se joindre avec leurs confrères. Ils dressèrent aussi de leur côté un extrait de plus de quarante propositions de ces casuistes, et le présentèrent à l'assemblée du clergé pour en demander la condamnation, en même temps que la requête des curés de Rouen y fut présentée.

Comme c'est principalement aux évêques à maintenir dans l'Église la saine doctrine, tout le monde s'attendoit que le zèle des prélats éclateroit encore plus fortement que celui de tous ces curés. En effet, quelle apparence que ces mêmes évêques, qui se donnoient alors tant de mouvement pour faire condamner dans Jansénius cinq propositions équivoques qu'on doutoit qui s'y trouvassent, pussent hésiter à condamner dans les livres des casuistes un si grand nombre de propositions, toutes plus abominables les unes que les autres, qui y étoient énoncées en propres termes, et qui tendoient au renversement entier de la morale de Jésus-Christ? A la vérité, il paroît, par les témoignages publics de quelques prélats députés à l'assemblée dont nous parlons, qu'ils ne purent entendre sans horreur la lecture de ces propositions des casuistes, et qu'ils furent sur le point de se boucher les oreilles, comme firent les Pères du concile de Nicée, lorsqu'ils entendirent les proposi-

tions d'Arius. Mais les égards qu'on avoit pour les jésuites prévalurent sur cette horreur : l'assemblée se contenta de faire dire aux curés, par les commissaires qu'elle avoit nommés pour examiner leur requête, qu'étant sur le point de se séparer, et l'affaire qu'ils lui proposoient étant d'une grande discussion, elle n'avoit plus assez de temps pour y travailler. Du reste, elle ordonna aux agents du clergé de faire imprimer les instructions de saint Charles sur la pénitence, et de les envoyer dans tous les diocèses, « afin que cet excellent ouvrage servît comme de « barrière pour arrêter le cours des nouvelles opi- « nions sur la morale. »

Quoique les jésuites n'eussent pas lieu de se plaindre de la sévérité des prélats, ils furent néanmoins très-mortifiés de la publication de ce livre, sur lequel ils n'ignoroient pas que toute la doctrine du livre de *la Fréquente Communion* étoit fondée; mais ils se plaignirent surtout de l'abbé de Ciron[1], qu'ils accusèrent d'avoir composé la lettre circulaire des évêques qui accompagnoit ce même livre. Et plût à Dieu que leur animosité contre cet abbé se fût arrêtée à sa personne, et ne se fût pas étendue sur un saint établissement de filles (les filles de l'Enfance) dont il avoit dressé les constitutions, et qu'ils ont eu le crédit de faire détruire, au grand regret de la province de Languedoc et de toute

[1] Gabriel de Ciron, chancelier de l'Église et de l'Université de Toulouse. (A. M.)

l'Église même, qui en recevoit autant d'utilité que d'édification[1]!

Comme tous ces extraits des curés avoient achevé de convaincre tout le monde de la fidélité des citations de M. Pascal, les jésuites prirent un parti tout contraire à celui qu'ils avoient pris jusqu'alors. Ils entreprirent de défendre ouvertement la doctrine de leurs auteurs : c'est ce qui leur fit publier le livre de l'*Apologie des casuistes*, composé par le Père Pirot, ami du Père Annat, et qui enseignoit la théologie au collége de Clermont[2]. Comme ils n'avoient pu obtenir de privilége pour l'imprimer, on n'y voyoit ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur; mais ils le débitèrent publiquement dans leur collége; ils en distribuèrent eux-mêmes plusieurs exemplaires aux amis de la société, tant à Paris que dans les provinces. Le Père Brisacier le fit lire en plein réfectoire dans le collége de Rouen : il avoit plus de raison qu'un autre de soutenir ce bel ouvrage, puisqu'on y renouveloit contre les religieuses de Port-Royal et

[1] La véritable histoire de cette congrégation parut en 1687. Elle est intitulée : *Innocence opprimée par la calomnie;* mais celle que Simon Reboulet publia en 1734 est un libelle diffamatoire dont l'abbé de Juliard, neveu de madame de Mondonville, fondatrice de cette congrégation, obtint du parlement de Toulouse la suppression. (A. M.)

[2] Ce scandaleux livre parut en 1657. Les différents factums publiés en 1658, au nom des curés de Paris, contre cette *Apologie des casuistes*, sont attribués à Pascal, Arnauld et Nicole. (A. M.)

contre leurs directeurs les mêmes impostures dont il pouvoit se dire l'inventeur.

Mais sa Compagnie n'eut pas longtemps sujet de s'applaudir de la publication de ce livre; jamais ouvrage n'a excité un si grand soulèvement dans l'Église. Les curés de Paris dressèrent d'abord deux requêtes, pour les présenter, l'une au Parlement l'autre aux grands vicaires. Le Père Annat, pour parer ce coup, obtint qu'ils fussent mandés au Louvre, pour rendre raison de leur conduite. Mais cela ne fit que hâter la condamnation de cet exécrable livre. En effet, le cardinal Mazarin ayant demandé aux curés, en présence du Roi et des principaux ministres de son conseil, pourquoi ils vouloient s'adresser au Parlement au sujet d'un livre de théologie, ils répondirent avec une fermeté respectueuse, qu'il ne s'agissoit point dans ce livre de simples questions de théologie, mais que la doctrine qu'il contenoit ne tendoit pas moins qu'à autoriser les plus grands crimes, tels que le vol, l'usure, le duel, l'adultère et l'homicide; et que la sûreté des sujets du Roi et celle de Sa Majesté même étant intéressées à sa condamnation, ils s'étoient crus en droit de porter leurs plaintes aux mêmes tribunaux qui avoient autrefois condamné les Santarel, les Mariana, et les autres dangereux auteurs de cette même société. On n'eut pas la moindre réponse à leur faire. Le chancelier, qui étoit présent, déclara qu'il avoit refusé le privilége de ce livre. Enfin le Roi, après avoir exigé des curés qu'ils se

contenteroient de s'adresser aux juges ecclésiastiques, leur promit d'envoyer ses ordres en Sorbonne, pour y examiner l'*Apologie*. Le Roi tint parole, et toutes les brigues des jésuites et des docteurs de leur parti ne purent empêcher que la Faculté ne fît une censure, et que cette censure ne fût publiée. Les grands vicaires de Paris en publièrent aussi une de leur côté; et, presque en même temps, plus de trente archevêques et évêques, quelques-uns même de ceux que les jésuites croyoient le plus dans leur dépendance, foudroyèrent à l'envi et l'*Apologie* et la méchante morale des casuistes.

Les jésuites perdoient patience pendant ce soulèvement si universel; mais ils ne purent jamais se résoudre à désavouer l'*Apologie*. Le Père Annat fit plusieurs écrits contre les curés, et il les traita avec la même hauteur que les jésuites traitent ordinairement leurs adversaires. Mais ceux-ci le réfutèrent courageusement, et le couvrirent de confusion sur tous les points dont on les vouloit accuser. D'autres jésuites s'attaquèrent aux évêques mêmes, et écrivirent contre leurs censures; ils publioient hautement que ce n'étoit point aux évêques à prononcer sur de telles matières, et que c'étoient des causes majeures qui devoient être renvoyées à Rome, comme on y avoit renvoyé les cinq propositions. Ils furent fort mortifiés, lorsqu'au bout de six mois ils virent leur livre condamné par un décret de l'inquisition; ils trouvoient néanmoins encore des raisons de se flatter, disant que l'inquisition n'avoit supprimé

l'*Apologie* que pour des considérations de police. Enfin le pape Alexandre VII, auprès duquel ils avoient toujours été en si grande faveur, frappa d'anathème quarante-cinq propositions de leurs casuistes; quelques années après il condamna encore le livre d'un Père Moya, jésuite espagnol, qui, sous le nom d'Amadæus Guimeneus, enseignoit la même doctrine que l'*Apologie*, et censura de même le fameux Caramuel, grand défenseur de toutes les méchantes maximes des casuistes[1]. Pour achever de purger l'Église de cette pernicieuse doctrine, le pape Innocent XI, en l'année 1679, fit un décret[2] où il condamnoit à la fois soixante-cinq propositions aussi tirées des casuistes, avec excommunication encourue *ipso facto* par ceux qui, directement ou indirectement, auroient la hardiesse de les soutenir.

Qui n'eût cru qu'une Compagnie qui fait un vœu particulier d'obéissance et de soumission aveugle au saint-siége, garderoit du moins le silence sur une doctrine si solennellement condamnée, et feroit

[1] Auteur du livre intitulé *Theologia fundamentalis*, imprimé en 1652, où est exposée la doctrine du *probabilisme*. (A. M.)

[2] Bulle du 2 mars 1679. Dans la première édition de cette *Histoire de Port-Royal*, en 1742, il s'est glissé une faute typographique qui donne à ce décret d'Innocent XI la date de 1668. Quoique cette faute fût bien choquante, puisque Innocent XI n'a été élu pape qu'en 1676, elle n'en a pas moins été répétée dans toutes les éditions postérieures. (G. G.)

désormais enseigner dans ses écoles une morale plus conforme et à l'Évangile et aux décisions des papes? Mais le faux honneur de la Société l'a emporté encore en cette occasion sur toutes les raisons de religion et de politique, et même sur les constitutions fondamentales de la Société; il ne s'est presque point passé d'années depuis ce temps-là que les jésuites, soit par de nouveaux livres, soit par des thèses publiques, n'aient soutenu les mêmes méchantes maximes. On sait avec combien d'évêques ils se brouillent encore tous les jours sur ce sujet. Peu s'en est fallu enfin qu'ils n'aient déposé leur propre général, pour avoir fait imprimer, avec l'approbation du Pape, un livre contre la probabilité, laquelle est regardée à bon droit comme la source de toute cette horrible morale.

Mais pendant que les jésuites soutenoient avec cette opiniâtreté les erreurs de leurs casuistes, et ne se rendoient, ni sur le fait ni sur le droit, aux censures des papes et des évêques, ils ne poursuivoient pas avec moins d'audace la condamnation de leurs adversaires. Ce ne fut pas assez pour le Père Annat d'avoir fait juger dans l'assemblée du Louvre que les propositions étoient dans Jansénius, et d'avoir ensuite fait ordonner, dans l'assemblée des quinze évêques, que la constitution et le bref seroient signés par tout le royaume; il entreprit encore d'établir un formulaire ou profession de foi, qui comprît également la créance du fait et du droit, et d'en faire ordonner la souscription sous les peines

portées contre les hérétiques. C'est ce fameux formulaire qui a tant causé de troubles dans l'Église, et dont les jésuites ont tiré un si grand usage pour se venger de toutes les personnes qu'ils haïssoient. Tout le monde convient que ce fut M. de Marca qui dressa ce formulaire avec le Père Annat, et qui le fit recevoir dans l'assemblée générale de 1656.

Ce prélat étoit un homme de beaucoup d'esprit, très-habile dans le droit canon et dans tout ce qui s'appelle la police extérieure de l'Église, sur laquelle il avoit même fait des livres très-savants, et fort opposés aux prétentions de la cour de Rome; mais il savoit fort peu de théologie, ne s'étant destiné que fort tard à l'état ecclésiastique, et ayant passé plus de la moitié de sa vie dans des emplois séculiers, d'abord président au parlement de Pau, puis intendant en Catalogne, d'où il avoit été élevé à l'évêché de Couserans, et ensuite à l'archevêché de Toulouse. Sa grande habileté, jointe à l'extrême passion qu'il témoignoit contre les jansénistes, lui donnoit un grand crédit dans les assemblées du clergé : il en dressoit tous les actes, et en formoit, pour ainsi dire, toutes les décisions.

M. de Marca et le Père Annat convenoient dans le dessein de faire déclarer hérétiques les défenseurs de Jansénius; mais ils ne convenoient pas dans la manière de tourner la chose. Le Père Annat prétendoit que, les papes étant infaillibles aussi bien sur le fait que sur le droit, on ne pouvoit nier, sans

hérésie, un fait que le Pape avoit décidé. Mais cela n'accommodoit pas M. de Toulouse, qui avoit soutenu très-fortement l'opinion contraire dans ses livres; et cela, fondé sur l'autorité de tout ce qu'il y a de plus habiles écrivains, de ceux mêmes qui sont le plus attachés à la cour de Rome, tels que les cardinaux Baronius, Bellarmin, Pallavicin, le Père Petau, et plusieurs autres savants jésuites, qui tous ont enseigné que l'Église n'exige point la créance des faits non révélés, et qui n'ont point fait difficulté de contester des faits très-importants, décidés dans des conciles généraux. Les censeurs mêmes de la seconde lettre de M. Arnauld, quelque animés qu'ils fussent contre sa personne, n'avoient qualifié que de téméraire la proposition de ce docteur, où il disoit qu'il n'avoit point trouvé dans Jansénius les propositions condamnées. Les jansénistes donc ne pouvoient, même selon leurs ennemis, être traités tout au plus que de téméraires; et le Père Annat vouloit qu'ils fussent déclarés hérétiques.

Dans cet embarras, M. de Marca s'avisa d'un expédient dont il s'applaudit fort : il prétendit que le fait de Jansénius étoit un fait certain, d'une nature particulière, et qui étoit tellement lié avec le droit, qu'ils ne pouvoient être séparés. « Le Pape, disoit ce « prélat, déclare qu'il a condamné comme hérétique « la doctrine de Jansénius; or les jansénistes sou- « tiennent la doctrine de Jansénius : donc les jansé- « nistes soutiennent une doctrine hérétique. » C'étoit un des plus ridicules sophismes qui se pût faire,

puisque le Pape n'expliquant point ce qu'il entendoit par la doctrine de Jansénius, la même question de fait subsistoit toujours entre ses adversaires et ses défenseurs, dont les uns croyoient voir dans cette doctrine tout le venin des cinq propositions, et les autres n'y croyoient voir que la doctrine de saint Augustin. Il n'est pas croyable néanmoins combien de gens se laissèrent éblouir à ce faux argument : le Père Annat le répétoit à chaque bout de champ dans ses livres, et ce ne fut qu'après un nombre infini de réfutations qu'il fut obligé de l'abandonner.

Cependant lui et M. de Toulouse ayant préparé tous les matériaux pour faire accepter leur Formulaire dans l'assemblée générale, deux prélats, envoyés par le Roi, y vinrent exhorter les évêques, de la part de Sa Majesté, à chercher les moyens d'extirper l'hérésie du jansénisme. En même temps tous les prélats qui se trouvoient alors à Paris (en 1656) eurent aussi ordre de se rendre dans la grande salle des Augustins. Alors M. de Toulouse présenta à l'assemblée une ample relation, qu'il avoit composée à sa mode, de toute l'affaire de Jansénius. Cette relation étant lue, on fit aussi lecture de la constitution et du bref, des déclarations du Roi, et de toutes les lettres des assemblées précédentes. M. de Marca fit un grand discours sur l'autorité de la présente assemblée, qu'il égaloit à un concile national. Tout cela, comme on peut le penser, fut long, et tint presque entièrement les deux séances dans lesquelles cette grande affaire fut terminée; en telle

sorte que ceux qui y étoient présents n'eurent autre chose à faire qu'à écouter et à signer. Il n'y eut, pour ainsi dire, ni examen ni délibération : ceux qui n'étoient pas de l'avis du Formulaire furent entraînés par le grand nombre. On confirma les délibérations des assemblées précédentes; le Formulaire fut approuvé, et on résolut qu'il seroit envoyé à tous les évêques absents, avec ordre à eux d'exécuter les résolutions de l'assemblée, sous peine d'être exclus de toute assemblée du clergé, soit générale, soit particulière, et même des assemblées provinciales. Tout cela se fit le premier et le deuxième jour de septembre.

En même temps l'assemblée écrivit au nouveau pape pour lui rendre compte de tout ce qu'elle avoit fait contre les jansénistes. Ce pape, qui s'appeloit auparavant Fabio Chigi, avoit pris le nom d'Alexandre VII. Je ne puis m'empêcher de rapporter à son sujet une chose assez particulière, que le cardinal de Retz raconte dans l'histoire qu'il a composée du conclave où ce même pape fut élu. Il dit que le cardinal François Barberin, dont le parti étoit fort puissant dans le conclave, fut longtemps sans se pouvoir résoudre à donner sa voix à Chigi, craignant que son étroite liaison avec les jésuites ne l'engageât, quand il seroit pape, à donner quelque atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit toujours eu un fort grand respect. Chigi, ajoute le cardinal de Retz, n'ignora pas ce scrupule. Quelques jours après, s'étant trouvé à une con-

versation où le cardinal Albizzi, passionné partisan des jésuites, parloit de saint Augustin avec beaucoup de mépris, il prit avec beaucoup de chaleur la défense de ce saint docteur, et parla de telle sorte, que non-seulement le cardinal Barberin fut entièrement rassuré, mais qu'on se flatta même que Chigi seroit homme à donner la paix à l'Église.

Il est évident que jamais les jésuites ne furent plus puissants à Rome que sous son pontificat. Il ne tarda guère à publier une constitution[1] où, non content de confirmer la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions; il traitoit d'enfants d'iniquité tous ceux qui osoient dire que ces propositions n'avoient point été extraites de Jansénius, ni condamnées au sens de cet évêque; assurant qu'il avoit assisté lui-même au jugement de toute cette affaire, et que l'intention de son prédécesseur avoit été de condamner la doctrine de Jansénius. Il y a de l'apparence qu'il disoit vrai; cependant l'assemblée du clergé rapporte dans son procès-verbal une chose assez surprenante : c'est que M. l'évêque de Lodève, dans le compte qu'il rendit à messeigneurs d'un entretien qu'il avoit eu avec Innocent X, leur dit que ce pape l'avoit assuré de sa propre bouche que son intention n'avoit point été de toucher ni à la personne ni à la mémoire de Jansénius, ni même précisément à la question de fait.

[1] Le 16 octobre 1656.

Mais l'assemblée ne se mit pas fort en peine d'accorder ces contrariétés; elle ne se plaignit pas même de certains termes de la nouvelle bulle, qui étoient très-injurieux à l'épiscopat, et se contenta de les adoucir le mieux qu'elle put dans la version françoise qu'elle en fit faire. Du reste, elle reçut avec de grands témoignages de respect la constitution, en fit faire mention dans le Formulaire, où il ne fut plus parlé du bref d'Innocent X, et résolut de supplier le Roi de la faire enregistrer dans son Parlement. On appréhenda que le Parlement ne rejetât cette bulle pour plusieurs raisons, et entre autres, pour les mêmes causes qui avoient empêché qu'on n'y présentât la bulle d'Innocent X, je veux dire parce qu'elle étoit faite par le Pape seul, sans aucun concile, sans avoir pris même l'avis des cardinaux, et, comme on dit, *motu proprio :* ce qu'on ne reconnoît point en France. Mais le Roi l'ayant lui-même portée au Parlement, sa présence empêcha toutes les oppositions qu'on auroit pu faire. Tous les évêques la firent publier dans leurs diocèses; mais pour le Formulaire, ils en firent eux-mêmes si peu de cas, qu'il ne paroît point qu'aucun d'eux en ait exigé la souscription, non pas même l'archevêque de Toulouse, qu'on en regardoit comme l'inventeur. Ainsi les choses demeurèrent au même état où elles se trouvoient avant l'assemblée : tout le monde étant d'accord sur le dogme, et ceux qui doutoient du fait ne se croyant pas obligés de reconnoître plus d'infaillibilité sur ce fait dans Alexandre VII que dans

son prédécesseur. Le cardinal Mazarin lui-même, soit que les grandes affaires de l'État l'occupassent alors tout entier, soit qu'il ne fût pas toujours d'humeur à accorder aux jésuites tout ce qu'ils lui demandoient, ne donna aucun ordre pour exécuter les décisions de l'assemblée, et parut être retombé pour cette querelle dans la même indifférence où il avoit été dans les commencements.

Les choses demeurèrent en cet état jusque vers la fin de décembre de l'année 1660, auquel temps l'assemblée générale, dont l'ouverture s'étoit faite au commencement de cette même année, eut ordre de remettre sur le tapis l'affaire du jansénisme. Aussitôt tous les prélats de dehors furent mandés pour y travailler, et entre autres l'archevêque de Toulouse, qui n'étoit point de cette assemblée, mais qui y vint plaider avec beaucoup de chaleur la cause de son Formulaire. Il fit surtout de grandes plaintes d'un écrit qu'on avoit fait contre ce Formulaire, dont on avoit renversé tous les principes par les propres principes que M. de Toulouse avoit autrefois enseignés dans ses livres. Cet écrit étoit du même M. de Launoy dont nous avons déja parlé, qui ne prenoit, comme j'ai dit, aucun intérêt à la doctrine de saint Augustin, mais qui, par la même raison qu'il n'avoit pu souffrir de voir renversés par la censure de la Sorbonne tous les priviléges de la Faculté, n'avoit pu digérer aussi de voir toutes les libertés de l'Église gallicane, et toute l'ancienne

doctrine de la France, renversées par le Formulaire du clergé.

Celui qui présidoit à l'assemblée de 1660 étoit M. de Harlay, archevêque de Rouen. On peut juger qu'il ne négligea pas cette grande occasion de se signaler. Il eut plusieurs prises avec les plus illustres députés du premier et du second ordre, qui lui sembloient trop favorables aux jansénistes, fit sonner fort haut dans tous ses avis la volonté du Roi et les intentions de M. le cardinal Mazarin. Tout cela n'empêcha pas M. l'évêque de Laon, depuis cardinal d'Estrées; M. de Bassompierre, évêque de Xaintes, et d'autres évêques des plus considérables, de s'élever avec beaucoup de fermeté contre le nouveau joug qu'on vouloit imposer aux fidèles, en leur prescrivant la même créance pour les faits non révélés que pour les dogmes. La brigue contraire l'emporta néanmoins sur toutes leurs raisons; et le plus grand nombre fut, à l'ordinaire, de l'avis du président, c'est-à-dire de l'avis de la cour. On enchérit encore sur les résolutions des dernières assemblées : on ordonna de nouvelles peines contre ceux qui refuseroient de se soumettre; on comprit dans le nombre de ceux qui seroient obligés de signer le Formulaire, non-seulement les religieuses, mais même les régents et les maîtres d'école : chose jusqu'alors inouïe dans l'Église catholique, et qui n'avoit été pratiquée que par les protestants d'Allemagne.

Le cardinal Mazarin mourut quinze jours après

ces délibérations[1]. Les défenseurs de Jansénius s'étoient d'abord flattés que cette mort apporteroit quelque changement favorable à leurs affaires; mais lorsqu'ils virent de quelles personnes le Roi avoit composé son conseil de conscience, et que c'étoient M. de Marca et le Père Annat qui y avoient la principale autorité, ils jugèrent bien qu'ils ne devoient plus mettre leur confiance qu'en Dieu seul, et que toutes les autres voies pour faire connoître leur innocence leur étoient fermées.

[1] A Vincennes, le 9 mars 1661.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Nous avons vu jusqu'ici la calomnie employer tous ses efforts pour décrier le monastère de Port-Royal ; nous allons voir maintenant tomber sur cette maison l'orage qui se formoit depuis tant d'années, et la passion des jésuites armée, pour la perdre, non plus simplement de l'autorité du premier ministre, mais de toute la puissance royale. Je ne doute pas que la postérité, qui verra un jour, d'un côté, les grandes choses que le Roi a faites pour l'avancement de la religion catholique, et de l'autre, les grands services que M. Arnauld a rendus à l'Église, et la vertu extraordinaire qui a éclaté dans la maison dont nous parlons, n'ait peine à comprendre comment il s'est pu faire que, sous un roi si plein de piété et de justice, une maison si sainte ait été détruite ; et que ce même M. Arnauld ait été obligé d'aller finir sa vie dans les pays étrangers. Mais ce n'est pas la première fois que Dieu a permis que de fort grands saints aient été traités en coupables par des princes très-vertueux ; l'histoire ecclésiastique est pleine de pareils exemples : et il faut avouer que jamais prévention n'a été fondée sur des raisons plus apparentes que celles du Roi contre tout ce qui s'appelle jansénisme. Car, bien que les défenseurs de la grace n'aient jamais soutenu les

cinq propositions en elles-mêmes, ni avoué qu'elles fussent d'aucun auteur; bien qu'ils n'eussent, comme j'ai déja dit, envoyé leurs docteurs à Rome que pour exhorter Sa Sainteté à prendre bien garde, en prononçant sur ces propositions chimériques, de ne point donner d'atteinte à la véritable doctrine de la grace, le Pape néanmoins les ayant condamnées sans aucune explication, comme extraites de Jansénius, il sembloit que les prétendus jansénistes eussent entièrement perdu leur cause; et la plupart du monde, qui ne savoit pas le nœud de la question, croyoit que c'étoit en effet leur opinion que le Pape avoit condamnée. La distinction même du fait et du droit qu'ils alléguoient, paroissoit une adresse imaginée après coup pour ne se point soumettre. Il n'est donc pas surprenant que le Roi, à qui ses grands emplois ne laissoient pas le temps de lire leurs nombreuses justifications, crût, sur tant de circonstances si vraisemblables et si peu vraies, qu'ils étoient dans l'erreur. D'ailleurs, quelque grands principes qu'on eût à Port-Royal sur la fidélité et sur l'obéissance qu'on doit aux puissances légitimes, quelque persuadé qu'on y fût qu'un sujet ne peut jamais avoir de justes raisons de s'élever contre son prince, le Roi étoit prévenu que les jansénistes n'étoient pas bien intentionnés pour sa personne et pour son État; et ils avoient eux-mêmes, sans y penser, donné occasion à lui inspirer ces sentiments par le commerce, quoique innocent, qu'ils avoient eu avec le cardinal de Retz, et par leur facilité plus chré-

tienne que judicieuse à recevoir beaucoup de personnes, ou dégoûtées de la cour, ou tombées dans la disgrace, qui venoient chez eux chercher des consolations, quelquefois même se jeter dans la pénitence. Joignez à cela qu'encore que les principaux d'entre eux fussent fort réservés à parler et à se plaindre, ils avoient des amis moins réservés, et indiscrets, qui tenoient quelquefois des discours très-peu excusables. Ces discours, quoique avancés souvent par un seul particulier, étoient réputés des discours de tout le corps; leurs adversaires prenoient grand soin qu'ils fussent rapportés au ministre ou au Roi même.

On sait que Sa Majesté a toujours un jésuite pour confesseur[1]. Le Père Annat, qui l'a été fort longtemps, outre l'intérêt général de sa Compagnie, avoit encore un intérêt particulier qui l'animoit contre les gens dont nous parlons. Il se piquoit d'être grand théologien et grand écrivain, il entassoit volume sur volume, et ne pouvoit digérer de voir ses livres (malgré tous les mouvements que sa Compagnie se donnoit pour les faire valoir) méprisés du public, et ceux de ses adversaires dans une

[1] Le Père Annat, qui étoit confesseur du Roi dès 1657, fut renvoyé en 1670, et remplacé par le jésuite Ferrier, mort en 1674, auquel succéda le jésuite La Chaise. Enfin après celui-ci, mort en 1709, vint le fameux Père Le Tellier, qui survécut à Louis XIV. C'est ce qui explique cette incroyable persécution de cinquante années contre Port-Royal. (A. M.)

estime générale. Tous ceux qui ont connu ce Père savent qu'étant assez raisonnable dans les autres choses, il ne connoissoit plus ni raison ni équité quand il étoit question des jansénistes. Tout ce qui approchoit du Roi, mais surtout les gens d'Église, n'osoient guère lui parler sur ce chapitre que dans les sentiments de son confesseur. Il ne se tenoit point d'assemblées d'évêques où l'on ne fît des délibérations contre la prétendue nouvelle hérésie; et ils comparoient dans leurs harangues quelques déclarations qu'on avoit obtenues de Sa Majesté contre les jansénistes, à tout ce que les Constantin et les Théodose avoient fait de plus considérable pour l'Église. Les papes mêmes excitoient, dans leurs brefs, son zèle à exterminer une secte si pernicieuse. C'étoient tous les jours de nouvelles accusations. On lui présentoit des livres où on assuroit que, pendant les guerres de Paris, les ecclésiastiques de Port-Royal avoient offert au duc d'Orléans de lever et d'entretenir douze mille hommes à leurs dépens, et qu'on en donneroit la preuve dès que Sa Majesté en voudroit être informée. On eut l'impudence d'avancer dans un de ces livres que M. de Gondrin, archevêque de Sens, qu'on appeloit l'un des apôtres du jansénisme, avoit chargé, l'épée à la main, et taillé en pièces, dans une ville de son diocèse, un régiment d'Irlandois qui étoit au service de Sa Majesté. Tous ces ouvrages se débitoient avec privilége; et les réponses où l'on couvroit de confusion de si ridicules calomniateurs, étoient supprimées par

autorité publique, et quelquefois même brûlées par la main du bourreau.

Quel moyen donc que la vérité pût parvenir aux oreilles du Roi? Le peu de gens qui auroient pu avoir assez de fermeté pour la lui dire étoient retirés de la cour, ou décriés eux-mêmes comme jansénistes. Et qui est-ce qui auroit pu être à couvert d'une pareille diffamation, puisqu'on a vu un pape, pour avoir fait écrire une lettre un peu obligeante à M. Arnauld, diffamé lui-même publiquement comme fauteur des jansénistes[1]?

Ainsi une des premières choses à quoi Sa Majesté se crut obligée, prenant l'administration de ses affaires après la mort du cardinal Mazarin, ce fut de délivrer son État de cette prétendue secte. Il fit donner (le 13 avril 1661) un arrêt dans son conseil d'État, pour faire exécuter les résolutions de l'assemblée du clergé, et écrivit à tous les archevêques et évêques de France à ce qu'ils eussent à s'y conformer, avec ordre à chacun d'eux de lui rendre compte de sa soumission deux mois après qu'ils auroient reçu sa lettre. Mais les jésuites n'eurent rien plus à cœur que de lui faire ruiner la maison de Port-Royal. Il y avoit longtemps qu'ils la lui

[1] Clément X, qui témoignoit la plus haute estime pour Arnauld, lui fit demander ses ouvrages, et lui en adressa une lettre de remercîment dans les termes les plus flatteurs. La lettre qu'Innocent XI fit écrire à ce docteur par le cardinal Cibo est également pleine d'estime pour la personne et les ouvrages d'Arnauld. (G. G.)

représentoient comme le centre et la principale école de la nouvelle hérésie. On ne se donna pas même le temps de faire examiner la foi des religieuses : le lieutenant civil et le procureur du Roi eurent ordre de s'y transporter pour en chasser toutes les pensionnaires et les postulantes, avec défense d'en plus recevoir à l'avenir; et un commissaire du Châtelet alla faire la même chose au monastère des Champs. L'abbesse, qui étoit alors la mère Agnès, sœur de la mère Angélique, reçut avec un profond respect les ordres du Roi, et, sans faire la moindre plainte de ce qu'on les condamnoit ainsi avant que de les entendre, demanda seulement au lieutenant civil si elle ne pourroit pas donner le voile à sept de ses postulantes qui étoient déja au noviciat, et que la communauté avoit admises à la vêture. Il n'en fit point de difficulté; et, sur la parole de ce magistrat, quatre de ces filles prirent l'habit le lendemain, qui étoit le jour de la *Quasimodo*, et les trois autres le prirent aussi le lendemain, qui étoit le jour de Saint-Marc. Cette affaire fut rapportée au Roi d'une manière si odieuse, qu'il renvoya sur-le-champ le lieutenant civil, avec une lettre de cachet, pour faire ôter l'habit à ces novices. L'abbesse se trouva dans un fort grand embarras, ne croyant pas qu'ayant donné à des filles le saint habit à la face de l'Église, il lui fût permis de le leur ôter, sans qu'elles se fussent attiré ce traitement par quelque faute. Elle écrivit au Roi une lettre très-respectueuse pour lui expliquer ses raisons, et pour le supplier

aussi de vouloir considérer si Sa Majesté, sans aucun jugement canonique, pouvoit en conscience, en leur défendant de recevoir des novices, « supprimer et éteindre un monastère et un institut légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ dans la suite de tous les siècles. » Mais cette lettre ne produisit d'autre fruit que d'attirer une seconde lettre de cachet, par laquelle le Roi réitéroit ses ordres à l'abbesse d'ôter l'habit aux sept novices, et de les renvoyer dans vingt-quatre heures, sous peine de désobéissance et d'encourir son indignation. Du reste, il lui déclaroit « qu'il n'avoit pas « prétendu supprimer son monastère par une défense absolue d'y recevoir des novices à l'avenir, « mais seulement jusqu'à nouvel ordre, lequel « seroit donné par autorité ecclésiastique, lorsqu'il « aura été pourvu à votre couvent (ce sont les termes de la lettre) d'un supérieur et directeur « d'une capacité et piété reconnues, et duquel la « doctrine ne sera point soupçonnée de jansénisme; « à l'établissement duquel nous entendons qu'il « soit procédé incessamment par les vicaires généraux et l'archevêque de Paris. »

Après une telle lettre on n'osa plus garder les sept novices, et on les rendit à leurs parents; mais on ne put jamais les faire résoudre à quitter l'habit: elles le gardèrent pendant plus de trois ans, attendant toujours qu'il plût à Dieu de rouvrir les portes d'une maison où elles voyoient que leur salut étoit attaché.

L'une de ces novices étoit cette mademoiselle Perrier qui avoit été guérie par la sainte épine; et Dieu a permis qu'elle soit restée dans le siècle, afin que plus de personnes pussent apprendre de sa bouche ce miracle si étonnant. Elle est encore vivante au moment que j'écris ceci; et sa piété exemplaire, très-digne d'une vierge chrétienne, ne contribue pas peu à confirmer le témoignage qu'elle rend à la vérité[1].

Les pensionnaires et les postulantes chassées, on chassa aussi le supérieur et les confesseurs. Alors M. de Contes, doyen de Notre-Dame, l'un des grands vicaires, amena aux religieuses, par ordre du Roi, M. Bail, curé de Montmartre, et sous-pénitencier, pour être leur supérieur et leur confesseur. Celui-ci nomma deux prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet pour être leurs confesseurs sous lui. On ne pouvoit guère choisir de gens plus prévenus contre les jansénistes : M. Bail surtout leur étoit fort opposé, ses cheveux se hérissoient au seul nom de Port-Royal, et il avoit toute sa vie ajouté une foi entière à tout ce que les jésuites publioient contre cette maison; très-dévot d'ailleurs, et qui avoit fort étudié les casuistes.

Six semaines après qu'il eut été établi supérieur, M. de Contes et lui eurent ordre de faire la visite

[1] Mademoiselle Perrier ne mourut qu'en 1733, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. C'est par erreur que Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) a daté cette mort de 1728. (A. M.)

des deux maisons, et ils commencèrent par la maison de Paris. Ils y trouvèrent la célèbre mère Angélique, qui étoit dangereusement malade, et qui mourut même pendant le cours de cette visite. Mais comme cette sainte fille a eu tant de part à tout le bien que Dieu a opéré dans ce monastère, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de racouter ici avec quelle fermeté héroïque elle soutint cette désolation de sa maison, et de toucher quelques-unes des principales circonstances de sa mort.

Elle avoit passé tout l'hiver à Port-Royal des Champs, avec une santé fort foible et fort languissante, ne s'étant pas bien rétablie d'une grande maladie qu'elle avoit eue l'été précédent. Il y avoit déja du temps qu'elle exhortoit ses religieuses à se préparer, par beaucoup de prières, aux tribulations qu'elle prévoyoit qui leur devoient arriver. On lui avoit pourtant écrit de Paris que les affaires s'adoucissoient; mais elle n'en avoit rien cru, et disoit toujours que le temps de la souffrance étoit arrivé. En effet, elle apprit dans la semaine de Pâques les résolutions qui avoient été prises contre ce monastère. Malgré ses grandes infirmités et l'amour qu'elle avoit pour son désert, elle manda à la mère abbesse que si l'on jugeoit à Paris sa présence nécessaire dans une conjoncture si importante, elle s'y feroit porter. Elle le fit en effet, sur ce qu'on lui écrivit qu'il étoit à propos qu'elle vînt. Elle apprit en chemin que ce jour-là même M. le lieutenant civil étoit venu dans la maison de Paris, et les ordres qu'il y avoit

apportés. Elle se mit aussitôt à réciter le *Te Deum* avec les sœurs qui l'accompagnoient dans le carrosse, leur disant qu'il falloit remercier Dieu de tout et en tout temps. Elle arriva avec cette tranquillité dans la maison; et comme elle vit des religieuses qui pleuroient: « Quoi! dit-elle, mes filles, je pense que « l'on pleure ici! Et où est votre foi? » Cette grande fermeté cependant n'empêcha pas que les jours suivants ses entrailles ne fussent émues lorsqu'elle vit sortir toutes ces pauvres filles qu'on venoit enlever les unes après les autres, et qui, comme d'innocents agneaux, perçoient le ciel de leurs cris en venant prendre congé d'elle, et lui demander sa bénédiction. Il y en eut trois, entre autres, pour qui elle se sentoit particulièrement attendrir : c'étoient mesdemoiselles de Luynes et mademoiselle de Bagnols. Elle les avoit élevées toutes trois presque au sortir du berceau, et ne pouvoit oublier avec quels sentiments de piété leurs parents, qui avoient fait beaucoup de bien à la maison, les lui avoient autrefois recommandées pour en faire des offrandes dignes d'être consacrées à Dieu dans son monastère. Elles étoient sur le point de prendre l'habit, et attendoient ce jour avec bien de l'impatience.

L'heure étant venue qu'il falloit qu'elles sortissent, la mère Angélique, qui sentit son cœur se déchirer à cette séparation, et que sa fermeté commençoit à s'ébranler, tout à coup s'adressa à Dieu pour le prier de la soutenir, et prit la résolution de les mener elle-même à la porte, où leurs parents les atten-

doient. Elle les leur remit entre les mains avec tant de marques de constance, que madame de Chevreuse, qui venoit querir mesdemoiselles de Luynes, ne put s'empêcher de lui faire compliment sur son grand courage. « Madame, lui dit la mère Angélique d'un « ton qui acheva de la remplir d'admiration, tandis « que Dieu sera Dieu, j'espérerai en lui, et ne per- « drai point courage. » Ensuite, s'adressant à mademoiselle de Luynes l'aînée, qui fondoit en larmes : « Allez, ma fille, lui dit-elle, espérez en Dieu, et « mettez en lui votre confiance ; nous nous reverrons « ailleurs, où il ne sera plus au pouvoir des hommes « de nous séparer. »

Mais dans tous ces combats de la foi et de la nature, à mesure que la foi prenoit le dessus, à mesure aussi la nature tomboit dans l'accablement ; et l'on s'aperçut bientôt que sa santé dépérissoit à vue d'œil. Ajoutez à tous ces déchirements de cœur le mouvement continuel qu'il falloit qu'elle se donnât dans ce temps de trouble et d'agitation, étant obligée à toute heure, tantôt d'aller au parloir, tantôt d'écrire des lettres, soit pour demander conseil, soit pour en donner : il n'y avoit point de jour qu'elle ne reçût des lettres des religieuses des Champs, chez qui il se passoit les mêmes choses qu'à Paris, et qui n'avoient recours qu'à elle dans tout ce qui leur arrivoit. Elle étoit de toutes les processions qu'on faisoit alors pour implorer la miséricorde de Dieu.

La dernière où elle assista, ce fut à celle pour les

sept novices, afin qu'il plût à Dieu d'exaucer les prières qu'elles faisoient pour demeurer dans la maison. On lui donna à porter une relique de la vraie croix; elle y alla nu-pieds comme toutes les autres religieuses; elle se traîna comme elle put le long des cloîtres dont on faisoit le tour; mais en rentrant du cloître dans le chœur, elle tomba en foiblesse, et il fallut la reporter dans sa chambre et dans son lit, d'où elle ne se releva plus. Il lui prit une fort grande oppression, accompagnée de fièvre; et cette oppression, qui étoit continuelle, avoit des accès si violents, qu'on croyoit à tout moment qu'elle alloit mourir : en telle sorte que, dans l'espace de deux mois, on fut obligé de lui apporter trois fois le saint viatique.

Mais la plus rude de toutes les épreuves, tant pour elle que pour toute la communauté, ce fut l'éloignement de M. Singlin et des autres confesseurs, du nombre desquels étoient M. de Sacy et M. de Sainte-Marthe, deux des plus saints prêtres qui fussent alors dans l'Église. Il y avoit plus de vingt ans que la mère Angélique se confessoit à M. Singlin, et l'on peut dire qu'après Dieu elle avoit remis en lui toute l'espérance de son salut. On peut juger combien il lui fut sensible d'être privée de ses lumières et de ses consolations, dans un temps où elles lui étoient si nécessaires, surtout sentant approcher l'heure de sa mort. Cependant elle supporta cette privation si douloureuse avec la même résignation que tout le reste; et voyant ses religieuses qui s'affligeoient de

n'avoir plus personne pour les conduire, et qui se regardoient comme des brebis sans pasteur : « Il ne « s'agit pas, leur disoit-elle, de pleurer la perte que « vous avez faite en la personne de ces vertueux « ecclésiastiques, mais de mettre en œuvre les saintes « instructions qu'ils vous ont données. Croyez-moi, « mes filles, nous avions besoin de toutes les hu- « miliations que Dieu nous envoie. Il n'y avoit point « de maison en France plus comblée des biens spiri- « tuels que la nôtre, ni où il y eût plus de connois- « sance de la vérité; mais il eût été dangereux pour « nous de demeurer plus longtemps dans l'abon- « dance; et si Dieu ne nous eût abaissées, nous « serions peut-être tombées. Les hommes ne savent « pas pourquoi ils font les choses; mais Dieu, qui se « sert d'eux, sait ce qu'il nous faut. » Mais tous ces sentiments, dont son cœur étoit rempli, paroîtront encore mieux dans une lettre qu'elle écrivit alors à un des amis de la maison, très-vivement touché de tout ce qui se passoit. Voici cette lettre :

« Enfin, Monsieur, Dieu nous a dépouillées de « pères, de sœurs et d'enfants : son saint nom soit « béni! La douleur est céans, mais la paix y est « aussi dans une soumission entière à sa divine « volonté. Nous sommes persuadées que cette visite « est une grande miséricorde de Dieu sur nous, et « qu'elle nous étoit absolument nécessaire pour nous « purifier et nous disposer à faire un saint usage de « ses graces que nous avons reçues avec tant d'abon- « dance : car, croyez-moi, si Dieu daigne avoir sur

« nous de plus grands desseins de miséricorde, la « persécution ira plus avant. Humilions-nous de « tout notre cœur pour nous rendre dignes de ses « faveurs, si véritables et si inconnues aux hommes. « Pour vous, je vous supplie d'être le plus solitaire « que vous pourrez, et de parler fort peu, surtout « de nous. Ne racontez point ce qui se passe, si l'on « ne vous en parle; écoutez, et répondez le moins « que vous pourrez. Souvenez-vous de cette excel- « lente remarque de M. de Saint-Cyran, que l'Évan- « gile et la Passion de Jésus-Christ est écrite dans « une très-grande simplicité et sans aucune exagé- « ration. L'orgueil, la vanité et l'amour-propre se « mêlent partout; et puisque Dieu nous a unies par « sa sainte charité, il faut que nous le servions dans « l'humilité. Le plus grand fruit de la persécution, « c'est l'humiliation; l'humilité se conserve dans le « silence; gardons-le donc aux pieds de Notre-Sei- « gneur, et attendons de sa bonté notre force et « notre soutien. »

C'est dans ce même esprit qu'elle répondit un jour à quelques sœurs, qui lui demandoient ce qu'elle pensoit qu'elles deviendroient toutes, et si on ne leur rendroit point leurs novices et leurs pensionnaires :

« Mes filles, ne vous tourmentez point de tout « cela : je ne suis pas en peine si on vous rendra vos « novices et vos pensionnaires; mais je suis en peine « si l'esprit de la retraite, de la simplicité et de la « pauvreté, se conservera parmi nous. Pourvu que

« ces choses subsistent, moquez-vous de tout le « reste. »

Il n'y avoit presque point de jours qu'on ne lui vînt annoncer quelques nouvelles affligeantes : tantôt on lui disoit que le lieutenant civil étoit dans la clôture avec des maçons pour faire murer jusques aux portes par où entroient les charrois pour les nécessités du jardin et de la maison; tantôt que ce magistrat faisoit, avec des archers, des perquisitions dans les maisons voisines, pour voir si quelques-uns des confesseurs n'y seroient point cachés; une autre fois, qu'on viendroit enlever et disperser toutes les religieuses. Mais elle demeuroit toujours dans le calme, ne permettant jamais qu'on se plaignît même des jésuites, et disant toujours : « Prions Dieu et pour « eux et pour nous. » Cependant comme il étoit aisé de juger par tous ces traitements extraordinaires qu'il falloit qu'on eût étrangement prévenu l'esprit du Roi contre la maison, on crut devoir faire un dernier effort pour détromper Sa Majesté. Toute la communauté s'adressa donc à la mère Angélique, et on l'obligea d'écrire à la Reine mère, dont elle étoit plus connue que du Roi, et qui avoit toujours conservé beaucoup de bonté pour M. d'Andilly, son frère. Comme cette lettre a été imprimée, je n'en rapporterai ici que la substance. Elle y représentoit une partie des bénédictions que Dieu avoit répandues sur elle et sur son monastère, et entre autres, le bonheur qu'elle avoit eu d'avoir saint François de Sales pour directeur, et la bienheureuse mère de Chantal

pour intime amie. Elle rappeloit ensuite toutes les calomnies dont on l'avoit déchirée et ses religieuses ; la protection que leur innocence avoit trouvée auprès de feu M. de Gondy, leur archevêque et leur supérieur, et les censures dont il avoit flétri les infâmes libelles de leurs accusateurs, qui n'avoient pas laissé de continuer leurs impostures. Elle rapportoit les témoignages que ce prélat et tous les supérieurs qu'il leur avoit donnés avoient rendus de la pureté de leur foi, de leur soumission au Pape et à l'Église, et de l'entière ignorance où on les avoit toujours entretenues touchant les matières contestées : jusque-là qu'on ne leur laissoit pas lire le livre de *la Fréquente Communion*, à cause des disputes auxquelles il avoit donné occasion. Elle faisoit souvenir la Reine de la manière miraculeuse dont Dieu s'étoit déclaré pour elle, et la supplioit enfin de leur accorder la même protection que Philippe II, roi d'Espagne, son aïeul, avoit accordée à sainte Thérèse, qui, malgré son éminente sainteté, s'étoit vue calomniée aussi bien que les Pères de son ordre, et noircie auprès du Pape par les mêmes accusations d'hérésie dont on chargeoit les religieuses de Port-Royal et leurs directeurs.

La mère Angélique dicta cette lettre à plusieurs reprises, étant interrompue presque à chaque ligne par des syncopes et des convulsions violentes que causoit sa maladie. La lettre étant écrite, elle ne voulut plus entendre parler d'aucune affaire, et ne songea plus qu'à l'éternité. Bien qu'elle eût passé sa

vie dans des exercices continuels de pénitence, et n'eût jamais fait autre chose que de travailler à son salut et à celui des autres, elle étoit si pénétrée de la sainteté infinie de Dieu, et de sa propre indignité, qu'elle ne pouvoit penser sans frayeur au moment terrible où elle comparoîtroit devant lui. La sainte confiance qu'elle avoit en sa miséricorde gagna enfin le dessus. Son extrême humilité la rendit fort attentive, dans les derniers jours de sa vie, à ne rien dire, à ne rien faire de trop remarquable, ni qui donnât occasion de parler d'elle avec estime après sa mort. Et sur ce qu'on lui représentoit un jour que la mère Marie des Anges, qu'elle estimoit, et qui étoit morte il y avoit trois ans, avoit dit, avant que de mourir, beaucoup de choses dont on se souvenoit avec édification, elle répondit brusquement : « Cette mère « étoit fort simple et fort humble, et moi je ne le « suis pas. »

Quelques semaines avant sa mort, ses oppressions diminuèrent beaucoup, et on la crut presque hors de péril; mais bientôt les jambes lui enflèrent, et ensuite tout le corps; et tous ses maux se changèrent en une hydropisie qui fut jugée sans remède.

Dans ce temps, le même M. de Contes et M. Bail, qui commençoient leur visite, étant entrés dans la chambre, et M. de Contes lui ayant demandé comment elle se trouvoit, elle lui répondit d'un fort grand sang-froid : « Comme une fille, monsieur, « qui va mourir. — Eh quoi! ma mère, s'écria « M. de Contes, vous dites cela comme une chose

« indifférente! La mort ne vous étonne-t-elle point?
« — Moi! lui dit-elle; je suis venue ici pour me
« préparer à mourir, mais je n'y étois pas venue
« pour y voir tout ce que j'y vois. » M. de Contes, à ces mots, haussant les épaules sans rien répliquer : « Monsieur, lui dit la mère, je vous entends : voici « le jour de l'homme ; mais le jour de Dieu viendra, « qui découvrira bien des choses. »

Il est incroyable combien ses souffrances augmentèrent dans les trois dernières semaines de sa maladie, tant par les douleurs de son enflure que parce que son corps s'écorcha en plusieurs endroits ; ajoutez à cela un si extrême dégoût, que la nourriture lui étoit devenue un supplice. Elle enduroit tous ces maux avec une paix, une douceur étonnante, et ne témoigna jamais d'impatience que du trop grand soin qu'on prenoit de chercher des moyens de la mettre plus à son aise. « Saint Benoît nous ordonne, « disoit-elle, de traiter les malades comme Jésus-« Christ même ; mais cela s'entend des soulagements « nécessaires, et non par des raffinements pour flat-« ter la sensualité. » On la voyoit dans un recueillement continuel, toujours les yeux levés vers le ciel, et n'ouvrant la bouche que pour adresser à Dieu des paroles courtes et enflammées, la plupart tirées des Psaumes et des autres livres de l'Écriture.

La veille de sa mort, les médecins jugeant qu'elle ne pouvoit plus aller guère loin, on lui apporta, pour la troisième fois, comme j'ai déjà dit, le saint viatique. Bien loin de se plaindre de n'être pas

secourue en cette occasion par les ecclésiastiques en qui elle avoit eu tant de confiance, elle remercia Dieu de ce qu'elle mouroit pauvre de tout point, et également privée des secours spirituels et des temporels. Elle reçut le saint viatique avec tant de marques de paix, de fermeté, et d'anéantissement, que, longtemps après sa mort, les religieuses disoient que, pour s'exciter à communier dignement, elles n'avoient qu'à se représenter la manière édifiante dont leur sainte mère avoit communié devant elles. Bientôt après elle entra dans l'agonie, qui fut d'abord très-douloureuse; mais enfin toutes ses souffrances se terminèrent en une espèce de léthargie, pendant laquelle elle s'endormit du sommeil des justes, le soir du sixième d'août 1661, jour de la Transfiguration, âgée de soixante-dix ans moins deux jours : fille véritablement illustre, et digne, par son ardente charité envers Dieu et envers le prochain, par son extrême amour pour la pauvreté et pour la pénitence, et enfin par les grands talents de son esprit, d'être comparée aux plus saintes fondatrices.

Le bruit de sa mort s'étant répandu, et son corps ayant été le lendemain, vers le soir, exposé à la grille, selon la coutume, l'église fut en un moment pleine d'une foule de peuple, qui venoit bien moins en intention de prier Dieu pour elle que de se recommander à ses prières. Ils demandoient tous avec instance qu'on fît toucher à cette mère, les uns leur chapelet et leurs médailles, les autres leurs

Heures, quelques-uns même leurs mouchoirs, qu'ils présentoient tout trempés de leurs larmes. On en fit d'abord quelque difficulté; mais, ne pouvant résister à leur empressement, deux sœurs ne firent autre chose tout ce soir, et le lendemain depuis le point du jour jusqu'à son enterrement, que de recevoir et de rendre ce que l'on passoit; et l'on voyoit ce peuple baiser avec transport les choses qu'on leur rendoit, l'appelant, les uns leur bonne mère, les autres la mère des pauvres. Il n'y eut pas jusqu'aux ecclésiastiques qui entrèrent pour l'enterrer, qui ne purent s'empêcher, quoiqu'ils ne fussent point de la maison, de lui baiser les mains comme celles d'une sainte. Dieu a bien voulu confirmer sa sainteté par plusieurs miracles; et l'on en pourroit rapporter un grand nombre sans le soin particulier que les religieuses de Port-Royal ont toujours eu, non-seulement de cacher le plus qu'elles peuvent leur vie austère et pénitente aux yeux des hommes, mais de leur dérober même la connoissance des merveilles que Dieu a opérées de temps en temps dans leur monastère.

Revenons maintenant à la visite. Elle dura près de deux mois, et pendant tout ce temps, M. de Contes et M. Bail visitèrent exactement les deux maisons, et interrogèrent toutes les religieuses les unes après les autres, même les converses. M. Bail surtout y apportoit une application extraordinaire, fort étonné de trouver les choses si différentes de ce qu'il se l'étoit imaginé; il tendoit même des piéges à la

plupart de ces filles dans les questions qu'il leur faisoit, comme s'il eût été bien aise de les trouver dans quelque opinion qui eût l'apparence d'hérésie. Il y en eut à qui il demanda, puisqu'elles croyoient que Jésus-Christ étoit mort pour tous les hommes, si elles ne croyoient pas aussi qu'il fût mort pour le diable. Enfin, ne pouvant résister à la vérité, il leur rendit justice, et signa, avec M. de Contes, la carte de visite, dont j'ai cru devoir rapporter cet article tout entier.

« Ayant trouvé, par la visite, cette maison en un « état régulier bien ordonné, une exacte observance « des règles et des constitutions, une grande union « et charité entre les sœurs, et la fréquentation des « sacrements digne d'approbation, avec une soumis- « sion due à notre saint Père le Pape et à tous ses « décrets, par une foi orthodoxe et une obéissance « légitime, n'ayant rien trouvé ni reconnu en l'un et « l'autre monastère qui soit contraire à ladite foi « orthodoxe et à la doctrine de l'Église catholique, « apostolique et romaine, ni aux bonnes mœurs, « mais plutôt une grande simplicité, sans curiosité « dans les questions controversées dont elles ne « s'entretiennent point, les supérieures ayant eu « soin de les en empêcher; nous les exhortons « toutes, par les entrailles de Jésus-Christ, d'y « persévérer constamment, et la mère abbesse d'y « tenir la main. »

Voilà, en peu de mots, l'apologie des religieuses de Port-Royal; les voilà reconnues pour très-pures

dans leur foi et dans leurs mœurs, très-soumises à l'Église, et très-ignorantes des matières contestées, et voilà par conséquent les jésuites déclarés de très-grands calomniateurs par l'homme même que les jésuites avoient fait nommer pour examiner ces filles.

Vraisemblablement on se garda bien de montrer au Roi cette carte de visite, qui auroit été capable de lui donner contre les persécuteurs de ces religieuses toute l'indignation qu'ils lui avoient inspirée contre elles. Je ne sais point si M. Bail prit, pour les justifier, les soins que sa conscience l'obligeoit de prendre. La vérité est que depuis ce temps-là il les traita assez doucement : il faisoit même assez volontiers, pour les consoler dans l'affliction où il les voyoit, ce qu'il pouvoit; et pour cela il leur apportoit quelquefois des cantiques spirituels dont il avoit fait les airs et les paroles, et vouloit les leur faire chanter à la grille.

Cependant le Formulaire commençoit à exciter beaucoup de troubles. Plusieurs évêques refusèrent de le faire signer dans leurs diocèses, et écrivirent au Roi pour se plaindre des entreprises de l'assemblée du clergé, qui, méritant à peine le nom de simple synode, prétendoit s'ériger en concile national, prescrivoit des formules de foi, et décernoit des peines contre les prélats qui refuseroient de se soumettre à ses décisions. Le premier qui écrivit fut Messire Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, qui étoit alors regardé comme le saint Charles de

l'Église de France. Il y avoit vingt-deux ans qu'il étoit évêque, et depuis ce temps-là il n'étoit jamais sorti de son diocèse que pour assister aux états de la province.

Le grand amour pour la résidence joint à la sainteté extraordinaire de sa vie et à un zèle ardent pour la discipline, le faisoit dès lors traiter de janséniste; il avoit été néanmoins dans l'opinion qu'on devoit aux constitutions une soumission pleine et entière, sans aucune distinction du fait et du droit. Mais il rapporte lui-même dans une lettre qu'il écrivit à M. de Péréfixe, qu'ayant examiné à fond la matière, et demandé à Dieu, par beaucoup de prières, qu'il voulût l'éclairer, il avoit reconnu qu'il s'étoit trompé, et que le fait de Jansénius étoit de telle nature qu'on n'en pouvoit exiger par autorité ni la créance ni la souscription. Ce fut donc dans ce même sens qu'il écrivit au Roi et aux prélats de l'assemblée. Son exemple fut suivi par les évêques de Comminges, de Beauvais, d'Angers et de Vence. Ce dernier représentoit avec beaucoup de douleur qu'on avoit surpris la piété de Sa Majesté, en lui faisant croire qu'il y avoit dans son royaume une nouvelle hérésie; ajoutant que le Formulaire avoit été regardé par la plupart des prélats, même de l'assemblée, comme une semence malheureuse de troubles et de divisions. Tous ces évêques que je viens de nommer écrivirent aussi au Pape, pour lui faire les mêmes plaintes contre le Formulaire, et pour lui demander la conduite qu'ils devoient tenir en cette rencontre.

Mais rien ne fit mieux connoître combien tout le monde étoit soumis sur la doctrine, que tous les applaudissements qu'on donna au mandement des grands vicaires de Paris, où la distinction du fait et du droit étoit établie. On couroit en foule signer le Formulaire, selon la distinction de ce mandement : déja même plusieurs prélats de l'assemblée déclaroient tout haut qu'ils n'avoient jamais prétendu exiger d'autre signature. Les jésuites virent avec douleur cette soumission universelle, et que dans deux mois, si le mandement subsistoit, il n'y auroit plus de jansénistes dans le royaume. Le Père Annat alla trouver ses bons amis, M. de Marca, auteur du Formulaire, et M. l'archevêque de Rouen[1], président de l'assemblée. Ceux-ci firent aussitôt parler les agents du clergé : on fit entendre au Roi que le mandement des grands vicaires avoit excité un fort grand scandale, qu'il éludoit le sens des constitutions, et rendoit inutiles toutes les délibérations des prélats et des arrêts de Sa Majesté. Là-dessus les grands vicaires sont mandés à Fontainebleau, où étoit la cour, et où étoient aussi en grand nombre messieurs les prélats.

M. de Marca, toujours entêté de sa prétendue inséparabilité du fait et du droit, fit un grand discours pour persuader aux grands vicaires qu'il

[1] François de Harlay, depuis archevêque de Paris. Cet archevêque, dont les mœurs furent si corrompues et la vie si scandaleuse, fut celui qui refusa avec opiniâtreté à Molière les simples honneurs de la sépulture. (A. M.)

n'avoient point dû séparer ces deux questions. Après qu'il eut fini, ils lui demandèrent par grace qu'il voulût mettre ses raisons par écrit, afin qu'ils les pussent examiner plus à loisir. M. de Marca, de concert avec le Père Annat, fit l'écrit qu'on lui demandoit; et le lendemain les grands vicaires apportèrent leurs observations, où toutes ces raisons étoient détruites de fond en comble. Il voulut leur répliquer par un autre écrit; mais en moins de vingt-quatre heures cet écrit fut encore réfuté par de nouvelles observations, plus foudroyantes que les premières.

Alors messieurs les prélats, reconnoissant qu'ils ne pouvoient l'emporter par la raison, eurent recours à la force; ils firent *casser et déclarer nul*, par un arrêt du conseil, le mandement des grands vicaires, avec défense à tout le monde de le signer. En même temps le mandement fut envoyé à Rome, et le Roi écrivit au Pape pour le faire révoquer. Les grands vicaires, de leur côté, écrivirent au Pape une grande lettre, où ils lui rendoient compte de leur mandement, « qui, en faisant rendre, disoient-ils, « aux constitutions tout le respect qui leur étoit dû, « auroit mis le calme dans l'Église, s'il n'avoit été « traversé par des gens ennemis de la paix, et par « des évêques trop amoureux de leur formule de foi, « qu'ils s'étoient avisés de proposer à tout le royaume, « et dans laquelle ils avoient ajouté aux constitutions « des choses qui n'y étoient pas. » Cette lettre étoit accompagnée d'un acte signé par tous les curés de

Paris, qui déclaroient que le mandement, bien loin d'avoir excité le scandale, avoit été d'une fort grande édification pour tout le diocèse, et étoit regardé de tous les gens de bien comme l'unique moyen de pacifier l'Église. On peut dire que la politique de l'Église de Rome ne parut jamais mieux qu'en cette occasion : elle étoit bien éloignée d'approuver que des évêques s'ingérassent de faire des professions de foi pour les faire signer à tous leurs confrères; mais elle étoit aussi trop éclairée sur ses intérêts pour ne pas approuver la conduite de ces évêques, qui donnoient par là au Pape une infaillibilité sans bornes. Le Pape écrivit aux grands vicaires un bref extrêmement sévère, les traitant d'enfants de Bélial, mais sans dire un mot ni du Formulaire, ni des décisions de l'assemblée : il les exhortoit, en termes généraux, à revenir à résipiscence, et à imiter l'obéissance des évêques et la piété du Roi; après quoi il leur donnoit sa bénédiction. Il ne fit réponse ni à l'évêque d'Angers, ni aux autres prélats qui s'étoient adressés à lui pour le consulter. Il se contenta de faire écrire au nonce par le cardinal Chigi; et ce nonce avoit ordre de renvoyer tous ces évêques au bref que Sa Sainteté avoit écrit aux grands vicaires de Paris, et de leur dire de s'y conformer. Ces prélats demeurèrent fermes dans la résolution qu'ils avoient prise de ne point déférer aux décisions de l'assemblée. Mais les grands vicaires firent un autre mandement, par lequel ils révoquoient le premier, et ordonnoient la signature pure et simple du Formulaire, et en

même temps ils eurent ordre de le faire signer aux religieuses de Port-Royal.

Le premier mandement avoit déja causé beaucoup de trouble parmi ces filles, qui appréhendoient, en le signant, de blesser la vérité. Mais comme c'est cette crainte, et, si l'on veut, ce scrupule qui leur a dans la suite attiré tant de persécutions, et qui a en quelque sorte causé la ruine de leur maison, il est bon de dire ici d'où venoit en elles une si grande délicatesse de conscience.

Les religieuses de Port-Royal, comme j'ai dit, et comme il paroît par la carte de visite que j'ai rapportée, n'avoient originairement aucune connoissance des matières contestées : leurs directeurs ne les en entretenoient point, et ne leur en avoient appris que ce qui étoit absolument nécessaire pour leur salut. Mais en récompense ils les avoient instruites à fond des devoirs de leur profession et des maximes de l'Évangile; on leur avoit fortement imprimé dans l'esprit ces grands principes de saint Paul et de saint Augustin, « qu'il n'est point permis de pécher « pour quelque occasion que ce soit; qu'il vaudroit « mieux s'exposer à tous les plus grands supplices « que de faire un léger mensonge; que Dieu et la « vérité n'étant qu'un, on ne sauroit la blesser sans « le blesser lui-même, qu'on ne peut point déposer « pour un fait dont on n'est point instruit; et que « d'attester qu'on croit ce qu'on ne croit pas, c'est un « crime horrible devant Dieu et devant les hommes. » Surtout on leur avoit inspiré une extrême horreur

pour toutes ces restrictions mentales, et pour toutes ces fausses adresses inventées par les casuistes modernes, dans la vue de pallier le mensonge et d'éluder la vérité. Cela étant, on peut aisément concevoir d'où venoit la répugnance de ces filles à signer le Formulaire. La nécessité où on les réduisoit les avoit enfin obligées, malgré elles, de s'instruire de la contestation qui faisoit tant de bruit dans l'Église, et qui les jetoit dans de si grands embarras. Elles avoient appris que deux papes, à la sollicitation des jésuites et de plusieurs évêques, avoient condamné, comme extraites de Jansénius, évêque d'Ypres, cinq propositions très-abominables; que tout le monde avouoit que ces propositions étoient bien condamnées; mais qu'un grand nombre de docteurs distingués par leur piété et par leur mérite, du nombre desquels étoient les directeurs de leur maison, soutenoient qu'elles n'étoient point dans le livre de cet évêque, où ils offroient même d'en faire voir de toutes contraires; qu'il s'étoit fait sur cela de part et d'autre quantité de livres, où ceux-ci paroissoient avoir eu tout l'avantage. Il y avoit donc lieu de douter, et elles doutoient effectivement que ces propositions fussent dans le livre de cet évêque, mort en odeur de sainteté, et qui, dans son ouvrage même, paroissoit soumis jusqu'à l'excès au saint-siége. Ainsi, soit qu'elles se trompassent ou non, pouvoient-elles en sûreté de conscience signer le Formulaire? N'étoit-ce pas attester qu'elles croyoient le contraire de ce qu'en effet elles pensoient?

On répondoit qu'elles devoient se fier à la décision de deux papes; mais elles avoient appris de toute l'Église que les papes, ni même les conciles, ne sont point infaillibles sur des faits non révélés. Et y a-t-il quelqu'un, si ce n'est les jésuites, qui le puisse soutenir? Le contraire n'est-il pas aujourd'hui avoué de toute la terre? Et n'étoit-il pas alors aussi vrai qu'il l'est maintenant? Il est donc constant que ces filles ne refusoient de signer que parce qu'elles craignoient de faire un mensonge. Mais leur délicatesse sur cela étoit si grande, que, quelque tour que les grands vicaires eussent donné à leur premier mandement, plusieurs religieuses néanmoins, sur la seule peur d'être obligées de le signer, tombèrent malades; et il prit à la sœur de M. Pascal, qui s'appeloit en religion sœur Euphémie, et qui étoit alors sous-prieure à Port-Royal des Champs, une fièvre dont elle mourut. Les autres ne consentirent à signer qu'après avoir mis à la tête de leurs souscriptions deux ou trois lignes qui portoient qu'elles embrassoient absolument et sans réserve la foi de l'Église catholique, qu'elles condamnoient toutes les erreurs qu'elle condamne, et que leur signature étoit un témoignage de cette disposition.

On peut juger par là de l'effet que fit sur elles le second mandement. « Que veut-on de nous davan« tage? disoient-elles aux grands vicaires. N'avous« nous pas rendu un témoignage sincère de notre « soumission pour le saint-siége? veut-on que nous

« portions témoignage d'un livre que nous n'enten-
« dons point, et que nous ne pouvons entendre? »
Là-dessus elles prenoient à témoin M. de Contes de la pureté de leur foi, et de l'ignorance où il les avoit trouvées sur toutes ces contestations. Les grands vicaires étoient fort fâchés de les voir dans cette agitation, et de leur persévérance dans un refus qui alloit vraisemblablement attirer la ruine de l'une des plus saintes communautés qu'il y eût dans l'Église : ils épuisèrent leur esprit à chercher des tempéraments qui pussent sauver ces filles; ils les conjurèrent de s'aider un peu elles-mêmes, et de faire quelque chose qui leur donnât occasion de les servir. A la fin elles offrirent de signer avec cette espèce de préambule : « Nous, abbesses, prieures, et religieuses des
« deux monastères de Paris et des Champs, etc.,
« considérant que, dans l'ignorance où nous sommes
« de toutes les choses qui sont au-dessus de notre
« profession et de notre sexe, tout ce que nous pou-
« vons faire est de rendre témoignage de notre foi,
« nous déclarons très-volontiers, par notre signature,
« qu'étant soumises avec un très-profond respect à
« notre saint Père le Pape, et n'ayant rien de si
« précieux que la foi, nous embrassons sincèrement
« et de cœur tout ce que Sa Sainteté et le pape Inno-
« cent X en ont déja décidé, et rejetons toutes les
« erreurs qu'ils ont jugées y être contraires. »

Les grands vicaires portèrent à la cour cette déclaration, et employèrent tous leurs efforts pour l'y faire approuver. Ils y portèrent en même temps une

déclaration à peu près semblable, que les religieuses du Val-de-Grace et celles de plusieurs autres couvents leur avoient aussi présentée, et sans laquelle elles refusoient de signer. On ne leur parla point de ces autres religieuses ; mais ils eurent ordre de ne point admettre l'explication de celles de Port-Royal, et d'exiger d'elles une souscription pure et simple. Mais sur ces entrefaites, le cardinal de Retz ayant donné sa démission de l'archevêché de Paris (en février 1662), et le Roi ayant nommé un autre archevêque, il ne fut plus question du mandement de ces grands vicaires.

Cependant les jésuites, pour autoriser toutes ces violences, s'opiniâtroient à vouloir de plus en plus faire du fait de Jansénius un dogme de foi. Comme ils voyoient avec quelle facilité leurs adversaires avoient ruiné toutes les frivoles raisons sur lesquelles M. de Marca avoit voulu fonder ce nouveau dogme, ils crurent que tout le mal venoit de ce que ce prélat biaisoit trop, et ne parloit pas assez nettement. Pour y remédier, ils firent soutenir publiquement, dans leur collége de Clermont, une thèse, où ils avancèrent en propres termes cette proposition : « Que Jésus-Christ, en montant au ciel, avoit donné « à saint Pierre et à ses successeurs la même infailli- « bilité et dans le fait et dans le droit qu'il avoit lui- « même. » D'où ils concluoient très-naturellement que « le Pape ayant décidé que les cinq propositions « étoient dans Jansénius, on ne pouvoit nier, sans « hérésie, qu'elles y fussent. » C'est ainsi que ces

Pères, dans la passiou de rendre hérétiques leurs adversaires, se rendoient eux-mêmes coupables d'une très-dangereuse hérésie, et non-seulement d'une hérésie, mais d'une impiété manifeste, en égalant à Dieu la créature, et voulant qu'on rendît à la simple parole d'un homme mortel le même culte que l'on doit rendre à la parole éternelle. Mais ils n'étoient pas moins criminels envers le Roi et envers l'État, par les avantages que la cour de Rome pouvoit tirer de cette thèse, plus préjudiciable à la souveraineté des rois que les opinions des Mariana et des Santarel, tant condamnées par le clergé de France, par le Parlement et par la Sorbonne. Aussi excita-t-elle un fort grand scandale. Voici ce que le célèbre M. Godeau, évêque de Vence, en écrivit à un de ses amis : « Où est l'ancienne Sorbonne qui « a foudroyé par avance cette proposition? Où sont « les Servin, les Marion[1], les Harlay? Où sont les « évêques de l'assemblée de Melun? Où est enfin « notre honneur et notre conscience, de nous taire « quand il y a un si grand sujet de parler? Qu'il est « fâcheux de vivre en un si mauvais temps! Et à « quoi, mon Dieu, nous réservez-vous? Mais espé- « rons en celui qui mortifie et qui vivifie : il laisse « aujourd'hui prévaloir les ténèbres, mais il saura « en tirer la lumière. »

Cependant (le pourra-t-on croire?) les évêques,

[1] Simon Marion, avocat général au parlement de Paris, étoit l'aïeul du célèbre Arnauld.

la Sorbonne et le Parlement gardèrent sur cette thèse un profond silence; les jansénistes seuls se remuèrent, et il n'y eut que ces prétendus ennemis de l'Église et de l'État qui, joints aux curés de Paris, eurent assez de courage pour défendre alors l'État et l'Église. Ils dénoncèrent la thèse à tous les évêques; ils s'adressèrent au Parlement même, et découvrirent, par un excellent écrit, les conséquences de cette pernicieuse doctrine; encore le crédit des jésuites fut-il assez grand pour faire brûler cet écrit par la main du bourreau.

Ils eurent dans ce temps-là un nouveau sujet de triomphe, par la nomination que le Roi fit de M. de Marca à l'archevêché de Paris. Pouvoit-on douter qu'étant, comme nous l'avons vu, le principal auteur du Formulaire, il n'en exigeât la signature avec toute la rigueur imaginable? Déja même les nouveaux grands vicaires que le chapitre avoit nommés comme pendant la vacance, s'empressant à lui faire leur cour, avoient publié un troisième mandement qui jetoit la terreur dans tout le diocèse de Paris : ils y réformoient tout ce qui leur sembloit de trop modéré dans les précédents, réputoient nulles toutes les signatures faites avec restriction ou explication, et déclaroient suspens et interdits, *ipso facto*, tous les ecclésiastiques qui, dans quinze jours, n'auroient pas signé leur ordonnance. Mais ce zèle précipité n'eut aucune suite; on leur prouva leur incompétence par de bonnes raisons, et leur mandement tomba de lui-même. Si l'on en croit de fort grands

prélats, qui ont très-particulièrement connu M. de Marca, cet archevêque étoit fort changé sur le sujet de son Formulaire; ils prétendent même qu'il étoit sérieusement touché du trouble que cette affaire avoit excité, et qu'il n'attendoit que ses bulles pour essayer tous les moyens de terminer les choses par la douceur. Quelles que fussent ses intentions, Dieu ne lui permit pas de les exécuter, et il mourut le jour même que ses bulles arrivèrent (le 29 juin 1662).

Sa mort fut suivie de près de celle de l'illustre M. Pascal[1]. Il n'étoit âgé que de trente-neuf ans; mais, quoique encore jeune, ses grandes austérités et son application continuelle aux choses les plus relevées l'avoient tellement épuisé, qu'on peut dire qu'il mourut de vieillesse, et laissa imparfait un grand ouvrage qu'il avoit entrepris contre les athées. Les fragments qu'on en trouva dispersés dans ses papiers, et qui ont été donnés au public sous le nom de *Pensées de M. Pascal*, peuvent faire juger et du mérite qu'auroit eu tout l'ouvrage, s'il eût eu le temps de l'achever, et de l'impression vive que les grandes vérités de la religion avoient faite sur son esprit. On publia que sur la fin de sa vie il avoit rompu tout commerce avec messieurs de Port-Royal, parce qu'il ne les trouvoit pas, disoit-on, assez soumis aux constitutions; et on citoit là-dessus le

[1] Pascal mourut le 19 août 1662, âgé de trente-neuf ans et deux mois.

témoignage du curé de Saint-Étienne du Mont, qui lui avoit administré dans sa maladie les derniers sacrements.

La vérité est qu'un peu avant sa mort M. Pascal eut quelque dispute avec M. Arnauld sur le sujet des constitutions; mais, bien loin de prétendre qu'on se devoit soumettre aveuglément aux constitutions, il trouvoit, au contraire, qu'on s'y soumettoit trop : car, appréhendant, comme on peut le voir dans *les Provinciales*, que les jésuites n'abusassent un jour, contre la doctrine de saint Augustin, de la condamnation des cinq propositions, il vouloit non-seulement qu'en signant le Formulaire on fît la distinction du fait et du droit, mais qu'on déclarât qu'on ne prétendoit en aucune sorte donner atteinte à la grace efficace par elle-même, parce qu'à son avis, plutôt que de laisser flétrir une si sainte doctrine, il falloit souffrir tous les plus mauvais traitements, et même l'excommunication. M. Arnauld soutenoit, au contraire, que c'étoit faire injure à la véritable doctrine de la grace, de témoigner quelque défiance qu'elle eût pu être condamnée, et qu'elle étoit assez à couvert, et par la déclaration d'Innocent X, et par le consentement de toute l'Église; qu'au reste, le schisme étoit le plus grand de tous les maux; que l'ombre même en étoit horrible, et qu'il falloit sur toutes choses éviter d'y donner occasion. Ces deux grands hommes écrivirent sur cela l'un et l'autre, mais sans sortir des bornes de la charité, et sans blesser le moins du monde l'estime mutuelle dont

ils étoient liés, et qu'ils ont conservée jusqu'au dernier soupir. M. Pascal mourut entre les bras de M. de Sainte-Marthe, ami intime de M. Arnauld, et l'un des plus zélés défenseurs des religieuses de Port-Royal. Mais voici ce qui a donné lieu à croire le contraire de ce que nous disons :

M. Pascal, dans quelques entretiens qu'il eut avec le curé de Saint-Étienne, lui toucha quelque chose de cette dispute, sans lui particulariser de quoi il s'agissoit; de sorte que ce bon curé, qui ne supposoit pas que M. Arnauld eût pu pécher par trop de déférence aux constitutions, s'imagina que c'étoit tout le contraire. Non-seulement il le dit ainsi à quelques-uns de ses amis, mais il l'attesta même par écrit. Mais les parents de M. Pascal, touchés du tort que ce bruit faisoit à la vérité, allèrent trouver ce bon homme, lui montrèrent les écrits qui s'étoient faits sur cette dispute, et le convainquirent si bien de sa méprise, qu'il rétracta aussitôt sa déposition par des lettres qu'il leur permit de rendre publiques.

Après la mort de M. de Marca, il se passa près de dix-huit mois pendant lesquels on ne pressa point la signature; on crut même un temps que les affaires alloient changer de face : car la cour de Rome, pendant qu'on élevoit en France son autorité, outragea le Roi en la personne du duc de Créqui, son ambassadeur. Le Roi ressentit vivement cette offense, et résolut d'en tirer raison. Comme la querelle pouvoit aller loin, par l'opiniâtreté du Pape à soutenir les

auteurs de cet attentat, le Parlement et les ministres du Roi commencèrent à ouvrir les yeux sur le trop grand cours qu'ils avoient laissé prendre à ce qu'on appelle en France les opinions ultramontaines. On ne dit pourtant rien aux jésuites; mais sur l'avis qu'on eut d'une thèse qu'un bachelier breton se préparoit à soutenir, où il y avoit des propositions moins exorbitantes, à la vérité, que celles du collége de Clermont, mais qui étoient contraires aux libertés de l'Église gallicane, et qui, en donnant au Pape une autorité souveraine sur l'Église, établissoient son infaillibilité et détruisoient la nécessité des conciles, le Parlement prit cette occasion d'agir. Il manda le syndic de la Faculté qui avoit signé la thèse, le bachelier qui la devoit soutenir, et le docteur qui devoit y présider; et, après leur avoir fait les réprimandes qu'ils méritoient, il donna un arrêt par lequel la thèse étoit supprimée, avec défense d'enseigner, lire et soutenir dans les écoles et ailleurs aucune proposition de cette nature; et il étoit ordonné que cet arrêt seroit lu en pleine assemblée de la Faculté, et inséré dans ses registres.

A peine cet arrêt venoit d'être rendu, qu'on eut avis d'une autre thèse à peu près semblable, qui avoit été soutenue au collége des Bernardins, signée encore du même syndic de la Faculté. Le Parlement donna un second arrêt, plus sévère que le premier, contre le répondant et le président; et, par cet arrêt, le syndic fut suspendu pour six mois des fonctions de son syndicat.

Ce syndic étoit le docteur Grandin, fameux moliniste, et qui avoit eu la principale part à tout ce qui s'étoit fait en Sorbonne contre M. Arnauld. Lui et les autres partisans des jésuites souffrirent beaucoup de voir ainsi attaquer la doctrine de l'infaillibilité, qui étoit leur doctrine favorite. Ils firent même, quoique inutilement, plusieurs efforts pour empêcher la Faculté d'enregistrer ces arrêts; mais la plus saine partie des docteurs saisit cette occasion de laver la Faculté du reproche qu'on lui faisoit publiquement d'avoir abandonné son ancienne doctrine. Ils travaillèrent avec tant de succès que la Faculté dressa la fameuse déclaration de ses sentiments, contenus en six articles, dans lesquels elle exposoit combien elle étoit éloignée d'enseigner, ni que le Pape eût aucune autorité sur le temporel des rois, ni qu'il fût infaillible et supérieur aux conciles. Elle présenta elle-même ces six articles au Roi, et ensuite au Parlement, qui la félicita d'être rentrée dans ses véritables maximes, et de s'être assurée contre toutes ces nouveautés dangereuses, que la cabale des moines et de quelques particuliers, liés d'intérêt avec eux, avoit depuis vingt ans introduites dans les écoles.

Presque en même temps il y eut un autre arrêt pour réduire, selon l'ancien usage, le nombre des docteurs mendiants à deux de chaque ordre dans les assemblées de théologie. Quelques moines voulurent protester contre cet arrêt, et l'un d'eux eut l'audace de reprocher à la Faculté que, sans leur

grand nombre, on ne seroit jamais venu à bout de condamner les jansénistes. Le Roi publia une déclaration, par laquelle il ordonnoit que les six articles seroient enregistrés dans tous les parlements et dans toutes les universités du royaume, avec défense d'enseigner d'autre doctrine que celle qui y étoit contenue. Ils le furent sans aucune opposition : il y eut seulement un jésuite à Bordeaux, nommé le Père Camin, qui se démena fort pour empêcher l'université de cette ville de les recevoir. Quelque remontrance que le recteur lui pût faire, il persista toujours dans son opposition; et il est marqué au bas de l'acte d'enregistrement que le Père Camin a refusé de le signer.

Ce jésuite ne faisoit en cela que suivre l'esprit de sa Compagnie : car dans le même temps que l'on prenoit en France ces précautions contre les entreprises des ultramontains, les jésuites du collége de Clermont, à l'occasion d'une thèse de mathématiques, soutinrent publiquement une proposition où ils donnoient en quelque sorte au tribunal de l'inquisition la même infaillibilité qu'ils avoient donnée au Pape dans leur thèse du mois de décembre 1661; et ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'ils la firent soutenir par le fils de M. de Lamoignon, premier président. La proposition fut aussitôt déférée à la Faculté, qui se préparoit à la condamner; mais le premier président, pour ne pas vraisemblablement voir flétrir une thèse que son fils avoit soutenue, empêcha la censure, et fit donner, sur la

requête du syndic, un arrêt qui imposoit silence à la Faculté.

Pendant que ces choses se passoient, il y avoit eu un projet d'accommodement pour terminer l'affaire et la querelle du jansénisme; les premières propositions en furent jetées par le Père Ferrier, jésuite de Toulouse. Ce jésuite, homme très-fin, et qui songeoit à se faire connoître à la cour, crut ne pouvoir mieux y réussir qu'en se mêlant d'une querelle si célèbre. Il le fit trouver bon au Père Annat, qui avoit une grande idée de lui, et qui ne croyoit pas que la cause des jésuites pût péricliter en de si bonnes mains. Le Père Ferrier s'adressa donc à M. de Choiseul, évêque de Comminges, et s'offrit d'entrer en conférence avec les défenseurs de Jansénius, sur les moyens de donner la paix à l'Église. Ce prélat en écrivit aussitôt à M. Arnauld. Quelque défiance que ce docteur et les autres théologiens qui étoient dans la même cause eussent de la bonne foi de ces Pères, dans l'envie néanmoins d'assurer la paix de l'Église, ils offrirent de conférer, à condition qu'il ne seroit point fait mention du Formulaire, et qu'on n'exigeroit rien d'eux dont leur conscience pût être blessée. Le Père Ferrier parut approuver cette condition; et bientôt après M. de Comminges reçut ordre du Roi de se transporter à Paris, où le Père Ferrier s'étoit déja rendu.

MM. Lalane et Girard, deux célèbres docteurs, se trouvèrent aux conférences, au nom des défenseurs de Jansénius, et le Père Ferrier, au nom des jé-

suites (1663). Ces deux docteurs présentèrent cinq articles, qui contenoient toute leur doctrine sur la matière des cinq propositions. Ce sont ces mêmes articles que les docteurs de Louvain ont encore, depuis quelques années, présentés au Pape, et qui ont eu l'approbation de toute l'Église. Le Père Ferrier n'osa pas nier qu'ils ne fussent très-catholiques, bien que très-opposés à la doctrine de Molina, disant qu'il importoit peu à l'Église que ses enfants fussent de l'opinion des thomistes ou de celle des jésuites. Il y eut seulement un endroit de l'un de ces articles où il souhaita quelque adoucissement, qui lui fut aussitôt accordé. Ainsi, tout le monde étant d'accord sur la doctrine, l'évêque de Comminges jugea l'affaire terminée, et il le fit ainsi entendre au Roi. Mais ce Père Ferrier, qui, comme nous avons dit, ne pensoit à rien moins qu'à un accommodement, trouva bientôt moyen de le rompre, et, contre la parole donnée, déclara qu'il falloit encore convenir que la doctrine condamnée dans les cinq propositions étoit celle de Jansénius. On eut beau s'écrier qu'on avoit stipulé, avant toutes choses, qu'on ne parleroit point de cet article, il soutint hardiment que cela n'étoit point véritable; de sorte que ces conférences n'aboutirent qu'à un nouveau démêlé avec ce jésuite. Il écrivit, et on fit contre lui quantité d'ouvrages pleins de raisons très-convaincantes, auxquelles il répondit sur le ton ordinaire de sa Société, c'est-à-dire avec beaucoup d'injures.

L'évêque de Comminges, fort irrité de la trompe-

rie qu'on lui avoit faite, songea néanmoins à accommoder l'affaire par une autre voie. Il se fit mettre entre les mains un écrit signé par les principaux défenseurs de Jansénius, par lequel ils lui donnoient plein pouvoir d'envoyer en leur nom au Pape les cinq articles dont nous avons parlé, déclarant qu'ils les soumettoient de bonne foi à son jugement; qu'au reste, ils supplioient très-humblement Sa Sainteté de croire qu'ils avoient une véritable douleur de toutes les fâcheuses et importunes disputes qui troubloient depuis si longtemps l'Église; qu'ils n'avoient jamais eu la moindre pensée de blesser en rien l'autorité du saint-siége, pour lequel ils avoient toujours eu et auroient toute leur vie un entier dévouement; que, bien loin de s'opposer aux deux dernières constitutions, ils étoient prêts d'y déférer avec tout le respect et la soumission que demandoient la majesté et la souveraine autorité du saint-siége apostolique; enfin, que si Sa Sainteté vouloit encore exiger d'eux une plus grande preuve de la sincérité avec laquelle ils adhéroient à la foi établie par ces constitutions, ils consentoient de la lui donner. Les principaux défenseurs de Jansénius avoient eu assez de peine à souscrire à ce dernier article, qui mettoit le Pape en droit, pour ainsi dire, de leur imposer telle loi qu'il voudroit. Cependant l'évêque de Comminges ne laissa pas d'envoyer cet écrit à Sa Sainteté, avec une lettre très-respectueuse qu'il lui écrivoit sur ce sujet. Il y avoit apparence que cela seroit reçu très-agréablement à Rome.

En effet, que pouvoit-on exiger de plus précis des défenseurs de Jansénius, qu'une explication si orthodoxe de leur doctrine, et une soumission si sincère aux constitutions du saint-siége? Il arriva néanmoins tout le contraire de ce qu'on espéroit : car dans ce temps-là même le Père Ferrier ayant aussi envoyé à Rome une relation fausse et très-odieuse de tout ce qui s'étoit passé dans les conférences, le Pape, prévenu contre l'évêque de Comminges, qu'il regardoit comme un des chefs du jansénisme, crut que toutes ces soumissions n'avoient en effet rien de sincère. Au lieu donc de faire réponse à ce prélat, il se contenta d'écrire un bref aux évêques de France en général, où, sans leur parler de Formulaire, il les louoit fort de leur zèle à faire exécuter en France les constitutions du saint-siége, reconnoissant que c'étoit par leurs soins et leur bonne conduite que les principaux d'entre les jansénistes, revenus enfin à une plus saine doctrine, avoient tout nouvellement offert de se soumettre à tout ce que le saint-siége voudroit leur prescrire. Il les exhortoit donc à poursuivre un ouvrage si bien commencé, et à chercher les moyens les plus propres pour obliger les fidèles à exécuter de bonne foi les deux dernières constitutions.

L'évêque de Comminges fut fort piqué du mépris que le Pape lui avoit témoigné en ne daignant pas lui faire réponse. Pour justifier donc et sa conduite dans toute cette affaire, et le procédé des défenseurs de Jansénius, il apporta au Roi un nouvel acte signé

d'eux, qui contenoit des protestations encore plus humbles et plus soumises que celles qu'ils avoient envoyées au Pape : car ils déclaroient par cet acte qu'ils condamnoient sincèrement les cinq propositions, et qu'ils ne les soutiendroient jamais, sous prétexte de quelque sens et de quelque interprétation que ce fût; qu'ils n'avoient point d'autres sentiments sur ces propositions que ceux qui étoient exprimés dans les cinq articles qu'ils avoient soumis à Sa Sainteté, et dont, par son bref, elle témoignoit n'être pas mécontente; qu'à l'égard des décisions de fait comprises dans la constitution d'Alexandre VII, ils auroient toujours pour ces décisions toute la déférence que l'Église exige des fidèles en de pareilles rencontres; avouant de bonne foi qu'il n'appartenoit pas à des théologiens particuliers de s'élever contre les décisions du saint-siége, de les combattre, ou d'y résister; enfin, qu'ils étoient dans une ferme résolution de ne jamais contribuer à renouveler ces sortes de disputes, dont ils voyoient avec regret l'Église agitée depuis si longtemps. Le Roi fut assez satisfait de cette déclaration, mais il ne voulut rien ordonner de son chef sur une matière purement ecclésiastique; il renvoya tout à l'assemblée du clergé, qui se tenoit alors à Paris : c'étoit tout ce que demandoit le Père Annat. En effet, comme cette assemblée étoit composée de personnes entièrement opposées à Jansénius, le bref y fut reçu avec un applaudissement général, et regardé comme une tacite approbation du Formulaire. Au contraire, la déclara-

tion des défenseurs de Jansénius fut jugée captieuse, conçue en des termes pleins d'artifice, et cachant, sous l'apparence d'une soumission en paroles, tout le venin de l'hérésie. Il fut donc arrêté que, suivant les exhortations du Saint-Père, on chercheroit les voies les plus propres pour extirper entièrement cette hérésie; et, n'y en ayant point de plus courtes que la signature du Formulaire, il fut résolu qu'on la poursuivroit de nouveau plus fortement qu'on n'avoit fait jusqu'alors. On écrivit pour cela une nouvelle lettre circulaire à tous les évêques de France, et le Roi fut très-humblement supplié de convertir les arrêts de son conseil, qui ordonnoient cette signature, en une déclaration authentique. En effet, peu de jours après le Roi apporta lui-même au Parlement cette déclaration : on la fit publier dans toutes les provinces du royaume; mais on songea surtout à la faire exécuter dans le diocèse de Paris.

Messire Hardouin de Péréfixe avoit tout nouvellement reçu ses bulles, et venoit d'y être installé archevêque : c'étoit un prélat beaucoup plus instruit des affaires de la cour que des affaires ecclésiastiques, mais au fond très-bon homme, fort ami de la paix, et qui eût bien voulu, en contentant les jésuites, ne point s'attirer les défenseurs de Jansénius sur les bras. Il chercha donc des biais pour satisfaire les uns et les autres, et entra même pour cela en quelques pourparlers avec ces derniers. La dispute, comme nous l'avons dit, avoit alors changé de face;

l'opinion de M. de Marca sur l'inséparabilité du fait et du droit avoit été en quelque sorte abandonnée, et on convenoit que c'étoit un fait dont il étoit question; mais les ennemis de Jansénius persistoient à soutenir que l'Église, en quelques occasions, pouvoit ordonner la créance des faits même non révélés, et obliger les fidèles non-seulement à condamner les erreurs enseignées par les hérétiques, mais à reconnoître que ces hérétiques les avoient enseignées; quelques-uns même osoient encore avancer qu'on devoit croire, de foi intérieure et divine, les faits décidés par les papes, à qui, disoient-ils, l'inspiration du Saint-Esprit ne manquoit jamais. Mais cette opinion n'étant pas soutenable, les plus sensés se contentoient de dire qu'à la vérité on devoit une foi à ces décisions, mais une foi simplement humaine et naturelle, fondée sur la vraisemblance de la chose. Cette distinction plaisoit merveilleusement au nouvel archevêque; il se flatta qu'en la bien établissant il accommoderoit sans peine toutes choses, et engageroit tout le monde à signer. Il fit donc un mandement, par lequel il ordonnoit de nouveau à tous doyens, etc., de souscrire dans un mois le Formulaire de foi mis au bas de son ordonnance, etc., à faute de quoi, etc. Mais dans ce même mandement il déclaroit qu'à l'égard du fait, non-seulement il n'exigeoit pas une foi divine, mais qu'à moins d'être ignorant ou malicieux, on ne pouvoit dire que ni les constitutions du Pape, ni le Formulaire des évêques, l'eussent jamais exigée, demandant seulement une

foi humaine et ecclésiastique, qui obligeoit à soumettre son jugement à celui de ses supérieurs. C'étoient ses termes.

Les défenseurs de Jansénius triomphoient fort de cette ordonnance, qui établissoit si nettement la distinction du fait et du droit, et traitoit d'ignorante ou de malicieuse une doctrine tant de fois avancée par leurs adversaires, et que les jésuites avoient soutenue dans des thèses publiques. Mais en même temps ils firent paroître quantité d'écrits, où ils montroient invinciblement que l'Église ni les papes n'étant point infaillibles sur les faits non révélés, on n'étoit pas plus obligé de croire ces faits de foi humaine que de foi divine; et qu'en un mot, personne n'étant obligé de croire de foi humaine que les cinq propositions fussent dans Jansénius, ceux qui n'étoient pas persuadés qu'elles y fussent ne pouvoient, sans blesser leur conscience, et sans rendre un faux témoignage, reconnoître qu'elles y étoient, c'est-à-dire signer le Formulaire. Et, à dire vrai, si les défenseurs de la grace s'étoient un peu moins attachés aux règles étroites de leur dialectique, et à la sévérité de leur morale, il étoit aisé de voir que, par cette foi humaine, l'archevêque n'exigeoit guère autre chose d'eux que cette même soumission de respect et de discipline qu'ils avoient tant de fois offerte. Mais ils vouloient qu'il le dît en termes précis, et ni l'archevêque ne vouloit entièrement s'expliquer là-dessus, ni les défenseurs de Jansénius entièrement l'entendre.

Celles pour qui l'ordonnance avoit été faite, et qui s'accommodoient le moins de ces distinctions, étoient les religieuses de Port-Royal, persuadées qu'il ne falloit point biaiser avec Dieu, et qu'on ne pouvoit trop nettement dire sa pensée. L'archevêque se flattoit pourtant de les réduire : aussitôt après la publication de son ordonnance, il s'étoit transporté lui-même chez elles, et n'avoit rien oublié, tant que dura sa visite, pour les engager à se soumettre à son mandement sur le Formulaire[1].

Sa première entrée dans cette maison fut fort pacifique : il en admira la régularité; et, non content d'en témoigner sa satisfaction de vive voix, il le fit même par un acte signé de sa main; en un mot il déclara aux religieuses qu'il ne trouvoit à redire en elles que le refus qu'elles faisoient de signer le Formulaire; et, sur ce qu'elles lui représentèrent que ce refus n'étoit fondé que sur la crainte qu'elles avoient de mentir à Dieu et à son Église, en attestant un fait dont elles n'avoient aucune connoissance, il leur répéta plusieurs fois une chose qu'il s'est bien repenti de leur avoir dite; c'est à savoir : « Qu'elles « feroient un fort grand péché de signer ce fait, si « elles ne le croyoient pas; mais qu'elles étoient « obligées d'en avoir la créance humaine, qu'il « exigeoit par son mandement. » Là-dessus il les quitta, en leur disant qu'il leur donnoit un mois

[1] Ce mandement est du 7 juin 1664. Dès le 9, l'archevêque se transporta à Port-Royal.

gnement pour Port-Royal que leur saint fondateur et leur bienheureuse mère avoient eu d'estime pour cette maison. Les religieuses de Port-Royal ne les virent pas plus tôt, qu'elles se crurent obligées de recommencer leurs protestations, représentant que c'étoit à elles à se nommer des supérieures, et que ces religieuses, étant étrangères et d'un autre institut que le leur, n'étoient point capables de les gouverner. Mais M. l'archevêque se moqua encore de leurs protestations; ensuite il fit la visite des cloîtres et des jardins, accompagné du chevalier du guet, et de tous les autres officiers de justice qu'il avoit amenés. Comme il étoit sur le point de sortir, les religieuses se jetèrent de nouveau à ses pieds, pour le conjurer de permettre au moins qu'elles cherchassent dans la participation des sacrements la seule consolation qu'elles pouvoient trouver sur la terre; mais il leur fit réponse qu'avant toutes choses il falloit signer, leur donnant à entendre que, jusqu'à ce qu'elles l'eussent fait, elles étoient excommuniées. Cependant, comme si Dieu l'eût voulu démentir par sa propre bouche, en les quittant, il se recommanda avec instance à leurs prières.

Quoique les religieuses ne fussent guère en état d'espérer aucune justice de la part des hommes, elles se crurent néanmoins obligées, pour leur propre justification, et pour empêcher autant qu'elles pourroient la ruine de leur monastère, d'appeler comme d'abus de toute la procédure de leur

archevêque. A la vérité, il n'y en eut jamais de moins régulière ni de plus insoutenable : il interdisoit les sacrements à des filles dont il reconnoissoit lui-même que la foi et les mœurs étoient très-pures ; il leur enlevoit leur abbesse et leurs principales mères, introduisoit dans leur maison des religieuses étrangères ; sans parler du scandale que causoit cette troupe d'archers et d'officiers séculiers dont il se faisoit accompagner, comme s'il se fût agi de détruire quelque maison diffamée par les plus grands désordres et par les plus énormes excès ; tout cela sans aucun examen juridique, sans plainte et sans réquisition de son official, et sans avoir prononcé aucune sentence ; et le crime pour lequel il les traitoit si durement étoit de n'avoir pas la créance humaine que des propositions étoient dans un livre qu'elles n'avoient point lu et qu'elles n'étoient point capables de lire, et qu'il n'avoit vraisemblablement jamais lu lui-même. Elles dressèrent donc, dès le lendemain de l'enlèvement de leurs mères, un procès-verbal fort exact de tout ce qui s'étoit passé dans cette action ; elles en avoient déja dressé un autre de la visite où M. l'archevêque leur avoit interdit les sacrements. Elles signèrent ensuite une procuration pour obtenir en leur nom un relief d'appel comme d'abus. Elles l'obtinrent en effet, et le firent signifier à M. l'archevêque, qui fut assigné à comparoir au Parlement. Il ne fut pas difficile à ce prélat, comme on peut penser, d'évoquer toute cette affaire au conseil, où il les fit assigner elles-

contenter M. l'archevêque, et ôter à leurs ennemis tous moyens de leur nuire. Mais elles persistèrent toujours à ne vouloir point tromper l'Église par des termes où il pourroit y avoir de l'équivoque; et de quelque grand péril qu'on les menaçât, elles ne purent jamais se résoudre à offrir autre chose à M. l'archevêque que la même signature à peu près qu'elles avoient offerte aux grands vicaires du cardinal de Retz, c'est-à-dire un entier acquiescement sur le droit; et, pour ce qui regardoit le fait, un respect et un silence convenables à leur ignorance et à leur état.

L'archevêque, fort surpris de la fermeté de ces filles, vit bien qu'il s'étoit engagé dans une affaire d'autant plus fâcheuse, que les monastères des religieuses n'ayant point été compris dans la dernière déclaration du Roi sur le Formulaire, il n'étoit pas en droit de les forcer à signer; mais, excité par les instances continuelles du Père Annat, qui ne cessoit de lui reprocher sa trop grande indulgence, et d'ailleurs justement rempli de la haute idée qu'il avoit de sa dignité, il crut qu'il y alloit de son honneur de n'avoir pas le démenti. Il résolut donc d'en venir à tout ce que l'autorité peut avoir de plus terrible. Il se rendit à Port-Royal[1]; et ayant fait venir à la grille toute la communauté, comme il vit leur résolution à ne rien changer à la signature qu'elles lui avoient fait offrir, il ne garda plus aucunes mesures;

[1] Le 21 août 1664.

il les traita de rebelles et d'opiniâtres, et leur dit cette parole qu'il a depuis répétée en tant de rencontres : « Qu'à la vérité elles étoient pures comme des « anges, mais qu'elles étoient orgueilleuses comme « des démons; » et sa colère s'échauffant à mesure qu'on lui alléguoit quelques raisons, il descendit jusqu'aux injures les plus basses et les moins séantes à un archevêque, et finit en lenr défendant d'approcher des sacrements : après quoi il sortit brusquement, pour n'être pas témoin de leurs larmes et de leurs gémissements, en leur faisant entendre qu'elles auroient bientôt de ses nouvelles.

Il leur tint parole : et huit jours après il revint, accompagné du lieutenant civil, du prévôt de l'île, du guet, de plusieurs tant exempts que commissaires, et de plus de deux cents archers, dont une partie investit la maison, et l'autre se rangea, le mousquet sur l'épaule, dans la cour. En cet équipage il se fit ouvrir la porte du monastère, et alla droit au chapitre, où il avoit fait venir toutes les religieuses. Là, après leur avoir tout de nouveau reproché leur désobéissance, il tira de sa poche et lut tout haut une liste des douze principales religieuses, au nombre desquelles étoit l'abbesse, qu'il avoit résolu de disperser en différents monastères. Il leur commanda de sortir sur-le-champ de leur monastère, et d'entrer dans les carrosses qui les attendoient pour les mener dans les couvents où elles devoient être renfermées. Ces douze victimes obéirent sans qu'il leur échappât la moindre plainte,

et firent seulement leurs protestations contre la violence qui les arrachoit de leur couvent; et tout le reste de la communauté fit les mêmes protestations. Il n'y a point de termes qui puissent exprimer l'extrême douleur de celles qui demeuroient : les unes se jetoient aux pieds de l'archevêque, les autres se jetoient au cou de leurs mères, et toutes ensemble citoient M. l'archevêque au tribunal du souverain Juge, puisque tous les autres tribunaux leur étoient fermés. Elles s'attendrissoient surtout à la vue de la mère Agnès de Saint-Paul, qu'on enlevoit ainsi à l'âge de soixante-treize ans, accablée d'infirmités, et qui avoit eu tout nouvellement trois attaques d'apoplexie[1]. Tout ce qu'il y avoit là de gens qui étoient venus avec l'archevêque ne pouvoient eux-mêmes retenir leurs larmes. Mais l'objet, à mon avis, le plus digne de compassion, étoit l'archevêque lui-même, qui, sans avoir aucun sujet de mécontentement contre ces filles, et seulement pour contenter la passion d'autrui, faisoit en cette occasion un personnage si peu honorable pour lui, et même si opposé à sa bonté naturelle.

Quelques-uns de ces ecclésiastiques le sentirent, et ne purent même s'en taire à des religieuses qu'ils

[1] Elle mourut le 19 février 1671. Quand elle demanda au lieutenant civil (d'Aubray) ce qui pouvoit motiver des ordres si violents, le magistrat lui répondit par cette ironie froide et cruelle : *Tous les saints, ma mère, ont été persécutés; ne voulez-vous pas bien l'être aussi comme eux?* (Nécrologe de Port-Royal, p. 88.)

été nommées par l'abbesse, et mit de son autorité, dans les charges, toutes celles qui avoient commencé à se laisser gagner à M. Chamillard, et fit encore enlever cinq ou six religieuses qu'il croyoit les plus capables de fortifier les autres.

De toutes les afflictions qu'eurent alors les religieuses, il n'y en eut point qui leur causa un plus grand déchirement de cœur que celle de se voir abandonnées par cinq ou six de leurs sœurs, qui commencèrent, comme je viens de dire, à se séparer du reste de la communauté, et à rompre cette heureuse union que Dieu y entretenoit depuis tant d'années. Elles furent surtout étonnées au dernier point de la défection de la sœur Flavie : cette fille, qui autrefois avoit été religieuse dans un autre couvent, avoit desiré avec une extrême ardeur d'entrer à Port-Royal, et y avoit été reçue avec une fort grande charité. Comme elle étoit d'un esprit fort insinuant, et qu'elle témoignoit un fort grand zèle pour la régularité, elle avoit trouvé moyen de se rendre très-considérable dans la maison; il n'y en avoit point qui parût plus opposée à la signature, jusque-là qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on se soumît pour le droit, sans faire quelque restriction qui marquât qu'on ne vouloit point donner atteinte à la grace efficace : là-dessus elle citoit les écrits que nous avons dit que M. Pascal avoit faits pour combattre les sentiments de M. Arnauld, et elle citoit même de prétendues révélations, où elle assuroit que l'évêque d'Ypres lui étoit apparu. Ce

zèle si immodéré, et ces révélations auxquelles on n'ajoutoit pas beaucoup de foi, commencèrent à ouvrir les yeux aux mères, qui, reconnoissant beaucoup de légèreté dans cet esprit, l'éloignèrent peu à peu de leur confiance. Ce fut pour elle une injure qui lui parut insupportable; et, voyant qu'elle n'avoit plus la même considération dans la maison, elle songea à se rendre considérable à M. Chamillard. Non-seulement elle prit le parti de signer, mais elle se joignit même à ce docteur et à la mère Eugénie pour leur aider à persécuter ses sœurs, dont elle se rendit l'accusatrice, donnant des mémoires contre elles, et leur reprochant, entre autres, certaines dévotions qui étoient très-innocentes dans le fond, et à la plupart desquelles elle-même avoit donné lieu. Nous verrons dans la suite l'usage que les ennemis des religieuses voulurent faire de ces mémoires, et la confusion dont ils furent couverts, aussi bien que la sœur Flavie[1].

Revenons maintenant aux religieuses qui avoient été enlevées. Dans le moment de l'enlèvement, M. d'Andilly, qui étoit dans l'église, s'approcha de la mère Agnès, qui pouvoit à peine marcher, et lui

[1] Catherine de Sainte-Flavie Passart. Elle avoit été quinze ans maîtresse des novices. L'histoire de ses petites intrigues dans le couvent, et de la correspondance qu'elle entretenoit avec Desmarêts de Saint-Sorlin, le plus fougueux ennemi de Port-Royal, se trouve racontée fort au long dans la *quatrième* et la *cinquième Visionnaire* de Nicole. (G. G.)

fit ses adieux. Il vit aussi ses trois filles, les sœurs Angélique de Saint-Jean, Marie de Sainte-Thérèse, et Marie de Sainte-Claire, qui sortirent l'une après l'autre. Elles se jetèrent à ses pieds, et lui demandèrent sa bénédiction, qu'il leur donna avec la tendresse d'un bon père et la constance d'un chrétien plein de foi. Il les aida à monter en carrosse : l'archevêque voulut lui en faire un crime auprès du Roi, l'accusant d'avoir voulu exciter une sédition; mais la Reine mère assura que M. d'Andilly n'en étoit pas capable. En dispersant ainsi ces religieuses, il espéroit les affoiblir, en les tenant dans une dure captivité, privées de tout conseil et de toute communication.

Pendant qu'on tourmentoit ainsi les religieuses de Port-Royal de Paris pour la signature, on fut trois mois entiers sans rien dire à celles des Champs, quoiqu'elles eussent déclaré par divers actes qu'elles étoient dans les mêmes sentiments que leurs sœurs, et qu'elles eussent même appelé comme d'abus de tout le traitement qu'on avoit fait à leurs mères. Quelques personnes crurent que l'archevêque les ménageoit à cause du cardinal de Retz, dont la nièce [1]

[1] Henriette d'Angennes du Fargis, dite la mère Marie de Sainte-Madeleine, morte le 3 juin 1691. Elle étoit fille de Charles d'Angennes du Fargis, et de Madeleine de Silly, comtesse de la Rochepot, laquelle étoit sœur de Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commerci, femme de Philippe-Emmanuel de Gondi, et mère du cardinal de Retz. Ainsi, la mère du Fargis, supérieure du monastère des Champs en 1664, étoit cousine germaine; et non pas nièce du cardinal de Retz. (A. M.)

étoit supérieure de ce monastère; mais il y a plus d'apparence que, comme elles n'avoient point eu de part aux procès-verbaux, ce prélat, à qui tout le reste étoit indifférent, ne se pressoit pas de leur faire de la peine. A la fin cependant il leur fit signifier une sentence par laquelle il les déclaroit désobéissantes, et, comme telles, les privoit des sacrements, et de toute voix active et passive dans les élections. Sur cette sentence, elles se crurent obligées de lui présenter une requête, pour le supplier de vouloir leur expliquer en quoi consistoit la désobéissance qu'il leur reprochoit, et qu'il punissoit si sévèrement; car si, en exigeant la signature, il exigeoit la créance intérieure du fait, elles le prioient de se souvenir qu'il leur avoit fait entendre lui-même qu'elles feroient un fort grand crime de signer ce fait sans le croire; et il étoit à souhaiter pour elles que toute l'Église sût que la seule raison pour laquelle on leur interdisoit les sacrements, c'étoit pour avoir obéi à leur archevêque, en ne voulant pas faire un mensonge. Si au contraire, comme il l'avoit déclaré depuis peu à plusieurs personnes, et comme il l'avoit dit même expressément dans sa lettre à l'évêque d'Angers, il ne demandoit, par la signature, que le silence et le respect sur le fait, elles étoient toutes prêtes de signer en ce sens, pourvu qu'il eût la bonté de leur marquer qu'il n'avoit point d'autre intention que celle-là.

Cette requête étoit fort embarrassante pour M. l'ar-

mêmes. Mais comment auroient-elles pu se défendre? Il y avoit des ordres très-sévères pour leur interdire toute communication avec les personnes du dehors, et on mit même à la Bastille un très-honnête homme qui depuis plusieurs années prenoit soin, par pure charité, de leurs affaires temporelles. Ainsi il ne leur restoit d'autre parti que celui de souffrir et de prier Dieu. Il arriva néanmoins que, sans leur participation, quelques copies de leurs procès-verbaux tombèrent entre les mains de quelques personnes, et furent bientôt rendues publiques. Ce fut une très-sensible mortification pour M. l'archevêque : en effet, rien ne pouvoit lui être plus désagréable que de voir ainsi révéler tout ce qui s'étoit passé en ces occasions. Comme il n'y eut jamais d'homme moins maître de lui quand il étoit une fois en colère, et que d'ailleurs il n'avoit pas cru devoir être beaucoup sur ses gardes en traitant avec de pauvres religieuses qui étoient à sa merci, et qu'il pouvoit, pour ainsi dire, écraser d'un seul mot, il lui étoit échappé, dans ces deux visites, beaucoup de paroles très-basses et très-peu convenables à la dignité d'un archevêque, et même très-puériles, dont il ne s'étoit pas souvenu une heure après; tellement qu'il fut fort surpris et en même temps fort honteux de se voir, dans ces procès-verbaux, jouant, pour ainsi dire, le personnage d'une petite femmelette, pendant que les religieuses, toujours maîtresses d'elles-mêmes, lui parloient avec une force et une dignité tout édifiantes. Il fit partout

chevêque, qui dans le fond ne tenoit pas toujours un langage fort uniforme sur la signature, disant aux uns qu'il en falloit croire la décision du Pape, et aux autres, qu'il savoit bien que l'Église n'avoit jamais exigé la décision des faits non révélés. Il y eut même quelques-unes des religieuses de Paris qui ne s'engagèrent à signer que parce qu'il leur déclara qu'il leur permettoit de demeurer dans leur doute, et qu'il ne leur demandoit leur souscription que comme une marque de la déférence et du respect qu'elles avoient pour l'autorité de leur supérieur. L'archevêque, dans cet embarras, crut devoir prendre le parti de ne point répondre à cette requête, et il fit semblant qu'il ne l'avoit point reçue. Mais les religieuses des Champs n'en demeurèrent pas là, et ne pouvant supporter, sans une extrême peine, d'être privées des sacrements, surtout à la fête de Noël, qui étoit proche, elles lui écrivirent lettres sur lettres, pour le conjurer de les mettre en état de lui obéir. Enfin il leur écrivit; mais au lieu de leur donner l'explication qu'elles lui demandoient, il se contenta de leur reprocher en termes généraux leur orgueil et leur opiniâtreté, les traitant de demi-savantes qui avoient l'insolence de demander à leur archevêque des explications sur des choses si faciles à entendre, et qu'elles entendoient aussi bien que lui. Mais cette réponse ne le tira point encore d'affaire : elles lui présentèrent une seconde requête, plus pressante que la première, le conjurant, au nom de Jésus-Christ, de ne les

point séparer des sacrements, sans leur expliquer le crime pour lequel on les en séparoit. Ces requêtes firent grand bruit; et l'archevêque, qui vit que la requête et la demande des religieuses paroissoient raisonnables à tout le monde, conçut bien qu'il ne lui étoit plus permis de demeurer plus longtemps dans le silence. Il écrivit donc aux religieuses qu'il étoit juste de les satisfaire sur les difficultés qu'elles lui proposoient, et qu'il y satisferoit dès que les grandes affaires des religieuses de Paris lui en donneroient le loisir. Mais cet éclaircissement ne vint point, non plus que les réponses qu'il avoit promis de faire à l'évêque d'Aleth et à d'autres prélats qui lui avoient écrit sur la même affaire; et cependant les religieuses des Champs demeurèrent séparées des sacrements, aussi bien que leurs sœurs de Paris.

L'archevêque sentoit bien, par toutes les raisons qu'on objectoit tous les jours contre son mandement, et par la nécessité où il étoit de se contredire lui-même en mille rencontres, que la foi humaine n'étoit pas si claire qu'il s'étoit imaginé, et il eut le déplaisir de la voir en peu de temps aussi décriée que la foi divine de M. de Marca, son prédécesseur. Pas un évêque en France ne s'avisa de la demander, ou, pour mieux dire, il n'y avoit guère que le diocèse de Paris où l'on fût inquiété pour le Formulaire. Le Père Annat crut enfin que tout le mal venoit de ce qu'on ne vouloit point reconnoître l'autorité des assemblées qui en avoient ordonné la souscription, et jugea qu'il falloit

s'adresser au Pape pour lui demander qu'il confirmât le Formulaire, ou qu'il en fit un qui contînt les mêmes choses.

Le Roi fit donc prier le Pape, par son ambassadeur, qu'il lui plût d'envoyer un Formulaire qui contînt le fait et le droit comme celui de l'assemblée, et d'obliger tous les ecclésiastiques du royaume, tant séculiers que réguliers, même les religieuses et les maîtres d'école, de le signer, sous les peines que les canons ordonnent contre les hérétiques. Nous avons déja dit que le Pape n'avoit jamais approuvé que les évêques s'ingérassent de dresser des formules de foi, ni d'en exiger la souscription, et que dans tous les brefs qu'il avoit écrits aux assemblées du clergé, pour les louer du grand zèle qu'elles apportoient à faire exécuter sa constitution et celle de son prédécesseur, il s'étoit bien gardé de leur dire un mot de leur Formulaire. Ce fut donc pour lui un fort grand sujet de joie que, regardant comme inutile cet ouvrage qui avoit occupé tant d'assemblées, on eût enfin recours à l'autorité du Saint-Siége.

La cour de Rome ne pouvoit surtout se lasser d'admirer qu'après tout l'éclat qu'on venoit de faire en France contre l'infaillibilité du Pape, même dans les choses de foi, après qu'on avoit fait enregistrer dans tous les Parlements et dans toutes les universités les articles de la Sorbonne sur cette matière, on en vînt à supplier le Pape d'établir cette même infaillibilité dans les faits même non révélés, et d'obliger

toute la France à reconnaître cette doctrine, sous peine d'hérésie. Le Pape envoya le Formulaire tel qu'on le lui demandoit, c'est-à-dire tout semblable à celui des évêques, excepté que, pour en rendre la signature plus authentique, il y ajouta un serment par lequel ceux qui signoient prenoient Dieu et les Évangiles à témoin de la sincérité de leur souscription; et ce Formulaire fut inséré dans un bref que Sa Sainteté adressoit au Roi [1].

Mais ce bref étant arrivé, on s'avisa tout à coup qu'on n'en pouvoit faire aucun usage, à cause que le Parlement, où on vouloit le faire enregistrer, ne reconnoissoit d'autres expéditions de Rome que ce qu'on appelle les *Constitutions plombées.* Il fallut donc renvoyer le bref, et prier le Pape de le changer en une bulle. Le Roi porta lui-même cette bulle au Parlement, et y joignit une déclaration, la plus foudroyante que l'on pût faire, pour obliger tout le monde à la signature. Cette déclaration enchérissoit beaucoup sur la bulle : on y défendoit toute sorte d'explications et de restrictions, sous les mêmes peines qui étoient portées contre ceux qui refuseroient de souscrire. Tous les ecclésiastiques y étoient obligés par la privation de leurs bénéfices, les évêques eux-mêmes par la saisie de leur temporel; et personne ne pouvoit plus être reçu au sous-diaconat sans avoir signé.

[1] Alexandre VII changea ce bref en une bulle, le 15 février 1665, dans laquelle il inséra son Formulaire. (A. M.)

Cependant toutes ces précautions n'empêchèrent pas qu'il n'y eût beaucoup de diversité dans la manière dont les évêques exigeoient les signatures dans leurs diocèses. Plusieurs d'entre eux reçurent les restrictions et les explications sur le fait. Il y en eut un grand nombre qui déclarèrent de bouche à leurs ecclésiastiques que, l'Église ne demandant sur les faits que le simple respect, on ne s'obligeoit point à autre chose par les souscriptions. Il y en eut même qui insérèrent ces déclarations dans les procès-verbaux qui demeurèrent dans leurs greffes; et enfin quatre évêques, les plus célèbres qui fussent en France pour leur piété, je veux dire les évêques d'Aleth[1], de Beauvais[2], d'Angers[3] et de Pamiers[4], firent ces déclarations par des mandements qu'ils firent publier dans leurs diocèses. L'évêque de Noyon[5] fit aussi la même chose. Nous verrons dans la suite l'effet que produisirent ces mandements. L'archevêque de Paris ne fut pas peu embarrassé sur la manière dont il tourneroit le sien. Il n'avoit garde d'exiger la même créance sur le fait que sur le droit, après avoir accusé d'extravagance ou de malice ceux qui confondoient ces deux choses; il n'osoit pas non plus reparler de sa foi humaine, qu'il voyoit aban-

[1] Nicolas Pavillon.
[2] Nicolas Choart de Buzanval.
[3] Henri Arnauld.
[4] Étienne-François de Caulet.
[5] François de Clermont-Tonnerre.

donnée de tout le monde. Voici l'expédient qu'il prit pour essayer de se tirer d'affaire : il distingua le fait et le droit dans son ordonnance ; mais il se servit pour cela de termes si obscurs, qu'on ne savoit précisément ce qu'il demandoit, disant qu'il falloit une soumission de foi divine pour les dogmes, et, quant au fait, *une véritable soumission par laquelle on acquiesce*[1].

L'obscurité de cette ordonnance, et le serment dont j'ai parlé, rendirent aux Religieuses de Port-Royal la signature de ce second Formulaire bien plus difficile que celle du premier. Mais avant que de passer plus loin, il est bon de dire ici en quel état étoient ces filles quand la nouvelle bulle arriva en France.

Nous avons vu que l'Archevêque en avoit fait enlever jusqu'au nombre de dix-huit, qu'il avoit dispersées en différents couvents. L'Abbesse[2] fut conduite à Meaux par l'évêque de Meaux, son frère, à qui on l'avoit confiée, et qui la mit dans le couvent de la Visitation qui est dans cette ville. La Mère Agnès fut renfermée dans le couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, avec une de

[1] Nicole composa une *Requête des religieuses de Port-Royal à M. l'Archevêque de Paris*, pour lui demander la signification du mot *acquiescement.* (G. G.)

[2] C'étoit Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny-Séguier, sœur de Dominique de Ligny, évêque de Meaux. Elle mourut à Port-Royal en 1675. (G. G.)

ses nièces, qu'on voulut bien laisser auprès d'elle pour la servir. Les autres furent séparées en différents monastères, tant à Paris qu'à Saint-Denis, et principalement dans des couvents d'Ursulines, de Célestes ou Filles-Bleues, et de la Visitation. On en avoit voulu loger dans d'autres maisons, et entre autres chez les Carmélites; mais comme on savoit l'intention de l'Archevêque, qui étoit de tenir ces filles dans une très-rude captivité, on avoit fait de grandes difficultés dans la plupart de ces maisons de les recevoir, et de contribuer aux mauvais traitements qu'on leur vouloit faire. Il y eut entre autres une abbesse à qui on en voulut donner une; mais elle déclara, en la recevant, qu'elle prétendoit lui donner la même liberté qu'elle auroit pu avoir à Port-Royal, et la traiter comme une de ses filles. Elle tint parole, et fit tant d'honneurs à cette Religieuse, que l'Archevêque la lui ôta au bout de deux jours. On ne peut aussi s'empêcher de rendre justice à la Mère de La Fayette[1], supérieure de Chaillot, qui, ayant été obligée de recevoir une de ces Religieuses, la traita avec une charité extraordinaire tout le temps qu'elle fut dans son monastère. Il n'en fut pas de même des autres maisons où ces Religieuses furent enfermées : on peut voir dans la relation de la sœur Angélique

[1] Louise Motier de La Fayette, qui avoit été fille d'honneur d'Anne d'Autriche, et fort aimée de Louis XIII. Elle mourut au couvent de Chaillot en 1665.

Arnauld [1], la manière dont elle fut traitée chez les Filles-Bleues de Paris. La plupart des autres le furent à peu près de la même sorte [2].

La signature de ce second Formulaire fut même, à quelques-unes qui avoient signé, une occasion de comprendre la faute qu'elles avoient faite, et de la réparer. Ainsi, tout ce que fit l'Archevêque pour engager ces saintes filles à signer son nouveau mandement et le Formulaire d'Alexandre VII, fut absolument inutile.

Le très-grand nombre, tant de celles qui furent dispersées, que de celles qui demeurèrent dans leur monastère, se soutint au milieu de cette violence et de cette séduction. La sagesse et le courage que montrèrent ces Religieuses est un miracle de la main du Tout-Puissant qui a peu d'exemples dans

[1] Angélique de Saint-Jean Arnauld, seconde fille d'Arnauld d'Andilly, abbesse en 1678, morte en 1684, âgée de cinquante-neuf ans.

[2] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale s'arrête ici. Les pages suivantes se trouvent dans la première édition de cette *Seconde partie* (1767). Cette édition, que nous avons prise pour copie, nous a paru donner le texte définitif que l'auteur avait préparé pour l'impression; et devoir par conséquent être suivi de préférence au manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui est surchargé de ratures.

l'histoire de l'Église. Elles avoient dressé diverses relations[1] de ce qui se passa dans cette persécution ; on y voit les attaques qu'elles ont eu à soutenir, les situations étranges où se sont trouvées celles qui étoient captives dans différents couvents, les sentiments et les lumières par lesquelles Dieu les soutenoit dans leur affliction. C'étoit par obéissance à leurs supérieures qu'elles avoient dressé ces relations, qui contiennent un portrait bien naturel de leur esprit et de leur cœur. On y trouve, avec une simplicité et une candeur inimitables, une sublimité de vues, une générosité, une sagesse, une piété, une lumière, qui feroient presque douter que ce fût l'ouvrage de ces filles, à ceux qui ne connoîtroient pas l'esprit de Port-Royal, et qui ne feroient pas réflexion que Dieu se plaît souvent à faire éclater la force de sa grace dans ce qu'il y a de plus foible.

Une société d'hommes superbes osoit disputer à Dieu sa toute-puissance sur les cœurs ; il étoit digne de Dieu d'en donner une preuve éclatante, en remplissant de simples filles, persuadées de leur néant, et qui attendoient tout de la grace, d'une sagesse et d'une magnanimité qui fait encore le sujet de l'admiration et de la confusion des hommes les

[1] Toutes ces relations ont été réunies et imprimées en 1724. — Elles se trouvent dans un volume in-4° ayant pour titre : *Divers actes, Lettres et Relations des Religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement.*

plus forts et les plus éclairés. Ce que nous venons de dire ne paroîtra pas exagéré à quiconque lira les relations de Port-Royal, ou seulement celle de la Mère Angélique de Saint-Jean, fille de M. d'Andilly.

Dieu soutenoit et conduisoit par lui-même ces admirables vierges. Les grands hommes qui auroient pu les éclairer et les encourager étoient eux-mêmes obligés de se cacher pour éviter les violences que l'on vouloit exercer contre eux. Ainsi ils ne pouvoient que rarement, et avec une extrême difficulté, faire parvenir leurs avis jusques à ces Religieuses ; et ils ne le pouvoient en aucune sorte à l'égard de celles qui étoient captives en différents couvents. Dans le peu de commerce qu'ils avoient avec les deux monastères de Port-Royal, ils étoient plus occupés à modérer leur courage qu'à leur en inspirer. Elles avoient en effet une peine infinie à entrer dans les condescendances et les tempéraments que ces théologiens croyoient permis. On peut voir dans l'*Apologie de Port-Royal*[1] quelle peine elles eurent de signer le premier mandement des grands vicaires du cardinal de Retz : tant elles craignoient tout ce qui sembloit leur faire prendre quelque part à l'espèce de conspiration formée contre la vérité.

Quelques-unes cédèrent : on ne doit point en être surpris. Ce qui est étonnant, c'est qu'il y en ait eu

[1] Ouvrage composé en 1665, par Nicole, Arnauld et Claude de Sainte-Marthe.

si peu qui aient succombé à une si terrible tentation. Parmi quatre-vingts Religieuses de chœur qui étoient dans les deux maisons quand la persécution commença en 1661, il étoit difficile qu'il ne s'en trouvât pas quelqu'une, ou qui n'eût pas une vertu solide, ou qui ne l'eût pas à l'épreuve d'une telle tempête. Dans la privation totale de tout conseil, quelques-unes des captives se déterminèrent à signer, parce qu'on s'étudia à embrouiller cette affaire par des subtilités qu'elles ne pouvoient démêler, et qui leur cachoient le véritable état des choses. L'Archevêque même, pour les porter à la signature, leur déclaroit verbalement qu'il ne demandoit pas d'elles la créance du fait. Mais quelque pardonnable que fût leur faute, elles en conçurent une vive douleur dès qu'elles connurent l'état des choses, et que le trouble où elles s'étoient trouvées se fut dissipé. Il y en eut deux dans la maison de Paris, les sœurs Flavie et Dorothée[1], dont la chute fut bien plus funeste, parce que l'ambition en fut le principe. Elles signèrent le Formulaire, et contribuèrent à séduire huit ou dix de leurs sœurs, qui étoient des esprits foibles, et dont

[1] Flavie Passart ou Plassart, et Dorothée Perdreau, qui fut ensuite élue Abbesse par les Religieuses signataires restées dans la maison de Paris. « La dispersion des religieuses, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), intéressa tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent l'objet des plaisanteries et des chansons. » (G. G.)

il y en avoit deux imbéciles. Elles agirent ensuite de concert avec M. l'Archevêque et les filles de la Visitation, pour tourmenter celles qui demeuroient fidèles à leurs devoirs et à leur conscience. Cependant la cause de ces saintes Religieuses, ou plutôt celle de l'Église, étoit défendue par des écrits lumineux. M. Arnauld, aidé de M. Nicole, entreprit de faire connoître leur innocence : l'*Apologie de Port-Royal, les Imaginaires*[1], et tant d'autres ouvrages solides et convaincants, manifestoient à toute la terre l'injustice de cette persécution. Mais, comme on ne pouvoit montrer l'innocence des Religieuses sans dévoiler la turpitude de leurs persécuteurs, ces mêmes écrits, qui justifioient les Religieuses opprimées, mettoient en fureur leurs ennemis, qui les persécutoient encore avec plus de chaleur.

Au reste, M. de Péréfixe lui-même faisoit leur apologie, en avouant qu'il n'avoit rien trouvé que de régulier et d'édifiant dans la visite qu'il avoit faite. Il publioit souvent, dans le temps même qu'il les traitoit avec la plus grande rigueur, que « ces « filles étoient pures comme des anges », mais il ajoutoit « qu'elles étoient orgueilleuses comme des démons », parce qu'il lui plaisoit de traiter d'orgueil

[1] *Les Imaginaires*, ou *Lettres sur l'hérésie imaginaire*, 1664, 1665 et 1666. Cet ouvrage de Nicole a été l'occasion des deux lettres de Racine qui se trouvent, la première à la page 213 et suivantes, et la seconde à la page 279 et suivantes de ce volume.

insupportable le refus d'obéir à un commandement qu'il n'auroit pas dû leur faire, qui, quand il auroit été juste, n'étoit d'aucune utilité, et auquel elles ne pouvoient se soumettre sans blesser la sincérité. D'ailleurs, il avouoit qu'elles n'étoient attachées à aucune erreur, et se trouvoit quelquefois embarrassé quand elles le pressoient d'expliquer nettement ce qu'il leur demandoit. C'est ce que nous avons vu en parlant des requêtes que lui présentèrent les religieuses du monastère des Champs.

FIN DE L'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL
ET DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

FIN DE LA TABLE.



